
OFFICE OF THE
Library Regr No
INDIA.

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

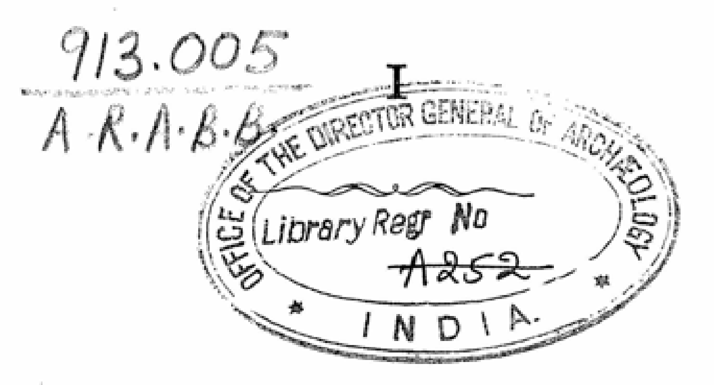
ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

I



ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1908

SÉANCE DU 7 AVRIL 1907

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président.*

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* chanoine Laenen, Bergmans, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, président Blomme, Stroobant, chanoine van Caster, L. Blomme.

Le procès-verbal de la séance du 3 février dernier est lu et approuvé. Il y a lieu de procéder à la nomination de trois membres correspondants regnicoles, en remplacement de MM. Mast, van Wint et van Hoorebeke, décédés.

Huit candidatures ont été régulièrement acceptées après discussion.

Onze membres prennent part au vote dont le dépouillement permet de constater que MM. Bernays, avocat à Anvers, abbé Warichez, archiviste diocesain à Tournai et Sibenaler, conservateur du musée à Arlon sont nommés membres correspondants regnicoles.

M. le baron R. du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut à Mons, est nommé membre honoraire regnicole, en remplacement de M. le baron de Bethune, décédé.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY

SÉANCE DU DIMANCHE 28 JUILLET 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. P. Saintenoy, *président.*

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* chanoine van Caster, R. P. van den Gheyn, S. J., Stroobant, membres titulaires; Willemsen, l'abbé Warichez, Dr van Doorslaer, abbé Zech, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. van der Ouderaa, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, Bergmans, chanoine van den Gheyn, Soil de Moriamé, Kintsschots, membres titulaires; Casier, Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 1907 est lu et approuvé.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance et lit un compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces figureront au Bulletin.

M. l'abbé Zech fait la description de la statue d'Hermès, trouvée en 1903, à Pergame, et discute l'inscription qui en désigne Alcamène comme auteur. Son travail sera imprimé dans les Annales.

M. Donnet donne communication de documents inédits se rapportant à des œuvres d'art offertes, au XVIIe siècle, à l'église de Rumpst, par des membres de la famille van Brouckhoven. Son étude sera également réservée pour les Annales.

Il est décidé qu'une réunion publique aura lieu le premier dimanche du mois d'octobre. Le bureau est chargé des détails de l'organisation.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire* ; Hymans, Geudens, Kintsschots, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine van Caster, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, président Blomme, baron de Borrekens, membres titulaires ; Casier, Willemsen, van Doorslaer, Coninckx, Comhaire, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Behault de Dornon, Bergmans, van der Ouderaa, Soil de Moriamé, membres titulaires ; Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles ; le comte van der Straeten-Ponthoz, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 1907 est lu et approuvé.

L'Académie royale flamande donne connaissance de la liste de ses concours pour l'année 1908. Pris pour notification.

La Societa di Storia Patria per la Sicilia Orientale sollicite l'échange de ses publications avec celles de l'Académie. Il lui sera demandé qu'elle envoie à l'inspection un spécimen des siennes.

La Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, envoie la liste chronologique d'édits et ordonnances du règne d'Albert et d'Isabelle et demande que les membres de l'Académie, s'ils possèdent des renseignements complémentaires, veuillent bien les communiquer à M. Brants. M. le président engage les membres à répondre à cette invitation.

Après avoir donné connaissance à l'assemblée du résultat des votes qui ont eu lieu à la séance des membres titulaires, M. Saintenoy rappelle que, lors du déjeûner qui a suivi la séance publique du mois d'octobre, une dépêche avait été adressée au Roi, pour lui faire part du toast qui avait été porté en son honneur. Sa Majesté a bien voulu répondre par le télégramme suivant :

« Le Roi, sensible au toast que vous avez porté à Sa Majesté, » à la séance solennelle annuelle de l'Académie royale d'Archéo-

» logie d'Anvers, et touché de l'accueil fait à vos paroles par les
» membres de l'Académie, me charge de vous adresser et de vous
» prier de transmettre à tous ceux dont vous vous êtes fait l'inter-
» prète, ses sincères remerciements.

« Le Secrétaire du Roi. »

M. l'abbé Grob, membre correspondant étranger, envoie à l'inspection, extrait d'une copie manuscrite d'une relation de voyage, faite en 1786, en Allemagne, Belgique et Luxembourg, par Merjai. Le secrétaire s'est mis en rapport avec M. Grob pour connaitre ses intentions à ce sujet, et attend sa réponse.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck présente, de la part de M. l'abbé Remes, curé de l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, une monographie de ce temple. MM. les chanoines van Caster et Laenen sont nommés commissaires pour examiner ce travail.

M. Donnet donne lecture du rapport annuel de sa gestion, en qualité de secrétaire et de bibliothécaire, et communique une note de M. Theunissens, trésorier, qui fait connaitre les résultats financiers de l'exercice écoulé. Ces rapports paraitront au Bulletin.

M. Donnet dépose la liste des principaux ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance, ainsi que le compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées dans le Bulletin.

M. Comhaire décrit les fouilles qui, récemment, ont été exécutées à la place Saint-Lambert, à Liége, et en fait connaitre les principaux résultats. Ce rapport, appuyé de plans et photographies, suscite une discussion à laquelle la plupart des membres prennent part. Le travail de M. Comhaire est réservé aux Annales.

M. le chanoine J. Laenen traite des relations diplomatiques des Pays-Bas avec la France et l'Angleterre à l'époque d'Albert et d'Isabelle.

Le règne des archiducs marque une époque de profonde décadence, d'efforts, généreux peut-être, mais restés toujours stériles, d'humiliantes défaites tant militaires que diplomatiques.

M. Laenen, d'après les correspondances du XVII[e] siècle, conservées aux archives impériales de Vienne, trace en quelques larges traits, l'aspect général et l'historique des relations diplomatiques avec l'Angleterre et la France.

Aux deux Cours, de Paris et de Londres, les archiducs entretenaient

un agent diplomatique. Du vivant de l'archiduc Albert, celui-ci avait rang d'ambassadeur, plus tard èt après le départ des titulaires, l'archiduchesse Isabelle se contenta de confier les affaires à de simples secrétaires d'ambassade. Du reste, à cette époque, les affaires de quelque importance étaient traitées exclusivement par l'ambassadeur de Philippe IV qui était redevenu notre souverain.

La situation de ces diplomates n'était rien moins qu'enviable. A Paris ils se heurtaient à l'hostilité ouverte du roi et de la Cour, à Londres à la défiance des conseillers du roi, dans les deux Cours à la jalousie et à la morgue castillane de l'ambassadeur espagnol. Aussi, si l'on excepte les négociations du comte d'Arenberg, en vue de la paix de Kepley, leur mission fut-elle une longue suite d'échecs et de déboires. En France ils ne parvinrent pas à empêcher le roi d'envoyer des secours en troupes et en argent aux rebelles hollandais, en violation du traité solennel de Verviers.

A Londres ils ne purent obtenir ni les facilités commerciales qu'ils demandaient, ni l'établissement de comptoirs anglais dans les pays de l'obéissance des archiducs.

Ni les uns ni les autres ne furent plus heureux dans les réclamations au profit de leurs nationaux lésés, ou dans la défense des prérogatives de leurs maîtres. Le roi de France hésite à recevoir les ambassadeurs des archiducs, il leur donne rang après ceux de la république de Venise et refuse de traiter avec la distinction qui revient à son rang, l'archiduc Albert; tandis que Jacques Ier s'arroge jusqu'au droit d'envoyer aux Pays-Bas ses propres agents indaguer, contre les sujets des archiducs au mépris de la juridiction des tribunaux belges et de l'autorité souveraine des archiducs.

L'heure étant trop avancée, il est décidé d'organiser une séance complémentaire au commencement du mois de janvier, dans laquelle MM. le vicomte de Ghellinck et Coninckx, donneront connaissance de leurs communications figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

Rapport du secrétaire et bibliothécaire pour l'année 1907

Messieurs,

Impitoyablement les années se succèdent, rapides et pressées. C'est à peine si j'ai dù vous rendre compte des travaux de l'année antérieure, que déjà il me faut vous présenter un nouveau bilan pour l'exercice académique 1907. Les événements auxquels notre Compagnie a été mêlée, n'ont pas offert de particularités bien saillantes; qu'il me soit permis de vous les résumer ici brièvement.

Et d'abord, il me faut remplir un pieux devoir, en vous rappelant le souvenir des confrères que nous avons eu le regret de perdre au cours de l'année que nous clôturons aujourd'hui.

Le 16 mars 1907, décédait à Bruxelles, Désiré-Alexandre van Bastelaer. Il était entré, en 1873, dans notre Compagnie comme membre correspondant regnicole, et avait été promu membre titulaire en 1895. Il prit autrefois une part active à nos travaux, et nos publications renferment de nombreuses notices dues à sa plume érudite. Il me suffira de citer parmi les principales: *L'art romain et l'art barbare dans les bijoux; les couvertes, lustres, etc., la céramique chez les romains*, ses communications concernant les grès flamands, les monuments mégalithiques, etc.

Le docteur Constant Bamps, qui avait passé presque toute son existence à Hasselt, finit ses jours à Ixelles, le 3 avril 1907, à l'âge de 60 ans. Membre titulaire depuis 1898, il était entré comme correspondant à l'Académie en 1890. Rappelons parmi les lectures qu'il nous fit, celles qui avaient rapport à des *Clochettes du XVI*[e] *siècle*, aux *Anciennes gildes militaires de Hasselt*, etc.

Un de nos membres les plus assidus, qui se faisait un devoir d'assister chaque année à nos séances publiques du mois d'octobre, M. Henri van Neuss, ancien conservateur des archives de l'Etat à Hasselt, est mort inopinément dans cette ville, le 29 mars 1907. Il y était né le 16 août 1835. Membre correspondant depuis 1889, il était devenu titulaire en 1899.

Parmi nos membres correspondants, nous avons eu à déplorer deux décès. C'est d'abord le 16 février 1907, M. Gustave van Hoorebeke, avocat à la cour d'appel de Gand, âgé de plus de 81 ans. Il s'était surtout occupé de recherches généalogiques, et il fit paraître dans nos publications des recherches concernant les familles de la Kéthulle, Penneman, Gobert, de Patin, etc. C'était un de nos plus anciens membres, ayant été élu en 1876.

En 1896, nous avions reçu parmi nous, M. Jean van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles, qui est décédé à Ixelles le 26 octobre 1907. Il s'était occupé surtout d'études archéologiques, et ses publications relatives à l'histoire de Bruxelles, jouissent d'un légitime succès.

Nous avons encore le regret de devoir enregistrer la perte d'un de nos membres honoraires regnicoles, reçu en 1904 dans notre Compagnie, le baron Jean-Baptiste de Béthune, gouverneur de la Flandre Occidentale. Le rôle actif qu'il joua à la tête de la gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc et dans nombre d'associations archéologiques brugeoises, est trop connu pour que nous le rappelions en détail ici. Il est décédé à Heestert, le 24 mars 1907.

Enfin, un de nos membres correspondants étrangers les plus éminents, M. Jules Lair est mort à Paris, le 16 mai 1907. Sa grande érudition lui avait valu d'être placé à la tête de l'association des anciens élèves de l'Ecole des chartes et de faire partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous l'avions nommé membre en 1901.

Quelques-uns de nos membres ont bien voulu se charger de rédiger la biographie de ces regrettés collègues défunts. J'émets le vœu, que cette tâche soit exécutée à bref délai, pour que dans nos publications, nous puissions trouver leur souvenir consacré d'une manière plus complète et plus détaillée que je n'ai pu le faire en ces courtes lignes.



Lors de la réunion statutaire du mois de décembre dernier, il a été procédé à l'élection réglementaire d'une partie du bureau. A notre vice-président, M. Paul Saintenoy, revenait de droit la présidence. Vous vous joindrez certes à moi pour constater la grande courtoisie, le dévouement et l'érudition dont il a fait preuve dans

l'accomplissement de ses fonctions. Pour la vice-présidence, vos suffrages se sont repportés sur M. Max Rooses. Malheureusement il vient d'être porté à votre connaissance que notre érudit confrère, en présence de ses multiples occupations, renonce à la présidence qui lui revenait de droit pour l'exercice 1908. Tous vous regretterez certes cette décision.

Trois places de membre correspondant regnicole étaient vacantes, par suite du décès de MM. Mast, van Wint et van Hoorebeke. Pour leur succéder, vous avez choisi parmi onze candidats qui avaient régulièrement été présentés, M. Bernays, avocat à Anvers, M. l'abbé Warichez, archiviste de l'évêché à Tournai, et M. Sibenaler, conservateur du musée d'antiquités à Arlon. Enfin, vous avez décerné le titre de membre honoraire regnicole à M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province du Hainaut, en remplacement de M. baron de Bethune, décédé.

L'Académie a tenu tous les deux mois les séances prescrites par le règlement. Les ordres du jour de ces réunions vous ont prouvé, et par le nombre, et par l'importance des études présentées, l'activité scientifique dont ont fait preuve nos membres. Toutefois, cette activité si louable, pour se manifester complètement, aurait dû avoir un écho plus complet dans nos publications. Et ici il me faut signaler une lacune, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous faire constater les résultats, c'est-à-dire que les auteurs de communications, faites en séance, reprennent leurs manuscrits pour les compléter. Ce travail supplémentaire est sans doute parfois fort laborieux, car ces manuscrits, malgré des rappels réitérés, tardent souvent trop longtemps à revenir au secrétariat. Et ce retard provoque un arrêt regrettable dans l'impression de nos publications qui gagneraient certainement à paraitre le plus régulièrement possible. C'est ainsi, que cette année nous avons distribué deux fascicules des Annales; le troisième, dont une centaine de pages sont déjà imprimées, attend son complément, et devra à bref délai être suivi du quatrième. Quant aux Bulletins, vous en avez reçu deux fascicules; le troisième, ainsi que celui qui contient les communications faites en séance publique, vous seront envoyés prochainement. Enfin, vous recevez encore un volumineux fascicule consacré à la reproduction du discours que notre confrère M. Cogels a prononcé, il y a trois ans, lors de son instal-

lation comme président. Qu'il me soit donc permis de faire encore une fois appel au zèle de mes confrères, pour qu'ils veuillent bien m'aider dans la tâche ardue de la publication de nos Annales et Bulletins en me faisant parvenir le plus tôt possible les manuscrits des études qui ont été présentées dans les dernières séances.

Les travaux qui ont été imprimés dans nos publications, vous permettront de vous rendre compte de l'activité que nos membres ont déployée depuis un an, dans les divers domaines de la préhistoire, de l'histoire et de l'archéologie. C'est ainsi que, dans les Annales, vous trouverez l'étude que M. le chanoine van Caster a faite en vue de la *Restauration de l'hôtel de ville de Malines*, et la description que nous a donnée M. Paul Saintenoy, d'un portrait de *Jean-Isaac Pontanus*, en y joignant d'intéressants détails biographiques. Le R. P. van den Gheyn, S. J., nous a présenté des *Notes sur quelques manuscrits et miniatures de l'école flamande conservés dans les bibliothèques d'Espagne*, et a fourni plus tard un complément de son *Iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York*. M. Henri Hymans nous a fait part d'une découverte artistique, en nous communiquant des détails inédits sur *Une gravure d'après Rubens, non décrite. Une expédition de froment vers Civita-Vecchia*, a eu lieu en 1593-1594; M. le chanoine Maere en a relaté les diverses péripéties. *Johannes à Fine ou les van den Eynde, fondeurs à Malines*, ont trouvé un biographe consciencieux en M. le Dr van Doorslaer, tandis que M. Paul Bergmans consacrait une étude à nous faire connaître *Jacques de Richebourg, avocat et philologue anversois du XVIIIe siècle*. Faisant preuve de son activité habituelle, M. Willemsen a étudié *La réorganisation de la noble confrérie de Saint-Hubert de Malines en 1730*, et dans une étude comparative, à laquelle a collaboré M. L. De Pauw, nous a soumis des détails sur *Les puits romains du pays de Waes et les puits roumains en bois*. De fort intéressantes *Fresques* ont été récemment découvertes dans l'église de Termonde; M. le chanoine van den Gheyn s'est empressé de nous les décrire. Continuant la série de ses rapports annuels, si libéralement illustrés, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, nous a, cette fois, présenté le *Rapport sur le congrès archéologique de France à Car-*

cassonne et Perpignan. Enfin, votre secrétaire, abordant une question d'actualité, vous a soumis une étude sur *les Abords de l'église Notre-Dame à Anvers*, et dans une seconde communication, vous a parlé des *Dons faits à l'église de Rumpst par la famille Van Brouckhoven.*

Si maintenant nous ouvrons nos Bulletins, nous y trouverons la reproduction de l'intéressant discours qu'a prononcé M. Saintenoy en prenant possession du siège présidentiel, et dans lequel il analysait *Le manuscrit de l'histoire de l'art de Seroux d'Agincourt.* Plus loin est insérée la première partie du travail, intitulé *Coups d'œil et coups de plume,* illustré avec un talent si pittoresque, par notre confrère M. Heins. M. Stroobant nous a de nouveau donné le résultat de diverses découvertes faites en Campine, notamment de la *Trouvaille d'une enseigne de cohorte romaine à Vorsselaer* et de fouilles exécutées dans *La nécropole par incinération du Wildert.*

Nous avons également accueilli dans nos Bulletins la copie du *Discours prononcé aux funérailles de M. van Bastelaer* par M. Saintenoy, et une *Notice biographique sur M. Louis Quarré Reybourbon*, par M. Donnet.

Au mois d'octobre, nous avons tenu à l'hôtel de ville d'Anvers notre réunion publique annuelle. Nous avons tous été heureux de constater le succès toujours croissant de cette solennité scientifique. Un public de plus en plus nombreux, répond à notre invitation, et la presse locale ne nous a pas ménagé ses éloges. Dans cette séance, M. Saintenoy a fourni de nombreux détails sur *les Architectes flamands dans le nord de l'Allemagne au XVIe siècle.* M. l'abbé Zech a expliqué avec une grande compétence la *Papyrologie grecque et ses progrès.* M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck a abordé un sujet d'actualité en traitant de l'*Ordre de la Toison d'or et de l'exposition de Bruges.* Enfin, M. Donnet, en vous conviant à faire une visite *Sous le régime français. Chez Anastasie*, a dévoilé les rigueurs de la censure, dont avait eu à souffrir à cette époque la presse anversoise.

Les délégués de notre Compagnie ont pris une part active aux diverses manifestations scientifiques qui ont été organisées depuis un an. C'est ainsi que M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck a bien voulu nous représenter encore une fois aux congrès de la

Société d'Archéologie française. Le résultat de ces assises intellectuelles vous sont suffisamment connus par les fidèles comptes-rendus que chaque année notre confrère nous communique. A Dunkerque, nous avons eu pour délégué M. Willemsen, dont la participation a été hautement appréciée. Enfin nous croyons aussi pouvoir rappeler l'incomparable succès du congrès de Gand, auquel ont pris part beaucoup de nos membres, mais dont l'incontestable réussite est due en majeure partie et plus spécialement à plusieurs d'entre eux, parmi lesquels il faut citer les présidents, MM. le chanoine van den Gheyn, et Pirenne ainsi que le secrétaire-général, M. Paul Bergmans.

Messieurs, il me faudrait encore vous faire rapport sur l'état de notre bibliothèque, mais ce serait abuser de votre indulgente attention, car régulièrement, à chaque séance, je vous ai soumis la liste des publications que nous avions reçues, et je vous ai donné un rapide compte-rendu des principales d'entre elles. Ces documents dont vous avez pu prendre connaissance, si pas aux réunions, du moins en parcourant les Bulletins, vous auront prouvé, que le service d'échanges est des plus actifs et que les hommages d'auteurs se multiplient de la façon la plus flatteuse. Je dois pourtant signaler que, depuis l'année dernière, nous avons noué de nouvelles relations d'échanges, avec la Société *Hageland* de Tirlemont, avec la revue *Bijdragen voor geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant*, avec le département d'archéologie de la *Phillips Academy* à Andover, aux Etats-Unis, et avec la *Biblioteca provincial y del instituto de Canarias* à Laguna de Ténérife.

Mais je dois m'arrêter ici. Le rapide compte-rendu que je viens d'avoir eu l'honneur de vous soumettre, vous prouvera péremptoirement, que dans tous les domaines qui lui sont assignés, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique a fait preuve d'une activité des plus louable, activité dont les manifestations devraient le plus régulièrement et le plus rapidement possible être divulguées hors du cercle fermé de notre Compagnie. Nos publications, pour atteindre ce but, constituent un instrument parfait de propagande et de divulgation. A tous je me permets de faire encore appel pour que leurs efforts concourrent à conserver à ces publications la régularité et l'importance scientifique qu'on est en droit d'en attendre.

FERNAND DONNET.

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1907

I° HOMMAGES D'AUTEURS.

Abbé H. BRUYÈRE et JOS. BERTHELÉ. Exploration campanaire du Périgord.

JOS. BERTHELÉ. Une nouvelle hypothèse sur l'origine du nom de Montpellier.

ID. Un prétendu moulin à papier sur l'Herault.

ID. Quelques documents concernant les moulins de Carabottes au XIIIe siècle.

ID. La famille Cavillier et les fonderies de cloches de Corrépuits, etc.

ID. Essai de catalogue des cloches françaises du XIIIe siècle.

ID. Association des amis de l'Université de Montpellier.

BRANTS. Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas.

HENRI HYMANS. Sur une gravure d'après Rubens non décrite.

D. D. BROUWERS. Cartulaire de la commune de Dinant. VII.

A DE COCK et IS. TEIRLINCK. Kinderspel en kinderlust. VII.

NAP. DE PAUW. Bouc van der audiencie. II.

ID. Kinderspelen uit Vlaamsch België. II.

P. DIELEMAN. Een belangrijke bladzijde uit de geschiedenis van het Zeeuwsche Dykrecht.

CHARLES DAWSON. The « restorations » of the Bayeux tapestry.

EMILE DILIS. Bezoek van bisschop J.-B. de Smet te Lokeren in 1732.

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Juillet 1907.

ID. Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.

H. G. FORDHAM. Cambridgeshire maps. Supplement and additions and corrections.

THEODOR KLUGE. Die darstellungen der löwenjagd im altertum.

WALTHER KÜCHLER. Die cent nouvelles nouvelles. Ein beitrag zur geschichte der französischen novelle.

CHRISTIAN RAUCH. Wolf Traut, in der schule Dürers.
A. BLOMME. Le Couvent des Carmélites à Termonde. Documents.
JACQUES W. GROB. Luxemburger chronikon.
ID. Denkmäler der kunst im luxemburger lande.
ID. Historische werke von Eustach von Wiltheim.
JOSÉ DE SOUSA MONTEIRO. Elogio historico de Mommsen.
ID. Elogio historico de José Maria Latino Coelho.
EDUARDO BURNAY. Elogio historico do conde de Ficalho.
ID. El ingenioso hidalgo Don Quyote de la Manche Tricentenario de sua primeira edicao.
Vicomte B. DE JONGHE. Un escalin d'Ernest de Lynden.
ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. 2e partie.
Chanoine VAN DEN GHEYN. La peinture murale de la collégiale de Termonde.
G. WILLEMSEN. Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle.

2° ECHANGES.

BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 9e année. Nos 8, 9, 10 et 11.
ID. Académie royale de Belgique.
Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1907. Nos 5, 6, 7 et 8.
ID. Bulletin de la Société royale belge de Géographie. 1907. N° 3.
ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in-8°. Tome XIX. Fasc. 4, 5, 6 et 7.
Bulletin IVe série. Tome XXI. Nos 6 et 7.
ID. Revue belge de numismatique.
63e année. 4e livr.
ID. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 45e année. Nos 9 et 10.
MONS. Annales du Cercle archéologique.
Tome XXXVI.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Annales. Tome XLII.
HASSELT. L'ancien Pays de Looz. 11e année. Nos 1 à 6.
LIÉGE. Wallonia. XVe année. Nos 5, 6, 7, 8 et 9.
GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. Juni-October 1907.
Id. Leven en werken der Zuidnederlandsche schrijvers, 3e afl.
ID. Société d'histoire et d'archéologie.
Annales. Tome VII. Fas. 2. Tome VIII. Fas. 2.
Bulletin. 15e année. Nos 4 et 5.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liége. 2e année. Nos 8, 9, et 11.
Bulletin, tome XXXVII. 1r fasc.
ID. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Leodium. 6e année. Nos 8, 9, 10 et 11.
TURNHOUT. Taxandria. Gedenkschriften van den geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
4e jaar. No 2.
BRUGES. Annales de la Société d'Emulation.
Tome LVII. 3e fasc.
DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant, 6e jaarg. Aug., Sept., Oct., Nov. 1907.
ANVERS. Bulletin des archives.
Tome XXIV. 3e livr.
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXIII. 3e livr.
ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie.
Tome XXXI. 1r et 2e fasc.
TIRLEMONT. Hageland gedenkschriften.
1907. 1e afl.
BRECHT. Tijdschriften van den geschied- en oudheidkundigen kring van Brecht en omstreken. III. 1906.
LUXEMBOURG. Vereins fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht.
13 jahrg. 8, 9, 10, 11 heft.
AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Verhandelingen. Letterkunde. Deel VII en VIII. No 3.

Verslagen en mededeelingen. Deel VIII.
Jaarboek 1906.
Prijsvers: Rufius Crispinus.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1r trim. 1907.
Mémoires. 7e série. Tome VI.

ID. Bulletin monumental.
71e vol. Nos 1 et 2.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CX. 2e, 3e, 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXI. 8e, 9e, 10e et 11e livr.

ID. La correspondance historique et archéologique.
14e année. Nos 161, 162, 163, 164.

ID. Revue de la Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie. 19e année. Nos 7, 8, 9, 10.

ID. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. 1906. 3e livr.
Bulletin historique et philologique. 1906. Nos 1 et 2.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 1907. Nos 2.

ABBEVILLE. Société d'émulation. Bulletin trimestriel.
1907. No 2.

LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome X. Août à novembre 1907.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8e année. No 46.

ANGERS. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts. 5e série. Tome IX.

CAEN. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. 1906.

AMIENS. Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1906. 3e et 4e trim.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres. Mémoires de la section des lettres. 2e série. Tome III. No 3.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Mémoires. Tome XXVIII.
Bulletin historique. Tome XI. 4e fasc. Tome XII. 1r fasc.

BESANÇON. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
7e série. 10e vol. et table générale.

TOURS. Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.
Tome XV. 3e et 4e trim.

CHAMBÉRY. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Tome XLV. 1r fasc.

SAINTES. Revue de Saintonge et d'Aunis.
XXVIIe vol. 3e livr.

DIJON. Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte d'Or.
Tome XIV.

POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série. Tome I. 2e trim. 1907.

ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.
2e série. Tome XXXVIII.

CAMBRIDGE. Proceedings of the Cambridge antiquarian Society.
No XLVII.

DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVI. sect. C. part. 13/16.

LONDON. Transactions of the royal historical Society.
Third series. Vol. I.

ID. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXIV. No 255.

AUGSBURG. Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. 33r Jahrg.

BERLIN. Monatshefte der Kunstwissenschaftlichen literatur.
3r Jahrg. 7, 8 & 9 heft.

METZ. Jahrbuch der Gesellschaft fur lothringische geschichte und altertumskunde. 18r jahrg.

GIESSEN. Grossherzogl. Hessischen Ludwigs Universität.
Habilitationsschrift.
Akademische rede.

BONN. Jahrbücher des Vereins von altertumsfreunden im Rheinlande.
Heft 116. 2.

HANNOVRE. Zeitschrift des historischen vereins fur Niedersachsen.
1907. 1 à 4.
STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des Ackerbaues und der kunste.
Monatsbericht B. XLI. Heft 4.
AGRÁM. Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva.
Sv. IX.
HERMANNSTADT. Verhandlungen und mitteilungen des Siebenbürgischen vereins fur naturwissenschaften.
LVI band.
GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. Livr. I.
ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Vol. IV. Fasc. 3 & 4.
LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4e série. Tomo XI. No 3.
PORTO. Portugalia. Tomo II. Fasc. 3.
LISBONNE. Académie royale des sciences.
Jornal de sciencias mathematicas, physicas e naturaes.
1e serie. No 48. 2e série. Nos 1-27.
Sessao publica de Academia. 1905.
Historia e memorias. Nova Serie. 2e classe. Tomo 10.
Part. 1 & 2.
Notas das assembleas generaes. Fasc. I.
Boletini da segunda classe. Vol. I.
LISBONNE. O archeologo portugues. Vol. XII Nos 1 à 4.
BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Año XI. No 53.
MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos. 3a epoca. Ano X.
Mayo. — Agosto de 1907.
PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Marzo de 1906.
BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLIV. Afl. 5 & 6.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLV. Afl. 1.

RIO DE JANEIRO. Archivos do museu nacional. Vol. XIII.

RANGOON. Report of the superintendent, archaeological survey, Burma. 1906-1907.

PESHAWAR. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1906-1907.

LAHORE. Annual progress report of the superintendent of the archaeological survey. Northern circle. 1907.

ALLAHABAD. Annual progress report of the archaeological surveyor. Northern circle. 1907.

DAVENPORT. Proceedings of the Davenport Academy of sciences. Vol. XI, p. 125-417.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XLII. Nos 27-29. Vol. XLIII. Nos 1-3.

WASHINGTON. Smithsonian institution. 24th annual report of the bureau of American ethnology.

BERKELEY. University of California publications. American archaeology and ethnology.
Vol. 2. No 5. Vol. 4. Nos 3 et 4. Vol. 5. No 1.

3o CATALOGUES ET JOURNAUX.

MUNICH. Katalog einer sammlung von wertvollen olgemalden.

LEIPZIG. Carl Beck. Lager katalog nr 5 Zeitschriften und grössere bibliothekswerke.

ID. Adolf Weigel. Metteilungen für Büchenfreunde.

ID. Karl W Hiersemann. Katalog 310. Kunstgeschichte.

ID. Gustav Tock. Ex bibliotheca Theodori Mommseni.

HEIDELBERG. Ernst Carlebaet. Bibliotheca historica VIII.

LONDRES. George Harding. Bibliotheca historica. No 142.

BERLIN. Mayer & Müller. Deutsche philologie und litteratur. Catalog 230.

CAMBRIDGE. W. Heffer & Sons. List of books. No 32.

Compte-rendu des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'août à octobre 1907

Messieurs,

Notre confrère, M. Jos. Berthelé, infatigable dans ses recherches campanaires, vient de nous envoyer une nouvelle série d'études relatives à l'histoire des cloches françaises. C'est d'abord un *Essai de catalogue des cloches françaises du XIIIe siècle encore existantes*, dans lequel il discute certaines attributions récemment publiées, et conclut, qu'à sa connaissance, en France, il subsiste seulement cinq cloches datées, remontant au XIIIe siècle. Un même nombre de cloches non datées pourraient être attribuées à cette période. Un second opuscule nous fait connaître *la famille Cavillier*, qui dans ses importantes fonderies, depuis trois siècles, a produit d'innombrables cloches dont on retrouve encore de nombreux spécimens dans maintes églises françaises. Enfin, en collaboration avec M. l'abbé Brugière, notre confrère nous transmet encore sa volumineuse *Exploration campanaire du Périgord* comprenant une nomenclature détaillée et une description de toutes les cloches des divers arrondissements de l'ancien Périgord. Ce catalogue raisonné fournit nombre d'indications iconographiques, épigraphiques et archéologiques précieuses pour l'histoire campanaire ; il résume en même temps la biographie de tous les fondeurs ayant travaillé pour ces parages.

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire du livre, ont tous cité un document dont les conséquences étaient majeures, et qui semblait établir sans conteste, qu'en 1189, un évêque de Lodève autorisa l'établissement d'un *moulin à papier sur l'Herault*. Etudiant les sources qui ont donné naissance à cette assertion historique, M. Berthelé prouve, que celle-ci ne repose que sur une mauvaise lecture des anciens textes. Les commentateurs, au lieu de lire : *plenariam potestatem faciendi paxeriam seu paxerias in flumine Erauri*, avaient abusivement déchiffré *paperia* et *paperias*. Or, *paxeria* est la forme ancienne qui a donné normalement en français moderne *pais-*

sière et par corruption *pansière*, c'est-à-dire la chaussée d'un moulin. Or, dans ces parages existait, en effet, fort anciennement un moulin, dont l'identification topographique, d'après le texte de la charte en question, ne présente pas le moindre doute.

Un autre de nos collègues, M. le curé Grob, a bien voulu également faire hommage à notre bibliothèque de ses plus récents travaux, qui tous, se rapportent à l'histoire du Luxembourg. C'est d'abord les *Historische werke von Eustach von Wiltheim*. Cet écrivain, qui vers le milieu du XVIIe siècle, était placé à la tête du conseil provincial du Luxembourg, a publié de nombreuses études se rapportant à l'histoire de sa patrie. Ce sont ces écrits que M. Grob réédite, en leur donnant une forme littéraire plus moderne et en les accompagnant de nombreuses notes et d'intéressants commentaires.

Dans un autre opuscule, le même auteur, sous le titre de *Denkmaler der kunst im luxemburger lande*, décrit quelques fort intéressants monuments artistiques: fonts baptismaux, tabernacles, épitaphes, appartenant à des églises luxembourgeoises.

Dans une plaquette qu'il intitule: *The restorations of the Bayeux tapestry*, M. Charles Dawson étudie les transformations qu'a subies cette célèbre tenture au cours des travaux de restauration auxquels elle fut soumise anciennement. Des gravures comparatives permettent de se rendre compte des additions ou modifications qui ont été apportées à l'œuvre primitive en exécutant ces travaux.

Plusieurs papes, au XVIe siècle, firent de toutes parts activement rechercher les manuscrits anciens, afin d'en enrichir la bibliothèque vaticane. Dans ce but, des envoyés pontificaux parcoururent les principales bibliothèques de l'Europe. Dom Ursmer Berlière nous fait connaître, qu'à cette époque, il y eut même des *bibliophiles belges au service de Léon X et de Clément VII*. Parmi ceux-ci, il faut citer Jean Hitmers de Zonhoven qui, en 1517, fut envoyé en mission auprès du roi Christian de Danemark, de l'archevêque Albert de Mayence, et qui en même temps rendit visite à nombre de détenteurs de manuscrits précieux. En 1526, on le trouve chargé d'une nouvelle mission de ce genre, dans les mêmes pays et dans les Iles Britanniques. Plus tard, il vint dans nos provinces, où il s'adressa même à divers religieux qui lui servirent d'auxiliaires.

Simon Vostre, de concert avec Philippe Pigouchet, à la fin du

xve et pendant les premières années du xvie siècle, publia à Anvers, à un grand nombre d'éditions, un livre remarquable qui est partout connu sous le titre de: *Les heures de Simon Vostre à l'usage d'Amiens.* M. E. Schytte le décrit encore une fois dans une étude illustrée que nous trouvons dans le « Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie » (année 1906, 3e et 4e trimestres). Des reproductions permettent d'apprécier toute la valeur artistique des gravures formées de sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, ainsi que des bordures si pleines d'imagination et si gracieusement composées.

Dans un de nos derniers comptes-rendus, nous avons signalé deux études relatives aux gardes d'honneur qui furent instituées sous l'Empire. Sur le même sujet, nous trouvons un troisième article dans la « Revue de Saintonge et d'Aunis » (XXVII vol. 3e livr.). Il est consacré aux *Gardes d'honneur, gardes nationales et anciens volontaires royaux en 1808 et 1815 à Saintes.* L'institution de ce corps d'élite est exposée, et des indications sont fournies au sujet de la manière dont il se recrutait et même s'habillait.

A tour de rôle, la plupart des villes belges, après avoir recueilli tous les documents possibles au sujet des anciennes habitations urbaines, les livrent à l'étude des archéologues, et s'efforcent, en conservant ces vieilles demeures, de maintenir l'aspect primitif de la cité. C'est aujourd'hui le cas pour Liége où, dans le « Bulletin de l'Institut archéologique », M. Eug. Polain étudie *L'architecture liégeoise. Les maisons en bois à pignon à Liége.* Des illustrations judicieusement choisies consacrent le souvenir d'habitations élevées d'après un système et un plan bien arrêtés, et permettent de se rendre compte des principes uniformes ayant présidé, à Liége, à l'édification des maisons bourgeoises.

Dans le « Bulletin monumental », (71e vol. Nos 1 et 2), M. Belson critique le travail consacré à *la Cathédrale d'Amiens et les « raffinements » de Goodyear.* Ce dernier avait affirmé que les irrégularités observées dans la construction des monuments du moyen âge provenaient non de causes fortuites ou involontaires, mais étaient le résultat d'une intention voulue de la part des architectes. Parmi ces irrégularités sont comprises l'obliquité d'alignement dans les plans, et l'élévation hors d'aplomb des murs, piliers et colonnes. Les auteurs

qui ont admis l'existence d'une intention bien arrêtée dans ces irrégularités, oublient en général que l'immense majorité des églises du moyen âge ont été bâties sur l'emplacement de constructions antérieures, édifiées au moyen de procédés très peu perfectionnés, et exécutées en périodes successives, parfois assez distantes les unes des autres et imparfaitement raccordées. M. Belson termine son étude en affirmant que les déviations de la normale que M. Goodyear a observées à Amiens et qu'il juge être des « raffinements » voulus dans la construction, sont toute autre chose. « C'est purement et simplement le résultat fortuit de mouvements accidentels. »

D'autre part, dans le même revue, MM. Lefèvre-Pontalis et Georges Durand discutent, en vue de publications éventuelles, *le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique*. Il s'agit de savoir si, pour un monument religieux, il faut suivre l'ordre chronologique ou bien adopter une marche immuable, basée plutôt sur l'ordre topographique. Chacun d'eux fournit des arguments en faveur de sa thèse, et il est évident que sur ce point, il sera impossible de rallier l'unanimité des archéologues.

Dans le « Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique », M. G. Kurth a fait imprimer ses *Recherches sur Henri de Dinant*, dans lesquelles il étudie quel est le vrai caractère d'homme privé et d'homme public de ce personnage; puis il examine quel rôle il joua comme réformateur, quel fut son programme et comment il put exécuter celui-ci. D'abord, M. Kurth croit pouvoir admettre que Henri de Dinant était de naissance patricienne. Liége était alors au pouvoir des grands qui l'administraient dans leur intérêt exclusif, mais à partir de 1253, les échevins durent abandonner au peuple le privilège de participer aux élections communales. Ces dernières ne pouvaient alors amener au pouvoir que des patriciens, mais en cette année, parmi ceux-ci fut élu Henri de Dinant, le candidat populaire. Le nouveau magistrat prit ouvertement le parti du peuple et s'attaqua bientôt aux échevins eux-mêmes. D'autre part, il organisa la résistance de la plèbe et créa une association jurée qui entra en lutte ouverte avec les patriciens et avec l'évêque. Bientôt il entraîna à sa suite les villes de Huy et de Saint-Trond, et les cités alliées, pour leur commune défense, créèrent une milice communale. Après diverses et

longues péripéties, après des alternatives de succès et de revers, la cause populaire fut finalement vaincue et la paix fut signée, le 17 octobre 1255. Les conditions en furent dures et leur exécution si impitoyable que, six mois plus tard, le peuple se révolta et rappela Henri de Dinant. Toutefois, cette tentative désespérée n'eut d'autre résultat que de rendre plus pitoyable encore la situation du peuple vaincu. Henri de Dinant termina sa carrière ignoré, loin de sa ville natale. Quant à son œuvre, aucune de ses pensées politiques, conclut M. Kurst, n'a reçu de lui une réalisation durable, mais aucune n'a été désavouée par l'avenir, et la postérité s'est chargée de les introduire, à l'état de réalités vivantes, dans la constitution définitive du pays.

Précédemment, nous nous sommes occupé ici même des niches avec ouverture extérieure ménagées en Angleterre, dans certaines parties des églises ogivales. Celles-ci ont d'évidentes similitudes avec les *oculi et armoires eucharistiques* qui existent dans les églises lorraines et que M. l'abbé Walbock décrit dans le « Jahr Buch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde (18e Jahrgang) ». En Lorraine il existe encore beaucoup « d'armoires encastrées dans les murs des églises et munies d'une petite ouverture donnant sur le dehors »; quant à leur emploi, des avis nombreux ont été émis; les uns y ont vu des confessionnaux, d'autres des réserves pour vases liturgiques, ou bien des armoires à reliques; quelques-uns croyent qu'elles ont servi pour y déposer les saintes huiles, voire même le Saint-Sacrement. Nombreux furent les auteurs qui crurent que l'oculus ne servait qu'à laisser filtrer au dehors la lumière d'une lampe placée dans le sanctuaire, afin d'indiquer au loin, pendant la nuit, l'endroit où reposait le Saint-Sacrement Enfin quelques-uns ont cru que l'ouverture avait pour but d'étendre aux défunts reposant dans le cimetière, les effets de la présence réelle des Saintes-Espèces reposant dans l'église. Se basant sur l'étude de ces monuments encore existants et sur certaines prescriptions écrites, M. l'abbé Walbock émet l'opinion que ces armoires en Lorraine ont fait office de tabernacle. Quant à l'oculus, il n'aurait servi qu'à faciliter aux fidèles de donner cours au culte ardent qui alors régnait envers le Saint-Sacrement, en permettant à chaque heure du jour et de la nuit de lui rendre des hommages directs et constants.

Les études économiques semblent depuis quelque temps spécialement tenter la plume de notre confrère M. Willemsen. Dans les « Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand » (tome VII, 2e fasc.), il fait paraître une *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle*. En consultant les sources d'archives, en reproduisant les extraits de nombreux documents contemporains, il établit les circonstances qui causèrent la déchéance et la ruine de cette industrie si prospère au XVIe siècle. Ces vicissitudes furent semblables à celles qu'éprouvèrent également en Flandre d'autres industries tout aussi florissantes, telles la draperie et la tapisserie. L'antagonisme entre les producteurs ruraux et les travailleurs urbains, avait créé un mouvement de décadence qu'accentuèrent jusqu'à la ruine finale, des mesures fiscales peu efficaces, des droits prohibitifs établis aux frontières espagnoles, et surtout l'incurie et les pratiques coupables des intermédiaires trop intéressés qui s'étaient rendus maîtres de la production linière flamande.

Dans la même publication (tome VIII, 2e fasc.), un autre de nos confrères, le R. P. van den Gheyn, S. J., décrit *Un manuscrit de l'imprimeur gantois Robert De Keyser à la bibliothèque de l'Escurial*. Il s'agit ici du premier recueil illustré qui porte pour titre : *Salomonistria officia ex sacris desumpta, navigationi Caroli V imperatoris accomodata per Robertum Cesarem Gandensem*. Ce précieux manuscrit fut offert à Charles V, lors de la visite qu'il fit, en 1520, à Gand, et renferme des hymnes et cantiques auxquels l'auteur a fait subir de curieuses transformations en vue de les faire concorder avec les différentes circonstances que l'empereur aurait pu rencontrer pendant son voyage sur mer. L'auteur établit ensuite que Robertus César n'est autre que l'imprimeur gantois Robert De Keyser, et fournit sur cette intéressante personnalité de curieux renseignements complémentaires. Malheureusement il n'est pas possible d'établir avec certitude quel fut l'auteur des belles miniatures qui enrichissent le manuscrit de De Keyser, quoique certaines conjectures permettraient peut-être de supposer qu'elles aient été exécutées par l'habile pinceau de Clara De Keyser, sœur de l'imprimeur.

Le sol luxembourgeois est en quelque sorte saturé d'antiquités appartenant principalement à l'époque romaine. Chaque jour amène une découverte nouvelle, dont bénéficie en général le musée si

intéressant de la ville d'Arlon. C'est à la description de ces trouvailles qu'est en partie consacré le dernier volume des « Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg » (tome XLII), et c'est à la plume de notre confrère M. Sibenaler que sont surtout dues les notices qui les exposent. C'est ainsi que nous apprenons à connaître le mobilier retrouvé dans *les tombes romaines de Massul*, que sont exposés les fouilles faites à l'occasion de la transformation de *Cheutzé et des travaux de nivellement pour l'érection de la nouvelle église d'Arlon*. Ailleurs sont passées en revue *Les statuettes gauloises de Martelange*, dont l'accumulation en un espace restreint autorise diverses suppositions, sans apporter toutefois la solution du curieux problème de leur usage ou de leur emploi. *Le brûle-parfum de l'époque romaine trouvé à Majeroux*, est d'une forme spéciale, dont bien peu d'exemplaires ont jusqu'ici été retrouvés. Enfin l'importante découverte des *thermes d'Arlon*, est venu révéler inopinément aux archéologues luxembourgeois l'existence d'un établissement de bains qu'ils ne soupçonnaient guère, et compléter la topographie ancienne de la ville d'Arlon.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de vous communiquer encore quelques renseignements intéressants, ceuillis dans le dernier volume des « Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or » (tome quatorzième).

Résumant les derniers travaux, relatifs aux origines de l'art bourguignon, en réponse aux théories de M. Pitt, du musée d'Amsterdam, M. Kleinclausz affirme que, vers le milieu du XIVe siècle, les vieilles traditions de la sculpture bourguignonne furent altérées par des artistes flamands, puis, une trentaine d'années après, modifiées encore par les sculpteurs hollandais Claus Sluter et Claus de Werve, et que le mélange de ces deux styles a produit l'art des tombeaux des ducs et du puits de Moïse.

Le musée de Dijon possède un instrument antique, sur lequel je crois devoir spécialement attirer l'attention de notre excellent confrère M. Stroobant. C'est un buste de femme en bronze, surmontant une large tige évidée, évasée par la base et munie de deux anses. M. Metman rapproche cet objet de divers autres de même nature, et notamment de celui qui repose à la bibliothèque nationale et qui, autrefois, a appartenu à Peiresc. C'est également

un buste orné de divers accessoires et, détail important, cette pièce, aussi bien que celle de Dijon, est relevée d'incrustations d'argent, notamment dans les yeux des personnages. M. Metman, d'accord avec Babelon, Blanchet, Montfaucon et le P. du Molinet, n'hésite pas à voir dans ces objets des clefs de fontaine, *manubrium epistomii*, et rappelle que les Romains se servaient de ces outils pour régler le débit de leurs distributions publique et privée d'eaux. N'y aurait-il pas lieu de faire un nouvel examen du buste de Bacchus, récemment découvert à Vorsselaer, que notre confrère a décrit dans nos publications et, au lieu d'une enseigne, d'y retrouver peut être une clef de fontaine? Quoiqu'il en soit, l'objet gardera toujours sa valeur et restera un des plus précieux documents archéologiques de l'occupation romaine dans nos provinces.

FERNAND DONNET.

1 décembre 1907.

Les propriétés du couvent de Val-Duchesse à Anvers

Notre excellent confrère, M. Victor Tahon, président de la Société d'Archéologie de Bruxelles, a bien voulu nous communiquer la copie d'un intéressant manuscrit conservé aux archives générales du royaume, à Bruxelles (1). Ce volume que nous avons consulté ensuite, renferme une série d'actes datés du XIVe au XVIe siècle et qui se rapportent à des propriétés ou à des rentes que possédait, à Anvers, le couvent de Val-Duchesse, à Auderghem. Cette communauté de religieuses appartenant à l'ordre de Saint-Dominique, fut fondée en l'honneur de la Sainte-Trinité, en 1262, par Aleyde de Bourgogne, femme d'Henri III, duc de Lothier et de Brabant.

Les biens que le couvent possédait à Anvers lui furent, pour la plupart, donnés par des religieuses, ou constituaient une partie de la dot qu'elles versèrent lors de leur entrée au couvent. Parmi les documents qui se rapportent à ces biens, et qui datent des XVe et XVIe siècles, beaucoup n'offrent pas grand intérêt; ils se retrouvent en partie dans les actes scabinaux de l'époque et concernent des propriétés connues. Par contre, les actes du XIVe siècle sont plus intéressants ; ils n'existent pas ailleurs, et au point de vue de l'histoire topographique de la ville d'Anvers, ils fournissent certaines indications méritant d'être signalées. Nous croyons donc bien faire en analysant brièvement ici les plus importants d'entre eux.

* * *

(1) Inventaires des couvents supprimés, n° 4063.

Le recueil, comme nous l'apprend son titre, fut rédigé en l'année 1508, d'après les ordres de la prieure Catherine van Nuynhem. Voici du reste le titre exact du manuscrit :

Hier nae volghen zekere brieven erffelycke lyftochte ende anderssins toebehoirende ende aenghaende den goidshuyse van Tshertoghinnendale by Ouderghem gelegen, gecolligeert ende gheregistreert ten tyde vander Eerweerdighe vrouwen in Gode vrouwen Katherinen van Nuynhem, priorinne desselfs goidshuys in oighste maent int jaer Ons Heeren alsmen screef duysent vyf hondert ende achte.

C'est un in-folio dont le texte redigé sur papier, d'une belle écriture régulière, en trente-quatre doubles pages, auxquelles a été adjointe une dernière page supplémentaire. La reliure est moderne.

Le premier acte que nous rencontrons, a trait à une propriété située à Anvers, au *Clapdorp*. Cette propriété, qui consistait en *eenre hoffstat*, c'est-à-dire un terrain, était grevée d'une rente annuelle de 18 deniers de Louvain. Le magistrat l'avait taxée lors de la levée de l'impôt, créé en vue de procurer des ressources pour la construction de nouvelles fortifications, devenues sans doute nécessaires à la suite du troisième agrandissement de la ville, qui eut lieu pendant les dernières années du XIIIe siècle :

Om groten orbore ende om grote mitscape der port van Antwerpen alse die port mede te vestene te chanchiedene ende om den twist die binnen Antwerpen gheviel.

Les troubles auxquels il est fait ici allusion, se produisirent à la fin du XIIIe siècle et eurent pour acteurs les membres de la classe bourgeoise. Les causes n'en sont pas bien définies ; d'aucuns veulent y voir le résultat de revendications démocratiques contre les privilèges de certaines familles, dont les membres détenaient exclusivement le pouvoir urbain ; d'autres croient qu'ils eurent pour cause l'exercice du droit d'étape sur le sel, le poisson et l'avoine [1]. Quoiqu'il en soit, il fallait alors renforcer les fortifications de la ville, et pour couvrir les frais de ces travaux, le magistrat dut procéder à la vente de divers terrains et aliéner certains revenus dont elle jouissait. D'autres actes de la même époque ont conservé le souvenir de

(1) MERTENS EN TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen*, II, 121.

ces transactions. Tous renferment la clause que nous avons citée ci-dessus. Il est à remarquer que l'expression *port* ou *poert* a ici la signification de « ville » et se retrouve dans le mot *porter* ou *poorter*, bourgeois (1).

En l'année 1303, le propriétaire de ce bien était un bourgeois de la ville, qui avait nom Guillaume Vincken. Celui-ci racheta cette servitude pécuniaire au moyen d'une somme qu'il versa entre les mains des échevins d'Anvers (2).

Le Clapdorp formait un hameau, situé au nord de la ville, et auquel on accédait par la Porte aux Vaches. Il fut englobé vers cette époque dans l'enceinte.

* * *

Un autre acte, daté de l'année 1347 (3), se rapporte à une propriété qui pourrait bien être assimilée à celle dont nous venons de parler. En effet, Marguerite, femme de Gautier Goudvinghers, vendait à Nicolas Lammins De Voldre une rente annuelle de trois florins de Florence *(florine van Florencien)*, hypothéquée sur une maison située hors de la Porte aux Vaches, près de l'entrée du couvent des dominicains: *een huys met allen zyne toebehoertē dat gestaen es buytē die Coepoerte aen d'e predikeren poerte.* L'acte ajoute que cette propriété provenait de Guillaume Vincs. Les dépendances du couvent des dominicains s'étendaient en effet entre l'Escaut et le Clapdorp, et il est fort possible, que sur le terrain qui lui appartenait Guillaume Vincs ait construit la maison dont il est ici question. Ce qui semble confirmer cette supposition, c'est qu'en 1508, dans l'acte relatif au *hofstadt* du Clapdorp, fut ajoutée la mention d'une maison existant en cet endroit et habitée alors par Jean Conceel. L'acte de 1347 que nous venons de citer fut confirmé derechef en 1372.

(1) *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen en andere oudheden van de stad Antwerpen*, 213.
(2) Folio 1 du manuscrit.
(3) Folio 23 et 24.

Les dominicains étaient arrivés, en 1241, à Anvers, et dès 1249 s'étaient établis au *Driesch* où ils édifièrent un couvent. Cet emplacement, lors du second agrandissement de la ville en 1250, fut enclos dans la nouvelle enceinte qui, en cet endroit, formait une emprise sur les champs extérieurs s'étendant jusqu'au Clapdorp. La propriété de Vincs était donc située entre le mur de la ville et le hameau, à proximité de la Porte aux Vaches (1).

Au sujet des biens de Val-Duchesse, nous rencontrons souvent encore mention du nom de Marguerite Goudvinghers, et nous apprenons que c'est en faveur de sa fille Nathalie, qui avait pris le voile dans ce couvent, qu'elle avait fait ces nombreux dons. Parmi les propriétés qu'elle transmit ainsi aux religieuses d'Auderghem nous pouvons citer les suivantes :

En 1328, *des vridaeghs inde paesschdaige*, Jean Beverclause, appelé Vleeschouwere, reconnut avoir reçu la jouissance, moyennant le payement annuel de 12 escalins de gros tournois, du quart d'un terrain situé au *Craywyc*, à côté du pont conduisant au Bourg, et appartenant à Clémentine, fille de Gautier Goudvinghers. Sur ce terrain fut bâtie une maison qui resta grevée d'une rente d'un même import, et qui devint, peu après, propriété de Marguerite Goudvinghers.

Le *Craywyc* était cette partie de l'ancienne ville d'Anvers qui s'étendait depuis le fossé du Bourg jusqu'au Canal, appelé primitivement *kolenvliet* et plus tard canal aux Charbons.

La même Marguerite Goudvinghers avait acheté, en 1339, *des woensdaegs nae Sinte Lucs dach Evangelisten*, de Michel Ruen, une rente annuelle de 3 escalins et 6 deniers vieux gros tournois, monnaie de France, pour le payement de laquelle on avait donné en garantie une maison située au *Dilf*, c'est-à-dire au cœur même de la vieille cité, à proximité de ces fossés du château, dans lesquels avait été, depuis bien longtemps, amenagé un chantier pour la construction des navires.

La même Marguerite Goudvinghers possédait encore une maison

(1) L. Torfs. *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers depuis l'origine de cette ville.*

avec jardin, *haer huys ende hof*, située courte rue Neuve, au coin d'une ruelle, *inde cortte nuestraete op den hoec vander steghe daer men ghaet ter herberghen weert die wylen was tser Wouters van Bergheem*. Elle avait acheté ce bien le 1 avril 1358, de Catherine, fille de Jean van den Nulande. Elle avait plus tard grevé ce bien d'une rente de 4 florins d'or, payables au couvent d'Auderghem, en faveur de sa fille, lors de la prise de voile de cette dernière, à Val-Duchesse, *Jouffrouwe Natalye haer dochter nonne inden voerscreve cloestere*.

C'est en 1343, que Marguerite Goudvinghers céda toutes ces diverses propriétés à sa fille, *al dit voerscreve goed hebben ende behouden sal te haren live, ende dat nae haere beider live alle dit voergesceide goet here ende blive den convente des cloesters van Oudergheem in dese vorwaerden dat elcke jouffrouw, die den voerscreve convente toehoert oft toe hoeren sal, hebben sal vandesen voerscreve goede op elken dach alse vasten een juperken wyns alsoe verre alse die voerscreve goet dat gherecken mach*.

Cette dernière clause nous apprend que le revenu de ces biens devait servir à procurer, à chaque religieuse, une mesure de vin pour chaque jour de jeûne.

Toutefois, Marguerite Goudvinghers, par un nouvel acte passé devant les échevins d'Anvers, en l'année 1347, *op Sente Peeters ende Sente Pauwels avonde apostelen*, se réservait en cas de survie, l'usufruit de certaines de ses propriétés, *eest dat ic langer leve dan Natalye myne dochtere voerscreve dat ic dan myn lyftocht sal behouden van dien goede dat hier nae bescreven ende genoemt staet*. Les biens que la donatrice se réservait, consistaient en : la maison de ses parents rue Neuve, *die wooninge die myns vader ende miene moeder was gestaen inde Niewestrate*, puis la maison qu'elle habitait rue des Dominicains, *de wooninge daer ic in wone gestaen inde predicaren strate*, enfin la maison sise hors de la Porte aux Vaches, *een huys gestaen buyten der coepoerten aende roye jeghen der predicaren bogaerdpoerte*, ainsi que diverses rentes d'un import assez considérable (1).

(1) Folio 22 v° du manuscrit.

Mais cette donation ne fut pas la seule preuve des libéralités de Marguerite Goudvinghers. Elle crut encore nécessaire de les confirmer par le testament qu'elle rédigea en 1335. Les pièces de ce genre, datant de cette époque, sont rares. Nous croyons donc bien faire en l'analysant ici brièvement. Ce document, rédigé en latin, est fort long; il a été passé par Jude Petrus, clerc du diocèse d'Utrecht, remplissant les fonctions de notaire impérial.

La testatrice est qualifiée de *honesta et discreta matrona Margareta relicta quondam Walteri Goudvinghers opidana Antverpiensis Cameracensis diocesis*. Elle choisit d'abord pour lieu de sa sépulture le couvent de Val-Duchesse, à Auderghem. Puis, elle énumère toute une série de legs pieux, entre autres : au doyen et chapitre de l'église Notre-Dame à Anvers, 5 gros de Flandre, à charge de célébrer un service anniversaire pour le repos de son âme ; aux religieux de l'abbaye Saint-Michel, la même somme, aux mêmes conditions, plus 10 gros pour un repas le jour de ses funérailles, sans compter une mesure du meilleur vin pour chaque moine, *unum pottum vini de meliore quod ipso die exequiarum suarum dicti domini habebunt et potabunt*. Chaque pauvre malade qui, le jour de l'enterrement de la testatrice, se trouvera à l'hôpital, *in hospitali veteri prope Sanctum Georgium*, recevra un gros de Flandre. Elle attribuait ensuite cinq gros aux religieuses de Val-Sainte-Marguerite, hors des portes de la ville, c'est-à-dire du couvent de *Ter-Nonnen*, qui était situé à peu près à l'emplacement actuel du Parc ; 2 gros à la fabrique de l'église Saint-Willibrord ; 5 gros à la Table du Saint-Esprit ; 12 gros aux sœurs blanches habitant, rue des Peignes (local actuel de la société de Saint-Vincent de Paule); 2 gros à l'infirmerie du Clapdorp; 2 livres de cire à la chapelle, existant près de la Porte aux Vaches; 4 gros aux frères Lollards, habitant près des Beggards ; 15 gros à ces derniers ; 12 gros aux sœurs du tiers-ordre de Saint-François, dont le couvent était situé rue de l'Hôpital ; 5 gros par tête à dix prêtres pauvres, pour réciter des messes pour le repos de son âme, etc.

Elle instituait ensuite quelques legs particuliers. Sans oublier sa servante, *ancille que sibi serviet et morabitur secum in die mortis sue*, elle légua de petites sommes à diverses personnes qu'elle désignait nominativement.

Puis, elle mit à la disposition de ses exécuteurs testamentaires,

une somme de 5 livres de gros, pour acquitter les dettes injustes qu'elle aurait contractées à son insu ou involontairement, *pro injuste acquisitis sibi incognitis quinque libras grossorum veterum semel ad satisfaciendum de eisdem per dictos suos executores omnibus et singulis personis.*

Elle laissait ensuite l'usufruit de la maison qu'elle habitait et qui s'élevait place des Dominicains, *domus sua sita in platea predicatorum*, à Elizabeth de Wolfertsdyc. Enfin, elle disposait de tous ses autres biens en faveur des religieuses du couvent de Val-Duchesse à Auderghem.

Elle désignait ensuite comme exécuteurs testamentaires, Pierre de Akeren, chapelain de la chapelle de l'infirmerie au Clapdorp, et Jean Peregrim, prêtre, attaché à l'église Sainte-Walburge à Anvers. Les témoins qui signèrent cet acte, furent Arnold Pauli, Jean Louys, Arnold de Leefdale, habitants d'Anvers, Léon de Belgele, clerc, Adelaïde de Schoenhoven et Elisabeth de Wolfertsdyc, appartenant aux diocèses d'Utrecht, de Tournai et de Cambrai (1).



Nous venons de voir, dans l'acte restrictif de 1347, que Marguerite Goudvinghers se réservait l'usage sa vie durant de la maison qu'avaient habitée ses parents, rue Neuve. Il n'est pas donné d'autres indications topographiques. Faut-il identifier cette demeure avec une autre maison lui appartenant et dont nous avons aussi parlé, qui était située dans la courte rue Neuve, au coin d'une ruelle? Nous ne le croyons pas. Peut-être faudrait-il plutôt l'identifier avec une propriété plus importante, que nous trouvons un peu plus tard en possession du couvent d'Auderghem (2). En effet, au commencement du XVIe siècle, les marguilliers de l'église Saint-Jacques, dans le but de ménager au nouveau temple un dégagement vers la place de Meir, se rendirent acquéreurs des propriétés qui lui faisaient face de l'autre côté de la longue rue Neuve. Ils achetèrent, entre

(1) Folio 23 du manuscrit..

(2) EDM. GEUDENS. *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek*, II, 115.

autres, le 23 décembre 1508, des religieuses de Val-Duchesse, trois maisons *drie steenen huizen gelegen tusschen de nieuw geopende straet westwaerts en den gemeynen gang half den voors. huysen toeberoerende, oostwaerts, comende achter aen Jan Heyns raemhof.* Cette description démontre que ces trois maisons étaient situées au coin oriental de la nouvelle rue appelée alors *Baenstrate*, qui s'appela ensuite rue du Lombard, pour finir par être connue sous le nom de rue du Chêne.

De ces trois maisons, celle du coin portait pour enseigne *de Roose* et était composée de deux demeures; la seconde s'appelait *Sente Woutruyde.* Derrière ces maisons s'étendait encore une parcelle de terrain joignant la *Baenstrate.* Quant à la ruelle qui les délimitait à l'autre extrémité, elle servait d'issue à plusieurs propriétés de la place de Meir.

* * *

D'autres documents du XIVe siècle ont trait à une maison, située sur le quai Saint-Jean. C'est d'abord un acte qui est daté de 1334, *op ten jaersavond*, en vertu duquel Guillaume Caestichere, le vieux, *Willem die men heet Caestichere douden*, vend à Renier, curé de l'église d'Eeckeren, représentant le couvent d'Auderghem, une maison au canal Saint-Jean, *op ten werf dien men heet sente Jans werf op den hoec vander steghe naest des voerscreven Willems huyse* (1).

Soixante ans plus tard, en 1405, la communauté religieuse de Val-Duchesse, représentée par la prieure Mathilde Crupelant, vendit cette maison à Jean Thys et à sa femme Béatrix Tsmolderen. Cette fois, l'emplacement de la maison était encore plus exactement désigné; elle était située au coin du Canal et du petit Schelleken, *op sinte Jansvliet op den hoec van den cleyne scheldekene ende op de eene side neve Jans Tsblocx huys* (2).

Dans le même voisinage se trouvait une maisonnette, *een camere metten hove, opt cleyn schelleken* qui, en garantie d'une rente

(1) Folio 4 v° du manuscrit.
(2) Folio 5.

annuelle de 13 escalins de gros, fut hypothéquée, le 6 mai 1411, par Jean Vyt, en faveur de Nicolas Lance.

Un peu plus tard, le 9 novembre 1454, la même propriété se vit grevée d'une nouvelle rente de 10 escalins, émise par le même Jean Vyt, mais cette fois les bénéficiaires de cette opération furent les religieuses de Val-Duchesse, représentées par leur receveur Jean Claes (1).

Si le second bien était venu en possession du prieuré d'Auderghem par voie d'achat, le premier lui avait, par contre, été cédé pour servir de dot conventuelle à une des religieuses, Marguerite Colouts, lors de sa prise de voile. Du reste, cette dotation avait été confirmée par un testament régulier.

En effet, le 17 avril 1346, Laurent de Madere, fils de Laurent, *dominus Laurencius dictus Madere,* prêtre, qui du chef de son père était possesseur de diverses rentes, entre autres: une de 12 gros et un chapon sur la propriété avec maison de Jean Hape, *domum et domistadium in vico dicto Kypdorp*; 12 gros sur la maison de Baudouin Wynroepere; 31 gros et 20 mites sur la demeure de Nicolas, fils de Nicolas, le messager des échevins de la ville; 40 gros sur des maisons rue de la Vigne, appartenant à Henri Mettencoe et à Lambert Scelulammeken; 20 gros sur la demeure de Jean de Broechem à la Grand'Place, cédait ces divers revenus au couvent d'Auderghem, à condition que l'usufruit de ces rentes appartiendrait à Marguerite Crabinne, fille de Nicolas Colochi, qui avait pris le voile dans ce monastère (2).

Laurent de Madere était fils de Laurent de Madere et de Marguerite Volbrechts. Cette dernière fit son testament à Anvers, par devant le notaire Nicolas Pauwels, le 5 septembre 1360 (3). Elle fit, en mourant, des legs importants à la Table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame; ceux-ci consistaient spécialement en rentes affectant diverses propriétés situées dans l'enceinte et quelques biens ruraux à Deurne.

(1) Folio 9 v° du manuscrit.

(2) Folio 5.

(3) EDM. GEUDENS. *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek*, I, 84.

Laurent de Madere, antérieurement déjà, avait testé le 15 avril 1346. Cet acte fut passé par un prêtre Jean de Tilia, *Johannes de Tilia, presbiter Cameracensis diocesis publicus imperiali auctoritate notarius*; la signature en eut lieu dans la salle du Chapitre du couvent des dominicains: *Antverpie in loco capitulari fratrum predicatorum*, en présence de trois témoins, spécialement requis à cet effet, savoir: Jean de Malines, religieux dominicain, Jean Alout, clerc, et Paul Bonte: *presentibus religioso viro fratre Johanne de Mechlinia ordinis predicatorum et discretis viris Johanne dicto Alout clerico et Paulo dicto Bonte.* Quant au testateur, il est qualifié de: *discretus vir et honestus dominus Laurencius dictus Madere presbyter Cameracensis diocesis.* Quant au but des libéralités de Laurent de Madere, il est parfaitement spécifié. Voici comment s'exprime le testament: *donavit, dedit, contulit ac libere et effeftucando obtulit ad opus religiosarum mulierum priorisse et conventui monasterii de Ouderghem ordinis predicatorum Cameracensis diocesis hoc tamen salvo quod Margareta dicta Crabinne filia quondam Nicholai dicti Colochi eiusdem monasterii monialis supradictos redditus quoad vixerit obtinent et sicut de annua pensione omni dolo et fraude exclusis de sepedictis redditibus ad usus suos proprios disponeret et gauderet; ipsa vero mortua dicti et superius assignati redditus ad usus monasterii supradicti omnibus modis quibus supra reddidit convertendos* (1).

* * *

En 1345, Nicolas Galees, surnommé Colinthe, passa un acte par devant les échevins d'Anvers, Jean van den Mortere et Guillaume de Molenere, en vertu duquel il cédait au couvent d'Auderghem, tout en laissant la jouissance sa vie durant à sa fille Marguerite, qui y était religieuse, les rentes suivantes: 8 escalins de gros tournois hypothéqués sur diverses propriétés situées au Kipdorp, rue de la Vigne et rue Neuve. Le testateur ajoutait que si un de ses héritiers tentait de s'opposer à cette donation, que celui-ci perdrait par ce fait tout droit à recueillir en héritage ses autres biens, qui dans ce cas,

(1) Folio 5 v° du manuscrit.

seraient attribués par moitié, au duc de Brabant et à l'évêque de Cambrai (1).

* * *

Avant d'aller plus loin, arrêtons nous encore un instant pour dire un mot d'une propriété du Craywyc dont il a déjà été question plus haut. Le 10 mars 1441, Jean Valck, batelier, vendait à Jean et Henri van Roemen, fils du secrétaire de la ville, Pierre van Roemen, une rente de 2 livres de gros, hypothéquée sur sa maison située dans la rue aux Nattes, au coin de la ruelle qui aboutit à la Montagne d'Or, *inde matstrate bynnen craeywyc dweers jegens die poerte over vanden drinck all vuyt op ten hoeck vanden steeghsken daer men coemt vanden guldenen bergghe waert tot inde selve matstrate tusschen tvoerscreven steegsken aen deen zijde ende der wedewen Peeter Dycx erve aen dander zyde comende achter vute aen Jans van Oerderen erve* (2).

La rue aux Nattes s'étendait depuis la place du bourg, jusqu'au fossé de la première enceinte, et c'est sans doute en ce dernier endroit qu'était situé l'abreuvoir dont il est question dans l'acte ci-dessus.

La rente constituée en 1441, était peu après entrée en possession du couvent d'Auderghem. Elle était en effet, à la mort des deux frères van Roemen, échue par héritage à Jean Vossaert, fils de Jean, qui la vendit, le 22 juin 1462, aux religieuses, représentées par leur receveur Jean van den Wauwere alias Claes (3).

* * *

Dans la rue de la Vigne, qui aboutissait au marché au Lait, le couvent garda pendant assez longtemps la jouissance des revenus qu'il y possédait au XIVe siècle. Parmi ceux-ci, nous trouvons une rente annuelle de 20 escalins de gros, que Jean Gheerds, boulan-

(1) Folio 29 du manuscrit.
(2) Folio 29.
(3) Folio 30.

ger, avait constituée, le 3 mai 1443, en faveur de Elisabeth Svroeden, fille de feu Jean Svroeden, et garantie par une maison, située dans cette rue entre deux autres maisons qui portaient respectivement pour enseignes: *den haerbrant* et *den roelant* (1).

L'année suivante, le 9 juillet 1444, le même vendeur céda encore à Elisabeth Svroeden une seconde rente d'un import identique, hypothéquée sur la même propriété. Toutefois, de peur que cette garantie fut insuffisante, il greva en même temps, et à titre subsidiaire, un autre bien consistant en une maison avec jardin appelée *de seven sterre* et sise au vieux marché au Bétail, *aen doude Veemerct tusschen sheylich geests huys van Onser Vrouwen aen deen zyde ende Volpaerts huys van Zuylen aen dandere zyde* (2). Il y a lieu de noter que le vieux marché au Bétail dont il est ici question est le marché aux Œufs actuel, qui anciennement s'appelait *oude Veemerckt.*

Le 20 octobre de la même année 1444, une troisième rente de 20 escalins fut émise dans des conditions entièrement identiques à celles de l'acte précédent entre les mêmes contractants (3).

Lors du décès d'Elisabeth Svroeden, ces diverses rentes furent léguées par testament aux enfants d'Henri van der Byest et de Elisabeth Gast. Parmi ceux-ci se trouvait une fille qui avait nom Elisabeth van der Byest et qui prit le voile dans le couvent de Val-Duchesse. A cette occasion, par acte authentique du 5 janvier 1452, ses tuteurs Gilles van der Byest, tanneur, et Jean Gheerts, représentant la famille paternelle, Jean Gast et Jean Maes, ses parents du côté maternel, constituèrent en faveur de leur pupille, une dot de 3 livres de gros de Brabant, représentée par les rentes dont il vient d'être question, et qui furent cédées en toute propriété au couvent. Toutefois, il fut stipulé que la nouvelle religieuse jouirait, sa vie durant, de l'usufruit de la moitié de cette dot, et qu'elle pourrait disposer en toute liberté de ce revenu (4).

Henri van der Byest et Elisabeth Gast devaient jouir d'une situa-

(1) Folio 2 du manuscrit.
(2) Folio 2 v°.
(3) Folio 2 v° et 3.
(4) Folio 3 et 3 v°.

tion assez aisée. Nous les trouvons encore, le 23 juin 1459, vendant de concert avec leur fils Jean van der Byest aux enfants de feu Henri van den Kerckove et de Catherine Spapen, diverses rentes assez importantes, entre autres 4 cens d'or de Gand, hypothéqués sur deux jardins situés dans la rue des Béguines et dans le voisinage de l'abbaye Saint-Michel, ainsi que 2 nobles de Flandres, sur une maison de la rue Porte aux Vaches. Ces propriétés étaient décrites comme suit: *eenen hof metten gronde ende met al datter toe behoert gelegen op tscloestervelt, houden ontrent een buender, neffens de vlierstege en neffes der vrouwen hof in den Roosenhoet, aen deen zide ende Henrick Druys erve aen dander zide — eenen hof gelegen inde begynenstrate streckende der boexstegen vuytte tusschen Henrick Pyls erve aen deen zyde ende Wouters Moeleneren erve aen dander zide — een huys metten gronde ende met al datter toebehoert gestaen inde coepoirtstrate geheyten tvosken tusschen Willems Moeleneren erve aen deen zide en Jan Proestmans erve aen dander zide* (1).

* * *

D'autres propriétés, dont il a été question plus haut, étaient situées au Kipdorp. Cette antique voie de communication, constituait autrefois une partie de la grande digue *Eyendyk*, construite au VIIIe siècle, pour établir une communication à l'abri des eaux de l'Escaut, entre le village de Deurne et les parties émergées du territoire d'Anvers, notamment le bourg et le hameau du Kiel. Dans cette rue, à la suite de circonstances que nous ignorons, le couvent de Val-Duchesse possédait une propriété consistant en maison avec jardin et dépendances, *eene ydele hofstad met hove, gronde, metten vierendeele van eenen borneputte ende met al datter toebehoirt, ende die hy nu betymmert heeft, gelegen in Kypdorp tusschen desselfs Jans hofstede aen deen zyde ende Heinryc thuys van den Eeckhoven in dandere zyde* (2).

Le 28 mai 1401, le couvent, représenté par son prévôt, Jean

(1) EDM. GEUDENS. *Plaatsbeschrijving*, I, 201.
(2) Folio 3 v° du manuscrit.

van der Strate, vendit ce bien à un nommé Jean de Cuypere, moyennant une rente de 14 gros tournois monnaie de France, payable à perpétuité, chaque année, le jour de la saint Bavon.

Le couvent jouissait aussi d'une rente de 10 escalins 10 1/2 sous de gros, garantie par une propriété située dans la même rue Kipdorp, non loin de la nouvelle porte du même nom. Ce bien consistait en une maison avec jardin et houblonnière, aboutissant par derrière rue de la Boutique, *eenen huyse metten hove hoplande, gronde ende toebehoerten, gestaen in Kypdorp tusschen Heinric Cloets erve aen deen zyde ende Jan Tops huys was aen dander zyde streckende achter ute inde winckelstrate.* Il est à remarquer que ce terrain n'était pas alors coupé par les diverses rues peu importantes qui y furent tracées dans la suite.

Au commencement, du xve siècle, ce domaine étendu appartenait à Jean de Leeghe ou Sleegen. Celui-ci le légua à ses deux filles: Marguerite de Leeghe, femme d'Arnold Rombouts, forgeron, et Catherine de Leeghe, qui avait épousé Georges van Wezenbeke, fabricant de tables. Le 15 février 1472, les premiers grevèrent leur part de ce bien de la dite rente de 10 esc. 10 1/0 s. gr. (1).

De ces mêmes propriétaires provenait une seconde rente qui était également en possession du couvent de Val-Duchesse. Il s'agissait d'un revenu annuel de 18 escalins et 6 sous de gros. Celui-ci constituait le prix qu'Arnold Rombouts et Marguerite de Leeghe avaient obtenu pour la vente faite à Pierre Spilleman, menuisier, d'une maison avec jardin située sur la chaussée, hors la porte du Kipdorp, *een huys metten hove, derdendeele vanden borneputte, gronde ende toebehoerten gestaen buyten de buytenste Kipdorppoerte aen den steenweech.* Toutefois, en faisant cette cession, les vendeurs avaient stipulé qu'un locataire, nommé Guillaume van den Kerckhove, qui occupait la partie orientale de la maison et le tiers du jardin, continuerait à jouir de cette location sa vie durant, moyennant le payement d'une redevance annuelle minime.

Pour assurer le règlement financier de cette servitude, les époux Rombouts, donnèrent à Spilleman une hypothèque sur leur part de la propriété de la rue Kipdorp avec issue rue de la Boutique.

(1) Folio 6 du manuscrit.

C'est cette dernière hypothèque, consistant en une rente annuelle de 16 escalins et 3 sous de gros, que Pierre Spilleman céda, le 1 février 1476, au couvent d'Auderghem, représenté par son receveur Corneille Yveten (1).

* * *

Parmi les actes qui ont trait aux biens du couvent d'Auderghem à Anvers, il en est quelques-uns encore qui se rapportent au XIVe siècle. Nous les citerons brièvement.

Le jour de la fête de saint Etienne, de l'année 1364, Elisabeth, veuve de Pierre van Oerle et sa fille Elisabeth, vendirent au menuisier Jean van der Borgh, les trois quarts de deux maisonnettes avec jardin, *twee cameren met den hove, gronde ende al dat daer toebehoert*, situées dans le *hout meere*, c'est-à-dire à la place de Meir actuelle. D'après certains historiens, le nom de *hout meere* aurait été donné à cette partie de la ville parce qu'autrefois, en cet endroit, vers le coin de la rue des Tanneurs, existait une grande mare remplie d'eau croupissante, qu'on appelait *de meere* ou *den poel*, et dans laquelle on aurait fait flotter pour les conserver, des pièces de bois, d'où l'appellation de *hout meere* (2).

Quoiqu'il en soit, les travaux de terrassement, entrepris dans cette partie de la ville, ont permis d'établir, qu'autrefois, en cet endroit, à l'emplacement qu'aujourd'hui occupent les maisons qui bordent la place, au Sud, vers la rue des Tanneurs, coulait une rivière ou un large ruisseau. Plus tard, ce cours d'eau aura été détourné, ou bien encore, son parcours aura été modifié, à la suite de transformations du sol, et les eaux, ne trouvant plus d'issue, auront formé une mare ou un petit étang marécageux. C'est de cette particularité que, dans la suite, la place qui se dessina dans le voisinage, aurait reçu son nom.

C'est là aussi qu'à différentes époques, ont été retrouvés, reposant dans d'anciens dépôts de sables marins, saturés de coquillages, des débris appartenant à diverses époques, notamment des

(1) Folio 7 v° du manuscrit.
(2) A. THYS. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

ossements, provenant d'animaux de races aujourd'hui disparues de nos contrées, des objets d'origine romaine, parmi lesquels un très joli petit flacon en verre, appartenant aujourd'hui à nos collections, des poteries du moyen-âge et d'époques plus récentes, etc.

Au commencement du XVe siècle, un certain Adrien Meerman était possesseur d'une rente de 2 escalins et 2 deniers de gros, hypothéquée sur une maison qui avait remplacé les deux anciennes maisonnettes, *een stede met haren toebehoerten in deynde vander Meeren gestaen*. Le 1 mars 1435, il céda cette rente à Jean van Pantgate (1).

Le 13 décembre 1437, le même Adrien Meerman constituait une nouvelle rente de 3 vieux gros tournois, garantis par le même gage, et la vendait à Jean Bode, le bâtard.

Plus tard, le couvent d'Auderghem devint propriétaire de ces deux rentes.

Un nommé Jean Scoef possédait une maison, qui avait été élevée sur les remparts, hors de la porte Saint-Jean. C'était, comme la décrit l'acte du XIVe siècle, *een huys metten gronde ende met all datter toebehoert ghestaen op de veste buten Sente Jans poerte.* Sur cette propriété il leva une rente de 2 florins du Rhin, qu'il céda, le 29 août 1393, à Jean Beelaerde, mercier. Le vendeur conservait toutefois la faculté de transférer cette hypothèque sur quelqu'autre de ses propriétés. Cette éventualité ne se produisit pas, car, plus tard, cette servitude eut pour bénéficiaire, sans modification, le couvent d'Auderghem (2).

* * *

Le même couvent, sans doute à la suite de quelque donation conditionnelle que lui avait faite Alice de Perwez, avait contracté certaines obligations vis-à-vis du couvent des Dominicains à Anvers. Nous avons vu que plusieurs des biens, entrés en possession des religieuses de Val-Duchesse, étaient situés à la frontière du Clapdorp, à proximité de cette maison religieuse. Ces obligations ne furent

(1) Folio 31 v° et folio 32 du manuscrit.
(2) Folio 31.

entièrement liquidées qu'à la fin du XIVe siècle, comme le constate la quittance suivante, libellée en 1385 (1):

Qytancie absolute des prioers ende convents vander predicaren cloosters bynnen der stadt van Antwerpen.

Wy prioer ende tconvent ghemeynlec vander predicaren ordene tAntwerpen, doen te wetene allen lieden dat wy claerlic quite gheschonden hebben ende schelden claerlic quite, der priorinnen ende convent vander Hertoghinnen dale bi Oudergheem, van alden achterstelle, dat zy ons sculdich mochten hebben geweest van joncvrouwe Aliten weghen van Parweys, tot opten dach van heden dat dese letteren ghemaect worden, ende houden ons van alden voerscreve achterstelle wel vernueght ende volcomelic daer af voldaen. In orcontscape der waerheit hebben wy prior ende convent ghemeynlic vander predicaren ordene voerscreve ons ghemeyns convents zegel hier aen gehangen. Gegheven int jaer ons heeren alsmen screef duysent driehondert tachtentich ende vive, den derden dach in oeghste.

* * *

Les propriétés du couvent de Val-Duchesse se répartissaient dans les divers quartiers de la vieille ville. C'étaient aussi bien des immeubles que des titres de rente. Ils nous permettent de rappeler le souvenir et de fournir quelques renseignements sur certains immeubles situés dans les rues principales de la cité.

Voici d'abord une maison située à la Grand'Place, et portant pour enseigne *de trompe*. Elle consistait *en een huys metten gronde ende toebehoirten geheeten de trompe gestaen aende merct tusschen thuys geheeten Batenborch aen deen zyde ende thuys geheeten de lanteerne aen dander zyde, comende achter aende roye.*

A la fin du XIVe siècle, cette maison appartenait à Jean Luycx et sa femme Gertrude van Gheele. Ceux-ci étaient également propriétaires d'une maison, située longue rue Neuve. Après leur mort, ces biens passèrent par héritage en partie à leur fils Jean Luycx et à leur fille Amelberge Luycx, qui avait épousé Jean Bouwens, orfèvre.

(1) Folio 11 v° du manuscrit.

Ces derniers eurent en partage notamment la maison de la Grand'Place et le quart de l'immeuble de la longue rue Neuve. Le 20 octobre 1409, ils grevèrent ces biens d'une rente de 2 livres de gros, monnaie de Brabant, en faveur d'Auderghem. Ce couvent était alors représenté par son receveur Corneille Yveten (1).

La situation de cette propriété soulève un petit problème topographique. D'après l'ouvrage de M. Geudens, la maison portant pour enseigne *de trompe*, était située du côté sud de la Grand'Place, au coin du pont à la Tourbe et aurait été démolie pour permettre l'élargissement de cette dernière rue (2). Or, l'acte que nous venons de citer, indique clairement que cette maison tout en occupant les mêmes parages, avait cependant deux voisines, appelées *Batenborch* et *de lanteerne*. A moins que l'enseigne n'ait successivement passé à deux maisons différentes et voisines.

* * *

Si nous passons maintenant rapidement en revue les différents dons qui furent faits depuis la fin du XIVe jusqu'au commencement du XVIe siècle, à l'abbaye de Val-Duchesse et qui consistaient principalement en rentes hypothéquées sur diverses propriétés, sises dans l'enceinte d'Anvers, nous pouvons fournir encore certaines indications qui, au point de vue topographique, ne seront peut-être pas dépourvues d'intérêt.

C'est ainsi que, le 6 novembre 1403, Gautier Schoef, maçon, déclarait devant le magistrat d'Anvers, que son frère Jean Schoef avait antérieurement vendu à Arnold Brixus, une maison au rempart des Tailleurs de pierres : *eenen huyse metten gronde ende met all datter toebehoert, gestaen opte steenhouwersveste, tusschen Willems soens huys in deen zyde ende Joes Tops huys in dandere zyde* (3). Cette vente n'avait pas été ratifiée dans la suite, et Brixus n'occupa cet immeuble qu'à titre de locataire. Toutefois, cette maison

(1) Folio 11 vo du manuscrit.
(2) *Plaatsbeschryving*, II, 20.
(3) Folio 1 vo du manuscrit.

fut, plus tard, grevée de diverses rentes, parmi lesquelles il en était une de 36 sous qui fut léguée à Auderghem.

Lors du troisième agrandissement d'Anvers, entrepris en 1314, le fossé qui bordait les remparts, depuis le canal Saint-Jean et la porte de ce nom jusqu'à la porte des Brasseurs, fut voûté et des maisons s'élevèrent en bordure de la nouvelle voie ainsi créée, qui prit le nom de rempart des Tailleurs de pierres, à cause du grand nombre d'ateliers de cette nature établis en cet endroit (1). L'acte que nous venons de citer, portant la date de 1403, est intéressant au point de vue documentaire, vu que jusqu'ici on ne connaissait aucune mention officielle du nom de cette rue nouvelle antérieure à l'an 1409 (2).

Plus importante fut la donation faite en faveur du couvent, en 1382, par Pierre Goedscalcs, habitant de Hoboken. Il devait aux religieuses une grande reconnaissance, s'il faut du moins en croire l'acte de cession, dans lequel il affirme qu'il fait ces dons *in gerichter aelmoesenen, puerlic omme Gode ende omme sine ziele daer mede te quytene ende in gherechter ghestadiger ghiften sonder eenich wederroupen den selven cloostere van Ouderghcem..., ende voer menich goetdoen dat hi gehadt heeft vanden cloostere* (3). Cette libéralité consistait en diverses rentes. D'abord, une première de 2 florins sur une maison sise au canal, près du pont des teinturiers : *die huysinghe daer Peter Magherman in woent ghestaen op die roye by de veruwers brugghe.* Ce pont était situé à l'extrémité du canal des Teinturiers, en face de la jonction des rues de l'Etalage et des Vieillards. Le canal des Teinturiers existait depuis le XIVe siècle, et lors de l'agrandissement de 1314 avait fait partie des fossés de l'enceinte. Pierre Goedscalcs donna ensuite une seconde rente de 2 1/2 florins garantie par une boutique située dans le voisinage de la maison des bouchers : *een huys ende gront daer Jan Beke de vleeschouwere in woent, Willem Beecssone was, ghestaen bi tfleeschuys.* Un acte subséquent, datant de l'année 1403, *den yersten*

(1) TORFS. *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers.*
(2) AUG. THYS. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*
(3) Folio 1 vo du manuscrit.

dach van spurkille, fournit quelques détails complémentaires sur cette dernière propriété. Guillaume et Jean Goedscalcs, sans doute les fils de Pierre, en cédaient, en effet, alors la propriété à Danckaert Beelaert. Elle consistait en *een huys met hove gronde ende al datter toehoert gestaen bened·n tfleeschuys tusschen Arnoud Kyckens huys aen deen zyde ende Jan Beys huys aen dandere zyde*. Quelques années plus tard, le 20 septembre 1415, le même Guillaume Goedscalcs, qui habitait également Hoboken, constitua sur cette propriété une nouvelle rente de 10 escalins de gros, en faveur de *mir vrouwen der priorinnen ende joffrouwen ghemeynlic vanden cloostere van Ouwergheem* ([1]).

La boucherie dont il est question dans ces divers actes, n'est pas le beau bâtiment ogival qui existe encore, mais un local antérieur que les bouchers érigèrent en 1250 et qui occupait à peu près la même situation.

***

Le 1 juillet 1472, Jean van der Naelden et Henri de Snydere, brocanteurs, avaient vendu une maison appelée *Dossenhoot*, et située au nouveau marché au Bétail, à Antonine De Conincx, fille de Pierre Sconincx et veuve de Corneille Huygesoens, coutelier. Celle-ci, d'accord avec son fils Corneille Henric Hagaerts, habitant Bergen-op-Zoom, recédait cette propriété, le 24 décembre 1481, à Corneille Yveten alias van Molle, tailleur. Le bien consistait alors en *eenen huyse metten plaetsen gronde ende toebehoirten geheeten Dossenhoot gestaen aen de nyeuw veemerct tusschen thuys geheylen den rinck aen deen zyde westwaert ende thoechuys geheeten de gans aen dandere zyde* ([2]). Mais un peu plus tard, le 5 janvier 1487, le même acheteur, sans doute dans le but de trouver des ressources afin de parfaire le prix d'achat, constituait sur cet immeuble une rente de 30 escalins de gros de Brabant. Le couvent, pour régulariser cette transaction, était représenté par Jean Godenay, son

(1) Folio 21 du manuscrit.
(2) Folio 4.

receveur, *rentmeester des goidshuys van sHertoginnendale by Ouwerghеem gestaen.*

* * *

Le couvent possédait une rente de 10 escalins et 6 deniers de gros, grevant une propriété située rue de l'Hôpital et consistant en une maison avec jardin: *een stede metten huyse, hove, gronde doerweghe ende met alle datter toebehoirt gestaen in de gasthuysstrate tusschen Jan Robbrechts stede aen deen zyde ende des voerscreve Jorys stede die hy te voren daer hadde aen dander zyde* (1). Cette rente provenait de Jean Beelaert, mercier, qui l'avait achetée, le 22 juillet 1410, du propriétaire de ce bien, Georges van den Dyken. Plus tard, il passa à Pierre van der Delft, puis à Adrien van den Werve.

Le même Beelaert, à cette époque, le 11 septembre 1410, avait acquis une seconde rente qui entra plus tard en possession du couvent d'Auderghem, et qui se montait à 6 escalins et 9 deniers de gros de Brabant. Celle-ci lui avait été cédée par Jean Boghe, cordonnier, et était garantie par une maison, située sur les remparts près d'une des tours de l'enceinte: *een huys metten gronde ende met all datter toebehoert gestaen aen de nuwe brugghe naest den ronden torre opten muer vander stad.*

La nouvelle enceinte, tracée en 1314, ne fut achevée que bien longtemps après. Un siècle plus tard on y travaillait encore. Toutefois, à l'époque où l'acte précédent fut passé, c'est-à-dire en 1410, la ville était déjà entièrement fermée; mais pourtant les travaux de défense n'étaient pas encore tous terminés. Nous supposons que la tour ronde dont il est ici question, n'est autre que la *tour bleue*, qui fut si malencontreusement démolie, il y a quelques années, malgré l'opposition unanime de tous ceux qui s'intéressaient au passé militaire d'Anvers. Cette tour fut élevée vers 1313, en même

(1) Folio 8 v° du manuscrit.

temps que la partie de l'enceinte qu'elle complétait; elle fut probablement modifiée et agrandie au commencement du XVI[e] siècle (1).

* * *

Le 26 mai 1407, Marguerite Taeys, femme de Jean van Gheldenaken, hypothéquait sa maison située rue Zierick: *een stede metten toebehoirten gestaen inde Ziericxstrate neffens Jans huys vanden Houte nu ter tyt toebehoirende heeren Floreyse Vrauex den lantdeken.*

Cette rente qui se montait à 1 vieux gros de monnaie plus un chapon, devint dans la suite propriété des religieuses de Val-Duchesse.

Corneille Yveten, appelé van Molle, que nous avons déjà rencontré plus haut, agissant au nom du couvent, dont il était alors receveur, vendait, le 19 juin 1481, à Pierre Daneelssone, marchand de grains, une maison située au Rivage en face de la porte de Sanders: *een huysinge metter poerten, plaetssen, stalleken, coekenen, gronde ende met alle datter toebehoert gestaen opt Sant voer Sandersgat tusschen Jan Symoens huysinge ende erve aen deen zyde oistwaert, ende der stad muer ende garriten aen dander zyde westwaert, comende achter zuytwaert aen Peter Jacops soens erve.*

Le Sandersgat ou poterne de Sanders, appelée ainsi, paraît il, en souvenir de l'architecte Gilles Sanders, qui possédait des biens dans le voisinage, s'ouvrait dans le mur d'enceinte qui protégeait la ville du côté du fleuve, non loin de la porte royale, dans le Sablon. Elle exista jusqu'en 1830 (2).

Pour payer son acquisition, Pierre Daneelssone constitua sur ce bien, en faveur du couvent, une rente annuelle de 6 livres de gros de Brabant, payable moitié à la Chandeleur et moitié à la saint Jean.

* * *

(1) Lieutenant-colonel WAUWERMANS. *La tour bleue d'Anvers.*
(2) ED. THYS. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

Les propriétés sur lesquelles les religieuses d'Auderghem possédaient des rentes, étaient disséminées quelque peu dans tous les quartiers de la ville. Nous les passerons rapidement en revue, en suivant l'énumération qu'en fait le manuscrit de la bibliothèque royale.

Le couvent jouissait d'une rente de 10 escalins de Brabant, sur une propriété consistant en deux maisonnettes, situées rue de la Boutique, à proximité du moulin qui s'élevait près du rempart: *twee cameren metten hove gronde ende toebehoerten gestaen in de Winckelstrate jeghens de groote vestmoelen over tusschen Godevaerts de Buysschere erve aen deen zyde ende de draybaen aen dander zyde* (1).

La rue Butte du Moulin rappelle l'existence de ce moulin qui se dressait sur une élévation factice non loin de la porte Kipdorp, et qui, dans les actes du XVe siècle, est appelé *de groote vestmolen* ou *wintmolen*. Il disparut au commencement du XVIe siècle et des maisons furent édifiées sur son emplacement.

La rente en question n'était plus payée depuis un certain temps. Pour récupérer les arriérés, les religieuses s'adressèrent à la justice, et obtinrent un jugement les autorisant à faire saisir le bien en litige qui fut vendu publiquement au marché du Vendredi et adjugé à Jean de Fevre, *droechscheerder*, fils de Jean de Fevre. A la suite de cet achat, l'acquéreur passa un acte devant les échevins d'Anvers, le 10 mars 1506, régularisant cet achat et reconnaissant sur sa nouvelle propriété une hypothèque portant intérêt annuel de 7 escalins et 6 deniers en faveur du couvent. Celui-ci, pour conclure cette transaction, était représenté par son receveur Gautier de Moor.

* * *

Un certain Marc der Kindere, sabottier, *plattynmakere*, à la fin du XVe siècle, acquit un terrain au vieux marché au Bétail, contre le mur du bourg, et y bâtit une nouvelle maison.

Voici comment l'acte décrit cette propriété: *een huys dat hy nu van nyeuws tymmerende is metten gronde ende toebehoirten gestaen bide oude Veemerct tusschen thuys geheeten de tennenscotel*

(1) Folio 10 v° du manuscrit.

dat nu van deser erven gespleten es, aen deenzyde ter voerscreven ouder veemerct waert ende thuys geheeten den ovengapa'rt aen dander zyde comende achter opte borchgrecht. (¹).

N'ayant sans doute par les ressources suffisantes pour subvenir aux frais de cette construction, der Kindere greva sa nouvelle maison de diverses rentes. L'une d'elles, du montant de 5 escalins de gros de Brabant, fut cédée au couvent d'Auderghem, en vertu d'une transaction datée du 26 mars 1482 et conclue avec Corneille Yveten, receveur de la communauté.

* * *

La désignation de *oude Veemerct* aurait pu faire croire qu'il s'agissait ici du marché aux Œufs, qui anciennement, portait le nom de *Veemerct*, mais puisque la propriété de der Kindere aboutissait au *borch grecht*, il est évident qu'il est ici question du nouveau marché au bétail, situé près du couvent des dominicains. Du reste, depuis plus d'un siècle déjà, le commerce du bétail avait transféré ses réunions habituelles en cet endroit.

Ce qui, un instant, aurait pu provoquer un doute, c'est que le couvent d'Auderghem possédait également des intérêts au marché aux Œufs. Il jouissait, en effet, au xve siècle, d'une rente annuelle de 1 vieil écu, récupérable sur une maison avec jardin, qui à la fin du siècle précédent, était décrite: *een huys eñ hof met sine toebehorten tenden onser Vrouwe kerke ghestaen tusschen Jan Braems huys ane dine side des wassen keersmakers eñ een beghine covent ane dande side.* A la suite de cette indication puisée dans le chartrier de la Table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame, sont inscrits les noms des divers possesseurs de cette rente. Ils se succèdent comme suit: *modo Claus Gherongs. M^o^ Jan Bode bastaert. Nu 't godshuys van Oudergheem.* M. Geudens, auquel nous empruntons cet acte, consigné dans le premier volume de son ouvrage: *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek* (p. 38), croit que la propriété en question constituait à cette époque le refuge de l'abbaye. Nous ne sommes pas de cet avis, et croyons

(¹) Folio 12 v° et 13 du manuscrit.

que l'indication citée établit simplement que Val-Duchesse était propriétaire de la rente constituée sur cette propriété, au même titre qu'elle possédait les nombreuses autres hypothèques que nous citons dans cette notice.

Ce qui nous confirme encore dans notre opinion, c'est que dans l'acte que nous venons de citer, après la description de la maison, est ajoutée une mention qui en fait connaitre l'occupant : *daer her Lauwereins de Made (r) priester in woende*. Or cet ecclésiastique, Laurent de Madere, est le même que nous avons vu en 1346 faire au couvent de Val-Duchesse des dons importants, dans le but de constituer une dot religieuse pour Marguerite Crabinne qui venait d'y prendre le voile.

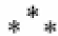
* * *

Le 12 septembre 1506, Gautier de Moor, receveur de Val-Duchesse, agissant au nom de cette communauté religieuse, achetait de Roland van den Veken, boulanger, ou plutôt pâtissier, une rente de 2 livres de gros de Brabant, en garantie du payement de laquelle, ce dernier hypothéquait la maison qu'il possédait près de la porte aux Vaches : *een huys metten gronde ende toebehoirten geheeten dlam Goids gestaen ende gelegen buyten de Coepoerte tusschen Costen Noyts erve aen deen zyde ende Jans de Beers erve aen dandere zyde.*

La même année, le 21 novembre 1506, de Moor acheta encore dans des conditions identiques, une autre rente annuelle de 30 escalins de gros de Brabant. Cette fois le vendeur était Jacques De Smet, fils de feu Jacques De Smet, et la propriété qui servait de garantie consistait en treize maisonnettes situées à l'extrémité de la longue rue Neuve, près de la rue de Jésus actuelle, et aboutissant par derrière à la ruelle appelée alors *Meirsteeg*, devenue, après plusieurs transformations, l'actuelle rue Leys. Voici comment l'acte les décrit : *dertthien cameren metten hoven gronde ende toebehoirten gestaen int eynde vander langhernyenstraten deen tenden dandere tusschen dmeersteecxken aen deen zyde ende Jocops de Cuypers erve aen dander zyde, comende achter aen dmeersteecxken voirscreven* (1).

(1) Folio 13 du manuscrit.

Le 3 octobre de l'année suivante, le même vendeur, appelé cette fois Jacques Smit, tanneur, constituait une nouvelle rente de 13 escalins de gros de Brabant, en faveur d'Auderghem. Quoique le titre de l'acte, en désignant le gage mobilier, semblerait établir que celui-ci était représenté par un second groupe de treize maisonnettes, *cameren naest voerscreven*, nous croyons cependant qu'il s'agit des mêmes dont il a été question dans l'acte précédent, leur désignation étant en effet identique : *derthiene woenhuyskens metten hoven gronde ende toebehoerten gestaen ende gelegen teynden de langhenyenstrate tusschen der erfgenamen Jacops de Cuypers erve aen deen zyde ende dmeersteechsken aen dander zyde* (1).



Vers le milieu du xve siècle, Jean Schollemont vendait un terrain situé au coin de la ruelle du Livre et de la rue de la Cuiller, à Jean Vloetberchs et à Arnoud Sanders, tous deux menuisiers, qui se partagèrent cette propriété. Sur ce bien ils construisirent une maison, au coin des deux rues, et quatre maisonnettes dans la ruelle. Mais un peu plus tard, le 4 octobre 1474, le premier cédait sa part toute entière à Sanders. La propriété consistait alors en *eenen stuc erven metten hoeckhuyse ende met noch viere cameren die de voerscreve Jan Vloetberchs ende Aert Sanders daer op getymmert ende gestelt hebben houdende tsamen omtrent vyfthien roeyen gestaen ende gelegen inde Bocxstege op ten hoeck vander lepelstraten tusschen deselve lepelstrate ter eenre zyden ende Jan Schollemonts erve aen dander zyde ende oic achter* (2).

L'acheteur, pour garantir le payement à acquitter partiellement en rentes annuelles, s'engageait à bâtir, endéans l'année, sur le terrain encore disponible, deux nouvelles maisonnettes semblables aux quatre, alors existantes. Toutefois, il y a lieu de remarquer qu'il existait antérieurement, grevée sur cette propriété, une autre rente d'une livre de gros, dont le payement ne se fit pas régulièrement, et qu'à la suite de difficultés judiciaires, elle fut alors publiquement

(1) Folio 13 v° et 14 du manuscrit.
(2) Folio 14 v°.

vendue au marché du Vendredi; elle fut achetée par Guillaume van der Loo, épicier. Mais peu après, le 12 août 1478, celui-ci la cédait à son tour, au couvent d'Auderghem, représenté par son receveur Corneille Yveten. Mais van der Loo dut donner des garanties supplémentaires, en vue du règlement régulier de cet engagement financier, et dans ce but il engagea la maison qu'il habitait au Rivage, et qui portait pour enseigne *Het Lammeken*. Voici comment, dans l'acte scabinal, ce bien est décrit: *een huys metten toebehoerten geheeten dlemmeken voer thoulen hoot op tsant gestaen tusschen thuys geheeten den bruynen baert aen deen zyde ende wylen Jans de Hane huys ende erve was aen dander zyde ter loocbruggen waerts* (¹).

Cette description nous permet d'établir que cette maison s'élevait non loin du rivage de l'Escaut, près du mur d'enceinte qui défendait la ville du côté du fleuve, et à proximité du canal au Sucre actuel, à l'endroit où alors le Sablon y débouchait, en face du pont à l'Ail qui mettait cette voie en communication avec la rue des Bateaux, située sur l'autre rive du canal. Les travaux résultant de la rectification de l'Escaut ont complètement modifié aujourd'hui cette topographie, les quais actuels, s'étendant sur leur emplacement.

En s'éloignant un peu de ces parages, dans la ruelle du Livre, au coin de la rue Saint-Antoine, existait un groupe de cinq maisonnettes; au milieu du xvᵉ siècle, elles appartenaient à Guillaume Magrieten, qui en avait hérité de ses parents. En 1464, elles passèrent à son fils Pierre, pour échoir, à la mort de ce dernier, à son petit-fils Guillaume Magrieten, menuisier. Elles consistaient alors en: *vive cameren met den gronde ende toebehoorten gestaen ende gelegen deen neffens dandere op den hoeck vande boecxstegen ende van sinte Anthonisstrate* (²). On sait que le *boecstege* ou ruelle du Livre, a fait place depuis la transformation du quartier Saint-André à la rue Nationale. Le dernier propriétaire greva ces maisonnettes d'une rente annuelle de 5 escalins de gros de Brabant, qu'il céda, le 6 juillet 1513, à Gautier de Moor, agissant en qualité de receveur pour compte du couvent de Val-Duchesse.

(1) Folio 15 vº du manuscrit.
(2) Folio 34 et 34 vº.

Nous avons parlé, dans le premier acte ci-dessus, du pont à l'Ail appelé *Loocbrugge*. Dans le même voisinage existait aussi deux maisons, accolées au mur d'enceinte de la ville : *twee huysen metten gronde ende toebehoerten gestaen aende loocbrugge op ter stad mueren tusschen der stadt terve aldaer aen deen zyde ende de waterpoerte aldaer aen dander zyde* (1). La *Waterpoerte* dont il est ici question, peut être la porte royale, qui, démolie de nos jours, a été reconstruite plus loin et s'élève isolée aujourd'hui en bordure du quai, à l'extrémité du canal Saint-Jean. Toutefois, cette appellation peut aussi s'appliquer à une des portes voisines du canal au Sucre, qui, percées dans le mur d'enceinte, donnaient accès de la ville sur les quais du fleuve.

Au commencement du XVIe siècle, la moitié de la propriété de ces deux maisons appartenait à Jean, Corneille et Marguerite, enfants mineurs de Jean Spillemans et d'Ursule Smeets. Le 17 mars 1507, les tuteurs de ces orphelins : Pierre Spillemans, Jean Claus Heyns et Jean Spillemans, vendaient au couvent d'Auderghem une rente de 10 escalins de Brabant pour le service de laquelle on hypothéquait la part des enfants Spillemans dans la propriété de ces deux maisons.

* * *

Dans le dernier acte que nous venons de citer, nous avons nommé Pierre Spillemans. Nous supposons que c'est du même personnage qu'il est question dans les transactions suivantes. En effet, le 1 février 1476, Pierre Spillemans, menuisier, vendait à Corneille Yveten. agissant pour compte du couvent d'Auderghem, une rente annuelle de 22 escalins et 6 deniers de gros, hypothéquée sur deux nouvelles maisons qu'il possédait sur le rempart, hors de la porte dite *cammerpoerte*, près du chemin qui conduisait vert l'hôpital. Voici comment l'acte les décrit : *twee nyeuwe huyse metten gronde ende toebehoirten gestaen deen neffens dander op te veste buyten de cammerpoerte tes gasthuys steegher waert* (2). Mais quelques jours plus tard, Spillemans se débarassait de la propriété elle-même. En

(1) Folio 28 v° du manuscrit.
(2) Folio 18 v° et 19.

effet, il vendait, le 26 avril 1476, à Jean van Vlymeren, appelé van Breeden, maçon, ces deux maisons. Ce nouvel acte nous donne quelques détails plus précis au sujet de leur situation topographique. Nous y apprenons qu'elles s'élevaient *tusschen Gielys De Bruyne des slootmakers huys, daer af den muer tusschen beyde ghestaen gemeyne is aen deen zyde ende Jans van der Sluys des backers huys, daer af den muer tusschen beyde oec gemeyne es aen dander zyde* (1). Il est ensuite fait mention d'une servitude qui grevait ces maisons, leur propriétaire étant obligé de respecter un égout qui passait dans leur sous-sol, conduisant dans les fossés des remparts les eaux provenant d'un immeuble voisin appelé *de Lelye*, et étant une brasserie qui appartenait à Guillaume Bode: *Item alse van alsulken goten oft waterloope als van Willems Bode des bruwers huys ende erve geheeten de Lelye beneden onder dese voerscreve twee huysen loopt tot inde roye welke gote oft waterscap die selve houden moet.*

Des extraits des divers actes, que nous venons de reproduire, il semble pouvoir être déduit, que les deux maisons de Spillemans avaient été bâties à l'emplacement actuel du rempart des Lombards, vers sa jonction avec la rue des Peignes. Mais dans leur description topographique, il est une particularité qui nous semble fort intéressante, c'est la mention d'une brasserie, *brouwers huys*, en 1476, établie sans doute dans la rue dite *Cammerstrate*. Cette date constitue la plus ancienne indication, relative à une brasserie, qui aurait existé en ces parages. Ailleurs, nous avons développé les motifs qui nous paraissaient infirmer l'opinion générale, attribuant au voisinage des brasseries, l'étymologie du nom de cette voie de communication, que nous supposions plutôt devoir provenir des maisonnettes, *cameren*, qui, autrefois, s'élevaient nombreuses dans ce voisinage. Il faudrait, pour nous convaincre de l'inexactitude de notre supposition, retrouver des mentions plus anciennes encore, et prouver qu'aux XIIIe et XIVe siècles, quand cette rue portait déjà son nom de *Cammerstrate*, des brasseries existaient en cet endroit (2).

(1) Folio 18 du manuscrit.
(2) FERNAND DONNET. *Les méreaux des brasseurs d'Anvers.*

Il y a lieu de remarquer que dans son ouvrage: *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen* (I, 108), M. Geudens s'occupe aussi de la maison appelée *de Lelye*; il cite divers actes du xv[e] siècle, antérieurs en date au nôtre, et dans aucun de ceux-ci la maison n'est désignée comme brasserie; c'est: *eender huysingen met hove, gronde en metter stallinge van achter tot vore en met al datter toebehoert, geheeten de Lelye, gestaen inde Cammerstrate* — ou bien, en 1427, *de huysinghe genampt de Lelie inde Cammerstrate bevonden*. Il est donc présumable, qu'à l'époque où notre acte fut passé, en 1476, cette maison n'avait que tout récemment reçu sa destination nouvelle et venait d'être convertie en brasserie.

Mais ces mêmes actes, d'autre part, fournissent certaines indications qui viennent à l'appui de notre thèse et rendent d'autant plus admissible l'opinion que nous avons émise, et qui tend à faire dériver le nom de cette rue de la présence des nombreuses *cameren* ou maisonnettes. C'est ainsi qu'un acte de 1390 (1) parle de *II camere met hove gestaen in de haghe steghe naest der vors. stede (in de Camerstr.)*; puis, en 1423, il est question d'une propriété de la même rue, avec sortie rue Everdy, où étaient bâties *drie cameren*, données en gage à la Table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame (2).

* * *

Si nous ne nous éloignons pas trop de ce quartier, nous trouvons mention d'une propriété, sise rue des Tanneurs; c'était une maison avec jardin: *eenre huysingen met hove, bogaerde, gronde ende met all datter toebehoert gestaen inde huydevetterstrate tusschen desselfs Willems erve aan deen zyde ende Jacope van den Velde erve aen dander zijde* (3).

Ce bien, divisé en deux parts, appartenait aux frères Guillaume et Jacques van der Heyden, quand, le 12 janvier 1440, le premier,

(1) Geudens. *Loc. cit.*, f° 98.
(2) Id. f°s 109 et 112.
(3) Folio 21, v° du manuscrit.

qui était débiteur de son frère, constitua en faveur de ce dernier, sur sa part, une rente annuelle de 20 escalins de gros. Mais un peu plus tard, le 9 juillet 1457, le bénéficiaire de cette rente, Jacques van der Heyden, la céda à son tour, aux religieuses de Val-Duchesse qui, lors de cet achat, étaient représentées par Jean van den Wouwer, dit Jean Claus.

Si maintenant, sans quitter ces parages, nous nous arrêtons quelques pas plus loin, à la place de Meir, nous trouvons que le couvent d'Auderghem y possédait aussi des intérêts dans divers biens. C'est d'abord une maison avec tannerie, que les actes de l'époque décrivent comme suit: *een huys metter plaetsen, vetteryen, hove, gronde ende toebehoerten gestaen inde meere tusschen Jans van Hove des cuypers erve aen deen zyde westwaert, ende Mathys van den Berghe erve aen dandere zyde, comende achter metten voerscreve hove aen Pieter Raets des huydevetters erve* (1).

Le 29 mars 1479, les propriétaires de ce bien, Jean Starcke et sa femme Elisabeth van Roode, le donnèrent en garantie d'un prêt qui leur avait été consenti, pour le règlement des intérêts duquel ils constituèrent une rente annuelle de 2 livres de gros de Brabant en faveur de leur créancier, le couvent de Val-Duchesse.

Cette même communauté religieuse était aussi devenue bénéficiaire d'une rente qui avait été constituée, le 5 janvier 1457, en faveur de Jean Tollinc, le vieux, par Lambert Coppens, dit Tsmit, fils de Jean Coppens, maçon, et sa femme Elisabeth van Aken, sur une maison bâtie sur le rempart, à la porte de Meir, près du chemin conduisant à l'hôpital: *een huys met hove gronde ende met alder datter toebehoert gestaen buyten de meerpoerte opte veste by des gasthuys steegher tusschen de weduwe Jans van Cancelbeke ende harer dochter erve aen deen zyde ende Karels de Galle outcleercoopers erve was aen dander zyde* (2). Cette rente qui se montait à 7 escalins et 6 deniers de gros, avait été apportée au couvent par une des religieuses, Béatrix Tollincx, dont elle constituait partiellement la dot monacale.

La *meerpoerte* était située, on le sait, au pont de Meir; de là

(1) Folio 19 et 19 v° du manuscrit.
(2) Folio 28.

l'enceinte suivait la direction de la rue du Berceau actuelle pour joindre, un peu plus loin, le rempart des Lombards C'était donc en cet endroit, non loin de la courte rue de l'Hôpital, que devait se trouver la maison de Jean Coppens.

Quant à la tannerie avec demeure, située à la place de Meir, dont il a été question plus haut, elle devait, sans aucun doute, s'élever vers le coin de la rue des Tanneurs et joindre par derrière les établissements de même nature, bordant le côté est de cette dernière rue.

* * *

En passant dans la partie de la ville, située au nord de la place de Meir, nous rencontrons bientôt la rue de l'Empereur, dans laquelle existaient, au xve siècle, également des propriétés hypothéquées en faveur des religieuses de Val-Duchesse.

C'étaient d'abord deux maisons, bâties à côté d'une ruelle dépendant de la propriété voisine de Jean Pels. Voici plus exactement leur description: *een loove dat twee woeningen zyn metter plaetsen, borneputte, gronde ende met al datter toebehoert gestaen inde Keyserstrate tusschen Jan Pels huyse ende erve aen deen zyde oestwaert ende desselfs Jans Pels ganck aen dander zyde westwaert* (1).

Le propriétaire de ce bien, Henri Coelkies, marchand de poissons, le 19 juillet 1484, leva sur ces maisons un capital, pour lequel il s'engagea à payer, annuellement, en deux rentes distinctes, un intérêt de 10 et de 5 escalins de gros de Brabant, en faveur des religieuses de Val-Duchesse, qui lui avancèrent les fonds nécessaires. Cette transaction fut passée devant les échevins d'Anvers, le 19 juillet 1484.

Dans le voisinage de ce bien, en bordure de la nouvelle rue qui fut tracée, à cette époque, et qui aboutissait dans la rue de l'Empereur, existait un terrain, qui fut vendu à divers, par Paul Eelwout. Un des acheteurs, Pierre van Verdyck, maçon, y bâtit

(1) Folio 17 et 32 v° du manuscrit.

une maisonnette. Peu après, le 29 octobre 1504, il la vendit à Marie Sbocks, fille de feu Thomas Sbocks et veuve de Jean van Noten, teinturier. Cette vente consistait, d'après l'acte de cession, en: *eene loove dat een woeninge op huer selve is, metter plaetsen, halver weerduwen, gronden ende toebehoorten, gestaen inde nieuwe straet die metten zuyde eynde inde Keyserstraet compt, tusschen Willems van Ransbeke woeninghe ende erve hier aff gespleten zynde, suydwaert, ende de voorscreven Peeters ander erve die hy aldaer behoudene blyft, ende daer aff den muer tusschen beyde gestaen gemeyne is halff ende halff noortwaert* (1).

La rue de l'Empereur, lors du troisième agrandissement de la ville, s'étendait depuis les anciens remparts, au canal des Récollets actuel, jusqu'à la nouvelle enceinte, qui occupait le tracé de la Montagne aux Corneilles actuelle. Dans sa partie septentrionale furent, au XVIe siècle, tracées les rues de l'Amman, Chapelle-de-grâce et des Rois. La première de ces rues fut ouverte par décret du magistrat en 1502; les deux autres le furent plus tard (2). L'acte de 1504, parlant d'une nouvelle rue dont l'extrémité sud aboutissait dans la rue de l'Empereur, il est évident qu'il s'agit ici de la rue de l'Amman, alors récemment créée. Quant à la ruelle, dont l'acte de 1484 fait mention, elle pourrait être identifiée avec une voie d'accès que l'on retrouve sur les anciens plans et qui s'ouvrait sans issue entre les rues de l'Amman et Chapelle-de-grâce, mais un peu plus près de cette dernière que de la première. Jan Pels, le propriétaire des maisonnettes et de la ruelle, est probablement le tapissier de ce nom, *tappytwercker*, dont il est fait mention dans plusieurs actes de la fin du XVe siècle, et qui épousa Marguerite Sheridan.

* * *

En retournant vers la vieille ville, nous rencontrons une maison portant pour enseigne *de moelensteen*, située courte rue Neuve et adossée au canal: *een huysinghe geheeten den moelensteen inde*

(1) Folio 33 v° du manuscrit.

(2) Aug. Thys. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

corthenyeustrate gestaen ende achter aende rueye uutcomende (1). Cette maison, pour pouvoir aboutir au canal, ou plutôt à l'ancien fossé de l'enceinte, devait être située du côté septentrional et au commencement de la courte rue Neuve, non loin du marché au Lait. Au début du xve siècle, cette propriété appartenait à Jean van der Ryt. Après le décès de celui-ci, un partage eut lieu, et lors de cette opération, il fut reconnu que Henri van Lith et sa femme Elisabeth van den Wouwen, celle-ci du chef des enfants qu'elle avait eus d'un premier mariage avec Arnould van Corpt, restaient débiteurs vis-à-vis des héritiers de Jean van der Ryt, d'une rente de 10 escalins de gros de Brabant, grevant cette maison. Cette rente avait été constituée pour égaliser les parts des héritiers, lors de la liquidation de la succession de van der Ryt. Pour compenser le montant de cette rente, van Lith et sa femme, le 24 octobre 1454, s'engagèrent à faire construire, pour les enfants van Corpt, endéans l'espace d'une année, une nouvelle maison à leur convenance, sur le terrain où s'élevait auparavant la maison appelée de *Clocke* et qui appartenait en moitié à Elisabeth van den Wouwen et en moitié aux enfants de son premier mariage: *dat zij op te erve van den huyse geheeten de clocke half der voerscreven jouffrouwe Lysbetten, ende half den voerscreve kinderen van Corpt toebehoerende inde corte nyeustrate gestaen, sonder der voerscreve kinderen cost oft last bynnen jaers naestcomende sullen doen tymmeren een goet custbaer nyeu huys gelyc zy dat bewoenen willen* (2). En attendant la construction de cette maison, Elisabeth van den Wouwen mettait à la disposition de ses enfants, la maison *de Clocke* toute entière, pour qu'ils pussent l'habiter. Quelques années plus tard, le 31 janvier 1484, la rente de dix escalins, grevant cette maison, était aliénée au profit du couvent de Val-Duchesse.

* * *

Le 5 juillet 1501, les religieuses du monastère d'Auderghem,

(1) Folio 32 v° et 33 du manuscrit.
(2) Folio 32 v° et 33.

représentées par leur receveur Antoine Dreynelere, achetaient de Pierre Gast, tailleur, et de sa femme Alice van Loevene, fille de feu Jean van Loevene, une rente de 20 escalins de gros de Brabant, dont ceux-ci grevèrent une maison qui leur appartenait dans la rue Vieille Bourse, au coin, et avec sortie rue du Jardin, et connue sous l'appellation de *den hert*. Voici, du reste, d'après l'acte scabinal, description plus ample de cet immeuble : *een huys metten gronde ende toebehoerten geheeten den hert gestaen inde Bullincstrate dat men heet de Wolstrate, tusschen thuys geheeten dcit cruys aen deen zyde ende thofstraetken aen dander zyde, comende bezyden viten met eenre doren int selve hofstraetken* (1). On sait que la rue Vieille Bourse actuelle, dès le XIIIe siècle, s'appela *Bullincstrate*, pour prendre, plus tard, le nom de *Wolstrate*, avant de finir par recevoir son appellation actuelle.

***

Nous revenons maintenant à peu près à notre point de départ, pour nous occuper encore un instant de deux ou trois propriétés situées dans l'ancienne ville. Voici d'abord une maison appelée *tswynken* et s'élevant près du marché aux Poissons : *een huys metten gronde ende met all datter toebehoert geheeten tswynken gestaen boven de vischmerct tusschen Peter Schillemans erve aen deen zyde ende der weduwen wylen Gielys Cousmakers erve aen dandere zyde* (2). Cette propriété appartenait à Jean Cornelis, cordonnier; celui-ci était redevable d'une somme annuelle de 10 escalins de gros de Brabant envers le cordonnier Pierre Wielans, qui avait été son tuteur, et pour se libérer, il constitua, le 5 octobre 1464, une rente d'un import équivalent, en faveur de ce dernier, sur sa maison. Mais quelques années plus tard, le 13 mars 1479, le même Pierre Wielans cédait cette rente à Corneille Yveten, agissant en qualité de receveur des religieuses de Val-Duchesse.

Vers la même époque, c'est-à-dire le 17 novembre 1487, Yveten,

(1) Folio 17 vo du manuscrit.
(2) Folio 15 vo.

toujours en sa qualité de fondé de pouvoirs des religieuses, achetait une nouvelle rente du montant annuel de 5 livres de gros, hypothéquée sur une propriété beaucoup plus importante, située hors de la Porte aux Vaches, au *Dries*. C'était une maison avec jardin, étang, pigeonnier, etc. L'acte donne de ce bien l'intéressante description suivante: *een huysingen metten duyfhuyse plaetsen, vischputte, hove, gronde ende toebehoerten gestaen buyten de Cocpoerte opten Driesch op ten hoeck vander straten daer men ten nyeuwen wercke waert gaet tusschen de selve strate aen deen zyde ende Wauters van den Hove erve was nu der wedewen ende erfgenamen Michiels de Pape wilen toebehoerende aen dander zyde, comende achter aen Anthonys vanden Broecke erve was* (1). Le propriétaire de ce bien était Henri Coelkies, marchand de poissons, qui l'avait acheté de la ville d'Anvers. La propriété voisine, qui avait été occupée par Antoine van den Broecke, était alors déjà cédée au couvent voisin des dominicains.

Le *Driesch* était primitivement une grande prairie dépendant du Clapdorp et s'étendant entre ce hameau et les propriétés du couvent des dominicains, qu'elle joignait, depuis que la partie du fossé de l'ancienne enceinte, qui l'en séparait, avait été comblée. Quant au *Nyeuwen wercke*, il faudrait le chercher vers la plaine Falcon, et il serait constitué par la section en saillie des nouveaux remparts qui furent érigés à la suite du deuxième agrandissement de la ville (2).

* * *

Ce n'était pas seulement dans l'enceinte même et dans les alentours immédiats seuls de la ville d'Anvers, que le couvent d'Auderghem possédait des intérêts; il était également propriétaire de biens dans diverses localités du marquisat du Saint-Empire. C'est ainsi qu'il possédait à Eeckeren, à l'endroit dit *den Eyckelenberg*, un vaste bois qu'il exploitait régulièrement. Jusqu'en 1792, il vendit les arbres qui en provenaient, comme l'atteste l'annonce d'enchères,

(1) Folio 9 et 16 v° du manuscrit.
(2) TORFS. *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers.*

qui eurent lieu publiquement, le 11 janvier de cette année, par le ministère du notaire van Sweden, et dans lesquelles furent offertes diverses essences forestières : *eene groote partye eyke schaerhout, masteboomen, mastensteun, en ontrent 4000 schoon maste boomstaeken* (1).

Il est à remarquer, qu'à cette époque, le couvent avait de grandes difficultés pour percevoir les revenus qui lui appartenaient, et qu'alors déjà, les débiteurs de rentes ne se faisaient pas faute d'omettre d'acquitter régulièrement le payement des intérêts annuels. Les abus devinrent si graves, qu'il fut forcé de faire annoncer, par la voie des journaux, que son représentant, le notaire van Sweden, attendrait, le 9 janvier 1792, le versement des payements arriérés, à l'auberge *den Kemel*, au marché aux Chevaux, à Anvers, et que ceux qui seraient trouvés en défaut après ce délai, seraient poursuivis judiciairement (2) : *Alzoo vele ingezetenen der stadt Antwerpen in den chynsboek van het klooster van s'Hertoginnendael menigvuldige jaeren ten agteren staen, zoo zal den notoris van Sweden, als tot het ontfangen der zelve chynssen aengesteld, op maendag wezende den 9ste January 1792 van s'morgens ten 11 uren tot namiddag om dry ueren in den Kemel op de peerdemerkt alhier vaceren tot het ontfangen der voorgemelde achterstellige chynssen : verzoekende een ieder des raekende ten zelven dage hunne agterstellen te komen voldoen : foute dier, dat men tegens de gebrekkelyke by evictie zal procederen.*

* * *

Les propriétés que le couvent de Val-Duchesse posséda anciennement à Anvers, ou sur lesquelles il exerçait un droit hypothécaire, n'étaient pas d'une importance transcendante. Toutefois, il nous a semblé de quelqu'intérêt d'en présenter la nomenclature et d'en esquisser la description, cette étude permettant de condenser quelques détails topographiques relatifs à la ville d'Anvers,

(1) *Gazette van Antwerpen*. Bijvoegsel. 6 January 1792.
(2) *Loc. cit.*

principalement aux XIVe et XVe siècles. Il eut peut-être été possible d'identifier plus complètement l'emplacement exact de chaque bien, mais le résultat de pareil travail fort ardu, n'aurait pas été compensé par l'importance des informations complémentaires, peut-être découvertes. Il suffisait d'indiquer leur situation approximative et de s'attacher surtout à reconstituer la position respective des diverses places ou rues dont il a été question dans les actes que nous avons cités. Cette reconstitution permet de se former une idée assez exacte de la physionomie de l'ancienne ville, physionomie dont les derniers traits s'altèrent journellement et s'oblitèrent de plus en plus sous l'attaque incessante de la pioche des démolisseurs officiels et sous les continuels empiètements d'une voirie nouvelle et entièrement transformée.

FERNAND DONNET.

L'Ardenne...?

C'est un peu plus loin ! (1)

Il y a des gens, suivant un dicton du théâtre moderne, qui se disent Espagnols, parce qu'il est, sans doute, très « fashionable » d'être Espagnol. Mais *nul*, chose certaine, *ne veut être Ardennais.*

C'est là un petit phénomène d'ethnographie que je me permets de présenter aujourd'hui à mes honorables collègues de l'Académie.

L'Ardenne existe; elle est bien connue. Tous les géographes la placent sur la carte et en bornent le territoire. Les géologues, les botanistes, en distinguent le sol, la flore. Savants et littérateurs ont écrit des volumes entiers sur elle (2).

(1) Note lue en séance de l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique*, le 3 février 1907.

(2) Je cite au hasard de la plume: VICTOR JOLY. *Les Ardennes*. Bruxelles. — JERÔME PIMPURNIAUX (Ad. Borgnet), *Guide du voyageur en Ardenne*. Bruxelles, 1857, 2 vol. in-8o. — H. NANQUETTE. *Les Ardennes illustrées*. Paris. — CHARLES D'HÉRICAULT. *Les Ardennes illustrées*, 1868. Publié par E. DE MONTAGNAC. — ... *Les Ardennes*, dans le *Magasin pittoresque*, Paris, vol. XLIo, 1870, p. 171-3, 195-8, 260-1, 307-10, 69-90 (Bouillon), 340-2; vol. XLII, 1874, p... — M. et A. HEINS. *En Ardenne*. — BERGMANN et HEINS. *Dans l'Ardenne. Grand Duché*. — J. D. COPAPONASSARD (Jos. Delbœuf). *L'Ardenne. A trente ans d'intervalle*. Liège, 1887. — EMILE REUTER. *Les Ardennes belges au point de vue militaire et agricole*. Bruxelles, 1874. — JEAN D'ARDENNE. *L'Ardenne, Guide du touriste et du cycliste*. 3 vol., Bruxelles, 1898. Nelle édit., vol. I, 1907. — J. E. DEMARTEAU. *L'Ardenne belgo-romaine*. Liège, 1904. — GOD. KURTH. *Quelle est l'étymologie d'Arduenna?*

Il n'est pas jusqu'aux fonctionnaires de la 3e République française qui n'en aient qualifié un département.

Mais nul ne veut être Ardennais.

***

J'avais été assez intrigué, un jour, à Verviers, de ce qu'un de nos collègues, bien connu comme linguiste wallon et folkloriste, s'était récrié, lorsque je lui parlais de l'Ardenne et de sa patrie: *Verviers en Ardenne, jamais de la vie!*

— *Et le pays de Herve?* — *Encore moins.*

— *Mais alors où commence l'Ardenne?*

— *Un peu plus loin....*

La fin du dialogue n'était pas, elle, une nouveauté et je connaissais cette phrase typique pour l'avoir déjà surprise chez ces fiers habitants du pays des sombres forêts et des hautes montagnes. L'expérience était amusante, et je la renouvellais maintes fois depuis. Elle est, du reste, et je la conseille, à la portée de tous ceux qui m'entendent et me liront.

Parcourrez du Nord au Sud, ou du Sud au Nord, de l'Ouest à

dans la *Revue de l'Instr. publ. en Belgique*, 1875, 23e année, 6e livr., t. XVIII, p. 408-411. — X. *La poésie en Ardenne au XVIIe siècle*, dans les *Ann. Soc. arch. de Namur*, t. XIII, 1875, p. 22-36. — HENRI SEGARD. *Lettres ardennaises*, journal *Le Carillon*, Ostende, janvier 1901. — Une correspondance de Wildbad, dans le journal *La Meuse*, Liège, 14-15 août 1875. — L. T. [Chevalier LÉON DE THIER] *Chemin de fer du Luxembourg. Parcours géographique et historique à course de locomotive*, journal *La Meuse*, 1870. T. à p. — EUGÈNE GENS, dans la *Belgique Monumentale*. — VAN BEMMEL. *Guide sur le chemin de fer du Luxembourg*. Bruxelles, 1860. — VAN BEMMEL ET GRAVRAND. *Voyage à travers champs...* — BERTHOLET. *Histoire du duché de Luxembourg*. — Le p. ALEX. WILTHEIM. *Luciliburgensia sive Luxemburgum Romanum* (publié par le Dr NEYEN, 1842). — Le chevalier L'EVÊQUE DE LA BASSE MOÛTURIE. *Itinéraire du Luxembourg germanique, ou voyage pittoresque dans le Grand Duché*. Luxembourg, 1844. — K. ARENDT. *Das Luxemburger Land*. — C. G. ROLAND. *Toponymie namuroise*. — Abbé C. J. ROLAND. *Est-ce que le progrès réalisé... le pagus Arduennensis*, dans le compte-rendu du *Congrès archéol. d'Arlon*, 1899, p. 85-100. — Etc.

l'Est, comme de l'Est à l'Ouest, le vaste territoire que je n'hésite pas à limiter à la Meuse, au Nord, à son affluent la Voer, à l'Eifel (ou le Rhin) et à la Lorraine, et questionnez l'habitant? Toujours, la réponse, stéréotypée, vous sera fièrement présentée :

— *Oh! Monsieur, ce n'est nullement l'Ardenne ici. C'est un peu plus loin.*

Quittez Liège avec moi; nous gagnerons les hauts plateaux. Liège, en Ardenne? On sourirait si vous émettiez pareille plaisanterie (nous verrons cependant ce qui en est). Chênée? — *Oh! non!* Embourg, Beaufays, Sprimont, Aywaille, — *en Ardenne? Mais vous n'y êtes pas, marchez toujours.* Nous parvenons à Harzé, à Harre, au Chêne à l'pîre... — *l'Ardenne?* — *Mais c'est plus loin.*

Nous pourrions continuer à marcher longtemps, sans peut-être jamais atteindre cette Ardenne insaisissable.

Déjà pour Aywaille — où par deux fois j'ai tenté, avec succès, l'expérience — la remarque avait été faite par un autre écrivain, M. Gustave Francotte, qui dans son *Introduction* à la réédition des « Légendes » de Marcellin La Garde (1), disait : « N'en déplaise à ceux qui affirment que l'Ardenne commence *un peu plus loin* (2), la terre d'Aywaille est indiquée comme située au pays de Liège, dans la forêt d'Ardenne. »

Récemment je questionnais notre confrère M. le docteur F. Tihon, qui habite depuis quelques années Theux : « *Oh! pour nous (nous, gens du pays de Theux), l'Ardenne commence seulement vers l'Amblève* » — c'est-à-dire non pas où nous habitons, mais un peu plus loin...!

Si du Nord nous passons au Sud, le phénomène se reproduit.

Ces jours derniers, encore, je questionnais un de nos jeunes savants, originaire des confins méridionaux de la Belgique :

— *L'Ardenne? Mais c'est pays gaumet* (3) *chez moi, pays lorrain,*

(1) *Le Val de l'Amblève. Histoires et scènes ardennaises.* 4e édition. Liège, Henri Poncelet, in-8o, s. d. (1897). Page VII.

(2) *Sic!*

(3) Tout l'arrondissement de Virton, Etalle, Marbehan, Florenville. — Voyez pour cette région, la brochure de Edouard Ned (M. Glouden), *En Pays*

totalement différent de l'Ardenne que nous ne voulons connaître. Ce qui est mauvais, misérable, c'est ardenne : « pain d'Ardenne », « terres d'Ardenne ». Mais chez nous....! Du reste, c'est connu ; la forêt d'Anlier forme une séparation nette, précise, infranchissable et infranchie. L'Ardenne, c'est au Nord ; l'Ardenne, c'est vers Neufchâteau, Bastogne, Marche (1), *c'est plus loin...*

Le phénomène qui se présente au Nord et au Sud-Ouest, se reproduit au Sud-Est. Passons dans le Grand-Duché.

M. le professeur Demarteau, dans son travail *l'Ardenne belgo-romaine*, après avoir trouvé que les vallées de l'Alzette, de l'Attert et de la Sûre, ne constituent qu'une limite conventionnelle de l'Ardenne, l'*Œsling* (2), — au Sud s'étend le *Gutland*, le *Bon-Pays*, fertile, le pays gaumet de tout à l'heure —, ajoute : « Tout le Grand-Duché a pourtant fait partie de ce vaste ensemble forestier que les Romains appellaient l'Ardenne. Mais les progrès identiques des moyens matériels et des mœurs ont toujours fait reculer celle-ci, chacun la plaçant toujours plus loin (3) que là où est son champ : il semblerait que, telle la peau de chagrin, par un privilège surnaturel, l'Ardenne aille toujours se retrécissant... Aujourd'hui donc, suivant la voix populaire, on a constitué en une sorte de plus petite Ardenne, la moitié du canton de Redange, » etc.

Gaumet. Bruxelles, 1896. Un extrait dans le journal l'*Innovateur*, Verviers, 29 avril 1906, *Les Gaumets.*

Un détail réellement amusant, c'est que les gens du pays de Virton traitent tout le reste de la Belgique (voire les hauts plateaux de Libramont, Baraque Fraiture, Baraque Michel !) de « Pays-Bas » (par ex. ce dicton : il n'y a que les maçons des Pays-Bas pour manier la brique).

Les agronomes vous diront que c'est le terrain jurassique, le *Bas-Luxembourg*, le *Jardin de la Belgique* (*Bull. de la Soc. les Mélophiles*, Hasselt, t. IV, p. 19), qu'il comporte 90.000 hectares, alors que la région ardennaise en possède 380.000 et la région condrusienne 410.000.

(1) « *Vance, Fauvillers, Mellier, c'est Ardenne; Marbehan, c'est gaumet.* »

(2) *Œsling, Osninc* dit un document de 1222, *Eisling*, le « pays de la gelée » disent les paysans allemands du voisinage.

(3) L'expression typique vient toute seule sous la plume de l'auteur (comme elle est venue sous celle de M. Gustave Francotte). Quiconque a quelque peu circulé dans ces régions aura eu certes l'occasion de l'entendre.

Et si nous passons à l'Est proprement dit, à la région allemande, ne devons-nous pas voir dans l'Eifel, l'Eifel neigeux, le *Schnee-Eifel* disent les riverains de l'Aar, une partie de l'Ardenne?... Nous en verrons tout à l'heure la réponse.

Vraiment, pourrions nous finir par la trouver cette Ardenne, au cœur même du pays? On a souvent cité cette dénomination de Bastogne, le « Paris en Ardenne »; mais n'est-ce une plaisanterie de quelque gent-de-lettres...? (1). Ce qui paraît plus sérieux, c'est le qualificatif de la ville de Saint-Hubert *en Ardenne*, qui expliquerait, au moins ici, une reconnaissance de la qualité d'Ardennais. Mais n'est-ce donc une expression créée à Liège même, dès le moyen âge, pour distinguer ce célèbre pèlerinage de celui qui se pratique aux souvenirs du patron des Nemrods dans l'ancienne collégiale de Sainte-Croix en la capitale? Et cela paraît d'autant plus vraisemblable que notre population qualifie aussi de Saint-Rock *en Ardenne*, le pèlerinage qu'elle fait, en septembre, à certaine chapelle isolée dans la forêt à une bonne lieue au Sud d'Aywaille.

* * *

Ces trois expressions ont au moins cet avantage de nous donner, topographiquement, trois points de repère pour situer l'Ardenne. Mais il en est bien d'autres.

Je disais plus haut que je limitais l'Ardenne à la Meuse (2) et ce, vers le Nord, jusqu'à la Voer, jusqu'au pays de Maestricht. Tout ce territoire, s'il comporte l'Ardenne proprement dite, pour les géographes enclave aussi, vers le Nord-Ouest, le *Condroz*, vers le

(1) Pourtant déjà citée en 1844. (Le chevalier L'ÉVÊQUE DE LA BASSE MOÛTURIE, *Itinéraire du Luxembourg germanique*, p. 2) et en 1860 (L. T. *Chemin de fer du Luxembourg*, p. 26).

(2) Il serait à rechercher, dans les archives des cours, cette indication que donne le bornage des propriétés. Elle est très précieuse par exemple, cette description cadastrale que je trouve dans un registre de la cour d'Yvoz (nº 10279, fº 77. Archives de l'Etat à Liège): « une maison... extant au peron à Jvoz joindant vers Ardenne au réal chemin... » 1733. Or Yvoz, Yvoz-Ramet, se trouve sur la rive droite de la Meuse, entre Liège et Huy. C'est encore: l'Ardenne n'est pas ici, mais plus loin!

Nord le *pays de Herve*. Ces contrées sont aussi, incontestablement, terres d'Ardenne.

Le Condroz (1), déjà signalé par les Romains (2), est borné par la Meuse et l'Ourthe, mais s'étendait autrefois sur la rive droite de cette rivière en une large bande de territoires passant sur l'Amblève et la Vesdre et se prolongeant jusqu'à l'Eifel. Harzé est signalé au IXe siècle (3) *in pago Condrusio*.

Le pays de Herve est compris entre la Meuse, la Vesdre, la Voer et l'Allemagne. Les « Pays d'Outre Meuse » du moyen âge, duché de Limbourg, comté de Dalhem, etc., qui relevaient — d'où l'origine du surnom — du Brabant, y correspondent grosso-modo.

Or des documents historiques nous montrent clairement qu'il faut aussi rattacher ce Pays de Herve à l'Ardenne. Citons un diplôme de Henri V, du 13 août 1103, délivré au chapitre Saint-Adalbert à Aix (4) qui place *Olne* au « pagus des Ardennes » (5); l'acte de

(1) PIOT, dans son important mémoire sur les *Pagi* de la Belgique au moyen âge (*Mémoires couronnés* de l'Académie royale de Belgique, 1871), ne connaît qu'un seul pagus, celui « des Ardennes » *pagus Arduennensis*, — disons alors « de l'Ardenne » —, qui comprend les pagi minores des Ardennes proprement dites, du Condroz et de la Famenne.

M. le chanoine Roland considère le *pagus Condrustris* comme totalement distinct du *pagus Arduennensis* (*Congrès arch. d'Arlon*, 1899, p. 85 et suivantes).

Cependant au début de l'évêché de Liège, le territoire du Condroz n'a fait qu'un avec l'archidiaconat des Ardennes.

(2) Les *Condrusi*, peuplade cliente des Trévires. D'où le *pagus Condrustis*, *Côndrustus*, *Condrustensis*, *Condrucium*...

A noter, à propos des Trévires, et de leurs « clients » que les territoires attribués à tous ces peuples, correspondent parfaitement à la plus grande Ardenne. Voyons les *Caerosi* sur la Kyll, les *Sunici* vers Juliers, les *Eburones* sur la Vesdre, les *Condrusi*, les *Segni* sur l'Ourthe supérieure, les *Poemani* dans la Famenne.

(3) Ao 899. DOM MARTÈNE, t. II, 34.

(4) « Parochia Olne quæ sita in pago Ardenne ». QUIX. *Hist. d'Aix-la-Chapelle*, t. Ir, p. 53. — ERNST. *Codex diplomaticus Limburgensis*, p. 115. — QUIX. *Codex diplomaticus Aquensis*, vol. II — STOUREN. *Le Ban d'Olne*, dans *Bull. Soc. d'art et d'hist.*, Liège, t. VII, p. 128-129. — CRAHAY. *Coutumes du Limbourg*.

(5) M. le curé J. Stouren (loc. cit.) fait évidemment erreur quand il ne

fondation de l'abbaye du Val-Dieu, 1216, par le pape Honorius III (1) qui fixe aussi cet endroit dans la forêt d'Ardenne, et plus loin encore la ville d'Aix que le pape Adrien VI, en 1159, situe en Ardenne, etc.

A signaler ici un très antique chemin qui traverse le pays d'Olne et franchit la vallée de la Vesdre à Fraipont (fractus pons) et qui s'appelle l'*Ardenneuse voye* — pour désigner encore que l'Ardenne n'est pas ici, mais plus loin !

Du reste, malgré les innombrables vicissitudes de la politique, tous ces territoires, si morcelés et confondus les uns dans les autres, pendant les neuf siècles de l'indépendance liégeoise, accusent, historiquement, une origine commune.

Voici autour de Liège — rive droite de la Meuse bien entendu — le domaine royal carolingien de Jupille (Bellaire, Evegnée, Queue du Bois, Forêt, Magnée, Basse-Fraipont, Gomzée, Chaudfontaine, Vaux s/Chèvremont peut-être, Chênée, Grivegnée et Bressoux).

Tout contre s'étendait le comté de Dalhem et le duché de Limbourg. Namêche (2) écrit : « Le duché de Limbourg était parfois appelé *duché d'Ardenne*, et nous voyons saint Albert de Louvain, évêque de Liège, désigner son oncle Henri Le Vieux, duc de Limbourg, par le titre de « duc d'Ardenne ». Or les ducs de Limbourg se disaient souverains de tout le pays jusqu'à la Meuse » (3) (4). Bolland, terre libre et franche seigneurie, dépend des sires de Houffalize (XIIIe siècle, etc). La dime d'Aubel (Able ou Abele, XIIIe et XIVe siècles), avant d'être transmise à l'abbaye du Val-Dieu (1248),

veut admettre que Olne soit en Ardenne, p. 128, — c'est encore le *plus loin* national! — Mais retenons-en cette phrase: « ...probablement parce que la forêt d'Ardenne s'étendait alors jusqu'à Olne. Ceci n'a rien d'étonnant, car aujourd'hui encore on peut dire que cette forêt s'étend au Nord jusqu'à la Vesdre ».

(1) J. S. Renier. *Historique de l'abbaye du Val-Dieu*, t. Ier, Verviers, 1865.

(2) *Histoire nationale*, IV, p. 445 note.

(3) Ernst admet cette souveraineté sur une partie du comté de Dalhem. Mais après la bataille de Woeringen, le souverain et le fondataire se confondirent dans la personne du duc de Brabant.

(4) Voir mon prochain travail sur *le Chemin du Duc*.

est tenue en fief de l'abbé de Luxembourg, tout comme celle de Fouron le Comte appartient, dès 1080, à cette abbaye de Munster à Luxembourg. La dime de Saint-Remy relève de l'abbé de Saint-Maur, à Verdun, en 1024; celle de Mortroux appartient à l'abbaye de Corneli Munster; celle de Saint-André, à l'abbaye de Borcette; celle de Mortroux, au chapitre de la collégiale de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle. Olne, la Rochette, Herstal, relèvent aussi du chapitre d'Aix-la-Chapelle, alors que le Mont-Saint-Hadelin est une minuscule seigneurie dépendante de la principauté de Stavelot.

Et tout ce qui précède ne concerne somme toute que le pays de Herve! Et avant de passer au Condroz, faut-il ajouter que Maestricht, l'abbaye de Saint-Servais à Maestricht, est, en 889, donné par l'empereur Arnoul à l'archevêque de Trèves, Rahbod (1).

Une grande partie du Condroz dépend du duché de Limbourg; ce sont les seigneuries *d'Au delà des Bois* (Sprimont, Rotheux, Taviers, Villers-aux-Tours), et presque tout le reste, de l'abbaye de Stavelot (comté de Logne, Louveigné, etc.). Tilleur et Terwagne sont sous la crosse de l'abbé de Saint-Hubert (cela dès 816), Ramet sous celle de l'abbé de Luxembourg, Anthisnes sous celle de l'abbé de Waulsort, et Yernée est fief des comtes de Montaigu en Ardenne. Aywaille et Harzé dépendent du duché de Luxembourg; le prieuré d'Aywaille établi par l'abbé de Cluny en 1088 — et notez que la charte de fondation porte nettement *territorio Leodiensi in silva Ardenna!* (2) — passe en 1585 aux Jésuites de Luxembourg. Amay, sur la Meuse, dont dépendait Ombret sur la rive droite (et ce jusqu'à la loi du 26 septembre 1842), a eu des rapports évidents avec l'Ardenne, et si l'ancienne abbaye, après collégiale, de cette localité n'est pas l'œuvre de sainte Ode, tante de saint Hubert (3), il est certain que le diacre Grimon ou Adalgise de Verdun lui fit en 633 un don considérable (4). Il n'est d'excep-

(1) Miræus, p. 367 et 369. — Bouille, p. 12-13.

(2) Jos. Halkin. *Notice sur les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège.* Bull. Soc. d'art et d'hist. du diocèse, t. X. — Chevalier Jos. de Theux. *Hist. de la Seigneurie de Montjardin et de la Porallée miraculeuse.* — Etc

(3) Jos. Demarteau. *Saint-Hubert.*

(4) Migne. *Patrologie Latine.* LXXXVII.

tion que pour Horion-Hozémont, situé en Hesbaye, dépendance de l'abbaye de Stavelot ; mais — détail des plus curieux et sur lequel on n'a jamais attiré l'attention — ce territoire se raccordait par une très fine languette à la Meuse et, par suite, au pays d'Ardenne !

Toute la contrée située à la droite de la Meuse, Pays de Herve et Condroz, a donc, cela est historiquement incontestable, une origine commune et forme un tout dont le morcellement n'a jamais pu effacer les grandes lignes, la grande unité.

Si nous passons au Sud, Cugnon, entre Florenville et Bouillon, est bien en Ardenne, ainsi que le prouve une charte de vers 644 (1). Mézières est en Ardenne — « à l'entrée des Ardennes », disait un vieil écrivain, en 1554, François de Rabutin *(Commentaires)*. « Au cœur de l'Ardenne, la petite ville de Givet s'épanouit, claire et joyeuse », écrit un autre. Et tout le pays, à plusieurs lieues à la ronde, au Sud jusqu'aux portes de Reims, en pleine Champagne, c'est le département *des Ardennes*. Mieux encore, Verdun, au milieu du département de la Meuse, dans « les Woëpvres » ne pourrait-il avoir été en Ardenne, puisque, à la fin du xe siècle, Godefroid Ier, comte de Bouillon et de Verdun, est surnommé *l'Ardennais* ?

Arrivant au Grand-Duché, il n'est nullement difficile, encore, de prouver, historiquement, que les limites de l'impalpable Ardenne vont se retrécissant. Wiltz (en 782), Consthum (en 805), Sgegen près Vianden (en 784), Burtz (ou Bourtscheid ?, en 928), Ettelbrück (en 901), Feulen non loin (en 963), Mersch (en 993), Saül non loin vers Arlon (en 854), Heisdorff (en 996), et bien d'autres localités sont situées en Ardenne par les anciens documents (2).

Et quant à l'Eifel, certes la démonstration historique est plus malaisée, car la transformation doit remonter haut (3) : deux textes,

(1) « In terra nostra silva Arduennense in loco qui dicitur Casecongidunus ». MARTÈNE et DURAND. *Amplissima collectio*, t. II, col. 6.

(2) Voyez le p. WILTHEM (*Luxemburgum romanum*), abbé ROLAND (Congrès d'Arlon, p. 77-99), J. E. DEMARTEAU (*Bull. Inst. arch. liégeois*, XXXIV, p. 208-9, note).

(3) On peut cependant citer l'abbaye de Prüm en « Ardenne ». Le p. ALEX. WILTHEM dans ses *Notæ historicæ in Gregorii Turonici narrationem de S. Vulfilaïco* (libr. VIII, c. 15), copié par NELIS (Bibl. Royale,

assez semblables au surplus, de César, font s'étendre l'Ardenne jusqu'au Rhin (1), et si l'on envisage l'épigraphie belgo romaine, c'est bien en cette région que la curieuse inscription dédicatoire à la « déesse Ardenne », fut trouvée, entre Montjoie et Düren... (2).

A l'Ouest, la *Forêt Charbonnière* semble procéder aussi, d'après les mêmes textes de César, de la grande forêt ardennaise, et l'épigraphie belgo-romaine nous donnera encore un texte, une seconde inscription dédicatoire à la « déesse Ardenne », édifiée à Rome il est vrai, mais par un « Rémois », soldat à la VIIe cohorte prétorienne (3).

Et pour utiliser un troisième document épigraphique belgo-romain — si romain est-il ? —, rappelons cette énigmatique inscription de CVRIA ARDVENNÆ, trouvée en 1827 sur une pierre de l'église d'Amberloux (4), au cœur même du pays.

En vérité la « peau de chagrin » que fut toujours l'Ardenne, s'est

Bruxelles, n° 17349-17360, f° 65-128. — *Bull Cions R d'Histoire*, VII, 1844, p. 300 sv) cite les : 9° *Monasterium S. Salvatoris Prumiense in Arduenna*, 10° *Monasteria Stabulense et Malmundariense in Arduenna*...

Mieux encore, une charte de 852 (BEYER, *Urkunda*, t. Ir, p. 61) mentionne un pagus Caros bien à l'est de Prüm : « *quasdam res fisci nostri consistentes in Ardenna..., sitas scilicet in pago Caroscow in Wablimaris villa* ».

(1) ... *in silvam Arduennam, quæ ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet* (*De bello gallico*, V, 3). Et : *profectus per Arduennam silvam, quae est totius Galliae maxime atque ab rivis Rheni finibusque Treverorum ad Nervios pertinet millibus que amplius quingentis in longitudinem patet* (*id.* VI. 29.)

Le « quingentis » (D) est certes un lapsus calami de copiste. D'ANVILLE propose CL, cent cinquante milles, ce qui donne la distance du Rhin aux sources de la Sambre.

(2) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, B. XXIX-XXX. Bonn, 1860, S. 65 sv. — *Bull. Inst. arch liégeois*, XXXIV, 1904, p 1-2. — BRAMBACH, *Corpus inscriptionum Rhenanarum* (C. I. R.), N° 589. — DESSAN, *Inscriptiones latinae selecte*, n° 4697. — H. SCHUERMANS, *Bull. Cions R. d'Art et d'Arch.*, t. X. p. 45 sv. T. à p., p. 327.

(3) *Corpus inscrip. lat.*, t. VII, n° 46. — DESSAN. *Inscr. lat. selectae*, n° 4633. — *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XXXIV, p. 7.

(4) *Annales de l'Inst. arch. d'Arlon*, vol. I (1847-49), p. 86, vol. III (1852-53), pp. 33, 140, 144. — WILTHEIM, *Luciliburgensia*, apud Neyen, p. 285. — ROULEZ, in *Jahrbücher... in Rheinlande*, B. XI, S. 42. — *Bull. Cions R. d'Art et d'Archéologie*, t. VII, p. 19. — *Bull. Inst. arch. liég.*, XXXIV, p. 127.

« retirée » en une pellicule insignifiante! Eifel à gauche, Forêt Charbonnière et Famenne à droite, le *Bon-Pays* au Sud, Condroz et Pays de Herve au Nord, renient leur mère commune! (¹).

*
* *

Mais il est un autre procédé de démonstration, celui qui m'est cher, celui du folklore.

Si la région envisagée constitue un ensemble au point de vue historique et un ensemble dont le centre d'influence se trouvera vers le Sud-Est, elle constitue aussi un ensemble parfait au point de vue naturaliste et ethnographique.

Le géologue subdivise ce pays en trois zones: la zone calcaire ou condrusienne (qui correspond assez bien, coïncidence curieuse, avec le « Condroz » des historiens); au centre, la zone ardennaise (à laquelle on peut rattacher encore le marquisat de Franchimont, la principauté de Stavelot et partie du duché de Luxembourg), et, au Sud, la zone jurassique. Notons aussi, entre la Berwinne et la Voer, un prolongement de la zone hesbignonne ou limoneuse. Le botaniste, lui, subdivisera également la contrée en régions calcaire, ardennaise, jurassique, qui correspondent à peu près aux divisions des géologues.

La Meuse forme une séparation nette, tranchée, coupée au couteau peut-on dire, depuis Namur jusqu'à Visé (²)... En excur-

(1) M. Demarteau (*L'Ardenne belgo-romaine*, p. 10 et 11), en arrive aussi à limiter l'Ardenne primitive par la Meuse, les bois de la Berwinne (à hauteur de Maestricht) et du pays de Juliers, le Rhin, la Moselle, et y joint l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Il y a mieux encore cependant, que notre opinion ici exprimée: un troisième passage de César (VI, 33), *ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes...* est interprété (édition Roersch): les dernières ramifications de l'Ardenne, la Forêt Charbonnière, la Forêt de Soigne et le Waverwald des environs de Malines!!!

(2) A noter ici, cependant, que Borgnet (Jérôme Pimpurniaux, *Guide* cité) et Jean d'Ardenne (*l'Ardenne*) enclavent dans l'Ardenne les vallées de la Mehaigne, du Hoyoul et de l'Orneau. Je suis près d'être du même avis; je m'expliquerais en d'autres circonstances.

sion un jour d'été, l'année dernière, à Chokier, je fus réellement frappé, après avoir traversé la Meuse au passage d'eau établi en cet endroit, de constater une différence considérable entre les deux flores de la rive gauche et de la rive droite et, de remarquer en outre, que celle-ci possédait tous les caractères et l'étonnante richesse (1) de la flore ardennaise.

A des points de vue plus ethnographiques, il est des détails curieux et variés que j'ai pu noter en parcourant (2) ces contrées qui me sont si familières.

Voici, par exemple un motif architectural, cette pomme de pin en pierre (3) qui décore les montants aux entrées des parcs et des jardins. Nous la trouvons, cette pomme de pin — dont l'usage remonte aux premiers temps de notre civilisation (4), — depuis Liége, la Meuse, jusqu'à Luxembourg, Trèves, au moins jusqu'à la Moselle.

Un autre motif architectural, et des plus gracieux, c'est cette couverture en ardoises découpées en losanges, en triangles, en demi-cercles, que sais-je, et qui, par un arrangement savant et artistique, permettent des dessins variés, des sortes de dentelles noirâtres, courant d'un bout à l'autre de la façade, des millésimes, etc. Ces sortes *d'épeneure*, comme on dit en wallon ardennais (5), qui sont du XVIIIe siècle (6), se rencontrent particulièrement à Malmédy, mais aussi à Ensival près Verviers.

(1) On n'a pas encore assez fait remarquer cette variété, cette exhubérance, cette vitalité de la flore, sauvage, de l'Ardenne.

(2) Je serais reconnaissant à ceux de mes collègues qui voudraient bien compléter mes notes à ce sujet. Je les prie tout spécialement d'indiquer les *villages* où ils auraient observé tel ou tel détail.

(3) *Pire à maquette*, dit-on à Liége.

(4) Dans un travail, prochain, sur *le Perron* de Liége, je m'étendrais avec plus de détails sur ce sujet.

(5) Généralement c'est un lattis de planchettes de bois, une carapace de branches de genêts ou de tiges de sphaignes, une couche de bruyères, de fougères. Voir mon travail sur *l'Habitation dans les Hautes Fagnes de l'Est*. Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles, t. XIII, p. 260-275, 1894.

(6) Il a pu en exister avant. On n'exécute plus guère ce travail, certes dispendieux. Je viens cependant d'en voir deux exemples modernes, mais restreints à des toitures, rue du Vert Bois, à Liége, et à Rocour lez Liége.

A noter que Viollet le Duc recommande vivement l'emploi de semblables

Et puisque nous parlons d'ardoises, un ornement curieux est celui que l'on rencontre depuis la Semois jusqu'à l'Amblève, de cette espèce de galerie garnissant la crête du toit, ce « crétage », et formé de ces grosses ardoises, ces plaques de schiste, ces *herpai* ou *herbins* (1), découpés en fer de lance et enchevêtrés régulièrement l'un dans l'autre, alternativement penchés à droite et à gauche.

L'usage de rejointoyer les façades (qui sont entièrement en pierre) avec un solide mortier dans la composition duquel entre de la limonite et de la limaille de fer, *li molèie*, de teinte rougeâtre par conséquent, se retrouve aussi bien dans le pays de Beaufays et sur les bords de la Vesdre que dans la région, plus septentrionale, d'Aubel.

Cette gracieuse coutume de tresser une couronne de marguerites et de la jeter le jour de la Saint-Jean d'Eté (21 juin) sur le toit de chaume de l'habitation, et qui est bien ardennaise, se retrouve dans le Nord ; j'ai pu la constater un jour au hameau de Hachoister, commune de Bolland, en plein pays de Herve!

Parmi le mobilier, il se trouve un meuble caractéristique de la région ardennaise ; c'est le poële carré à *taques* ou plaques de fonte, porté sur un unique balustre, poële chauffé avec des briquettes de tourbe que l'on introduit par une portière donnant toujours, à travers la muraille, dans une pièce contiguë à celle où se dresse le fourneau. Or, ce poële se rencontre également dans le pays de Verviers et de Herve.

Les couleurs dont les campagnards peignent portes et volets de fenêtres, et leurs attelages, peuvent, sans erreur, être nettement réparties, délimitées, en régions d'influence. Le vert, le brun, le rouge, le jaune, le gris, le bleu, le chrôme, sont les teintes usitées dans l'une et l'autre de ces régions. Le bleu est caractéristique par exemple pour les grands *chars* à ridelles de l'Ardenne. Or, j'ai vu récemment pareille charrette, pareillement peinte en bleu, à la ferme de l'abbaye du Val-Dieu, bien au nord dans le pays de Herve (2).

couvertures de pignons en « ardoises » de bois (chêne, châtaignier, épin), qu'il nomme *bardeaux, essentes, esseaux, bauches* (*Dict. d'architecture*, t. II, p. 117.)

(1) Voir ma notice, citée: *l'Habitation dans les Hautes Fagnes de l'Est.*

(2) Mes compagnons d'excursion remarquaient eux-mêmes combien, dans

Passant au costume, nous prendrons un seul détail, celui de cette coiffure particulière, formée d'une cotonnette ajustée à une monture en fil de fer ou en planchettes; elle contourne la tête en avançant beaucoup autour du visage et retombe largement sur les épaules (1). Elle est absolument ardennaise (2); elle est portée par les femmes, par les chaudes journées d'été, pour travailler aux champs ou dans la bruyère (3). On la nomme *bâbeu* vers l'Amblève, *hâlette* vers la Semois. Or, je l'ai aperçue un jour, bien au nord de la Vesdre, vers Soumagne (4).

Le *bot* ou *hotte*, ce grand panier à bretelles, utilisé par les messagers (5), est tout aussi caractéristique de l'Ardenne que le *bâbeu* (6). Or je puis signaler l'existence à Bressoux, un peu au nord de Liège, du type quasi carré, à fond très large, qui se rencontrait naguère sur les bords de l'Amblève.

Voyons maintenant, au chapitre de la nourriture, une pâtisserie dont l'aspect intéresse les moins prévenus d'entre nous en matière de folklore. C'est une brioche, en pâte de pain, ayant la forme d'une tresse, d'une corde enroulée, d'un nœud. Sans entrer dans de longues considérations, aujourd'hui, sur son origine, sa valeur ou ses variantes, mentionnons que nous la rencontrons depuis Trèves jusqu'à Liège et Maestricht.

un vieux chemin quasi abandonné qui mène à l'abbaye, le sol, les plantes, tout était conforme à un site ardennais.

(1) Le chapeau de paille à *barada*, bien connu, est cantonné dans la région de Spa, la Baraque Michel, et vers Montjoie, Eupen, Raeren.

(2) On le rencontre aussi plus au sud, sur les bords de la Marne, par exemple. C'est un peu le *cabas* de nos grand'mères de vers 1840.

(3) Mes collections de folklore renferment, à ce jour, cinq variétés de ce type.

(4) A noter que cette coiffure est rarement portée, d'où la difficulté de l'observer. Il faut un beau temps persistant et de très fortes chaleurs pendant la moisson, pour que les femmes l'emportent avec elles. — En Hesbaye, les femmes se contentent de plier un mouchoir sur la tête.

(5) J'en possède cinq types, actuellement.

(6) Voir ma note: *Li pîre âx Hôtlis. Pierre levée à Havelange-Harzé.* Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles, t. XXIV, p. CCXII-CCXVIII. 1906.

Il y a aussi une façon de disposer les *michots*, ou petites brioches à corinthes, en un grand cercle ou roue en comportant une douzaine et dont j'ai noté l'emploi non seulement en Ardenne, à Vieil-Salm, Francorchamps, mais aussi au pays de Verviers, à Olne, etc.

La *crètche du miche*, cet usage de cuire quatre *miches* ou petits pains en croix, se perpétue dans les mêmes régions (1).

La *gozette*, ou petite tourte aux pommes, se retrouve à Liège, comme à Verviers, à Aubel, à Spa, Malmédy, etc.

Pour un folkloriste, vous voyez qu'il n'était pas si téméraire d'avancer que Liège (2) et Maestricht (3) fussent en Ardenne!

Tous ces détails, qui seront en d'autres circonstances l'objet d'études approfondies, m'ont formé une conviction nette de l'originalité de la population que je n'hésite pas à qualifier d'*ardennaise*.

* * *

Cependant, pourquoi diable ces gens sont-ils si bien d'accord pour renier leur parenté et pour reporter l'Ardenne en d'autres sites, toujours *plus loin*?

Il faut y voir tout d'abord cette interprétation assez générale de considérer l'Ardenne comme un pays pauvre — profonde erreur (4), —

(1) Notée à Verviers, Dalhem, Aubel, etc.

(2) Il faut distinguer pour Liège, dont le territoire est si étendu et à cheval sur le fleuve, les influences hesbignonnes et ardennaises et, historiquement comme traditionnellement, la partie principale de la ville étant sur la rive gauche, on pourrait considérer la ville entière plutôt comme hesbignonne. Un texte du xe siècle (*Translatio sancti Germani*) dit par exemple: in pago Hasbanio villa Leudico. PERTZ, S.S., t. XV, p. 8.

(3) A remarquer cette curieuse prétention — non dénuée de fondement on le voit —, qui m'a été plusieurs fois signalée, que le peuple de Maestricht, quoique hollandais et parlant hollandais, se déclare *wallon*.

Il faut ajouter que les Maestrichtois ont toujours fait fête aux Liégeois — il en est de même des Malmédiens et des Luxembourgeois Grands Ducaux —, et qu'ils déplorèrent, des générations durant, les événements de 1830-31 qui les ont détaché de notre pays.

(4) Faut-il insister ici sur la réelle richesse de ces communes ardennaises dont les habitants ne paient nul impôt et qui ont, non seulement le

stérile, froid, sauvage, inhabitable. Vous êtes surtout frappé de cette impression que vous éprouvez en voyageant dans le centre du pays: les habitants semblent ne considérer comme « Ardenne » que les grandes forêts tout à fait inhabitées, ou que les landes désertes, les fagnes des hauts plateaux.. où il fait si mauvais, où le terrain est si inculte, pierreux ou marécageux, le vent si violent, que même les sapins n'y peuvent croître. Alors là! oui, où il n'y a pas d'habitants, c'est bien l'Ardenne! (1).

Il est une autre raison, plus sérieuse, qu'il faut, je pense, mettre en avant. Entre les populations du sud et du nord de la Belgique il y a une séparation nette, tranchée; le Flamand et le Wallon appartiennent à deux races totalement différentes. Le Wallon procède, pour la plus grande partie, du croisement séculaire des populations germaniques, qui n'ont jamais cessé de migrer vers le sud-ouest, avec les restes d'une race antique, petite et trapue, aux cheveux noirs, au crâne brachycéphale dont les derniers descendants se retrouvent particulièrement dans les grandes forêts ardennaise et charbonnière.

N'y a-t-il pas lieu de faire intervenir ici cette différenciation de race qui fait que la population de la plus grande partie de l'Ardenne, étant fortement imprégnée de sang germanique, ren·e la

droit de « vaine pâture », sur les « sarts » et « aisances » et « communes » et le droit « de parcours » (droit semblable de faire paître) sur les terrains récoltés et clairières des bois, et le droit de « glanage » sur les moissons, mais encore peuvent se procurer tout le bois nécessaire à leur chauffage l'année durant dans les forêts et les aisances communales, ont le droit « d'affouage », la « pelaine » ou « pallerie », « l'essartage », etc. (Voyez, entre autres, E. L. *Quelques usages qui disparaissent en Ardenne*, dans *La Belgique horticole et agricole*, 15 octobre 1907).

(1) C'est si vrai que, au hasard de la lecture, je lis dans le travail cité de Emile Reuter (*Les Ardennes belges*, p. 23): « Après Durbuy, le pays *s'ardenise* complètement. Ce sont des plaines immenses dont la stérilité ne nourrit que des genêts et des bruyères; ce sont des bois qui s'étendent à perte de vue; quelquefois des mares, des flaques d'eau bourbeuse ajoutent à la tristesse du pays. Quelques champs labourés autour d'une ferme isolée, ou à proximité des hameaux, apparaissent au voyageur. Mais la bruyère, c'est-à-dire la stérilité, l'aridité, la désolation, la nature inculte et rebelle dans toute la beauté de sa sauvagerie, dispute pied à pied le terrain que l'homme s'efforce d'envahir. »

parenté qu'elle peut avoir et qu'elle a avec les petits habitants des grands bois?

Au fond, ils n'auraient pas à être si gênés d'une telle parenté. On trouve des qualités remarquables, telle la probité (1) chez les vrais, les « pauvres » Ardennais et il n'est pas jusqu'à leur malice qui puisse leur être discutée — rusé comme un Ardennais (2).

Ch. J. Comhaire.

---

(1) Les voituriers abandonnent sur la route leur cargaison, les ménagères laissent la nuit leur linge sur les haies, les habitants vont aux champs ou dans la forêt, laissant l'huis de la demeure au large... Le vol est chose inconnue. Cette merveilleuse qualité doit être un legs des petits brachycéphales.

Je signale ici, à un double point de vue, la croyance aux *nutons, sottais*, &c., et ce détail adéquat, bien typique, que les habitants déposent les objets à réparer à l'entrée de la grotte et vont les rechercher le lendemain sans crainte de se les voir voler par les nains ou par leurs propres voisins.

(2) Voici une appréciation d'un Liégeois, le chevalier Léon de Thier (L. T. *Chemin de fer du Luxembourg*, p. 24). « La meilleure partie de la population des Ardennes émigre dans les autres provinces belges, et, grâce à son esprit astucieux, souple et décidé à la fois, elle fait tant des pieds et des mains qu'elles parvient à s'étendre dans les grasses prairies gouvernementales arrosées par le budget. L'Ardennais, c'est le savoyard de la Belgique. Plus habile même que son confrère étranger, il part sans marmotte, et ne se fait pas ramoneur. S'il monte, ce n'est pas dans le tuyau d'une cheminée, c'est dans le grand escalier des administrations et du Pouvoir. Sa plus belle qualité est d'aimer son pays et de n'y jamais retourner de peur d'avoir à le détester. Il est juste de dire aussi qu'ayant de fortes épaules, ils se les prêtent les uns aux autres pour se faire la courte échelle et monter là où le plus audacieux et le plus malin veut atteindre. L'échelle de Jacob n'était ni plus longue ni plus solide; mais les Ardennais n'en auraient pas besoin pour escalader le ciel, si le ciel avait des places lucratives à donner ».

Et voici une autre appréciation — pour les dames celle-ci, soyons galant à la fin, *in cauda venenum* — d'un Verviétois, ou plutôt d'un vrai Ardennais, J. F. Xhoffer, qui en un « avis » en tête de son vaudeville *Les Deux Soroches*, dialecte de Jalhay (*Bull. de la Soc. liégeoise de littér. wallonne*, t. V. p 71 sv. 1861) écrit: « Les femmes des Ardennes sont généralement plus intelligentes que les hommes. Sous le rapport de l'allure et du langage, elles ne sont pas plus réservées que les hommes; la brusque franchise y est restée dans son état primitif ».

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 DÉCEMBRE 1907

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Hymans, Geudens, Kintsschots, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine van Caster, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, président Blomme, baron de Borrekens.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 1907 qui est lu et approuvé.

M. le président fait part du décés de M. van Malderghem, membre correspondant regnicole. Une lettre de condoléances a été adressée à la famille.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Max Rooses qui, vu ses occupations et l'état de sa santé, n'accepte pas la présidence qui lui revenait en 1908.

Il fait aussi part de la démission de M. Theunissens de ses fonctions de trésorier. L'Académie regrette cette décision, motivée par l'état de santé de l'honorable membre. Le président rappelle les services que le trésorier démissionnaire a rendus à l'Académie, pendant les dix-sept années qu'il a rempli ses fonctions. Il propose de lui adresser une lettre de remercîments et de le proclamer membre honoraire. Cette proposition est acclamée. M. le baron de Borrekens est nommé conseiller pour achever le mandat de M. Theunissens.

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier.

Après scrutin, ces places sont dévolues à MM. Hymans, A. Blomme et Geudens.

Tous trois remercient en quelques mots et assurent l'Académie de tout leur dévouement.

Pour les quatre places de membre titulaire, sont présentées neuf candidatures.

Pour les six places de membre correspondant regnicole, dix candidatures sont présentées, qui seront discutées dans la prochaine réunion.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DU DIMANCHE 19 JANVIER 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Kintschots, van der Ouderaa, R. P. van den Gheyn, membres titulaires; Casier et Coninckx, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, chanoine van den Gheyn, Bergmans, président Blomme, de Behault de Dornon, membres titulaires; MM. Hulin, Comhaire, Heins, Dr van Doorslaer, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1 décembre 1907, qui est approuvé.

Le président fait part des récents décès de MM. le ministre de Trooz, membre d'honneur, comte van der Straeten-Ponthoz et Hagemans, membres honoraires regnicoles. Il fait l'éloge des défunts et adressera, au nom de l'Académie, des lettres de condoléances à leurs familles. Il veut bien se charger de rédiger la biographie de M. Hagemans.

M. le président annonce que, prochainement, M. Hymans fêtera le cinquantième anniversaire de son entrée à la Bibliothèque royale; il se fait l'interprête de l'Académie pour lui présenter les plus vives félicitations et les souhaits de tous les membres.

L'offre d'échange émanant de la Societa di Storia patria per la Sicilia Orientale est acceptée.

Il est décidé que la prochaine séance aura lieu le 9 février.

M. le vicomte de Ghellinck développe son rapport sur le Congrès de la Société française d'archéologie à Avallon et fait circuler les nombreuses photographies prises au cours de son voyage. Ce rapport sera inséré aux Annales.

M. Coninckx donne lecture de son étude sur le peintre David Vinckboons et sa famille. Ce travail sera également imprimé dans les Annales.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1907 et Janvier 1908

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Catalogo dos libros, opusculos e manuscriptos pertencentes a bibliotheca nacional de Nova Goa.

L. VAN DER ESSEN. Etude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.

Chanoine J. E. JANSEN. Turnhout in het verleden en het heden.

HERBERT GEORGE FORDHAM. Notes sur la cartographie des provinces anglaises et françaises des XVIe et XVIIe siècles.

ID. Hertfordshire maps: A descriptive catalogue of the maps of the county.

FERNAND DONNET. Congrès de Gand. Rapport sur les travaux de la 3e section.

G. VAN DEN ELSEN et W. HOEVENAARS. Analecta Gysberti Coeverincx.

Paul Cogels. Céraunies et pierres de foudre.
H. Coninckx. Notes d'art.
Id. Marguerite d'Autriche commémorée.
Alphonse de Witte. Herstal, atelier monétaire des ducs de Brabant-Lothier.
Dr G. van Doorslaer. Notes sur la navigation, l'industrie et le commerce malinois.
Id. Coup d'œil sur la ville de Malines durant la régence de Marguerite d'Autriche.
Id. Mechliniana. Notes recueillies.
Paul Lohest. Découvertes archéologiques, place Saint-Lambert, à Liége.
Georges Perrot. Notice sur la vie et les travaux de M. Jules Auguste Lair.
Paul Saintenoy. Les architectes flamands dans le nord de l'Allemagne au xvie siècle.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Mémoires. Collection in-8°. 2e série. Tome III.
Id. Collection in-4°. 2e série. Tome II.
Id. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 9e année. No 12. 10e année. Nos 1 et 2.
Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXI. Nos 8, 9 et 10.
Id. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 31e année. Nos 4 et 5.
Id Revue belge de numismatique.
64e année. 1e livr.
Id. Société d'archéologie de Bruxelles.
Annales. Tome XXI. Livr. 3 et 4.

BRUXELLES. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 45e année. Nos 11 et 12.

LIÉGE. Wallonia. XVe année. Nos 10, 11 et 12.

HASSELT. L'ancien pays de Looz. 11e année. Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

CHARLEROI. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Tome XXIX.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie
Bulletin. 15e année. Nos 6 et 7.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift. 1906. IV.

VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin. 9e vol. Tome I. 8e vol. 1r fasc.
Chronique trimestrielle. 1907. No 5.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 6e année. No 12. 7e année. No 1.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. December 1907 en Januari 1908.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 2e année. No 12. 3e année. No 1.

GAND. Koninklijke vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. November en December 1907.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation.
Tome LVII. 4e fasc.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XV. 3e livr.

TURNHOUT. Cercle historique et archéologique de la Campine, Taxandria. 4e année. Nos 3 et 4.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXIII. 4e livr.

NAMUR. Société archéologique.
Annales. Tome XXV. 4e livr.
Rapport annuel 1906.

LUXEMBOURG. Vereines fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst.
Ons Hemecht. 13 jahrg. 12 heft. 14 jahrg. 1 heft.

LEIDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen. 1906-1907.
Levensberichten. 1906-1907.

BOIS-LE-DUC. Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant.
Catalogus der boekerij. Sup. II.

PARIS. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 19e année. Nos 11 et 12.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Vol. 71. Nos 3-4.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 2e trimestre 1907.
Mettensia. V.

ID. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1907. 1e livr.
Section des sciences économiques et sociales. Congrès des sociétés savantes de 1906.
Id. Bulletin. Année 1906.

ID. Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions.
Tome LV. Nos 1, 2, 3. Tome LVI. No 1.

ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXI. 12e livr. Tome CXIV. 1e livr.
Partie littéraire. Tome CX. 6e livr. Tome CXII. 1e livr.

ID. La correspondance historique et archéologique. 14e année. Nos 165-166.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8e année. No 47.

BORDEAUX. Société archéologique. Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 3e série. 11e année. No 3.

ID. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome X. Décembre 1907.
Mémoires. Tome X. 1, 2, 3. Tome XI. 1, 2. Tome XII. 1, 2, 3. Tome XIII. 1, 2, 3.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 56e année. 222e livr.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1907. 1r trim.

NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. 6e série. Tome IV.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XIV. Nos 186 et 187.

MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Bulletin archéologique et historique. Tome XXXIV.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVIIe vol. 4e et 5e livr.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LVII. 1e livr.

ROUBAIX. Société d'émulation.
Mémoires. 4e série. Tome V.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Précis analytique des travaux. 1905-1906.

DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 44e vol.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
Bulletin. 4e série. Tome XX.

PONTOISE. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome XXVII. 2e fasc.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Mémoires. 10e série. Tome VI.

ABBEVILLE. Société d'Emulation.
Bulletin trimestriel. 1907. Nos 3 et 4.

LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen. 1907. I, II & III.
Abhandlungen der philologisch-historischen klasse.
B XXIII. No 4. B XXV. No 3. B XXVI No 1.

DUSSELDORF. Beitrage zur geschichte des Niederrheins.
21 band.

NUREMBERG. Naturhistorischen gesellschaft zu Nürberg.
Abhandlungen. XVI band.
Jahresbericht 1905.

GORLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der Wissenschaften. Neues lansikisches magazin. 83r band.
Codex diplomaticus Lusatiæ superioris. III.
BERLIN. Monatshefte der kunstwissenschaftlichen literatur.
3 Jahrg. 10-11 heft.
METZ. Mémoires de l'Académie.
3e série. XXXIVe année.
GRAZ. Historischen Verein fur Steiermark.
Zeitschrift. V Jahrg. 1, 2, 3, 4 heft.
Neujahrsblatt 1908. N° 1.
AGRAM. Vjesnik Kr. Hrvatsko slavonsko-dalmatingskoga zemaljskoga arkiva. God IX. Sv. 3 & 4.
CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
List of the members.
New Museum of archaeology and ethnology.
DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings, title and table.
LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXIV. N° 256.
UPSALA. Kungl. Universitetets bibliotek.
Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. VII. Fasc. 1-2.
LISBONNE. Boletine da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4a serie. Tomo XI. N° 4.
ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di Antichita.
Vol. IV. Fasc. 5, 6, 7, 8.
CATANE. Societa di Storia patria per la Sicilia orientale.
Archivo storico. Anno IV. Fasc. III.
MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Serie II. Vol. XXXIX. Fasc. 17-20. Vol. XL. Fasc. 1-15.
PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Juny de 1906.
BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Vol. VI. N° 54.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos.
3ª epoca. Ano X. Sept.-Oct. de 1907.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 1 en 2.
Rapporten van de commissie in Nederlandsch Indië voor oudheidkundig onderzoek. 1905-1906
Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLV. Afl. 2 en 3.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLIII Nº 4, 5, 6.

WASHINGTON. Bureau of American ethnology of the Smithsonian Institution.
25th annual report.

CAMBRIDGE. The Cambridge historical Society.
Publications. II.

MONTRÉAL. Institute of architects of Canada.
Quarterly Bulletin. Vol. I. Nº 1.

CALCUTTA. Annual report of the archaeological survey.
Eastern circle for 1906-1907.

3e CATALOGUES.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Katalog 341, Kunstgewerbe 243, Orientalische kunst 344. Antike kunst. Katalog 342, Graphische kunst. Id. 348. Ostasien, Australien, Oceanien.

PARIS. E. Flammarion et A Vaillant. Catalogue nº 101. Ouvrages de bibliothèques.

LEIPZIG. B. G. Teubner. Verlagsverzeichnis.
Id. Mitteilungen der Verlagsbuchhandlung.

ID. Roth et Schunke. Antiquariatskatalog nr 7. Kunst und Kunstgewerbe.

Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1907 et Janvier 1908

Messieurs,

M. le chanoine Jansen, qui récemment a bien voulu offrir à notre bibliothèque, une série d'études dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, nous envoie encore les trois volumes du travail historique qu'il a consacré à sa ville natale, sous le titre de *Turnhout in het verleden en het heden*. Pour la composition de cet ouvrage, il a consulté toutes les sources d'archives et parcouru tous les documents imprimés qui pouvaient lui fournir des renseignements sur le passé de la ville de Turnhout. Sa monographie nous fait chronologiquement connaître l'histoire de la capitale de la Campine, en n'épargnant aucun détail; puis, se déroule la description de la ville actuelle; de nombreuses notices exposent la biographie des principaux personnages originaires de la localité; enfin, en une dernière partie sont consignés les documents trop étendus pour trouver place dans le corps de l'ouvrage. Des tables permettent de consulter avec fruit le livre de M. le chanoine Jansen qui constitue certes la meilleure et la plus complète contribution apportée dans ces derniers temps à l'histoire de Turnhout.

Bien plus aride est la tâche qu'a entreprise M. L. van der Essen. Dans son *étude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, l'auteur, comme il le dit du reste, s'applique surtout à l'étude du développement de la légende, au détriment de l'histoire, dans les vies de saints, et à l'examen détaillé des procédés littéraires employés par les hagiographes. Il passe en revue les écrits qui se rapportent aux saints qui vécurent dans l'ancienne Belgique depuis l'avènement des rois francs de la dynastie mérovingienne jusqu'à Pepin-le-Bref. Après une étude biographique critique de chaque personnage, ou, à défaut de documents sérieux, après la reproduction de la légende, l'auteur étudie l'hagiographie

médiévale qui s'y rapporte ainsi que les divers remaniements successifs que cette version première a éprouvés.

Les archéologues qui en Italie, s'intéressent particulièrement aux résultats des fouilles qui journellement s'exécutent sur l'une ou l'autre partie de la péninsule, ont, dans ces derniers temps, pu se réjouir de résultats particulièrement féconds. La *R. Accademia dei Lincei* les expose dans ses « Notizie degli scavi di antichita » (vol. IV, fasc. 5 et 6). C'est en Etrurie, à Corneto Tarquinia, la découverte d'environ deux cents tombes de l'époque primitive. Les restes incinérés des défunts sont renfermés dans des urnes de forme et d'ornementation très caractéristique, recouvertes de jarres renversées; le mobilier comprenant tant la céramique que les objets en métal: rasoirs, fibules, bijoux, est des plus intéressants. A Rome même, des trouvailles datant de la période impériale, ont également été faites, et d'importantes sculptures ont notamment été mises au jour.

Se spécialisant dans les études géographiques, notre confrère M. Herbert George Fordham, parmi divers travaux, vient de faire éditer, en un volume enrichi de cartes et tiré à petit nombre, les *Hertfordshire maps*. C'est la liste minutieuse, avec description détaillée, de toutes les cartes qui furent dressées de 1579 à 1900, et qui sont consacrées à la province anglaise de Hertford et à ses principales villes. Dans la première partie se rencontrent divers spécimens cartographiques qui ont été élaborés par les savants appartenant à l'école cartographique néerlandaise.

Après avoir reçu autrefois le second volume, voici que nous parvient maintenant le premier volume des *Analecta Gysberti Coeverincx*, qu'éditent les Pères van den Elsen et Hoevenaers, Ord. Præm. Coeverincx qui fut doyen de Bois-le-Duc et évêque de Daventer, a réuni bon nombre de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique des provinces dans lesquelles il exerça son ministère. Parmi ceux-ci il y en a beaucoup qui offrent pour nous un intérêt direct; qu'il me suffise de citer les actes concernant l'érection des nouveaux évêchés, ceux qui se rapportent à l'ancien duché de Brabant, dont Bois-le-Duc faisait partie, et spécialement ceux dans lesquels intervint directement l'abbaye de Tongerloo. Des détails peuvent également être puisés dans ces analectes au sujet du passé religieux de certaines

paroisses faisant actuellement partie du territoire belge, telles Averbode, Baelen, Calmpthout, Desschel, Diest, Duffel et maintes autres.

Au XVIe siècle, le gouvernement, souvent réduit aux abois, eut, à plusieurs reprises, recours à l'institution de loteries pour se créer des ressources supplémentaires. En 1561 et 1564, deux tentatives importantes de ce genre eurent lieu à Anvers ; ce fut un nommé Jacques van Hencxthoven qui fut chargé de leur organisation, et les prix, dont la nomenclature a été conservée, consistaient surtout en pièces d'orfèvrerie, parfois d'une grande richesse. M. G. Bigwood fournit tous les détails de ces entreprises financières dans une étude qui porte pour titre : *Une loterie patriotique au XVIe siècle* et qui a été imprimée dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles ». (Tome XXI, livr. 3 et 4).

Souvent dans nos églises, voire même dans nos hôtels de ville, se retrouvent d'anciens coffres ayant servi à renfermer les archives ou même les objets précieux dont on voulait garantir la sécurité. Ces coffres, depuis le tronc d'arbre évidé et bardé de frustes ferronneries, jusqu'au meuble plus régulier, divisé en compartiments, d'ordonnance parfois fort décorative, et complété par de multiples serrures aux dispositions compliquées, par leur aspect fruste et barbare, semblaient défier toute identification d'âge. Ce travail a pourtant tenté M Johnston qui, dans « the archaeological Journal », publié par « the royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland » (vol. LXIV, nº 256), sous le titre de *Church Crests of the thirtheenth and fourteenth Centuries in England*, décrit, en les classifiant, les coffres de ce genre qui existent encore dans nombre d'églises anglaises. Parmi les types reproduits dans cette étude, il en est assez bien qui appartiennent à des modèles dont on retrouve des spécimens identiques dans nos provinces.

D'enigmatiques monnaies, attribuées à Henri I, duc de Brabant, avaient suscité parmi les numismates des attributions peu concordantes. Ce qui, surtout, les distinguait était leur revers portant une construction militaire accostée d'un arbuste en fleurs. Grâce à la reproduction d'un sceau du XIVe siècle, notre confrère M. de Witte, a eu la bonne fortune, de faire cesser toute incertitude et de pouvoir attribuer avec certitude ces deniers à l'atelier d'Herstal, qui, jusqu'ici, n'était guère connu. Cette constatation intéressante

est faite dans une étude qui porte pour titre : *Herstal, atelier monétaire des ducs de Brabant-Lothier, Godefroid I et Henri I*, et qui a été insérée dans le dernier fascicule de la « Revue belge de numismatique ».

Parmi les récents décès qui ont décimé nos rangs, un des plus cruels a certes été celui de M. Jules Lair, membre correspondant étranger, dont la haute valeur scientifique était universellement reconnue. Son souvenir vient d'être rappelé en une biographie détaillée qu'a publiée l'Institut de France. Cette *notice sur la vie et les travaux de M. Jules Auguste Lair* est due à la plume de M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui fait connaître en détail la vie si active et si bien remplie du défunt ; il nous initie à ses travaux et nous énumère les importantes publications historiques dont il fut l'auteur.

9 février 1908.

FERNAND DONNET.

De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne

---

Messieurs,

En venant occuper le fauteuil où m'ont appelé vos bienveillants suffrages, nul doute que je ne sois l'interprète de vos sentiments unanimes, en exprimant le regret de ne pas voir à cette place l'éminent confrère que vous aviez choisi pour diriger les travaux de l'Académie pendant l'année courante. M. Rooses, mu par des raisons de convenance personnelle, a décliné l'honneur et le fardeau de la présidence.

Et plus què tout autre, il m'appartient de déplorer une résolution, exprimée du reste en des termes infiniment gracieux. Elle met à contribution une bonne volonté qui vous est tout acquise, vous le savez de longue date, mes chers confrères, mais fréquemment contrariée, aussi, par des devoirs trop impérieux pour être toujours éludés.

Souffrez pourtant que je le dise : la façon quelque peu impromptue dont j'arrive à prendre possession du siège présidentiel, doit me créer un titre de plus à votre indulgence. Mes efforts tendront à y recourir le moins souvent possible.

Le petit travail que je vais avoir l'honneur de vous communiquer la sollicite presque dès le début. Vous voudrez bien considérer toutefois son peu d'étendue, chose de toutes la plus facile-

ment excusable, et pour ce qui est du sujet vous voudrez bien l'envisager au point de vue purement iconographique ou historique.

Dans un milieu comme le nôtre, il y a de quoi faire admettre le thème sans trop de rigueur par les curieux qui m'écoutent. Remarquez, au reste, qu'on lui a fait l'honneur de pas mal d'articles et même d'un intéressant petit volume, devenu rare (1).

L'autre jour à peine, un grand organe illustré y revenait à propos d'un portrait du comte d'Argyll, exécuté à Edimbourg en 1684 (2). Je puis donc y revenir, à mon tour, sans trop d'émoi.

Au cours de l'année 1906, à une des ventes où fut dispersée à Amsterdam la précieuse bibliothèque de notre regretté confrère le chevalier Gustave van Havre, zélé collectionneur de documents pour servir à l'histoire d'Anvers, se rencontrait un objet passablement imprévu, une toute petite guillotine!

D'après une note ancienne appliquée sur ce peu aimable joujou, il aurait été confectionné à Anvers à l'image de l'instrument qui, pour la première fois, y fonctionna le 21 ventôse, an VI, pour le supplice du parricide Gérard Cousyn.

Il appartient aujourd'hui aux collections de la ville. Au moment de son acquisition, des journaux assurèrent qu'il s'agissait non pas d'une copie, mais d'un modèle confectionné à l'échelle. C'est une erreur. La République, en adoptant une forme nouvelle pour l'application de la peine capitale, en a dû faire parvenir l'appareil aux municipalités et la petite guillotine, actuellement déposée à la Bibliothèque communale, n'est pas d'un travail assez délicat pour avoir pu servir de point de départ à la confection d'un instrument dont toutes les parties avaient leur importance.

Mais il s'agissait d'une nouveauté — on l'affirmait du moins — et de même que la gravure en répandait l'image, on s'expliquerait qu'à titre de pure curiosité, se disant qu'il s'agissait d'une chose éphémère, quelqu'un eût songé à en perpétuer le souvenir, comme on devait le faire pour les premières locomotives, multipliées

(1) *History of the Guillotine*, by the Right honorable John William Croker. London, Murray, 1853.

(2) *Illustrated London News*, 1908, p. 160 N° du 1r février.

sous vingt prétextes et adaptées à toutes sortes d'usage, surtout des encriers.

Mais l'instrument, pour représenter en fait une innovation, était loin de constituer une invention. Ses origines remontaient, au contraire, fort loin dans le passé. Ce n'est donc pas sans raison que, dans une lecture faite à l'Académie française au mois d'octobre 1871, M. Ernest Legouvé put dire qu'il ne connaissait que deux exceptions à la règle trop constante de dépouiller le génie de ses œuvres: Améric Vespuce donnant son nom à l'Amérique sans l'avoir découverte et le docteur Guillotin ayant le malheur de voir donner le sien à la guillotine qu'il n'avait pas inventée.

Cette réflexion me revint à la mémoire d'une manière assez inattendue il y a une couple d'années.

Je visitais, à Edimbourg, le magnifique musée des antiquités nationales. Dans ce foisonnement d'objets, où se reconstitue le passé d'un peuple, revivent avec son histoire, ses traditions et ses mœurs, une section est réservée aux instruments de torture et de justice.

Il semble que partout on mette quelque complaisance à ces exhibitions et, je l'ai constaté maintes fois, le public est loin de les fuir. C'est quelque chose comme une mesure du progrès des idées modernes, une affirmation de plus de justice et plus de douceur opposées à la barbarie des siècles révolus. J'ignore s'il y a dans la curiosité un chapitre spécial pour l'étude de ces objets où tant d'ingéniosité se prodigue en l'art d'infliger la souffrance (1). Souvent ils sont de facture artistique et, à ce titre, ont pu trouver place dans les collections.

A Edimbourg on me fit remarquer, déposé dans un coin, un objet d'apparence fort banale et que, non averti, j'aurais sans doute confondu avec un chevalet de peintre. C'était la fameuse *Maiden*, la « vierge » d'Edimbourg. Fréquemment cité dans l'histoire locale et décrit par les voyageurs anciens, l'instrument est prochement apparenté à la guillotine, comme le faisait remarquer l'*Illustrated London News*, dans l'article mentionné plus haut.

Nuremberg a aussi sa *Jungfrau*, une des plus atroces parmi les

(1) Depuis la lecture de cette étude, il m'est tombé sous la main divers ouvrages sur la Torture et les punitions corporelles.

conceptions du genre, mais nul rapport n'existe entre l'épouvantable cloche garnie de pointes acérées, à l'instar du tonneau de Régulus, et l'objet qui nous occupe.

Une croyance populaire, difficile à déraciner, a fait admettre qu'en France, au moment où le bourreau ne suffisait plus au surcroît de travail que lui créaient les sentences de mort prononcées par les tribunaux révolutionnaires, un homme se soit présenté, apportant une machine de son invention, machine si ingénieusement conçue que, dans sa marche expéditive, elle ferait aller de pair les exécutions avec les arrêts eux-mêmes. Cet homme ayant nom Guillotin, se serait prévalu comme d'un honneur de nommer l'appareil dont lui-même allait devenir une des premières victimes.

Pure légende. Sans doute le médecin français dont le nom vient d'être cité doit, je ne dirai pas son renom, mais sa notoriété principale à la funèbre machine dont il fut le promoteur. Il ne semble pas cependant avoir mérité la réputation d'un homme sanguinaire.

La *Biographie Moderne,* recueil dont la circulation fut prohibée en France et qui date du commencement du XIX[e] siècle, le peint sous des couleurs plutôt sympathiques. Peu favorable aux hommes de la Révolution ce « *Dictionnaire de tous les hommes morts ou vivans qui ont marqué à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement de celui-ci par leurs écrits, leur rang, leur emploi, leur valeur, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes et où tous les faits qui les concernent son rapportés de la manière la plus impartiale et la plus authentique* », consacre au docteur Guillotin une notice dont voici un passage :

« Le 1[r] décembre 1789, il prononça sur le Code pénal, un rapport où règne le plus grand ton d'humanité, et il le termina en proposant comme moins cruelle que la corde la fatale machine qui prit son nom et immola par la suite tant de victimes. Il prit encore part en 1790 aux discussions sur le Code pénal. Quelques personnes égarées par l'horreur qu'a inspiré depuis cette machine, se sont fait un monstre d'un des hommes les plus doux et en même temps les plus obscurs de la révolution. Personne n'a déploré avec plus d'amertume que lui le funeste usage qu'on a fait de son invention. Les gens qui connaissent Guillotin le peignent comme un homme spirituel, froid, réservé et plein de droiture, qui se retira en quelque

sorte de la révolution dès qu'il aperçut la marche qu'on lui faisait prendre. Il est encore aujourd'hui (en 1806) un des meilleurs médecins de Paris et il est chargé par le Gouvernement de diriger la découverte de la vaccine. »

En réalité, l'homme que ce texte amène à classer presque parmi les philanthropes, fut le promoteur non pas seulement de la machine qui a gardé son nom, mais d'une forme de supplice jugée de cruauté moindre que celles usitées de son temps : la roue, l'estrapade, etc.

Membre de l'Académie de médecine qu'il contribua à fonder, il parait avoir joui de la réputation d'un homme de bien.

Chose certaine, rangé parmi les suspects, il faillit être exécuté et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre.

Le sujet de cette lecture ne comporte pas l'exposé des phases par lesquelles passa la proposition du médecin français avant son adoption définitive. Il fallut pour cela de longs mois, une couple d'années, je pense. Outre que les modes de supplice alors en usage étaient fort barbares, ce que visait surtout la réforme proposée par Guillotin, était l'égalité des peines et la suppression des horreurs accompagnant la décollation par le glaive et les autres atrocités inhérentes à la peine capitale. C'est ainsi que nous avons vu de nos jours adopter l'électrocution par les Etats-Unis.

La théorie de Guillotin de même que sa machine furent l'objet de sérieuses critiques. On redouta que par sa perfection même, cette dernière n'agit sur le peuple comme une représentation et qu'il n'en vint à ce point d'immoralité d'en vouloir la fréquence. L'argument a été répété souvent depuis.

Des sommités médicales furent invitées à émettre leur opinion. Le docteur Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, fit un rapport tout en faveur de la réforme proposée par son confrère.

Et comme en France la satire n'abdique jamais ses droits, on chansonna « l'inimitable machine du docteur Guillotin, dite de son nom « la guillotine ». La chose n'existait pas, que le mot était crée ; il fit fortune. Dans la suite on parla quelque peu de la « Louison » et l'on assure même que le docteur Louis en mourut d'émoi, en 1792. Guillotin, lui, devait vivre assez pour en porter le fardeau devant l'histoire. Il ne mourut qu'en 1814 et, dit-on, n'en parla

jamais. Par modestie, sans doute, car, en dernière analyse, l'observation de M. Legouvé est juste : il n'avait rien inventé.

C'est ce que commence par établir un document curieux et rare, dont, il y a bien des années déjà, un exemplaire me fût remis pour la Bibliothèque royale, par le baron de Vinck des Deux-Orp, ce collectionneur passionné de la Révolution française, et dont le cabinet des Estampes de Paris est devenu l'héritier.

La pièce à laquelle je fais allusion est décrite par les frères de Goncourt, dans leur *Histoire de la Société française pendant la Révolution*. Je ne l'ai jamais vu mentionnée ailleurs. Pour quelqu'un de familiarisé avec l'iconographie ancienne elle, vient sans la possibilité d'un doute, révéler la source de l'innovation proposée par Guillotin.

Il est peu fréquent, ailleurs qu'au théâtre, de voir un objet imaginaire ou issu de la fantaisie d'un artiste, prendre, au bout d'un temps plus au moins long, une forme réelle. Dans le cas présent c'est pourtant ce qui arriva.

Au moment où il fut question devant l'Assemblée nationale de recourir à des formes nouvelles pour l'application de la peine capitale, on distribua une image, non dépourvue de mérite ou d'intérêt, où était représentée, par avance, l'exécution d'un criminel dans les formes proposées. L'image n'a rien de répulsif ; au contraire, un frais coloriage la rend presque aimable. Le prêtre et l'exécuteur sont poudrés de frais, vêtus avec élégance. Le bourreau, en habit gorge de pigeon, porte jabot et manchettes. Il se détourne comme en proie à une émotion profonde. En accomplissant son œuvre fatale il semble intervenir malgré lui pour envoyer dans l'autre monde le patient agenouillé. Le texte gravé au bas de l'image explique cette circonstance ; le voici :

« *Machine proposée à l'assemblée nationale pour le supplice*
» *des criminels, par le Dr Guillotin.* Les exécutions se feront
» hors de la ville, dans un endroit destiné à cet effet. La machine
» sera environnée de barrières pour empêcher le peuple d'approcher.
» L'intérieur des barrières sera gardé par des soldats portant les
» armes basses et le signal de la mort sera donné au bourreau par le
» confesseur à l'instant de l'absolution. Le bourreau détournant les

» yeux coupera d'un coup de sabre la corde après laquelle sera
» suspendu un mouton armé d'une hache. »

Et en post scriptum ces mots :

« Na une semblable machine a servi au supplice de Titus Manlius, Romain. »

Absurde, en soi, cette dernière mention avait sans doute pour objet de prouver à la foule l'importance de l'innovation et peut-être, qui sait, de soustraire son promoteur aux honneurs d'une paternité plutôt gênante.

Seulement, le fait de placer sous le patronage des Romains l'objet dont se trouvait saisie l'Assemblée nationale, jette pour nous une lumière imprévue sur l'origine de l'instrument qu'il s'agissait de lui faire connaître.

En effet, parmi les curiosités de l'iconographie ancienne, on compte diverses gravures où apparait un instrument de supplice très semblable à celui que devait adopter, en 1792, le législateur français. L'instrument représenté, est-il le produit de l'imagination de leurs auteurs? C'est infiniment douteux. Il est certain, en revanche, qu'on ne peut y voir celle de Guillotin. Lucas Cranach, célèbre peintre et graveur allemand, qui vécut de 1470 à 1553, a, dans une de ses gravures sur bois, représenté le martyre de l'apôtre saint Matthias, s'accomplissant à l'aide d'un mécanisme à peine différent de celui préconisé par Guillotin.

Dans un volume, publié à Bologne en 1550, sous le titre de *Symbolicæ questiones de universo genere*, à la page 37, apparait un spartiate conduit au supplice et qu'on s'apprête à décoller de la même façon.

Jacques Callot, dans la suite bien connue d'estampes représentant les miracles de l'Annunziata, à Florence, gravées d'après les dessins d'Antoine Tempesta, montre un gentilhomme du nom de Francesco, soustrait au supplice près de s'accomplir, toujours dans les formes susdites.

Jacob Cats, le plus populaire des écrivains hollandais du XVIIe siècle, consacre un poème : *Op een vallende bijl in eenige landen gebruyckelyk* (sur une hache tombante utilisée en divers pays). Non content d'en faire ressortir l'ingénieuse combinaison, il nous la représente

dans une gravure d'après Adrien Van de Venne, et dont voici le texte explicatif:

OP EEN VALLENDE BIJL, IN EENIGE LANDEN GEBRUIJCKELIJK.

Daer is een seker tuijg in ouden tijt gevonden
Waer door al menig mensch ter aerden is gesonden
Dit is een stale bijl, die hangt aen eenen draet
Terwijl se door een groef, en op en neder gaet
En als 'er eenig mensch is tot 'er dood verwesen,
Soo wordt in 't openbaer het vonnis opgelesen
En hem wordt straks het oog met eenig kleet bedeckt
Den hals hem bloot gemaeckt, en op een block gestreckt
Als dan het dunne snoer in stukken wordt gesneden
Soo schuyft de sware bijl in haesten na beneden
En treft hem in den hals die onder leyt en sucht,
En flucks is hem de Geest verdwenen in de lucht.
Een ieder wie het ziet, met groote schrick bevangen
Gevoelt een killig hert en doods-gelijcke wangen
Bysonder als de beul ontrent het toutje raeckt
Of met een kleyne snee het yser gaende maeckt.

A l'hôtel de ville de Nuremberg, dans la grande salle décorée de fresques, l'on voit sur un des piliers le supplice d'un personnage de l'antiquité, Titus Manlius (?) peinture du XVIe siècle, attribuée même à Albert Dürer. On ne manque jamais de faire remarquer au voyageur cette peinture, à cause de l'emploi d'un instrument pareil à la guillotine moderne.

Il y a enfin, pour clore cette liste déjà longue, à citer deux estampes dont l'une, surtout, se rapproche d'une manière remarquable de la feuille répandue à Paris au moment de la proposition introduite devant l'Assemblée nationale. Elles ont pour auteur, l'une, Georges Pencz, l'autre, Henri Aldegrever, habiles graveurs allemands, travaillant au milieu du XVIe siècle. Toutes deux illustrent le supplice de Titus Manlius.

La fréquence de ce sujet dans l'iconographie ancienne tient à une cause assez spéciale. Elle se motive par le fait que, comme la mort des fils de Brutus, nous avons ici un des exemples les plus exaltés de la justice des Romains. De nombreux actes d'héroïsme et de respect

filial, ne suffirent pas à soustraire Torquatus à la sentence rigide prononcée contre lui par son père pour infraction à la discipline. Chose curieuse pourtant, aucun auteur ne parle des formes dans lesquelles s'accomplit ce supplice. Tite Live, Cicéron, Valère Maxime, Aulu Gelle en parlent d'une manière assez étendue ; ils ne disent rien d'où l'on puisse inférer qu'un mécanisme plutôt qu'une simple hache aurait fonctionné. Aldegrever et Pencz seraient-ils les inventeurs de l'appareil que devaient voir proposer comme un progrès, les hommes de la Révolution? C'est douteux.

J'incline à penser que, mus par un souci de fidélité, ces artistes voulurent, pour le supplice d'un Romain illustre, figurer les choses comme probablement elles s'accomplissaient à Rome de leur propre temps. Des écrivains du xvie siècle, en effet, parlent avec un certain luxe de détails de l'emploi en certains pays d'un mécanisme pour l'exécution des arrêts criminels. Le P. Labat, dans son *Voyage en Espagne et en Italie*, paru en 1730, en donne même une description détaillée. « Ce supplice, dit-il, est pour les gentilshommes et ceux qui jouissent du privilège de la noblesse, comme sont tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers... J'ai ouï dire, ajoute le même voyageur, qu'on se sert quelquefois de cet instrument en Angleterre, « pourvu que les patients en veulent faire la dépense. »

Tout semble donc indiquer que c'est aux œuvres artistiques et très expressément à la gravure d'Aldegrever prémentionnée, que fut empruntée, en France, l'idée première de l'appareil, avec lequel le peuple aurait bientôt des occasions si nombreuses de se familiariser.

Des changements y furent introduits sans doute, et spécialement l'échafaud destiné à en faire, comme on l'avait redouté, un spectacle pour la foule. L'échafaud était si élevé que certain valet du bourreau fut tué sur le coup pour en être tombé.

Mais, chose curieuse, et que révèle le catalogue du musée des antiquités d'Edimbourg, au moment où, en France, on se livrait à de savantes dissertations pour inventer cette machine à occire, elle n'était pas du tout délaissée en Ecosse, du moins pour les personnages de rang. Et c'est ainsi qu'en 1797 elle servit encore au supplice du Lord Prévôt et des magistrats d'Edimbourg.

Peu communes aujourd'hui, les réductions comme celle ayant

fait partie de la collection du chevalier van Havre, furent à l'origine très répandues. La confection même des « bois de justice », pour me servir du mot adopté, n'alla pas sans difficulté, les ouvriers exigeant un salaire double pour y travailler. Un fabricant de clavecins de Strasbourg en obtint la fourniture, mais des difficultés ayant surgi, il menaça de prendre un brevet! Et la chose put très bien n'être pas improductive. De même qu'on vit la tour Eiffel prêter sa forme, moyennant un droit d'auteur, aux objets les plus divers, nous savons par quantité de textes à quelle variété d'objets on adapta en France la silhouette de la guillotine.

Sans parler de sa représentation sur les faïences dites patriotiques, dont l'authenticité est mise en question, Champfleury, l'historien de cette céramique spéciale, assure que chez les bijoutiers du Palais Egalité, l'ancien Palais Royal, on vendait des boucles d'oreilles, des modèles de cachets qui faisaient de la funèbre machine un objet presque familier. Les Goncourt, d'autre part, nous apprennent qu'en Angleterre, devenu un joujou, elle servait à décapiter les poules.

En somme, pas plus que les réductions de la Bastille, les réductions de la guillotine rencontrées dans certaines collections ne peuvent passer pour des objets de haute rareté. Je tiens pour autrement curieuses les gravures où très certainement il faut voir l'origine de sa conception, ou plutôt de son adoption par la France.

Il m'a paru intéressant, encore que le sujet ne soit point de ceux que l'on aborde avec plaisir et qu'au surplus il ait été traité déjà, de faire ressortir ce rapport généralement peu signalé de l'antiquité d'une chose réputée moderne au premier chef.

Je m'en excuse en songeant que, nous aussi, avons le droit, si pas de nous prévaloir d'une part quelconque dans ce qui concerne l'emploi de l'appareil, de le considérer dès aujourd'hui comme revendiquant sa place parmi les antiquités.

La répulsion qu'il inspire s'en atténue d'autant et je n'aurai pas, j'espère, cessé de faire œuvre d'archéologue en évoquant dans cette courte communication, sa macabre silhouette.

Henri Hymans.

Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, en janvier 1908

Lorsque nous avons fait connaître naguère [1] les découvertes archéologiques faites dans les Briqueteries de Thielrode, nous avons chaque fois formulé les plus expresses réserves quant à ce que nos trouvailles ultérieures nous révèleraient. Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir fait ces réserves que les découvertes successives viennent confirmer et corroborer nos affirmations antérieures, en tant que celles-ci aient pu avoir un caractère hypothétique.

Disons d'abord que, dans une exploitation industrielle aussi vaste et aussi étendue que les Briqueteries de Thielrode (30 hectares), l'on ne peut songer à explorer systématiquement le terrain et qu'il faut attendre patiemment le retour de chaque campagne hivernale de fouilles industrielles. Il faut alors suivre celles-ci pas à pas et dès qu'un objet quelconque est signalé dans le sous-sol, se rendre compte de sa situation, de sa nature, de sa composition, de son orientation, etc.

Aussi me fais-je un vrai devoir de remercier ici une fois de plus M. Victor Lapage, directeur des Briqueteries de Thielrode, qui depuis la mise en train de son usine ne s'est jamais fait faute de nous signaler immédiatement tout ce qui a été successivement mis au jour dans l'exploitation des terrains de sa compagnie.

***

(1) *Ann. du Cercle archéologique du Pays de Waes*, XXII, 307. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1905, 34 ss. — *Ibidem*, 1906, 219 ss. — *Annales de la Fédération archéologique et Historique de Belgique*. XX[e] Congrès (Session de Gand, 1907), tome II, 125 ss.

C'est dans ces conditions que, le 17 janvier 1908, à midi et demi, M. Lapage vint nous avertir qu'en dénudant une nouvelle banquette, les terrassiers avaient effleuré, sans l'entamer en aucune façon, une longue bande de cendres de bois, semblant contenir des poteries et des objets en fer.

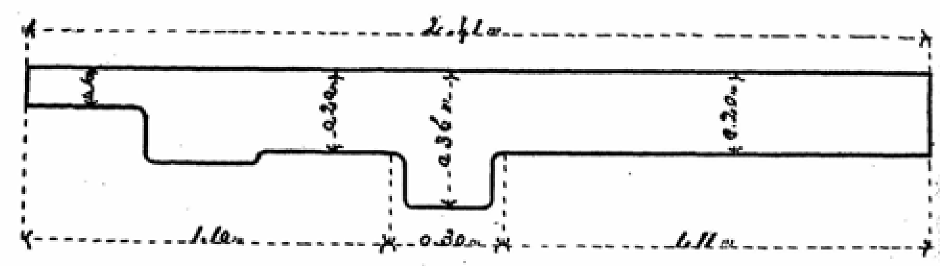
Nous nous empressâmes d'accompagner M. Lapage et à 1 1/2 heure nous nous trouvions déjà sur place.

Le grand froid qui régnait à ce moment (-5°) et qui avait eu pour conséquence la congélation à environ 0m30 de profondeur de toutes les terres exposées directement au contact de l'atmosphère extérieure, ne nous permit pas de penser un instant à commencer immédiatement notre exploration.

Nous nous bornâmes à constater que la couche de cendres, d'épaisseurs variables, avait une longueur de 2m41, du S. au N., sur une largeur de 1m40 et se trouvait à 0m80 de profondeur sous le niveau actuel du sol, à une distance d'environ cent mètres au N.-E. du puits romain, découvert en 1904, et qu'elle était située dans la parcelle 690, section A du cadastre de Thielrode.

Ce n'est que le 20 suivant que nous pûmes, à la suite du dégel, entamer sérieusement nos travaux de fouille.

Nous commençâmes par mettre la couche de cendres à nu latéralement et nous pûmes alors en dresser la coupe comme suit :



Echelle: 0.05 m. par mètre.

En commençant le déblaiement des cendres, par le haut, nous pûmes constater qu'à la partie supérieure, une poutre de chêne, fortement calcinée, occupait toute la longueur du parallèlogramme formé par la couche de cendres trouvée. A cette poutre se rat-

tachaient, de chaque côté, diverses pièces de bois, qui y étaient jointes au moyen de clous. Le tout représentait exactement une charpente, qui s'est écroulée pendant un incendie; quant aux cendres proprement dites, elles étaient fort grasses et nous semblent être des cendres de paille ou de joncs.

Nous pûmes retirer des pièces de bois 36 clous ou fragments de clous, également calcinés. Une particularité à noter, c'est que ces clous étaient creux. Est-ce un effet de la calcination? Ils sont carrés, à tête ronde et plate, semblables à ceux retirés de la charpente du puits en bois.

A la base de la couche de cendres, nous avons rencontré de nombreux tessons de poteries (272): entre autres: le fond d'une *urnula*, une partie de *lagena*, un col de *patina* (circonférence $1^{m}095$), une *patina* de grande taille (diamètre 0.350, circonférence $1^{m}030$, épaisseur 0.012) dont la pâte est entremêlée de petits éclats de pierre blanche, qui semble être du marbre. Cette *patina* pourra être remontée entièrement, tous les tessons s'enchassant bien et formant un tout; les autres poteries pourront être reconstituées partiellement.

Au fond de la grande excavation, la terre était calcinée. Etait-ce un foyer? On doit le supposer.

Nous n'avons trouvé aucune trace de substruction ou de dallage.

Il est à noter, qu'un dépôt de cendres identique fut découvert, le 26 mai 1899, dans la parcelle n° 196. Nous n'y avons relevé aucune trace de charpente ou de toiture, nous y avons trouvé une grande quantité de *tegulæ* et d'*imbrices*, surtout des premières. Nous avons supposé alors, que nous nous trouvions en présense des restes d'un four de campagne.

Nous émettons encore aujourd'hui provisoirement la même hypothèse, pour l'amas de cendres récemment trouvé En effet, l'exiguité et la disposition des lieux, peut faire écarter l'hypothèse que nous nous trouvons devant une ancienne habitation. Mais ce qui nous semble inexplicable, c'est l'existence d'une charpente en bois au-dessus d'un four. Ou était-ce un séchoir?

Nous n'osons proposer de solution même provisoire.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir signaler cette récente

trouvaille, nous réservant de conclure si des découvertes ultérieures nous permettent un jour de le faire.

***

Le 18 janvier 1908, on découvrit dans le Rupélien (R2c) à une profondeur de 7 mètres, le squelette entier d'un fossile.

Nous n'avons pu ramener à la surface que les vertèbres au nombre de 28 et un maxillaire. Toutes les côtes étaient brisées en morceaux de grandeur différente, probablement par la bêche des terrassiers.

Tel que nous l'avons mesuré *in situ*, ce fossile avait une longueur de 1^m41.

Ces ossements ne sont pas encore déterminés.

***

Comme on le voit, les Briqueteries de Thielrode continuent à être un champ d'explorations et de découvertes singulièrement fécond, grâce au dévouement de leur zélé directeur, M. Victor Lapage.

G. Willemsen.

9 février 1908.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 9 FÉVRIER 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire ;* Geudens, *trésorier ;* Hymans, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, président Blomme, Stroobant, de Witte, vicomte de Jonghe, L. Blomme et van der Ouderaa.

Le procès-verbal de la séance du 1 décembre 1907 est lu et approuvé. Pour les quatre places vacantes de membre titulaire sont régulièrement inscrites, après discussion, huit candidatures.

Le R. P. Dom Ursmer Berlière, membre correspondant étranger, étant venu habiter définitivement la Belgique, sera inscrit comme correspondant regnicole. Pour les quatre autres places vacantes de correspondant regnicole, sont présentées huit candidatures.

Il est décidé que le trésorier remplacera les actions métalliques autrichiennes, composant le capital de l'Académie, par des fonds belges de toute sécurité.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire ;* Geudens, *tréso-*

rier; Hymans, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, président Blomme, Stroobant, de Witte, vicomte de Jonghe, L. Blomme, van der Ouderaa, membres titulaires ; Willemsen, Casier, Hulin, Dr van Doorslaer, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Behault de Dornon, Bergmans, Soil de Moriamé, membres titulaires; Coninckx et Comhaire, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 1908 est lu et approuvé. Il est fait lecture d'une lettre de M. Theunissens, qui remercie l'Académie pour les preuves de reconnaissance qui lui ont été données à l'occasion de sa retraite.

Communication est faite du programme du 3e Congrès international de l'histoire des religions, qui aura lieu à Oxford en septembre 1908, et de l'invitation de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, qui célébrera, le 9 avril 1908, le centenaire de sa reconstitution.

M. Saintenoy se lève et remercie l'Académie pour l'appui qu'elle lui a donné pendant son année de présidence ; il cède ensuite sa place à M. Hymans, président annuel pour 1908. Celui-ci se fait l'organe de la Compagnie pour féliciter son prédécesseur de la manière brillante dont il a exercé son mandat ; il donne ensuite lecture de son discours inaugural, dans lequel il expose la part des sources artistiques anciennes dans une invention moderne. Ce discours sera imprimé dans le Bulletin.

M. le chanoine Laenen, en son nom et en celui de M. le chanoine van Caster, fait rapport sur le travail présenté par M. l'abbé Remes : *L'église Saint-Nicolas à Bruxelles*. Il conclut que l'Académie pourrait accueillir cette notice dans ses Annales à condition que l'auteur y apporte quelques corrections et modifications qu'il indique. Ces conclusions sont adoptées.

M. Joseph Casier décrit un monument sculpté trouvé à Gand sur l'emplacement de l'ancien château des Espagnols; il en discute la signification et l'origine. Ce travail sera imprimé dans les Annales.

A la suite de cette communication, un échange de vues se produit entre l'auteur, MM. le chanoine van den Gheyn et Saintenoy. Ces derniers font quelques réserves au sujet de la nature de la pierre, de

la signification des sujets sculptés, et de la place qu'occupait le monument.

M. Hulin annonce qu'il a remis à M. Stockmans pour être modifié le manuscrit que celui-ci avait présenté et qui se rapporte au triptyque de l'église Saint-Gommaire à Lierre.

M. Saintenoy étudie, au point de vue architectonique, l'Annonciation de van Eyck, appartenant au musée de l'Ermitage, et identifie le plan et les détails de l'église représentée sur ce tableau Cette communication est réservée aux Annales.

M. Hulin félicite M. Saintenoy du résultat de ses recherches et s'occupant de van Eyck, est d'avis qu'il faut rectifier la date de 1414, qui figure dans l'inventaire de l'anversois Duarte comme étant celle de l'exécution du portrait d'un prince maure. Il aurait sans doute fallu lire 1418 ou 1419.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

M. Willemsen fait rapport sur de récentes trouvailles faites à Thielrode. Sa note figurera dans le Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des livres parvenus à la Bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1908.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

H. CONINCKX. David Vinckboons, peintre, et son œuvre et la famille de ce nom.

ERNEST MATTHIEU. Les seigneurs de Naast. Notice historique.

CH. J. COMHAIRE. L'Ardenne...? C'est un peu plus loin.

J. E. JANSEN. Oude zegels van Herenthals.

ID. Pieter Corbeels.

FERNAND DONNET. Rapport sur l'exercice 1907.

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Octobre 1907.
L. MAETERLINCK. Les imitateurs de Hieronymus Bosch.
Chevalier GOETHALS. Considérations à l'appui du projet de dégagement de Notre-Dame d'Anvers.
FERNAND DONNET. Un quart de siècle de censure.
ID. Les propriétés du couvent de Val-Duchesse à Anvers.
NAPOLÉON DE PAUW. Middel nederlandsche gedichten en fragmenten.
TH. COOPMAN en JAN BROECKAERT. Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd.
JOSEPH CASIER. L'œuvre scientifique du XXe Congrès historique et archéologique de Gand. Section d'archéologie.
L. STROOBANT. Légendes et coutumes campinoises.
Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. L'ordre de la Toison d'or et l'Exposition de Bruges.
EMILE DILIS. Sinte-Amelberga's ommegang te Temsche in 1753.
ID. Epitaphier wasien. Complément. 2e fasc.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXI. N° 11. Tome XXII. N° 1.
ID. La Quinzaine. 1e année. N° 1.
ID. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 31e année. N° 6.
ID. Les Missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 10e année. N° 3.
ID. Académie royale de Belgique.
Annuaire 1908.
Biographie nationale. Tome XIX. 2e fasc.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts. Mémoires. Collection in-8°. 2e série. Tome III. Fasc. 1 et 2.
Id. Bulletin 1907. N°s 9-12.

BRUXELLES. Recueil des anciennes coutumes de Belgique. Quartier de Gand. Tome XIV.

Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique. Procès-verbaux des séances. 8e vol. Cahiers I et II.

ID. Revue belge de numismatique. 64e année. 2e liv.

BRECHT. Tijdschrift van den geschied- en oudheidkundigen Kring. 1907. I.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16e année. Nos 1 et 2.
Inventaire archéologique. Fasc. XLII.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 7e année. Nos 2 et 3.
Bulletin. Tome XV. Tome XVI. 1e et 2e parties.

ENGHIEN. Annales du Cercle archéologique. Tome VI. 4e livr.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 3e année. Nos 2 et 3.

GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. Januari en Februari 1908.

ID. Jaarboek 1908.

TIRLEMONT. Hagelands gedenkschriften. 1907. 2e afl.

LIÉGE. Société liégeoise de littérature wallonne.
Table générale systématique des publications.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant.
7e jaarg. Februari en Maart 1908.

ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie. Tome XXXI. 3 et 4e fasc.

ID. Antwerpsch Archievenblad. Tome XXIV. 4e livr.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation. Tome LVIII. 1r fasc.

LIÉGE. Wallonia.
XVIe année. No 1.

LUXEMBOURG. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 14 jahrg. 2 H. 3 H.

MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg. Tome XLIII.

PARIS. Notes d'art et d'archéologie. Revue de la Société de Saint-Jean. 20e année. Nos 1 et 2.

PARIS. La correspondance historique et archéologique.
14e année. Nos 167 et 168.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXII. 2e et 3e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 2e et 3e livr.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 3e trim. 1907.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Vol. 71. Nos 5 et 6.

POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série. Tome I. 3e en 4e trim. 1907.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8e année. No 48.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie.
3e Série. 11e année. No 4.

DUBLIN. Proceedings of the royal irish Academy.
Vol. XXVII. Part. 1, 2, 3, 4. Section C.

TRÈVES. Römisch-germanisches Korrespondenzblatt. Erster jahrg. Nr 1.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften des ackerbaues und der kunste im unter Elsass.
Monatsberichte. XLI band. Heft 5 & 6.

BONN Jahrbucher des Vereins von altertumsfreunden im Rheinlande.
Heft 116, III. Heft 117, I.

LEIPZIG. Jahresbericht der fürstlich Jablonowski'schen gesellschaft.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes.
Année 1906. Nos 3 et 4.

SAINT-PÉTERSBOURG. Commission impériale archéologique.
Bulletin. Livraisons 6 à 21.
Compte-rendu. Années 1901 à 1904.

ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Anno CCCIV. Fasc. 9 et 10.

CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia orientale. Archivio storico.
Anno I, II, III et IV. Fasc. 1 et 2.

PALMA. Boletin de la Societat arqueologica Luliana. Juriol de 1906. Janer, Febrer & Mars 1908.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Tercera epoca. Ano X. Nov. Dec. de 1907.

BOMBAY. Progress report of the archaeological survey of India. Western circle. 1907.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 3.

MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society.
The canadian antiquarian and numismatic journal. 3e série. Vol. V. N° 1.

CAMBRIDGE. Forty first report on the Peabody Museum of american archaeology and ethnology.
Harvard University. 1906-1907.

WASHINGTON. Smitsonian Institution.
Report of the national Museum. 1907.

DAVENPORT. Davenport Academy of Sciences.
Proceedings. Vol. X. Vol. XII. June & Juli 1907.

BOSTON. Proceedings of the american Academy of arts and sciences. Vol. XLIII. Nos 7-11.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl N. Hiersemann. Katalog 349. Kostüme. Uniformen. Katalog 345. Architektur.

ID. Gustav Fock. Ex bibliotheca Theodori Momsenii. Pars secunda.

LONDRES. Georg Bell & sons. A catalogue of education and standard books.

LEIPZIG. K. F. Kochler. Antiquariats Katalog. N° 574.

Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1908

Messieurs,

Dans un travail qui a été inséré dans la *Revue de l'Art*, de Paris, M. L. Maeterlinck s'occupe des *Imitateurs de Hieronymus Bosch*. Il rappelle le souvenir de divers artistes du xvie siècle, tels Jan Mandyn, Jan Crabbe, Jean Prevost, et d'autres encore, qui s'appliquèrent à travailler dans le genre « drôle » auquel le maitre de Bois-le-Duc avait donné la vogue. Puis, analysant plus particulièrement deux triptyques du musée de Bruges et de sa propre collection, il croit pouvoir les attribuer à Henri Met de Bles, de Dinant, et élargissant encore le cercle de ses conjectures, il émet l'opinion que toutes les œuvres picturales sur lesquelles se distingue la marque en forme de B gothique, et que l'on attribuait généralement à Mandyn, doivent également être considérées comme ayant été peintes par Bles.

J'ai à vous signaler deux nouvelles brochures que nous envoie l'auteur de l'histoire de Turnhout, M. le chanoine Jansen. Dans la première, *Oude zegels van Herenthals*, il décrit une cinquantaine de matrices de sceaux communaux et scabinaux conservés aux archives de la ville d'Herenthals et dont certains spécimens appartiennent encore au xiiie siècle. Cette description lui permet incidemment de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'organisation communale de la petite cité campinoise.

La seconde brochure est destinée à rappeler le souvenir de *Pieter Corbeels*, le libraire louvaniste qui, sous le régime français, à la fin du xviiie siècle, prit une part active à la lutte des patriotes belges contre le gouvernement de la République. Forcé de se refugier à Turnhout, il joua un rôle important dans la guerre des paysans, mais il subit bientôt le même sort que beaucoup de ses compagnons d'armes, et finit par tomber aux mains des ennemis, qui, en 1799, le condamnèrent à mort et l'exécutèrent sans pitié.

Deux de nos confrères, MM. le D^r^ van Doorslaer et Coninckx

s'appliquent à recueillir les moindres miettes de l'histoire de leur ville natale, et les livrent régulièrement à l'impression dans le Bulletin du Cercle archéologique de Malines. Dans cet ordre d'idées, ont récemment paru du premier : *Mechliniana. Coup d'œil sur la ville de Malines durant la régence de Marguerite d'Autriche*, et des *Notes sur la navigation, l'industrie et le commerce malinois*, tandis que du second on pouvait lire des *Notes d'art*, et *Marguerite d'Autriche commémorée*. A ceux qui s'occupent du passé de la ville archiépiscopale, la publication de ces notes sera évidemment fort utile ; ils pourront y puiser des renseignements variés concernant l'histoire, les arts, la situation économique de Malines, à peu près à toutes les époques.

Il est bien dommage que nous ne soyions pas mieux à même de déchiffrer et de comprendre la langue russe, car *la Commission impériale archéologique* de Saint-Pétersbourg vient de nous faire parvenir une importante série de ses Bulletins et comptes-rendus. Ceux-ci renferment la description illustrée de toutes les fouilles intéressantes faites dans les diverses provinces de l'immense empire des Tsars. Il en est, telles les fouilles d'Olbia, dont les résultats ont été considérables. Dans ces rapports on pourra trouver d'utiles renseignements archéologiques sur le passé, les arts et les mœurs des colonies d'origine grecque ou romaine, aussi bien que des peuplades gothes ou autres qui, autrefois, habitèrent cette partie de l'Europe orientale.

Un champion nouveau est entré en lice pour prendre part à la lutte qui dans ces derniers temps s'est engagée à Anvers au sujet du dégagement de l'église de Notre-Dame. Dans une récente séance tenue par une société privée anversoise, M. le chevalier Goethals a résumé en termes excellents cette question aujourd'hui si controversée. La nécessité du dégagement s'imposant à la suite de modifications de voirie devenues inévitables, M. Goethals préconise l'exécution de ce projet, en recommandant expressément de ne pas isoler le monument. Ce sont conseils sages, et il est à souhaiter qu'ils soient écoutés. M. Goethals a fait imprimer sa causerie sous le titre de *Considérations à l'appui du projet de dégagement de Notre-Dame d'Anvers*.

Dans mes précédents comptes-rendus j'ai renseigné des études

qui presque simultanément ont paru dans plusieurs publications de sociétés archéologiques françaises, et consacrées à l'histoire de la garde d'honneur qui fut créée par Napoléon. Pour compléter ces indications, je signalerai aujourd'hui dans le même ordre d'idées, le travail de M. F. Pierre Clément dans les « Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest » (3e série, tome I, 4e trimestre de 1907), et qui porte pour titre : *La garde d'honneur de Poitiers sous le 1r Empire.*

Les études économiques, depuis quelque temps, sont fort en honneur, et malgré leur nature abstraite, trouvent pourtant des érudits qui s'y adonnent et qui parviennent à les rendre hautement intéressantes. Tel est le cas pour le récent travail de M. H. Lonchay, l'*Etude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle* (Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1907. No 12). L'Espagne devant, à cette époque, réunir des ressources considérables, pour faire face aux frais de la lutte engagée contre les révoltés dans nos provinces et aux expéditions qu'elle dut entreprendre contre les pays voisins, eut continuellement recours à des emprunts de diverses natures. Dans ce but, nos souverains furent forcés d'abord, tout comme de simples particuliers, de s'adresser aux capitalistes, aux banquiers et aux marchands qui leur procuraient les fonds nécessaires, moyennant les garanties personnelles des emprunteurs, sans tenir compte de leur rang ou de leur qualité. C'est à Anvers surtout que ces opérations se concluaient, et c'est dans le but de les faciliter que Philippe II institua des facteurs, qui furent chargés de servir d'intermédiaire entre la Cour et les capitalistes. D'autres fois, le gouvernement emprunta des capitaux aux receveurs officiels, mais ceux-ci ne pouvaient disposer de ressources indéfinies ; ils étaient forcément limités par les montants des revenus domaniaux qu'ils étaient chargés de percevoir. Force fut donc, à un certain moment, quand les besoins furent devenus plus considérables et que les capitaux disponibles dans les Pays-Bas ne purent plus y suffire, de s'adresser aux provinces espagnoles et d'y lever des impôts dont les montants, sous forme de numéraire, furent importés dans nos provinces. D'autres fois, cette transmission de fonds se fit au moyen de lettres de change, dont la négociation

forçait souvent l'Etat espagnol à supporter un escompte, parfois fantastique. De pareils procédés devaient fatalement aboutir périodiquement à des suspensions de payement, qui en Espagne étaient assez facilement admises. Mais les détails des phases diverses de ces importantes transactions financières sont extrêmement intéressantes à étudier, car, en maintes occasions, elles expliquent des événements politiques, dont jusqu'ici on avait difficilement pu comprendre la succession ou l'issue.

La révolution qui bouleversa si profondément l'état social en France à la fin du XVIIIe siècle, devait avoir une répercussion sensible dans nos provinces. Mais avant d'y provoquer, par la force des armes, les déplorables événements dont les fastes de notre patrie ont enregistré les suites funestes, elle se manifesta déjà par des incidents qui, à maintes reprises, suscitèrent des difficultés et des appréhensions à notre gouvernement. Dès les premiers jours, les émigrés français, en grand nombre, passèrent la frontière ; les membres de la noblesse, les partisans de la monarchie, peu après les officiers de l'ancienne armée, vinrent chercher un asile en Belgique. Bientôt les événements s'aggravant, le nombre des refugiés s'accrut considérablement ; ils formèrent même des rassemblements armés ; dans certaines villes, dans la capitale surtout, ils se réunirent en grand nombre ; leurs agissements, leurs intrigues, ne furent pas sans provoquer des protestations et sans causer des soucis aux gouverneurs-généraux. Plus tard, de nombreux prêtres, fuyant la persécution et la mort, vinrent à leur tour chercher asile dans les différentes parties du pays. Ceux-ci du moins surent respecter l'hospitalité qui leur était offerte, mais dénués de tout, ils tombèrent bientôt à charge à la générosité des habitants et des autorités ecclésiastiques. L'entrée dans nos provinces des armées françaises força tous ces exilés à poursuivre leur fuite, et à chercher dans des contrées lointaines un refuge moins précaire. Ce sont les incidents divers du séjour dans les Pays-Bas de ces proscrits que M. Félix Magnette a développés dans son récent travail : *Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794)* qui a été imprimé dans la collection in-8° des mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique (2e série, tome IV, fascicule I).

Quand notre correspondance, pour une cause quelconque éprouve

le moindre petit retard, nous ne savons pas accabler d'assez d'imprécations l'administration des Postes. Et pourtant le service se fait dans des conditions telles, que si nos pères des XVIe ou XVIIe siècles avaient pu les soupçonner, ils les auraient cru irréalisables, tant il fallait alors s'armer de patience pour obtenir l'échange de lettres dont de multiples obstacles empêchaient parfois la remise à destination. Les conditions de ce service embryonnaire sont connues; l'organisation des maîtres-de-poste de l'époque a été plus d'une fois décrite. Mais on ignorait comment le même service s'organisait deux ou trois siècles plus tôt. Il a fallu toute la patience de M. Gilliodts pour dépouiller les comptes communaux de la ville de Bruges de 1280 à 1344, et y receuillir tous les renseignements qui lui ont permis de faire connaître, qu'à cette époque éloignée déjà existait *le service des postes à Bruges*, et nous apprendre dans quelles conditions il s'excerçait, quels étaient les messagers qui en étaient chargés, quel salaire ceux-ci touchaient, quels moyens de locomotion ils utilisaient et quel était le coût approximatif du transport de la correspondance. Cette curieuse étude a été imprimée dans les Annales de la Société d'émulation de Bruges (tome LVIII. 1^r^ fascicule).

M. Emile Dilis nous a remis le second fascicule de son *Epitaphier wasien*, dont antérieurement nous avons rendu compte, et en même temps nous fait parvenir une nouvelle brochure qu'il intitule : *Sinte Amelberga's ommegang te Temsche in 1753*, dans laquelle il décrit, d'après une plaquette de l'époque, le cortège qui parcourut en 1753 les rues de la coquette petite cité de Tamise, pour commémorer le jubilé dix fois séculaire de l'arrivée en cette localité de sainte Amelberge.

Mais je dois m'arrêter, Messieurs. Si vous voulez bien consulter les ouvrages dont je viens de déposer la liste, vous serez convaincus que j'aurais encore pu assez bien compléter mon compte-rendu; toutefois la crainte de paraître excessif me force à arrêter ici mon travail et à vous engager à parcourir les publications que je n'ai pu analyser plus complètement.

Anvers, 5 avril 1908.

FERNAND DONNET.

ARMAND HEINS.

COUPS D'ŒIL

et

COUPS DE PLUME.

Notes et croquis

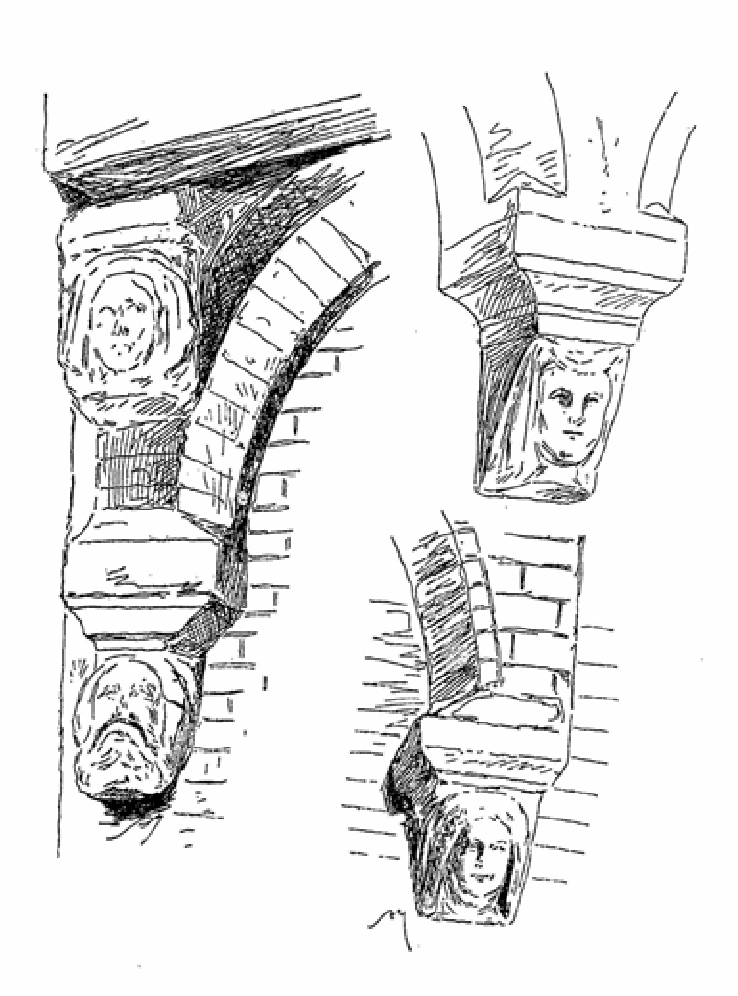
d'archéologie pittoresque.

3e Partie.

A BRUGES.

A l'hôtel de ville de Bruges, au cours des travaux qui se faisaient il y a quelque temps pour les dégagements des salles principales du monument et notamment dans le voisinage de celle qui contient les nouvelles peintures décoratives de M. M. De Vriendt, nous avons remarqué ces retombées d'arcs bien caractéristiques de l'art local.

En effet, on s'apercevra plus loin que les exemples de ces têtes soutenant des arcs décoratifs ne sont pas isolés — plusieurs autres monuments ont contenu de ces motifs — ceux qui sont croqués ci-contre sont dignes de remarque, en ce sens qu'ils peuvent remonter à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. L'arc à double tête servant de culot ou de console, avec son chanfrein en briques est surtout à remarquer.

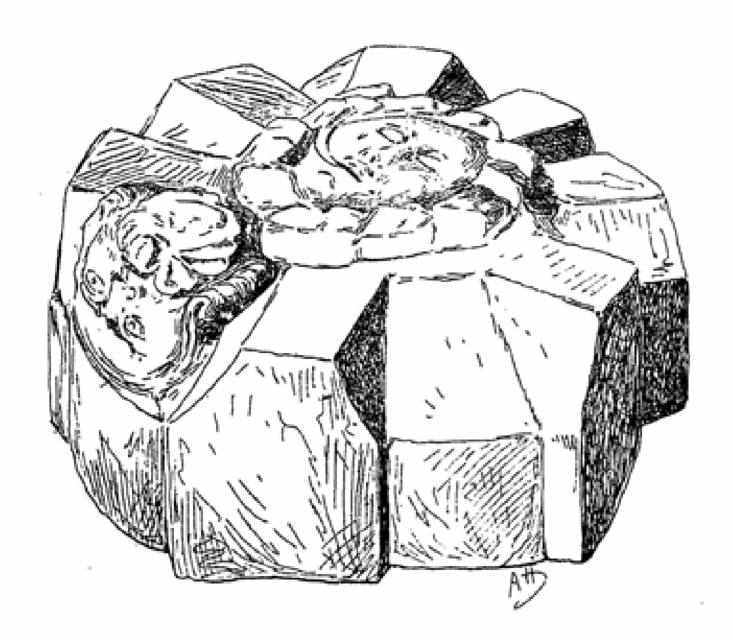


A GAND.

Au musée lapidaire de cette ville, dans cette superbe enceinte des ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, on conserve beaucoup de motifs décoratifs en pierre, dont les deux croquis ci-joints font ressortir l'intérêt. Le dessin supérieur reproduit l'aspect d'une clef de voûte romane qui doit avoir appartenu à l'ancienne église de cette abbaye ou même, peut-être, à son cloitre primitif. Il y a lieu de signaler principalement, à l'égard de cet antique vestige, que les feuillages qui le décorent sont identiques à ceux que l'on remarque aux fragments des superbes et célèbres bas-reliefs ayant probablement formé linteau de porte, conservés au même endroit.

Le second croquis représente une clef de voûte de forme irrégulière, décrite dans l'inventaire de la ville de Gand, et qui proviendrait de l'ancienne porte de la ville, dite des Tours. Il est probable que ce fragment remonte au XIIIe siècle. On y retrouve, au motif central, où se trouve cette tête de femme, le parti-pris décoratif déjà usité au XIIe siècle et que l'on voit aussi aux culs-de-lampe de la crypte du château des comtes, la tige feuillue s'échappant de la bouche.




AH

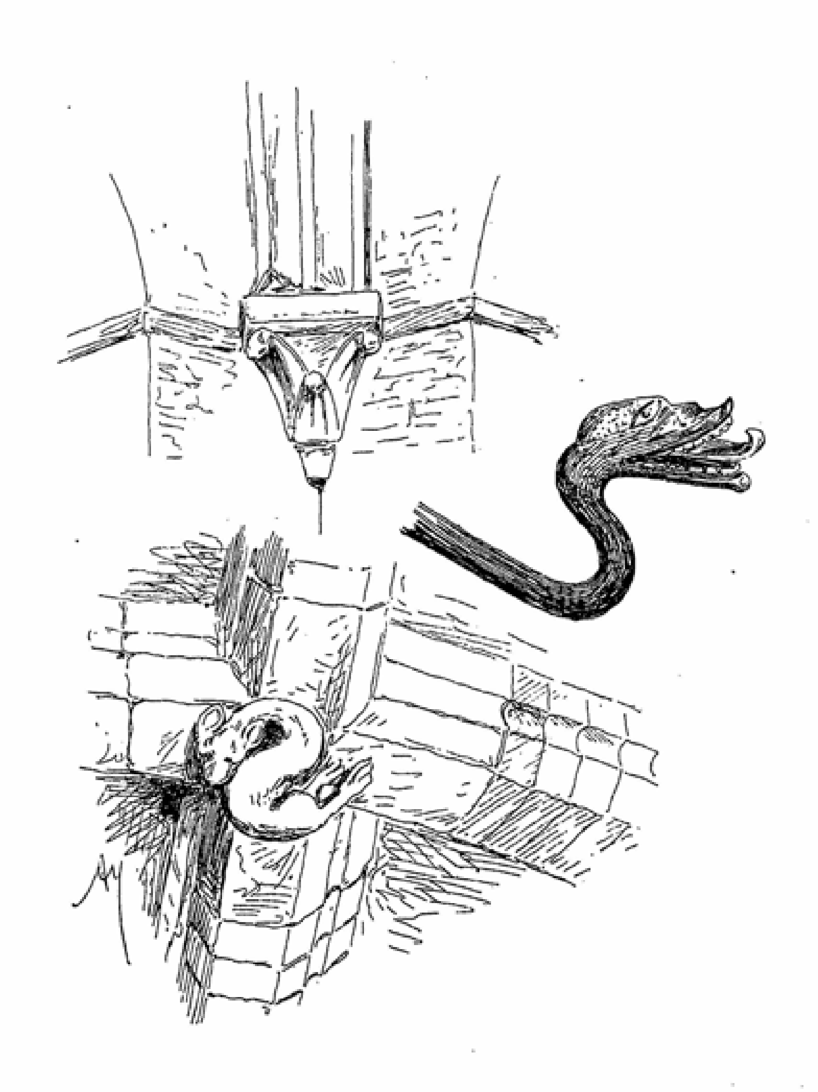
A DAMME.

Les divers fragments, dont le dessin figure ci-contre, sont visibles à Damme. L'un, celui qui se trouve en haut de la page, forme une intéressante console en pierre, serrée entre deux pans de muraille de l'ancienne tour de l'église, près du porche; elle date du XIIIe siècle.

La tête de serpent termine la rampe en fer forgé de la petite halle du XVe siècle, l'hôtel de ville actuel.

Enfin, au bas de la page, nous avons représenté un intéressant motif décoratif, une sorte de petit animal taillé en pierre, formant clef de voûte d'une très vieille cave, qui règne sous une maison située en face de ce curieux monument civil.

Les arceaux en briques, à moulures, sont caractéristiques. A notre avis, cette cave peut remonter au XIIIe siècle.

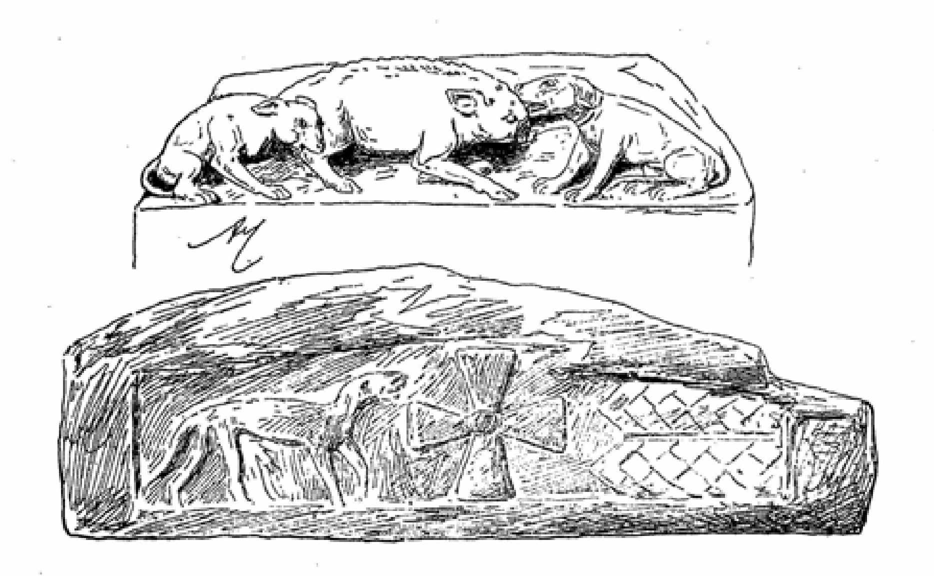


A BRUGES.

Parmi les fragments de sculpture ornementale, provenant de l'hôtel de ville de Bruges et conservés actuellement au musée des Halles, il a été représenté ici deux pièces d'intérêt différent. L'une, placée au haut de notre page de vignettes, représente une truie ou un sanglier, attaqué à la tête et aux jambes par deux chiens.

Au bas de la feuille, un groupe de quatre personnages, ayant également formé une console de l'ancien palais municipal du XIVe siècle, attire l'attention par les détails qu'on y trouve, les deux amoureux, d'un côté, et de l'autre une servante, lavant les cheveux d'une dame qui incline la tête au-dessus d'un bassin.

Enfin, au même musée, le motif intermédiaire est un linteau de porte de la primitive église de Rousbrugghe-Haeringe (près d'Ypres et de la frontière française), dont le caractère fruste et barbare s'apparente aux plus anciens motifs de sculpture chrétienne connus. On voit des compositions de ce genre dans des contrées du Midi, à Chypre, en Palestine et en Algérie.





A DAMME.

Dans la belle église de cette vieille petite ville, des travaux de restauration ont mis au jour divers détails d'ornementation, ayant été longtemps cachés sous des plâtras et des enduits de briques ou de chaux. La jolie niche, en pierre, formant apparemment une piscine, dont nous avons dessiné la silhouette, est bien du style brugeois, dont nous donnons plus loin quelques spécimens.

Les têtes à feuillages, elles aussi, se trouvent ou se trouvaient dans le pourtour de l'église, soutenant des arcs règnant au long des parois. Parmi ces faces, taillées en pierre, il en est de très originales, comme donnée et expression.

Le corbeau en pierre bleue, au bas de la page, avec ses belles ornementations de feuilles crochues, terminées en un motif très travaillé, se trouve à Gand, au musée lapidaire. Il provient des fouilles opérées, il y a quelques années, dans l'enceinte des ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, et il a tous les caractères de l'art du XIIIe siècle.



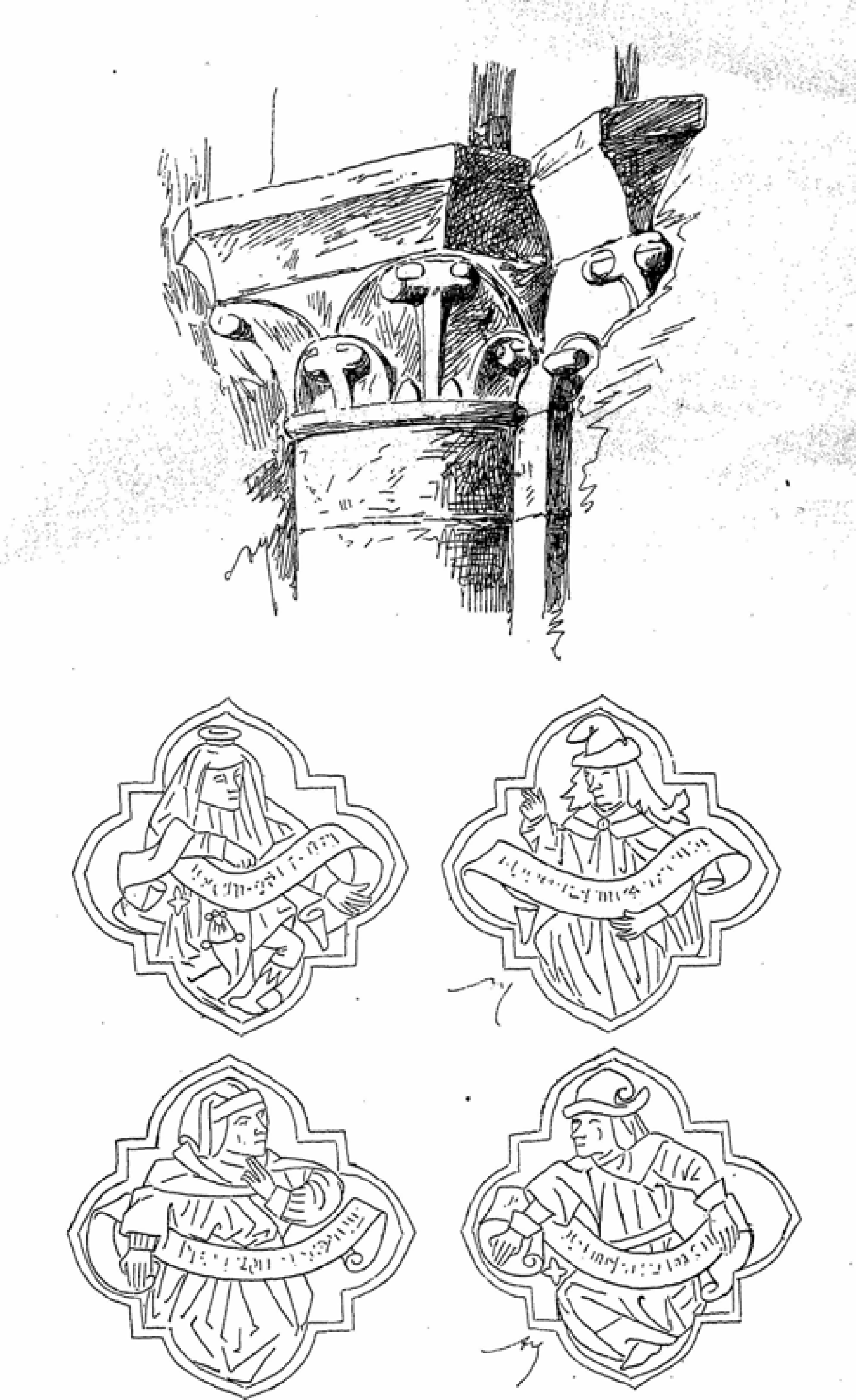
A QUAREMONT.

Ce petit village, situé aux environs de Renaix, au-delà des collines qui couronnent cette ville, a une église ancienne intéressante. Sous la salle qui forme le porche au bas de la tour, nous avons remarqué ces curieux chapiteaux à crochets du XIIIe siècle, de forme assez insolite.

Ils doivent être d'origine tournaisienne, comme du reste tant d'autres motifs analogues, dispersés dans la vallée de l'Escaut, depuis Tournai jusqu'à Gand et même au-delà.

A BRUGES.

Une dalle en marbre blanc gisait, il y a quelque temps encore, en dehors de la petite église du béguinage, près de la porte latérale romane, que nous avons croquée dans notre première série. Sur cette dalle, de dimension assez grande, et qui, pensons-nous, a été dressée maintenant contre le mur de l'église, presqu'au même endroit, on remarque, aux angles du cadre, aux emplacements où d'habitude on taillait les emblêmes des quatre évangélistes, quatre personnages, tenant des phylactères. L'originalité de leurs attitudes et de leurs expressions nous a paru bonne à signaler, comme échantillon de l'art décoratif du XVe siècle.



A BRUGES.

Les deux principaux groupes que l'on voit ci-contre, à gauche de la page se trouvent placés, comme consoles aux retombées des arcs de la voûte formant le passage de la porte de Gand. Les figurines sont d'un beau faire, nerveux et vivant; leur valeur d'art est d'autant plus grande qu'elles peuvent dater du commencement du xve siècle.

A COURTRAI.

Au musée de cette ville, dans l'une des pittoresques tours du vieux pont du Broel, on conserve un grand nombre de fragments d'architecture et de sculpture; parmi ceux-ci nous avons remarqué ces deux consoles aux humoristiques sujets, qui semblent pouvoir illustrer le Reynaert de Vos. Ce sont, d'abord, le renard faisant main basse sur une bande de poules criant et se débattant, et le second, avec son bonhomme portant un capuchon à oreilles, accroupi avec son chien sous la moulure du haut, évoque encore, lui aussi, le souvenir de quelque odyssée du genre de celles de Tiel Uylenspieghel.



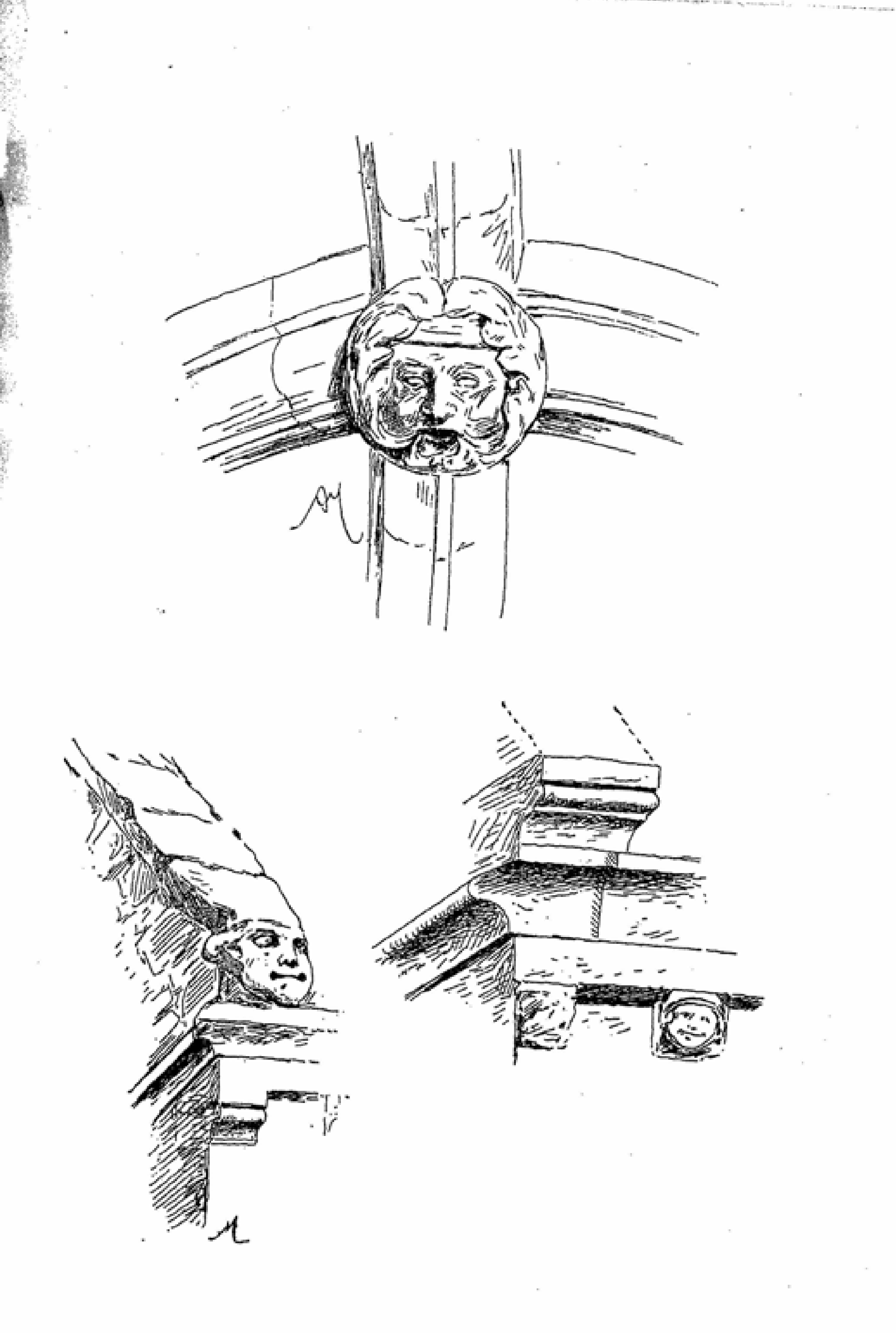


A BRUGES.

Sous la tour des Halles, tour qui fut reconstruite à la fin du XIIIe siècle et remplaça un beffroi en bois, on distingue, à la voûte centrale, au croisement des nervures, un masque curieux; cette tête d'homme, de la bouche duquel s'échappent des tiges se terminant en feuillages qui encadrent la face, forme la caractéristique d'un motif décoratif fort usité à cette époque. En effet, du commencement du XIVe siècle, on en voit beaucoup à Gand, notamment à la salle de l'ancien réfectoire de la Byloque.

A LIEFFERINGHE.

Dans l'église de ce petit village de la Flandre Orientale, près de Grammont, au chœur et à d'autres parties des murs extérieurs, on remarque ces quelques jolis détails de sculpture: moulures diverses portées par des corbeaux en pierre, en forme de têtes ou modillons de formes géométriques. Les rampants des pignons sont ornés, au bas, de motifs analogues; c'est ainsi que l'un d'eux se distingue par une tête très expressive. On peut attribuer ces caractéristiques spécimens d'art décoratif au XIVe siècle.



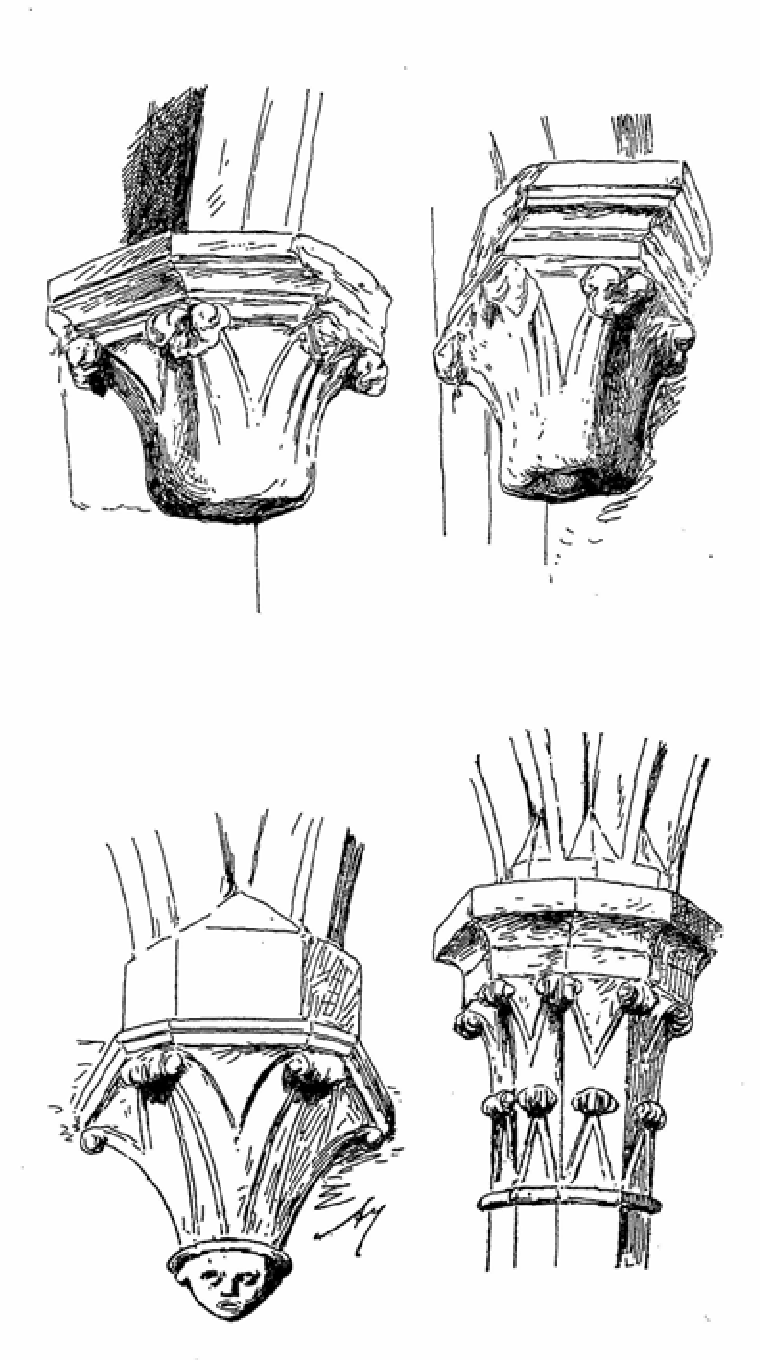
A GAND.

Dans une ancienne salle du couvent désaffecté des Dominicains, salle qui se trouvait contre le chevet du chœur de l'église, si malheureusement disparue, les consoles à fleurons ou crochets sont dignes d'étude. Elles se trouvent aux angles et contre les murailles de cette salle, qui fut probablement la sacristie de cette église. Les bâtiments de ce couvent dataient du XIIIe siècle. L'église fut terminée au commencement du XIVe siècle.

A YPRES.

Dans la sacristie de l'église si intéressante d'Ypres, une série de détails d'architecture a attiré notre attention. Principalement, parmi ces documents, nous avons noté ce culot ou console avec tête terminale et, comme couronnement d'une colonne, se trouvant au centre de la salle, un chapiteau élégant, sur plan octogonal, à deux rangs de crochets bien disposés sur les surfaces plates.

Cette forme rare de décor nous paraît remonter au XIIIe ou au XIVe siècle.



A BRUGES.

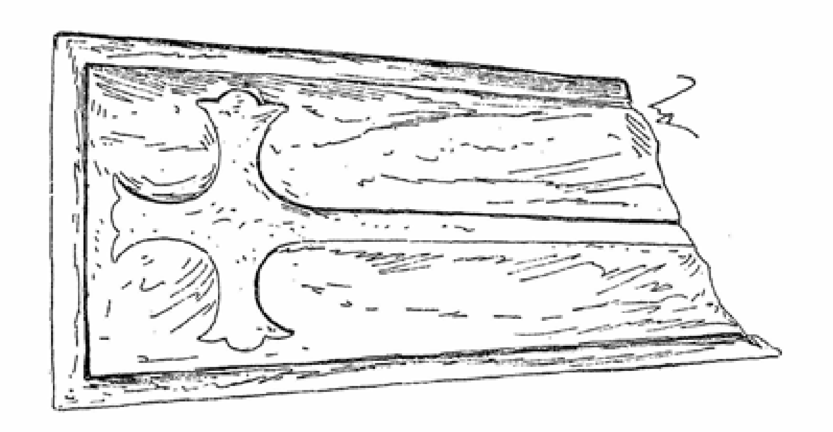
Voici les plus caractéristiques échantillons de cette disposition bien spéciale, à Bruges, des arceaux trilobés à redents en forme de têtes, que nous avons signalés déjà ailleurs.

Ces deux spécimens sont placés dans le musée des Halles et proviennent de démolitions faites en cette ville de Bruges, au cours de ces dernières années. Tous deux paraissent pouvoir être attribués au XVe siècle, si pas à la fin du XIVe, comme l'indiquent les rangs de roses décorant les moulures creuses, les chapiteaux à crochets élégants et les coiffures des figures. De ces restes curieux, le plus grand est en terre cuite peinte et l'autre en pierre blanche.

A MULLEM.

Le chevalier Marchal, dans son ouvrage sur la sculpture en Belgique, signale comme un des plus anciens exemples de l'art du tailleur de pierre, cette dalle incomplète, portant, sculptée en relief, une croix et encadrée par une moulure suivant la forme de la pierre. Celle-ci est placée sur l'autel d'une ancienne chapelle du XIIIe siècle de la petite église du village de Mullem.

La tour romane de celle-ci est remarquable et a été reproduite par nous dans les « vieux coins en Flandre ».



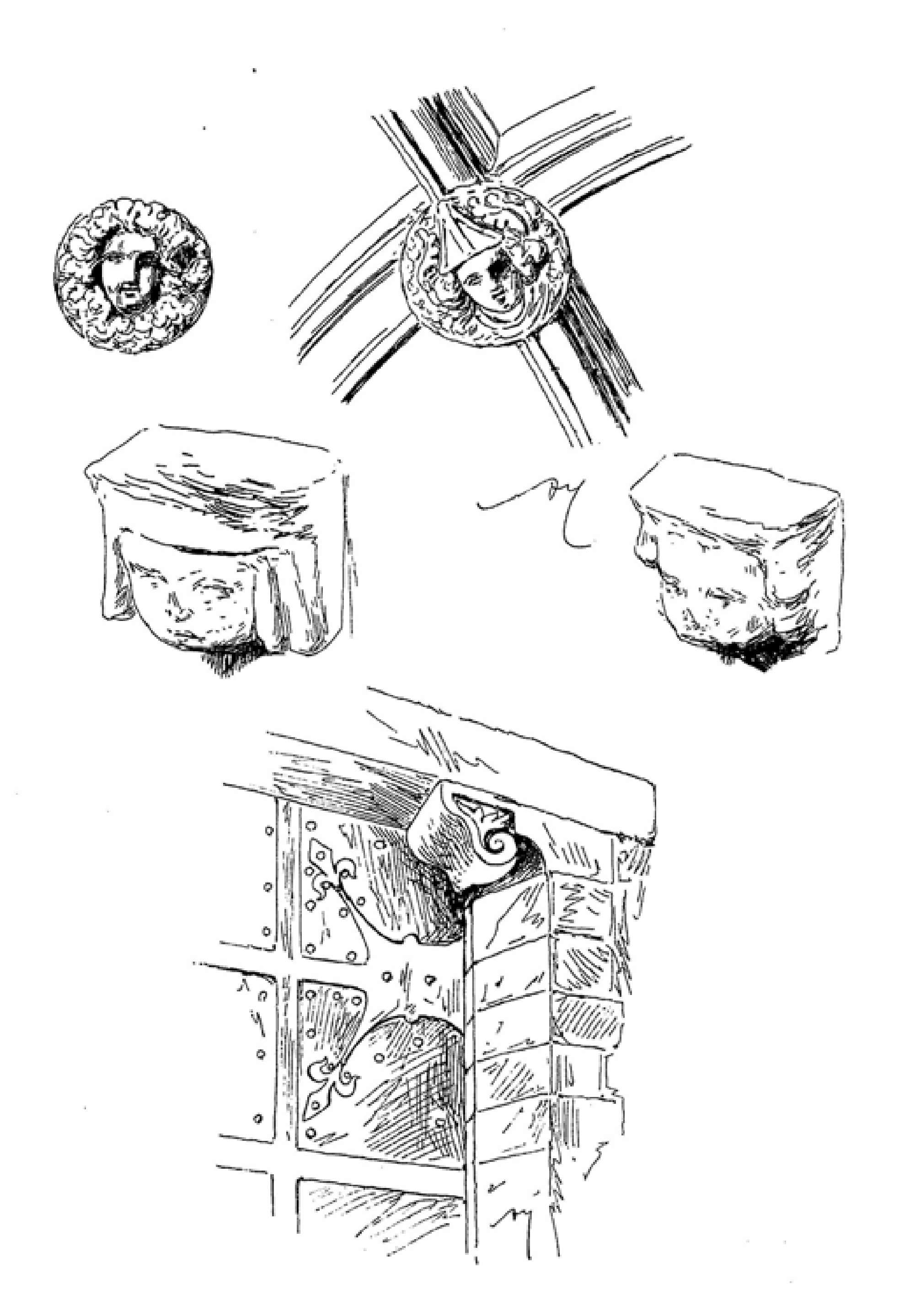
A GAND.

Dans l'ancien couvent des Frères prêcheurs ou dominicains, dont les vieux bâtiments longent la Lys vers le nouveau pont Saint-Michel, il y a quelques motifs décoratifs intéressants ; parmi ceux-ci les deux clefs à têtes entourées de feuillages et les consoles à têtes très détériorées.

Les premiers de ces détails sont fixés aux voûtes d'une sorte de passage vers la rivière ; les autres sont visibles dans une vaste salle à piliers, recevant en faisceaux les moulures d'arcs soutenant la voûte ; les retombées des angles sont ornées par des têtes que notre croquis signale à l'attention.

A TIRLEMONT.

A l'église, au bas de la paroi extérieure sud de la tour, une ancienne porte basse, qu'encadre un chanfrein s'amortissant en une élégante volute sous le linteau plat, conserve toute sa primitive ordonnance de pentures et de clous. Les extrémités des plaques formant le renfort des gonds sont décorées de fleurs de lys d'un joli tracé.



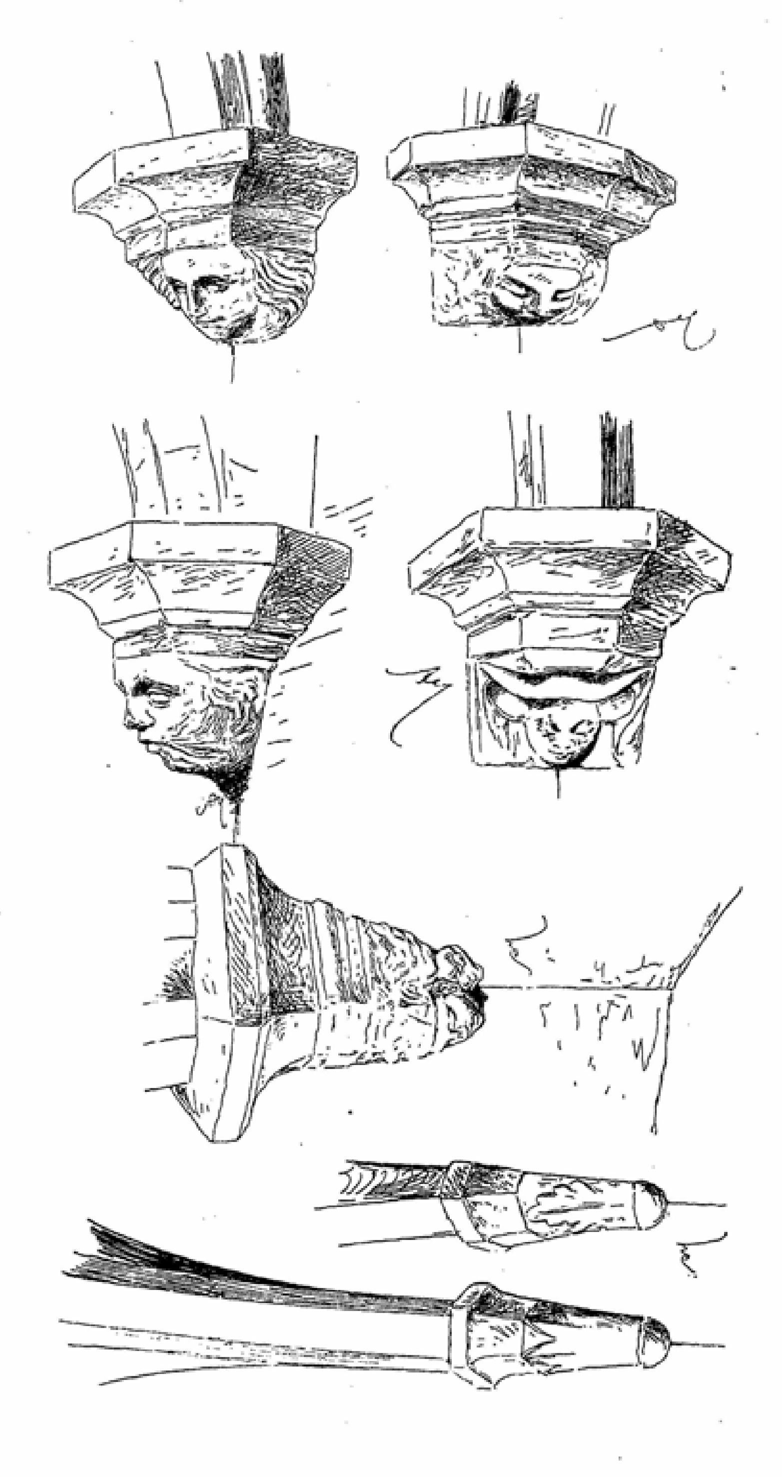
A COURTRAI.

Dans celle des tours appelées « Broeltorens » se trouvant au-delà du pont sur la Lys, vers le faubourg de la ville, ces différents corbeaux à têtes attirent l'attention du visiteur.

Une salle basse, à voûte nervée, contient dans les angles, ces motifs décoratifs taillés en pierre. Les arcs de la voûte viennent s'appuyer sur ces têtes ; leur intérêt réside dans l'expression vivante que le sculpteur leur donna.

A MULLEM.

Au bas de la page, ces consoles allongées à feuilles très simples sont dessinées à Mullem, le petit village dont, plus haut, nous donnions un autre document d'art. Ici il s'agit des retombées de voûtes de la tour de l'église. Cette tour romane, du XIIIe siècle, est de charmant aspect et c'est l'un des rares spécimens de ce genre en Flandre que le temps nous conserva presqu'intact.



A BRUGES.

Provenant de l'abbaye de Saint-André près Bruges, une clef de voûte très originale, sollicite le regard du visiteur du musée de Gruuthuse. Actuellement placée dans le jardinet de cette charmante demeure patricienne, elle se fait remarquer par le rendu nerveux et original de ces animaux fantastiques, se mordant mutuellement la queue terminée par une large feuille. Ce reste de l'art du XIII[e] siècle est taillé en pierre. On conserve au musée susdit cinq ou six clefs, provenant de ce même couvent.

A BRUGES.

Le tombeau d'Adornes, dont nous donnons ici un fragment se trouve placé dans la chapelle de l'église de Jérusalem, au centre de la partie basse; par une singulière fantaisie du bâtisseur, une chapelle haute, à laquelle on accède par deux escaliers latéraux, se trouve au-dessus de l'autel principal.

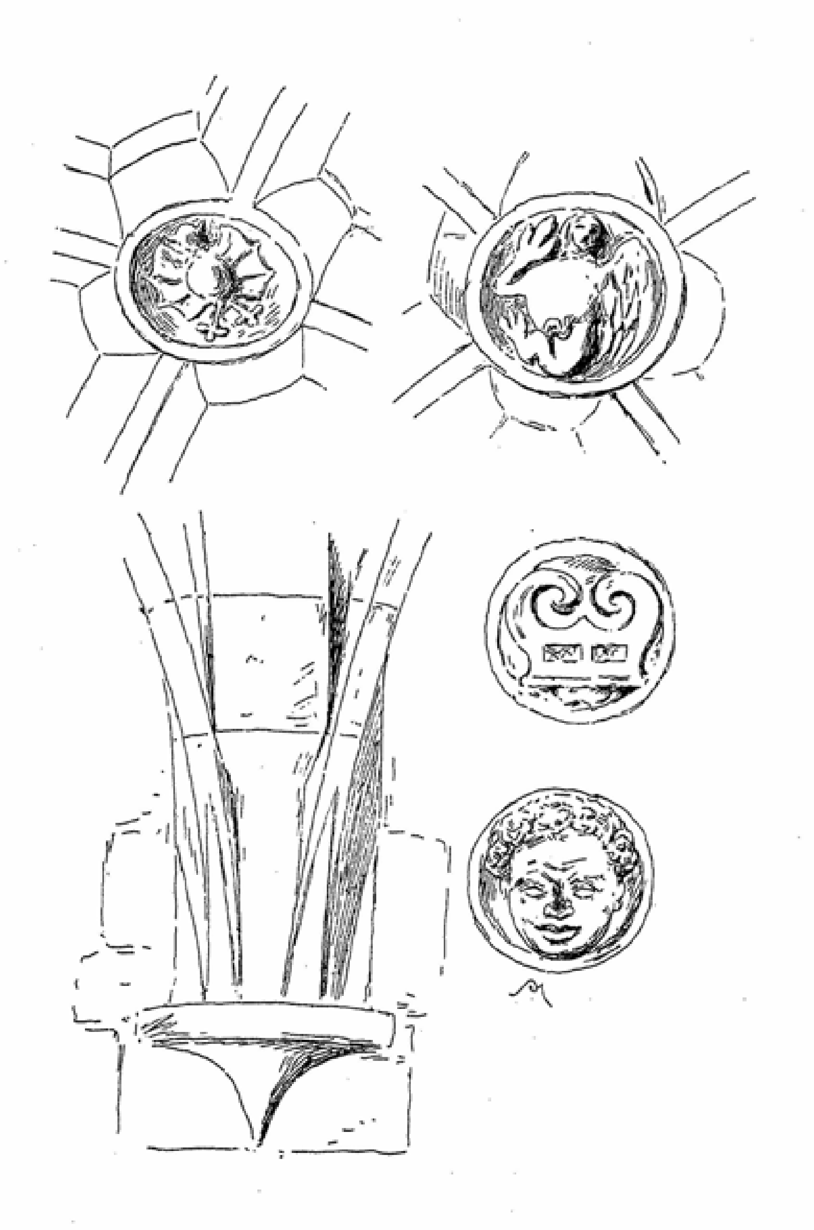
Ce tombeau est celui d'Anselme Adornes, fils du fondateur de l'église.

Il mourut en Ecosse, en 1483, et sa femme, Marguerite Van der Banck, représentée à ses côtés sur cette dalle tumulaire, mourut en 1463. Ces détails, que l'on trouve dans les ouvrages de James Weale, donnent à ce monument presqu'intact, une valeur documentaire importante.



A DAMME.

Sous la halle de Damme, dans une sorte de cave à belles voûtes soutenues par des nervures se réunissant sur une console pointue, on remarque les clefs de voûte dont les croquis ci-contre indiquent les données peu communes; d'une part, un briquet datant bien le bâtiment de l'époque de splendeur de la Maison de Bourgogne, soit au xv[e] siècle. D'autre part, une tête de nègre lippu, aux cheveux embroussaillés, et encore, à d'autres points de rencontre des arceaux ogivaux, une sorte de chauve souris et un autre animal ailé, à tête de femme, aux pattes crochues. Ces restes de sculpture sont extrêmement bien conservés et donnent une idée parfaite des tendances fantaisistes et du libre choix de motifs décoratifs faits par nos anciens artistes du ciseau.



Notice biographique sur Jacques Felsenhart [1]

1826-1903

Jacques Felsenhart naquit à Arlon, le 10 février 1826. Il était fils de Jean-Baptiste Felsenhart et de Marguerite Schuster, son épouse. Son père et son grand'père exerçaient la profession de bijoutiers.

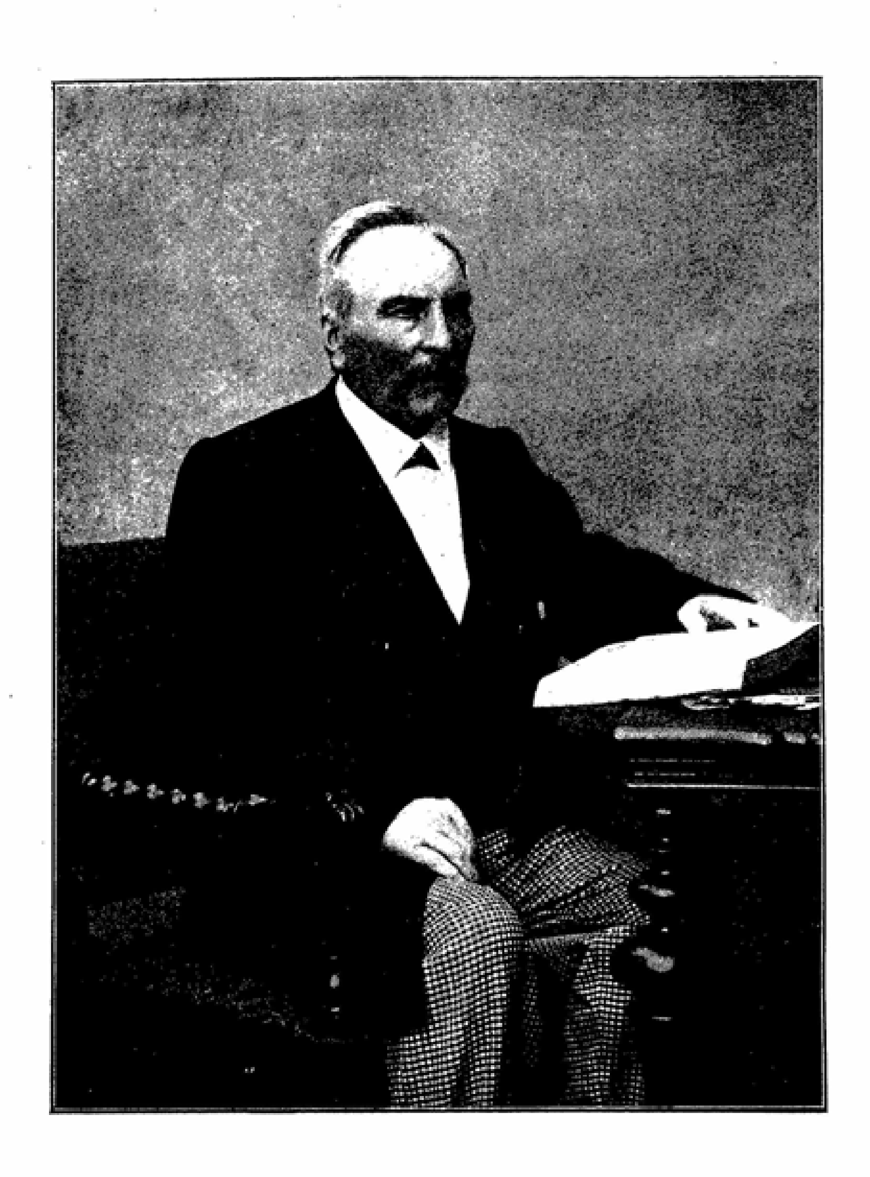
Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, Jacques Felsenhart suivit pendant quelque temps les cours du séminaire de Bastogne.

Intelligent et travailleur, il embrassa d'abord la carrière de l'enseignement. Par arrêté ministériel du 11 août 1847, il fut nommé instituteur à l'Ecole industrielle et commerciale de Beaumont, où il avait déjà été désigné comme instituteur assistant, par délibération du Conseil communal du 17 mars 1846, soit à l'âge de vingt ans. Le 10 octobre 1848, il devint professeur au Collège royal d'Ath.

Désireux d'approfondir ses connaissances, il se fit inscrire à l'université de Bruxelles, et y obtint, le 29 avril 1851, le diplôme de docteur en philosophie et lettres.

Le 27 octobre suivant, il fut attaché au Collège communal de Bouillon, en qualité de professeur de troisième latine; il fut également chargé des leçons d'allemand. Felsenhart était, en effet, un

(1) Cette notice a été rédigée d'après les renseignements que Mlles Felsenhart et M. Gaillard, archiviste général du Royaume, ont bien voulu nous fournir avec une obligeance dont nous leur sommes sincèrement reconnaissant.



linguiste distingué, aussi versé dans la connaissance des langues germaniques que dans celle des langues anciennes.

A la fin de l'année 1856, il abandonna sa chaire officielle et se livra à l'enseignement privé. Il prépara, avec le plus grand succès, des jeunes gens aux examens universitaires. Parmi ses plus brillants élèves, il faut citer son fils Gustave, qui obtint le grade de docteur en philosophie et lettres, à l'université de Bruxelles, à l'âge de dix-huit ans. Il ne rompit, d'ailleurs, pas toute attache avec l'enseignement officiel, car il fut longtemps membre des jurys d'examen pour l'obtention des diplômes d'instituteur.

Le 22 décembre 1859, Felsenhart épousa à Schaerbeek Mlle Marie-Catherine Sourit, née à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 juin 1825, et décédée à Ixelles, le 31 mars 1882. Elle lui donna trois enfants: Léopoldine, née à Bruxelles, le 2 février 1861; Camille-Gustave-Jean-Baptiste, né à Bruxelles, le 15 février 1863, mort prématurément à Saint-Léger, le 13 juin 1906, après avoir été, pendant vingt-trois ans, professeur successivement aux athénées royaux de Malines, Arlon et Charleroi, et Marie-Suzanne, née à Ixelles, le 11 mai 1865.

Epoux et père de famille, Felsenhart désira s'assurer une position stable. Une inclination innée vers les recherches scientifiques et un goût très vif pour l'histoire nationale le poussèrent tout naturellement à la chercher dans un dépôt d'archives.

Le 1er février 1864, il entra en qualité d'employé temporaire aux Archives générales du Royaume, et il resta attaché à ce dépôt jusqu'au moment de sa retraite, le 17 décembre 1893. Il avait été nommé successivement employé de première classe, le 28 octobre 1871, sous-chef de section, le 31 décembre 1879, et chef de section, le 31 janvier 1888. Aux Archives générales, il s'occupa particulièrement de la mise en ordre et du classement du fonds de la secrétairerie d'Etat allemande. C'était un fonctionnaire aussi serviable que modeste. Jamais il n'étalait son savoir, mais il était toujours prêt à faire profiter les travailleurs de ses connaissances, comme le prouvent les nombreuses lettres de remerciments que sa famille conserve.

A partir de son entrée aux Archives générales, il put consacrer une partie de ses loisirs à des travaux personnels, qui parurent

dans les revues spéciales belges. Il écrivit aussi dans quelques journaux, tels que *le Nord* (1869-1870.)

Il publia d'abord une série d'articles basés principalement sur les publications officielles *(Calendars)* des *State papers* d'Angleterre, dont il avait fait ressortir l'importance dans une note publiée par l'Académie royale d'archéologie: *Trésors historiques en Angleterre* (1). Ces articles ont paru dans les *Annales* de l'Académie ou dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*. En voici les titres: *Analectes pour servir à l'histoire des relations entre la Belgique et l'Angleterre sous les archiducs Albert et Isabelle* (2), *Les Colonies anglaises de 1574 à 1660 d'après les State papers* (3), *Sir Thomas Gresham, agent diplomatique et financier de la Reine Elisabeth à Anvers* (4), et *Ambassade de sir Thomas Challoner aux Pays-Bas et en Espagne sous Elisabeth, reine d'Angleterre* (5).

Felsenhart aborda ensuite l'étude de son pays natal, le Luxembourg, à l'époque romaine, et consacra à ce sujet intéressant un travail de longue haleine qui parut, par chapitres, dans le *Messager des sciences historiques*, de 1870 à 1873 : *Le Luxembourg belge et son ethnographie sous la domination romaine* (6).

Les fonds qu'il était chargé de classer aux Archives générales lui donnèrent l'occasion d'examiner le rôle militaire de don Juan d'Autriche et ses rapports avec les princes étrangers. Il en tira la matière d'une monographie qu'il donna également au *Messager des sciences historiques: Don Juan d'Autriche à la tête de ses troupes et en relation avec des princes étrangers* (1576-1578) (7).

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, t. II, Anvers. 1866, pp. 95-100.

(2) *Messager des sciences historiques de Belgique*, Gand, 1866, pp. 214-230.

(3) *Messager...*, 1863, pp. 446-48 6.

(4) *Messager...*, 1868, pp. 410-426.

(5) *Annales de l'Académie d'archéologie*, 2e série, t. V, Anvers, 1869, pp. 139-156.

(6) *Messager...*, 1870, pp. 475-488; 1871, pp. 15-39, 120-162, 290-330, 385-414; 1872, pp. 125-174; 1873, pp. 23-80, 377-462. Le tirage à part forme un volume in-8° de 334 pages, qui a paru en 1874, avec l'adresse de l'éditeur Callewaert, à Bruxelles.

(7) *Messager...*, 1881, pp. 203-220, 325-348 et 420-436.

Il commença ensuite, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, la publication d'*Etudes historiques sur le duché de Luxembourg et comté de Chiny*. La première étude, imprimée en 1883, est consacrée à l'*Invasion française dans le Luxembourg de 1542-1544* (1); la seconde, beaucoup plus développée, expose les *Relations de la province de Luxembourg avec le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, 1716-1744*, et fut publiée de 1885 à 1888 (2).

Toutes ces études sont basées sur des documents inédits; elles constituent des travaux de première main, qui conservent toute leur valeur et devront toujours être consultés par ceux qui étudient les périodes de notre histoire nationale auxquelles elles se rapportent.

Jacques Felsenhart avait été élu membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique le 18 décembre 1870. Sans avoir pris une part considérable à ses travaux, il a honoré la compagnie par sa valeur scientifique, et son souvenir reste parmi nous comme celui d'un probe et consciencieux érudit. Il était également membre de l'Institut archéologique d'Arlon et de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. En février 1890, il reçut la décoration civique de première classe.

Il s'éteignit doucement, à Ixelles, le 17 décembre 1903, à l'âge de soixante-dix-sept ans, entouré des soins pieux de ses enfants qui l'adoraient.

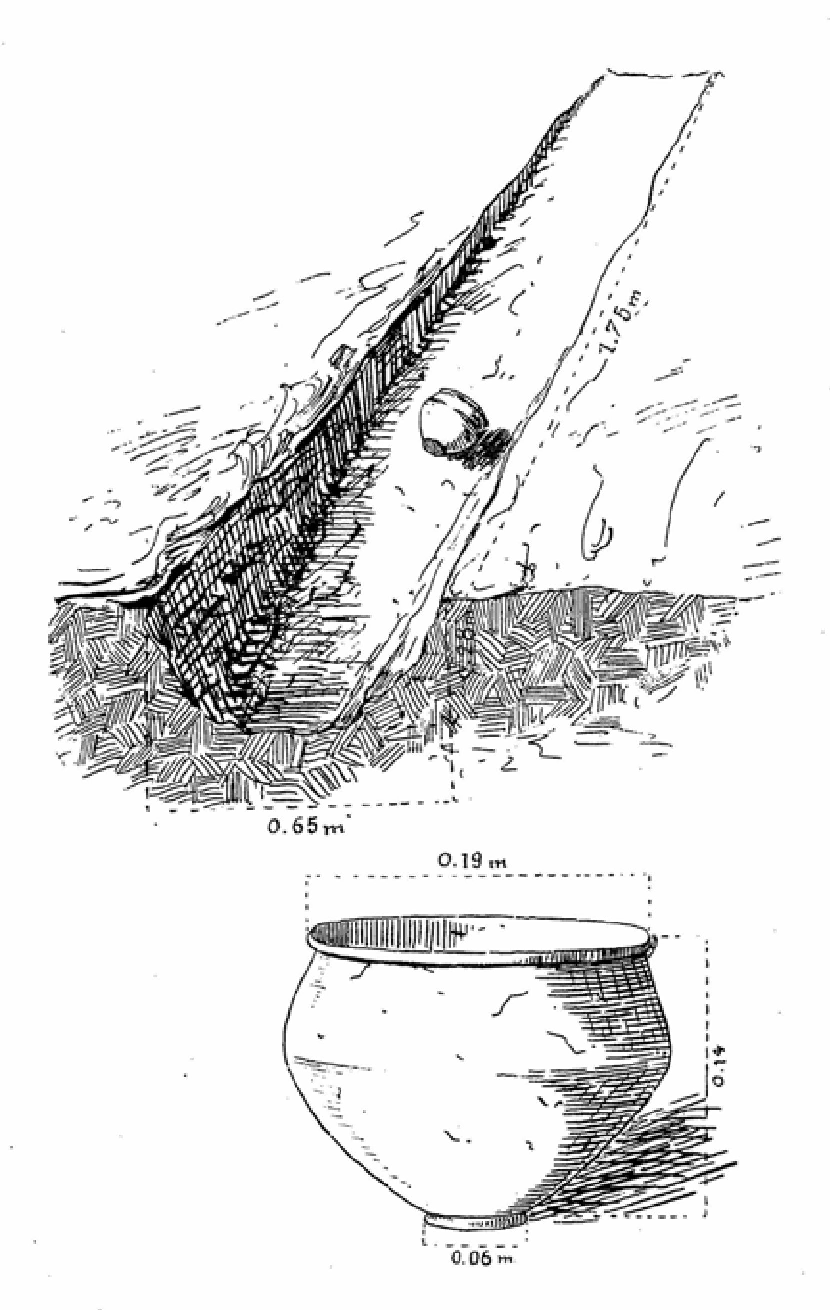
Outre les travaux imprimés que nous avons énumérés, Felsenhart a laissé une quantité considérable de notes sur les sujets les plus divers du domaine historique, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, ainsi que plusieurs dissertations sur l'histoire du Luxembourg, qu'il n'a pu achever. Ces manuscrits sont conservés dans sa famille.

PAUL BERGMANS.

---

(1) *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XV, Arlon, 1883, pp. 283 333.

(2) *Institut... Annales*, t. XVII, Arlon, 1885, pp. 181-263; t. XVIII, 1886, pp. 265-320; t. XIX, 1887, pp. 25-126; t. XX, 1888, pp. 209-296.


1.75 m
0.65 m
0.19 m
0.14
0.06 m

Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, le 14 mars 1908

Le samedi 14 mars 1908, les terrassiers mirent à découvert à 52 mètres au N. du foyer découvert le 17 janvier précédent, et dans la même parcelle (Son A, N° 690 du cadastre de Thielrode), un autre amas de cendres, à la profondeur également de 0m80 sous le niveau du sol actuel.

Le foyer découvert fut immédiatement exploré. Il avait, à la partie supérieure, les dimensions suivantes : longueur 1m75, largeur 0m65. Il était orienté de l'Est à l'Ouest, tandis que celui mis à nu le 17 janvier, l'était du Sud au Nord. Les cendres étaient aussi partiellement de bois et partiellement de paille ou de joncs.

Lorsque toutes les cendres furent enlevées l'on put constater que ce foyer était de forme concave, mesurant à l'Ouest une profondeur de 0m28 et remontait en pente douce vers l'Est.

Aucune trace de substruction ou de dallage n'a été découverte.

Au fond de l'excavation et à peu près vers le milieu l'on trouva une urne complète, mais entièrement fendillée. Elle était couchée sur le côté, quelques autres tessons furent aussi mis au jour.

Aucun objet métallique, clous ou autres, ne fut trouvé.

Notre confrère du Cercle archéologique du Pays de Waes, M. P. G. de Maesschalck (1) a bien voulu faire un croquis du foyer dénudé et de l'urne trouvée. Ce croquis, en l'absence d'une vue photographique,

(1) Nous lui réitérons nos bien vifs remerciments.

impossible à prendre, vu la disposition des lieux, donne une idée exacte de la réalité.

Un bulletin de ces constatations nous fut transmis le même jour par M. Lapage, directeur des Briqueteries de Thielrode.

Le lundi, 16 mars, nous nous rendîmes sur place et nous pûmes constater *de visu* la situation, l'orientation et la forme du foyer. Quant aux autres détails, ils nous furent confirmés par Frans Stroobant et Hippolyte Hofman, contremaîtres terrassiers de l'usine, qui avaient coopéré au dépouillement du foyer. Nous ajoutons pleine foi à leurs déclarations, d'autant plus que l'un d'eux, Hippolyte Hofman, a assisté et aidé à toutes les fouilles pratiquées aux Briqueteries de Thielrode, depuis l'existence de celles-ci, et que par là il a été mis à même d'apprécier la nécessité de constatations sérieuses, exactes et minutieuses.

L'urne avait été transportée dans les bureaux de la Direction et laissée dans l'état dans lequel elle se trouvait au moment de sa découverte.

Par suite du séjour à l'intérieur pendant un jour et demi les déchirures s'étaient accentuées et quelques fragments du col s'étaient détachés.

Cette urne a les dimensions suivantes d'après les mensurations que nous en avons faites ce même 16 mars; hauteur 0^m14, diamètre au col 0^m19, diamètre à la base 0^m06, épaisseur de la pâte 0^m007. Ce vase est à large panse, le col est formé par un boudin, et un petit boudin orne aussi la base.

Après ces mensurations nous avons procédé au dépouillement de l'urne. Elle ne contient que des cendres fines et du sable. Par suite de ce dépouillement même elle fut entièrement fragmentée. Nous pourrons aisément la remonter et la reconstituer.

Ce vase n'a subi qu'une demi-cuisson et il a une couleur bleuâtre.

Les quelques autres tessons trouvés au même endroit sont de nature identique ; notamment un fond de poterie a une grande similitude de dessin avec le fond de la poterie retrouvée en entier.

* * *

Cette fois, nous croyons, vu la forme du foyer et la pauvreté du mobilier, que nous nous trouvons bien devant un fond de cabane. Et nous commençons même à croire que tous les foyers qui ont été successivement mis au jour, sont les restes des habitations qui se trouvaient autour du puits et de la briqueterie-tuilerie-poterie de Thielrode.

Mais cette fois aussi nous montrerons la même prudence que celle que nous avons eue jusqu'à présent, et avant de conclure définitivement, nous attendrons que tout le plateau où se trouve la briqueterie actuelle ait été dénudé et fouillé et que l'emplacement de chaque découverte et de chaque foyer ait été exactement repéré sur le plan.

Mais dans l'intervalle, nous croyons qu'il est utile et même nécessaire de signaler chaque trouvaille au fur et à mesure de sa mise au jour.

5 avril 1908. G. WILLEMSEN.

Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck

Dans notre notice sur l'enseigne de cohorte trouvée l'année dernière, à Vorsselaer, nous signalions les nombreuses trouvailles faites jadis aux environs du castrum de Grobbendonck, et nous émettions la conviction que des recherches méthodiques y feraient découvrir de nouveaux vestiges de l'occupation romaine.

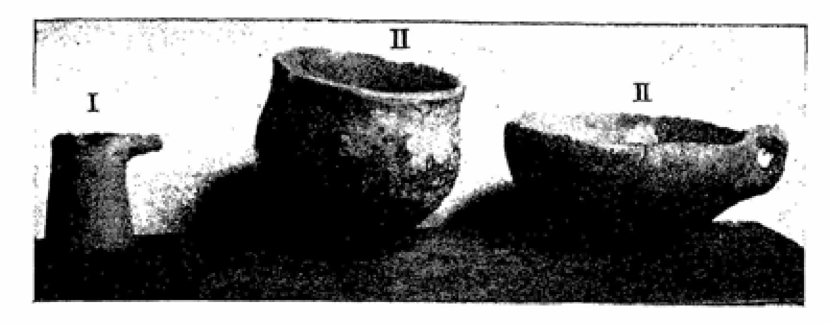
Le hasard, ce précieux auxiliaire des archéologues, vient de faire découvrir presque au centre du village de Grobbendonck, un dépôt de cinq bracelets en bronze, dont deux seulement sont entiers, mais qui tous présentent des types différents.

Au mois de février dernier, M. De Vries, bourgmestre de Grobbendonck, notre dévoué correspondant, voulut bien nous aviser qu'on venait de trouver aux *Steenbergen*, collines de pierres, dans le jardin de M. Cassiers, à environ 1.50 mètre de profondeur, des fragments de bracelets, ainsi qu'une petite urne de forme peu ordinaire.

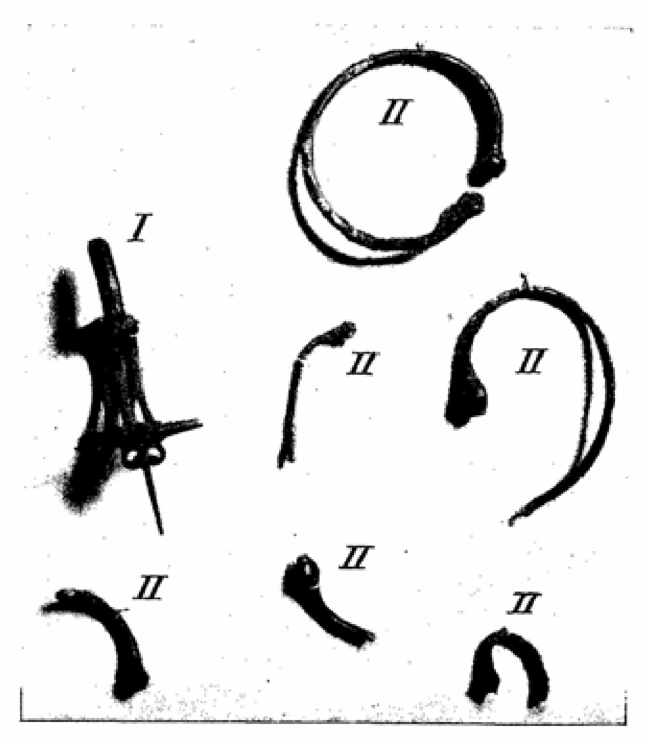
Nous étant rendus sur le terrain, le propriétaire M. Cassiers, diamantaire, voulut bien nous offrir généreusement la trouvaille que nous déposerons en son nom dans un musée public.

A notre demande, M. Cassiers eut l'obligeance de faire ouvrir une tranchée d'environ 2 mètres de profondeur dans son jardin et bientôt il en sortit quantité de tessons d'urnes romaines, de tegulas et de ciment romain. On nous apporta même deux *imbrices* complètes qui étaient sorties du même terrain.

Les gravas se présentant sur une grande étendue, nous supposons que nous nous trouvons en présence d'un établissement romain que



Grobbendonck (Campine Anversoise). I. Vase trouvé avec les bracelets en bronze (h. 44 m.m.) II. Urnes en terre cuite provenant de la nécropole à incinération de Grobbendonck (h. 830 et 600 m.m.).



I. Fibule en bronze de la villa romaine de Neerhaeren. II. Bracelets en bronze de Grobbendonck.

M. De Vries et moi fouillerons cet été à l'intervention et au profit des musées royaux du cinquantenaire.

Rien ne permet de supposer que nous nous trouvons en présence d'une sépulture. S'agit-il d'une cachette de fondeur ou simplement d'objets provenant de la villa romaine voisine du lieu de la découverte, c'est ce que nous n'oserions trancher.

Tous les bouts des bracelets de Grobbendonck sont de forme globulaire. Ils sont en fonte de bronze dont nous n'avons pu encore faire faire l'analyse. Le dedans du bracelet est plus plat que le dehors qui est arrondi. Sur l'un d'eux se remarque une ornementation gravée en lignes parallèles et le décor appelé « œil de perdrix ». Deux autres, malheureusement fragmentaires, sont en spirales et se rapprochent beaucoup comme facture d'une épingle en bronze trouvée en 1905 dans la nécropole à incinération de Grobbendonck, dans une urne à col droit, et que nous avons dessinée dans notre description (1).

Nos bijoux datent-ils de l'âge du bronze? Nous n'osons encore l'affirmer, n'ayant pas, en ce moment, à notre disposition les albums de MM. Montelius, Chantre ni Lindenschmidt.

M. John Evans, dans son *Age du bronze* (traduction Battier, 1882), donne à la page 410, fig. 474, le croquis d'un bracelet dont les bouts globulaires sont aplatis. Au musée d'Edimbourg on conserve un bracelet complètement fermé, partiellement en spirale (2) mais aucun des bijoux ne présente absolument le type de ceux de Grobbendonck.

Le petit vase qui accompagnait la trouvaille est particulièrement curieux. C'est une espèce de mesure minuscule en terre cuite, (h. 55 mm.) *faite au tour* et recouverte à l'*intérieur* d'un vernis plombifère. A priori elle ne semble pas du tout être contemporaine des bracelets, mais sa forme inusitée ne permet pas de lui assigner un âge quelconque. Elle est cependant de facture assez grossière et pourrait avoir été un récipient à acide (?) ayant servi au fondeur (?)

(1) Louis Stroobant. *La nécropole par incinération de Grobbendonck*, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1905.

(2) *Catalogue of the National museum of antiquities of Scotland.* Edimburgh, Neill, 1892. *Caitness*, nº 101, *bronze armlet*, p. 259.

M. Carthaillac a constaté, dit Van Bastelaer (3) que les *dolmen* renfermaient parfois des fragments de poterie de l'époque du bronze dont la surface extérieure avait été enduite de plombagine.

Caylus parle de l'emploi de l'enduit graphiteux dans l'antiquité, qui donne une teinte *bronzée* comme l'intérieur du petit vase de Grobbendonck. Enfin M. Flouest, également cité par Van Bastelaer, écrit que l'enduit graphiteux caractérise *surtout* la poterie de l'âge du bronze.

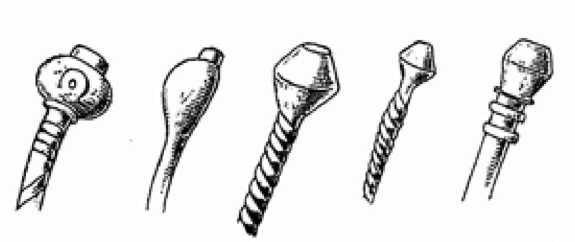
Ces citations suffisent-elles pour établir la contemporanéité du petit vase et des bracelets? C'est ce que nous laissons à l'appréciation de nos savants confrères, beaucoup plus compétents que nous.

4 avril 1908. LOUIS STROOBANT.

P. S. Depuis la rédaction de cette note, nous avons pu, grâce à l'obligeance de notre confrère M. le Bon de Loë, consulter les albums de Montelius, Chantre, Lindenschmidt et d'autres ouvrages classiques. Mais dans aucun d'eux nous n'avons rencontré la figuration de bracelets absolument semblables à ceux de Grobbendonck.

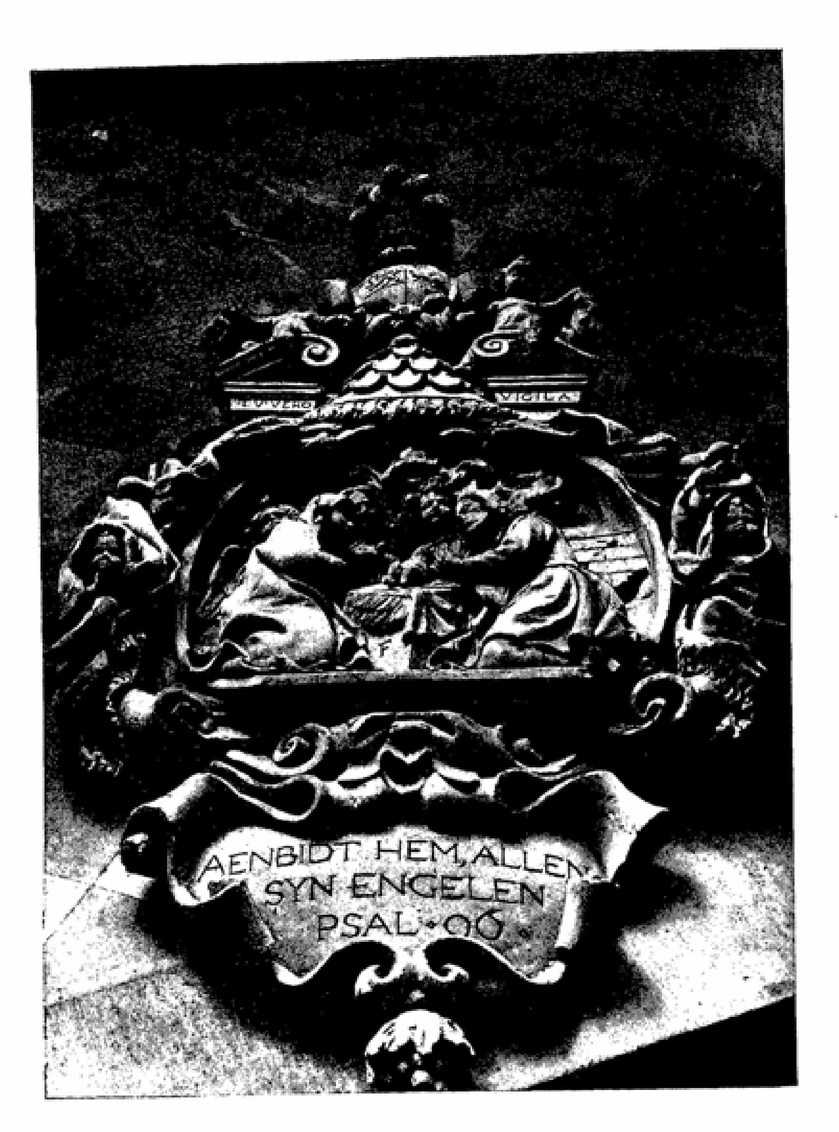
Il nous reste à remercier M. Cassiers dont l'intéressante trouvaille a été déposée par nous en partie aux Musées Royaux du Cinquantenaire, en partie au musée *Taxandria* à Turnhout.

L. S.



Grobbendonck. Détails des cinq bracelets de l'âge du bronze trouvés en 1908.

(3) D. A. VAN BASTELAER. *Le Cimetière Belgo-Romano-Frank de Strée*, Mons 1877, p. 96.


AENBIDT HEM, ALLEN
SYN ENGELEN
PSAL·96

A propos d'un petit monument découvert récemment à l'église Sainte-Catherine à Malines

---

Dans les derniers jours du mois de février de cette année, on démolit une informe annexe appuyée contre l'un des murs extérieurs du chœur de l'église Sainte-Catherine à Malines.

Grande fut la surprise quand encastrée à environ 2,50 mètres du sol, on découvrit une intéressante sculpture, en pierre blanche, dont, depuis bien longtemps, personne ne soupçonnait plus l'existence (1).

Le monument se compose de trois parties, séparées aujourd'hui par suite de cassure de la pierre. La partie centrale est formée d'une scène en haut relief enchassée dans un cadre à peu près oval, que contourne une large draperie dans les replis de laquelle se cachent deux figures de petits anges joufflus. Le sujet central représente la sainte Vierge, saint Joseph et trois anges en adoration devant le Sauveur nouveau-né, couché, tout nu, sur un gros bloc de pierre,

(1) L'inscription n'a été relevée ni par VAN DEN EYNDE, *Provincie, stad ende district van Mechelen*..., Bruxelles, 1770, 2 vol., in-4°, ni par les *Grafen gedenkschriften der provincie Antwerpen*, ni par le CHANOINE VAN HELMONT dans son manuscrit sur le chapitre de Saint-Rombaut. C'est à ce ms. intitulé *Capitulum mechliniense* et conservé aux archives de l'archevêché ainsi qu'aux *Notes* de BACKX, aux mêmes archives, que nous empruntons la plupart des détails qui suivent sur Jacques de Wachtelaer.

recouvert d'un peu de paille et d'un linge. L'un des anges, celui du milieu se présente sous les traits d'une jeune fille la tête couverte d'un voile, les deux autres, avec leur chevelure abondante rappellent un type assez commun au XVIe siècle.

La figure agenouillée de la Vierge, drapée dans un large manteau dont les plis débordent sur le cadre, a bonne allure; celle de saint Joseph a la figure mutilée. Le personnage est vêtu d'un pourpoint qui descend jusqu'un peu au-dessus du genou; il porte, jeté sur l'épaule gauche, un manteau qui retombe derrière le dos, recouvre la partie inférieure des jambes et déborde lui aussi sur le cadre.

Dans le fond, les deux animaux traditionnels passent la tête par une ouverture pratiquée dans le mur d'une étable fort délabrée.

La partie supérieure du monument comporte un fronton brisé dont les deux corniches s'enroulent en volute et sont découpées de chaque côté de l'axe. Au centre s'élève une espèce de piédestal formé d'un écusson oval et couronné d'une corbeille de fleurs. Entre les deux volutes, au-dessous de l'écusson, on voit la partie supérieure d'un conopé d'où s'échappent les tentures qui encadrent le sujet central; sur les volutes jouent deux petits anges, de bonne facture, dont l'un, celui de droite, est malheureusement en grande partie mutilé.

La partie inférieure du monument est formée d'un cartouche d'un dessin sévère.

Le monument porte trois inscriptions : la première sur la frise du fronton; TU VERO VIGILA ; la seconde sur le biseau de la partie inférieure du cardre central: 1623 ; la troisième sur le cartouche: AENBIDT HEM, ALLEN SYN ENGELEN PSAL *0 6*. Sur la pierre qui porte le divin enfant, l'artiste a, en outre, apposé sa signature, un F majuscule.

Quel est cet artiste ? Il serait difficile de répondre de façon tout à fait péremptoire à la question, les comptes de l'église de 1585 à 1643 étant devenus introuvables. Il ne peut être question cependant d'attribuer l'œuvre à Luc Faid'herbe dont l'initiale F autant que la façon de traiter le sujet évoquent aussitôt le souvenir. Né, en effet, le 19 janvier 1617 notre artiste n'avait que six ans à l'époque où fut sculpté le monument.

Serait-ce l'œuvre de l'oncle de Luc, d'Antoine Faid'herbe ?

Dans son *Histoire* de la peinture et de la sculpture à Malines, Emmanuel Neefs ne cite de cet artiste, en dehors de quelques décorations de circonstance, que fort peu d'œuvres. D'abord une vierge et deux anges, polychromés par Henri, le frère d'Antoine et le père de Luc, une sainte Elisabeth et un saint Augustin qui furent achetés par l'hôpital d'Hulst, démoli aujourd'hui, ensuite une Vierge des sept douleurs pour l'église Notre-Dame à Malines, qui fut remplacée plus tard par une statue représentant le même sujet par Luc Faid'herbe, puis cinq statues pour le buffet d'orgue d'Anderlecht, qui ont également disparu, enfin deux statuettes taillées dans le bois de l'arbre de Montaigu, l'une pour le peintre Josse Stevaert, l'autre pour l'église Saint-Jean à Malines (1).

Cette dernière, que seule de toute l'œuvre certaine d'Antoine Faid'herbe, nous avons pu examiner, ne porte malheureusement pas la signature de l'artiste.

Néanmoins nous ne pensons pas nous tromper en attribuant le monument à Antoine. Ce qui parait justifier cette attribution, c'est autant le F de la signature que la parenté entre cette œuvre et les hauts reliefs bien connus de l'église d'Hanswyck. Cette parenté s'explique par le fait que Luc reçut sa première éducation artistique dans l'atelier de son oncle.

Rien d'étonnant du reste à ce que le généreux donateur se soit adressé à Antoine pour cette œuvre qui ne manquait pas d'une certaine importance. Antoine, à ce moment, était un artiste considéré et fort en vue, qui fut à deux reprises, en 1621 et en 1623, appelé aux fonctions de doyen de la Gilde de Saint-Luc (2).

Si l'artiste ne nous est connu que de manière probable, il en est autrement du donateur.

Si nous n'avons pas pu identifier les armoiries, la devise, au moins est incontestablement celle de Jacques de Wachtelaer, curé de la

(1) On sait que pour mettre fin à de regrettables abus, les archiducs accordèrent en 1603 le monopole du débit du bois de chêne de Montaigu à Jean Petit. Cf. PLACAERTEN VAN BRABANDT, I, 64.

(2) Voyez sur cet artiste EMMANUEL NEEFS. *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*. Gand, 1870, t. II, pp. 151-157.

paroisse de 1603 à 1633, et se retrouve sur la pierre tombale de ce personnage autrefois à l'église Saint-Rombaut ([1]).

Jacques de Wachtelaer naquit à Bergeyck, en 1577, d'une ancienne famille très considérée dans la contrée ([2]). Il était fils de la sœur de Laurent Naegelmaeckers *alias* Baex ([3]) qui fut archidiacre de Malines de 1596 à 1602 et qui l'institua son héritier ([4]). Jacques

(1) Voyez ci-après la note au sujet des armoires qu'a bien voulu nous communiquer notre confrère M. Fernand Donnet.

(2) Cf. *Katholiek Meyerysch Memorieboek*, v. *Bergeyck*, p. 237.

(3) *Archives du chapitre*, actes capitulaires, reg. 1574-1586, fol. 17 v°.

(4) Jacques de Wachtelaer éleva à son oncle un monument dans l'église du couvent de Blydenberg, dont Naegelmaeckers avait été pendant de longues années le directeur spirituel.

Voici l'inscription exacte de ce monument que J. Bakten. — *Verzameling van naemrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom*, Malines, s. a. — ne donne que d'une manière incomplète:

D O. M
ET LAURENTIO NAGELMAKERO
BERGHEYCANO QUI POST SEDULAM
PHILOSOPHIAE AC THEOLOGIAE
PROFESSIONEM IN ECCLES. METROP.
MACHL. PASTOR CANONICUS
DEMUMQUE ARCHIDIACONUS FACTUS
TANDEM ARTHRITIDE MAGNO RELICTO
SUI DESIDERIO CONFECTUS AN. AGENS
LVII IN HOC SACRARUM VIRGINUM
QUIBUS ET A CONFESSIONIBUS FUIT
COLLEGIO SEPELIRI VOLUIT
XXX JUNII CIↃ IↃ CII
JACOBUS WACHTELAER EX SORORE
NEPOS ET TESTAMENTO HAERES P C.
NAGELMAKERUS HAC RESCRIBAT LAURENTIUS URNA
NATALE ATTRIBUIT BERGA CUI EYCKA SOLUM
LOVANIUM E SACRIS STUDIIS TITULUM DEDIT AUCTUM
QUEM MECHLINIA UT ARCHIDIACONO
CONFECERE VIRUM CHIRAGRAE PODAGRAEQUE DOLORES
QUOD SUPEREST CINERI DIC BONA VERBA SACRO
REQUIESCAT IN PACE.

De Wachtelaer fut également exécuteur testamentaire de Jean Nagelmakers, neveu de Laurent, qui fut vicaire à Sainte-Catherine et mourut en 1532. *Archives du chapitre*, actes capitulaires, reg. 1615-1637, réunion du 9 oct. 1632.

de Wachtelaer fit ses études à l'Université de Louvain, où il conquit le grade de licencié en théologie.

Après le décès de Martin Nootschalen, mort de la peste, *van de gave Gods*, le 28 septembre 1603, de Wachtelaer fut nommé, le 17 octobre suivant, curé de Sainte-Catherine et reçut l'institution canonique (1); le 31 du même mois il prit possession de sa cure par procuration et se présenta à la résidence réelle et personnelle, le 18 juin de l'année suivante.

De Wachtelaer résigna sa cure le 16 août 1633, le jour même où il prit possession de la prébende de chanoine gradué, devenue vacante par la mort de Joannes à Fine. Déjà en 1609, le curé de Sainte-Catherine avait été nommé examinateur synodal.

De Wachtelaer mourut vers la fin de l'année 1659 et fut enterré à l'église Saint-Rombaut dans la basse nef nord, devant la première chapelle près du transept.

Sur sa tombe fut placée l'épitaphe suivante, malheureusement disparue aujourd'hui :

TU VERO VIGILA.
MONUMENTUM
R. ADM DOM. D.
JACOBI DE WACHTELAER
S. T. L. HUIUS ECCLESIAE CANON. GRAD.
IN QUO VIRO PARITER ELUXERE
INGENII ACUMEN CUM IUDICII VIGORE.
GRAVITAS CUM CANDORE
CHARITAS CUM VERITATIS AMORE APUD MECHLENIENSES
SYNODO DIOCESANA INTERFUIT
PASTOR D. CATHAR. ANIMARUM CURAE
ANN. 30. INDEFESSE INCUBUIT
28. VERO CANONIC. VIXIT
ITA 1659 AETATIS 2. SUPRA OCTOGES.
OBDORMIVIT IN DOMINO
TU MIHI VIATOR
EVIGILATURO AD DIEM IUDICII
BENE PRECARE.

(1) *Archives du chapitre.* Actes capitulaires, reg. 1600-1615, réunion du 17 octobre.

PAVIT OVES JACOB, VIGILANS NOCTESQUE DIESQUE
POST FŒTAM LIAM PULCHRA RACHELE FRUATUR.

Par son testament, de Wachtelaer, qui semble avoir joui d'une assez grande aisance, donna en dehors de nombreux autres legs pieux, une somme de mille florins à l'église métropolitaine pour la fondation d'un office solennel annuel des saints anges et d'un anniversaire (1). Il fonda également, ensemble avec le chanoine Pierre Noels, son ami et plus tard son exécuteur testamentaire, une messe quotidienne dans la maison de Saint-Joseph, dite *het Blauw-huys*.

Après avoir examiné quels furent l'auteur et le donateur du monument, une dernière question pourrait se poser : à quelle occasion cette œuvre sculpturale fut-elle placée?

Les différentes travées des murs du chœur sont percées de hautes fenêtres sauf celle contre laquelle s'appuyait notre petit monument. Là le mur est plein, et comme le montre l'appareil, a toujours été plein, ce qui semblerait indiquer que ce mur a été réservé au placement d'une tour du Saint-Sacrement telle qu'on en plaçait volontiers au xve et au xvie siècle, à l'époque où l'église fut bâtie. L'hypothèse d'un tabernacle de grande dimension placé contre ce mur est confirmé par l'existence, dans le mur, de gros ancrages attachés à l'extérieur et qui paraissent avoir été destinés pour retenir une masse d'un poids considérable placée à l'intérieur.

Dès lors le monument du Jacques de Wachtelaer aurait eu le même but que celui d'une infinité de plaques et de monuments similaires: attirer l'attention des passants sur la place exacte où, à l'intérieur, repose le Saint Sacrement pour les inviter à un acte d'adoration.

Seulement, dans les archives nous n'avons trouvé nulle trace de ce tabernacle et nous savons d'autre part, par la relation d'une visite de l'église de la part du chapitre, en 1709 (2) et d'une autre faite par le cardinal d'Alsace, en 1743 (3), qu'au xviiie siècle le

(1) *Archives du chapitre.* Testaments des chanoines Test. orig. et codicilles du 30 avril 1653, 28 mai 1657, 22 août 1658.

(2) *Archives du chapitre.* Liasse : visites d'églises.

(3) *Archives de l'archevêché.* Liasse: *Sainte-Catherine de Malines,* visite du 11 décembre 1743.

tabernacle était situé derrière le maître autel « retro altare maius ».

Ceci cependant ne prouve pas tout contre les conclusions que suggèrent les traces retrouvées, d'autant plus qu'à toute époque l'église Sainte-Catherine a été en butte à des bouleversements continus, dont hélas ! nous n'avons pas encore vu la fin.

Chanoine J. LAENEN.

Malines, le 5 avril 1908.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

LA FAMILLE DE WACHTELAER

Au sujet des armoiries qui décorent le petit monument sculpté de l'église Sainte-Catherine, notre confrère, M. Fernand Donnet, qui au nom du comité provincial de la Commission royale des monuments assistait avec nous à l'inspection de ce monument, nous communique la note suivante :

« J'avais d'abord cru que le blason appartenait à quelque famille malinoise, plusieurs d'entre elles portant des meubles fort semblables à ceux qui décorent le monument de Sainte-Catherine ; mais après quelques recherches, j'ai pu l'identifier d'une façon exacte.

Le curé de Wachtelaer, étant originaire du village de Bergeick, dans le Brabant septentrional, j'ai fait quelques recherches pour me rendre compte si sa famille avait laissé des traces dans ces parages (1) et j'ai trouvé qu'à différentes époques :

Evert Wachtelaar était écoutête du banc de Bergeick, en 1634 et 1636, pour le quartier du Kempenland, à Oirschot ;

Isaac Wachtelaer était échevin de la même juridiction en 1628, 1632, 1635, 1636, 1640, 1647, 1648, 1649 et 1651.

Adrien Wachtelaer, notaire à Bergeick, remplissait en 1688 et 1692, les fonctions de procureur dans les mêmes conditions.

Un autre Isaac Wachtelaars était échevin en 1699, puis secrétaire et de nouveau échevin en 1716.

En 1616, Isaac Wachtelaar était chantre ou chapelain de l'église de Bergeick ; il remplissait encore cet office en 1634. Mais dès le

(1) Voir Panken et Van Sasse. *Beschryving van Bergeick.*

2 avril 1613 ses pouvoirs avaient été étendus davantage, car il avait été investi de la juridiction *ad placitum pastoris.*

Du reste, les membres de cette famille, même sous le régime protestant, s'étaient toujours distingués par leur attachement à la religion catholique.

D'autre part, dans différents actes d'ordre privé, tels que partages de biens, procurations, etc., on voit encore intervenir des personnalités portant le même nom, notamment Adrien Wachtelaars avec sa femme Marie Bynen, Isaac Wachtelaars, fils de Jean et époux de Jenneken Corstiaens, etc.

Enfin, dans un acte scabinal de 1608, je trouve mention de « Jacob Wachtelaar zoon van Abraham Adamzn priester », qui pourrait très bien être identifié avec le curé de Sainte-Catherine (1).

Il était évident donc que la famille Wachtelaer avait occupé un rang distingué dans sa paroisse natale, mais jusqu'ici je n'avais rencontré aucune mention d'un blason quelconque, quand mon attention fut attirée par la mention dans un acte de 1479, du nom de Ysaack Quaeckelaers, au sujet duquel les historiens de Bergeick remarquaient que *volgens de overlevering namen zyne afstammelingen den naam van Wachtelaar aan.* La famille de Wachtelaer se serait donc primitivement appelée Quaeckelaers. Or ce dernier nom est formé du substantif *Kwakkel*, qui signifie caille. Les premier et et quatrième quartiers du blason figurant sur le monument de Sainte-Catherine représenteraient donc les armoiries de la famille Wachtelaer : de . . . à 3 cailles de . ., posées 2 et 1. Il est du reste à remarquer, que plusieurs familles dont le nom offre une origine identique à celle de Quaeckelaers ou Wachtelaer, portent dans leurs blasons les mêmes oiseaux. Citons : Quartelaar, 3 cailles de gueules sur or ; Wachtel, caille brochant sur parti ; Wächtl de Dhaun, 3 cailles d'argent sur azur ; Wachter d'Eisenberg, cailles écartelées 2 et 3, etc. (2).

Il me restait à identifier les deuxième et troisième quartiers du blason

(1) Nous savons d'autre part par le testament de Jacques de Wachtelaer que celui-ci avait un demi-frère qui portait le nom d'Abraham.

(2) De Renesse. *Dictionnaire des figures héraldiques*, I.

du curé Jacques de Wachtelaer. En parcourant les notices relatives aux principales familles de Bergeick, j'ai été arrêté par le crayon généalogique relatif aux Bacx ou Back (1), dont le blason correspond parfaitement aux quartiers de celui de Malines. Cette famille porte en effet : d'argent, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.

Or, comme on l'a vu plus haut, la mère de Jacques de Wachtelaer était une Bacx (2).

Je crois donc avoir résolu ce petit problème héraldique, et le blason figurant sur le monument de l'église Sainte-Catherine est celui du curé Jacques de Wachtelaer qui portait : écartelé, aux 1 et 4 de Wachtelaer, et aux 2 et 3 de Back ou Bacx. »

---

(1) Panken et van Sasse. *Loc-cit.*
(2) P. 168.

Une inscription aérostatique

(Visé - 1812) (1)

En ces temps où l'aérostation fait de si notables progrès, où la direction — pourquoi ne pas dire la dirigeabilité? — des ballons est une question pratiquement résolue, où l'aéroplanisme va permettre à l'homme de bondir et de se soutenir, comme l'oiseau, dans l'espace, il est assez piquant de découvrir un monument qui rappellât une expérience aérostatique à l'aurore même, on peut le dire, de cette conquête humaine.

Il y peu de temps, un de mes dévoués correspondants, M. Boullienne, habitant actuellement Visé, voulut bien me signaler une inscription faisant mention d'un ballon... — D'un ballon? — Parfaitement!... Je pris aussitôt le train pour Visé.

En cette charmante petite ville, la dernière de Wallonie, à la frontière hollandaise, on peut voir rue du Collège (2), fixée au mur d'un arrière bâtiment, une petite dalle de calcaire (de $0^{m}59$ sur $0^{m}425$), dalle blanchie par une longue exposition à l'air (3), dalle toute simple, toute modeste, n'ayant pour toute ornementation que l'échancrure en rond des quatre angles :

On y lit :

(1) Communication faite à l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique*, en séance du 5 avril 1908.

(2) N° 22, chez M. Dossin, mercier, ancienne maison Mathot.

(3) Naguère, elle était posée, au milieu du jardin, sur un socle ou piédestal en pierre.

ROBERT-SON
PREMIERE [1] AERONAU
TE LIEGEOIS EST
DESCENDU AVEC
SON BALLON LE
(19) 8BRE 1812 DANS
(CE)TTE TERRE
APARTENANT A
(L)A FAMILLE
SARTORIUS

Or, ce Robertson, et son ascension du 19 octobre 1812, ainsi que la famille Sartorius, nous sont parfaitement connus.

* * *

Robertson est le célèbre physicien et le célèbre aéronaute. Il est curieux de s'arrêter un instant à envisager cette existence mouvementée, originale, peut-être étrange, dans tous les cas laborieuse et productive, où malheureusement un tantinet de « puffisme », nécessité je pense, par l'obligation de produire, de faire comprendre et admettre ses nombreuses inventions et recherches de physique, a discrédité aux yeux de beaucoup. Je m'empresse d'ajouter que ce reproche n'est formulé que par certains érudits, et que d'autres, tel Arago, tiennent Robertson en la plus haute estime et le considèrent comme un savant de tout premier ordre (2).

(1) Cette graphie ne doit pas étonner; je la retrouve à l'instant dans un ms. de 1773 (mss. de Delvaux, t. 1er, fol. , Bibliothèque de l'Université de Liège).

(2) Voyez ce qu'en dit M. Fulgence Marion dans son manuel *Les Ballons et les voyages aériens* (Paris, Hachette, 4e édition, 1881, p. 239): « Nous avons souvent rencontré des aéronautes et des physiciens *fort peu sérieux eux-mêmes* qui traitaient Robertson à peu près dans les termes dont on salue un saltim-

Etienne Gaspard Robert, de son vrai nom [1], fut baptisé le 15 juin 1763, en l'église d'Ans et Glain [2], aux portes de Liège. Il fit ses études chez les Oratoriens de Visé, où il montra de brillantes dispositions. Il reçut bientôt un bénéfice ou prébende en la collégiale de Sainte-Ode à Amay; mais, resté dans les ordres mineurs, Robert continua à vivre dans le monde, n'étant astreint ni au célibat ni à une vie purement religieuse. Il s'établit au faubourg Sainte-Marguerite, en une habitation encore connue [3].

Certains goûts pour les beaux arts, qu'il manifestait, lui valurent d'emblée le prix à l'Académie de peinture qui venait d'être créée par le prince évêque Velbruck [4]; ce prix, une superbe médaille en or, lui fut remis en séance solennelle de la Société d'Emulation, par le prince en personne.

Mais, simultanément, il éprouvait les goûts les plus vifs, pour la physique, poussé en cette voie par son ami Villette — autre physicien célèbre. Dès 1787, on voit Robertson procéder à des expériences scientifiques, à Liège, devant le Magistrat; il défend dans l'*Esprit des journaux* diverses thèses, sur la congélation de l'eau, sur un

banque. Nous avons, au contraire, rencontré des savants qui, comme Arago, se donnaient la peine d'examiner au long le résultat de ces observations, malgré la forme pittoresque dont il décore son récit »

(1) Voyez : DE BECDELIÈVRE. *Biographie liégeoise*, t. II, pp. 781-787. — E. ROCH. *Essais sur les voyages aériens d'Eugène Robertson*, Paris, 1831. — ULYSSE CAPITAINE. *Nécrologe liégeois*, pour 1864, p. 77. — KOTZEBUE. *Souvenirs d'un voyage en Italie*, vol. 1 chap. 8. — FULGENCE MARION. *Les Ballons et les voyages aériens*, Paris, Hachette, 4e édition, 1881, pp. 239-256. — GOBERT. *Les rues de Liège*, t. III, pp. 416 420 — Et surtout les *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques du physicien aéronaute E. G. Robertson*, Paris, Rignoux, 3 volumes in-8°, avec pl. et fig., vol. I et II, 1831, et vol. III, 1837. — *La Minerve, vaisseau aérien destiné aux découvertes et préposé à toutes les académies de l'Europe, par Robertson, physicien*. Vienne, S. V. Degen, in-8°, 35 pp. et fig. 1804. Réimpression, in-8°, 1820. — Un long extrait de ce dernier ouvrage, qui a eu les honneurs de parodies et placards burlesques, se trouve dans F. MARION, *loc. cit.*, pp. 158-161.

(2) Le baptistère de Glain (vol. VI, 14) l'indique fils de Jean Robert et Elisabeth Balace.

(3) GOBERT. *Les Rues de Liège*, t. II, p. 365.

(4) Le sujet de composition était : *Apollon tuant le Serpent Python.*

électrophore de Villette, etc., et en 1794 et 1795, il croit, tout comme le père Kirchner et Buffon, avoir ressuscité les miroirs avec lequels Archimède, des murs de Syracuse brûla les vaisseaux de Marcellus. Et le 18 pluviôse an IV (7 février 1796), il se rendait à Paris, muni de brillantes recommandations, pour soumettre au Directoire, son invention (1); une commission, composée de Monge, Le Fevre-Gineau et Guyton-de Morveau, fut nommée —, mais les événements politiques ne lui permirent pas de conclure.

Dans l'entretemps, Robert-son (car, depuis quelques années, il avait anglicanisé son nom) est nommé professeur de chimie et de physique expérimentale à « l'Ecole centrale », qui venait d'être créée à Liège; mais il ne vint pas prendre son poste. Il est du reste très occupé à Paris; son cabinet de physique, en la Cour des Capucines, attire curieux et savants. On y voit, on y admire, on s'extasie devant un *automate trompette*, une *gondole mécanique* que des ailes dirigent à volonté, un *télégraphe*, une *boîte magique*, un *mégascope*, un *polyscope*. et beaucoup d'autres appareils d'optique appliqués à la « phantasmagorie », qu'il a créée, et à la physique amusante. Signalons tout particulièrement parmi ses inventions, un phonorganon, figurant un enfant assis et derrière lequel l'opérateur, au moyen d'un clavier ad hoc, composait les mots et les phrases que la statue prononçait distinctement; et, « avant l'établissement du gaz d'éclairage, il compose pour l'Académie de Musique, un ventilateur et une lampe durant *la nuit et le jour* avec les différents sons que produit la lumière du soleil quand il se lève et quand il se couche » (2). On lui attribue même, avant Volta, l'explication et l'application du galvanisme (3).

(1) « Ce *miroir d'Archimède* était enrichi d'un mécanisme si simple et si ingénieux que la main d'un enfant suffisait pour faire coïncider à un même foyer mille miroirs planes et pour en varier la distance à volonté » (DE BECDELIÈVRE, *loc. cit.*, t. II, p. 782).

(2) DE BECDELIÈVRE, p. 785.

(3) « Quand Volta vint à Paris pour y établir la véritable théorie du galvanisme, Robertson avait déjà appliqué à cette science quelques appareils nouveaux. On peut assurer qu'il fut le premier à faire connaître le galvanisme en France,tant par les feuilles périodiques que par les expériences publiques... » (DE BECDELIÈVRE, *loc. cit.*, pp. 782-783).

Voir à ce sujet: SUE. *Histoire du galvanisme.*

C'est surtout comme aéronaute que Robertson acquiert, dès son époque, une renommée universelle. Il n'accomplit pas moins, dans la plupart des pays d'Europe (1), de cinquante-neuf ascensions (2). La plus remarquable est celle qu'il exécuta à Hambourg, le 18 juillet 1803, avec son condisciple et compatriote Lhoëst, établi en cette ville. Le ballon monta jusqu'à 3670 toises ou 7156 mètres, altitude la plus élevée qu'un homme eut atteinte alors. « Ce fut, dit Fulgence Marion (3), le premier voyage aéronautique dont la science a pu tirer quelques indications utiles » (4).

L'année suivante, l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg charge Robertson et un savant russe, Zacharof, d'exécuter une ascension scientifique qui se prolongea une partie de la nuit. A Wilna, le 15 janvier 1809, il ose s'élever par 18 degrés Réaumur de froid. On prétend aussi (5) qu'il fut envoyé par le gouvernement russe, en compagnie de son ambassadeur le comte Golofkin, à Pékin, pour offrir à l'empereur le spectacle nouveau d'une ascension aérostatique et de diverses autres expériences de physique, dans lesquelles excellait le célèbre savant. A Paris, il entreprend une série nombreuse de voyages aériens, crée et perfectionne des parachutes, accomplissant jusqu'à douze ascensions pour améliorer l'un d'eux.

Après ses longs séjours à Paris, à Saint-Pétersbourg, et ses voyages en Allemagne, en Pologne, en Danemark, en Angleterre,

(1) A Paris, Dresde, Varsovie, Saint-Pétersbourg, Copenhague, Vienne, etc. Il savait faire usage de sept langues. Il a écrit simultanément en espagnol et en allemand, un manifeste sur le danger des montgolfières; il habita quelque temps la Russie ; il connaissait l'anglais et l'italien...

(2) Le premier ballon qu'il lança — voyez l'habileté de cet homme — avait la forme d'un croissant et portait en grand caractères turcs le nom de l'ambassadeur ottoman, Esseid-Aly, en l'honneur de qui avait lieu la fête. C'était à Tivoli, le 2 juillet 1799. La veille, Robertson s'était présenté chez le diplomate, et, négligemment, avait obtenu sa signature...

(3) *Loc. cit.*, p. 239.

(4) Voyez les *Mémoires de* Robertson.

F. Marion, *loc. cit.*, pp. 240-250, a reproduit in extenso le compte-rendu de cet important voyage.

(5) de Becdelièvre, *loc cit.*, p. 784. C'est nié par Gobert, *loc. cit.*, t. III, p. 419, 2.— Mais il est à noter que Becdelièvre dit simplement: « avait formé le projet. »

en Italie, en Espagne et sur les Côtes barbaresques, Robertson vint se retirer aux Batignolles, près Paris, pour y soigner sa santé délabrée et jouir en paix d'une fortune honorablement gagnée. Il préparait le 3e volume de ses *Mémoires* et un *Manuel sur l'Aérostation*, lorsque la mort vint l'atteindre le 2 juillet 1837 (1).

* * *

Revenons-en maintenant à notre monument épigraphique et à l'ascension qu'il mentionne. Il nous en est resté les détails les plus complets.

Robertson, avec son talent d'organisateur avait annoncé, avec tout le fracas dont on était capable à cette époque reculée, son voyage en ballon.

Il faut, au préalable, se rappeler, tout ce que pareil spectacle pouvait susciter d'émotion parmi nos populations. La première tentative des frères Montgolfier, le 5 juin 1783, à Annoney, dans le Vivarais (l'Ardèche actuelle), suivie bientôt des expériences du professeur Charles et des frères Robert, de Pilâtre de Rozier et du major marquis d'Arlandes, de Blanchard et de cinquante autres, avait suscité dans l'Europe entière un enthousiasme indescriptible. Le ciel était conquis, crut-on, et dans le peuple on ne douta point qu'il serait possible sous peu d'aller rendre visite aux habitants de la Lune, de Mars et d'autres astres. L'espace n'avait plus d'abimes que le génie humain ne pouvait franchir. On n'entendait plus parler que de ballons: objets de parure, chapeaux, boutons, assiettes, couleurs, carrosses, tout fut « au ballon ». Partout s'organisaient des fêtes publiques pour le lancement de montgolfières et à tout instant, de jour et de nuit, de petits globes de baudruche ou de papier, gonflés à l'air échauffé à la lampe à alcool, s'élevaient soudain de quelque coin d'une promenade ou d'un jardin privé, pour la plus grande joie des jeunes et des vieux.

A Liège, Blanchard comme il l'avait fait à Londres, à Franckfort,

(1) Ses fils Eugène (voir Becdelièvre, *loc. cit.*, t. II, pp. 786-787) et Dimitri, furent aussi des aéronautes et des physiciens distingués, le premier en Portugal, en Espagne et au Mexique, le second aux Indes.

à Gand et ailleurs, vint organiser une ascension, dès décembre 1786, ascension qui du 18 fut remise au 27 de ce mois, après des incidents curieux dont le docteur Bovy (1) s'est fait le narrateur. Nous n'insistons pas, si ce n'est pour signaler qu'il nous faut attendre vingt-six ans pour voir la population liégeoise à même de jouir d'un pareil spectacle.

C'est ce que Robertson sut lui-même faire remarquer, et, habile « Barnum » avant la lettre, amena autour de sa représentation le maximum de réclame. Lisez le *journal politique du département de l'Ourte*, communément la « Gazette Desoer » et les *Annonces Latour* de l'époque!

Dans le n° du 5-6 octobre (n° 256) du *Journal*, un premier article dit que le M. professeur Robert-son vient d'arriver à Vienne et qu'en passant à Cassel, il a présenté au Roi de Prusse, son « Phonorganon » ou machine parlante. Et, finaud, il ajoute: « On croit *(sic)* qu'il exécutera à Liège, qui est sa ville natale, son 48e voyage aérostatique. »

Quelques jours après, le 10 octobre (n° 240 du *Journal* et 241 des *Annonces)*, il avertit dans un prospectus explicatif et des plus alléchant, que « le palais de Liège lui a été accordé comme étant le lieu le plus commode pour le public & le plus convenable pour le faire jouir long-temps de l'ascension, des expériences, & des préparatifs du départ qui est le moment le plus intéressant; que l'aërostat vernis en gomme élastique a un diamètre de 20 pieds et contient environ 5.460 pieds cubiques de gas hidrogène; que le professeur partira à trois heures, qu'il s'élèvera très haut & assez perpendiculairement à environ 2.000 pieds, il fera descendre un animal en parachute (2); que les frais s'élèveront à 2.700 francs, que les premières places sont fixées à 4 francs seulement, les 2e à 2 francs et les 3e à un franc... »

Puis, le 14 (n° 243), on peut lire dans les deux seules gazettes

(1) *Promenades historiques dans le Pays de Liège*. par le docteur B. Y., Liège, 1838, tome 1er, pp. 53-56. Reproduit dans *La Meuse* (rose) du 18 juillet 1907: *Le premier ballon à Liège*, par X.

(2) Ce fut, en effet, un lapin qui, sain et sauve, parvint dans les vignes de Hors Château.

locales : « Robert-son, qui a prévenu le public qu'il ne ferait qu'une seule ascension à Liège, dimanche prochain à trois heures, a crû devoir inviter ses compatriotes à prendre les billets d'avance, tant pour connaître les constructions qu'il doit faire, que parce qu'il sera difficile de s'en procurer le jour de l'expérience *(sic)* à cause de l'empressement du public *(resic)*. » L'article annonce « qu'il y aura des chaises pour les dames et des planches sous leurs pieds. » En même temps, Robert-son fait savoir que le ballon et son attirail sont exposés « en la salle de la Société d'Emulation, place du Lycée impérial, un grand ballon de 187.000 décimètres cubes, le fillet, le parachute, l'ancre & la gondole, &c. » et que le prix d'entrée, là bas, est « à la volonté d'un chacun ».

Il semble que le public mettait peu d'empressement à souscrire. En effet, le 17, nouvelle réclame (n° 246) : « Désirant réunir un plus grand nombre de ses compatriotes, Mr Robert-son a fixé le prix des premières places à 3 francs .. A midi, il sera tiré trois coups de canon pour annoncer l'ouverture des bureaux, à deux heures, trois autres coups pour indiquer l'instant où le remplissage du Ballon devient sensible & commence à intéresser les amateurs, trois autres coups annonceront le départ qui est fixé à trois heures. »

Nouvel article, avec un grand en-tête, le dimanche 18 (n° 247) : « Le ciel paraît favoriser ma 48e ascension », dit Robertson. Et il déclare que c'est un spectacle intéressant : « On y verra, ajoute-t-il, le procédé ingénieux de la décomposition de l'eau ; peu à peu le ballon se développera & après s'être balancé, se soutiendra de lui-même ; l'instant deviendra plus intéressant lorque le ballon se détache de l'appareil pour recevoir la gondole, dans laquelle monte l'aëronaute pour faire une promenade à ballon captif en jettant des couplets sur les spectateurs... Il y aura des bancs pour les dames et une musique d'harmonie. »

Il pousse le détail jusqu'à recommander « aux personnes à qui leur fortune ne permet pas de voir cette expérience de près, de se rendre non à la citadelle, mais au Grand Marché ou sur la place de l'ancienne cathédrale. »

Le ciel, quoiqu'en ait dit Robertson, ne favorisait nullement l'ascension. Une tempête terrible se déclare le dimanche matin et force est de postposer la fête au lendemain. Toute la nuit le vent fait rage et

ne semble faiblir. Bref, malgré la rafale, Robertson se décida le lundi, vers une heure, à se fier à son esquif. Son voyage fut cependant heureux et le ballon atterrit assez facilement à Visé. Robertson qui ne perdait pas son temps, en publiait le surlendemain, le 21, une relation détaillée, article qui était, le 25, déjà reproduit dans le *Journal de Paris* (1) Voici cette narration intéressante :

« Le mauvais temps ayant obligé Mr Robert-son de remettre son ascension au lendemain, elle a eu effectivement lieu le 19 de ce mois, quoique le ballon qui avait été rempli la veille eût été agité toute la nuit par un vent impétueux, même un peu endommagé, il avait encore assez de force ascensionnelle pour enlever 165 livres; l'aéronaute prit dans sa gondole environ 20 livr. de sable, un parachute, deux bouteilles pleines, des cordages, le baromètre, une boite & des comestibles, &c., il s'est élevé majestueusement de la cour du Palais, à une heure & un quart debout dans sa frêle gondole & en saluant affectueusement les spectateurs. Au bout de quelques minutes, il laissa tomber son parachute auquel était supendue une corbeille contentant un lapin ; ce parachute parcouru d'abord environ 80 toises sans se développer après lesquelles il continua à descendre lentement, & déposa dans un jardin aux environs de la ville le lapin en vie sans qu'il eût éprouvé le moindre mal. Au bout de dix minutes, la ballon est entré dans la nue en prenant une direction nord-est, en suivant le cours de la Meuse. Le ballon ayant disparu aux yeux du public, Mr Robertson ne crut pas devoir prolonger son voyage, sa descente qui devait être pénible à cause du grand vent, l'occupait uniquement, il se rapprocha de la terre, & la ville de Visé lui présentant un moyen d'obtenir un prompt secours, il descendit vers la porte de Lorette. A l'instant où le ballon toucha terre, il eut encore assez de force pour s'élever & bondir au-dessus d'un arbre qui se trouvait sur sa route. Il jetta l'ancre, mais la rapidité avec laquelle marchait encore le ballon malgré que la nacelle touchât la terre, l'empêcha de se fixer. Mr Robert-son se saisit des branches d'une haie qui était

(1) Il est à croire, en examinant le contexte, que Robertson avait simultanément adressé deux relations manuscrites, le 20, au *Journal Desoer* et au *Journal de Paris*.

à sa portée & bientôt un particulier lui prêtat assistance, mais il fut quelque temps indécis parce que son fils agé de 10 ans, pleurait en lui criant: ni va pas, papa, n'y va pas, c'est le diable. Quelques instans après la descente de Mr Robertson, Mr L. Joseph Sartorius, docteur en médecine, & M. Jean D. Sartorius, négociant, arrivèrent sur les lieux, & lui rendirent tous les services possibles. Une particularité qui mérite d'être remarquée, c'est que Mr Robert-son, en faisant sa première ascension dans le département de l'Ourte, où il est né, est justement descendu dans le lieu où il a fait ses premières études & reçu par un condisciple qui l'a accueilli, avec toute l'expression d'une ancienne amitié.

« Le procès-verbal fut fait et signé par Mr Philippin, maire de Visé. Le baromètre est descendu à 22 pouces & un quart, & le thermomètre à 3 degrés au-dessus de zéro ! »

Mais il y eût du mécontentement. Des gens qui avaient payé chèrement leur place pour voir partir le ballon, en escomptant le programme primitif qui parlait de trois heures, arrivèrent sans doute après une heure et quart lorsque tout était terminé. Telle semble du moins la raison de la «note» de Robertson, du 21 (nº 250 du 22 oct.) Il y dit que l'affiche du lundi matin prévenait le public qu'aussitôt que le ballon serait convenablement rétabli, il ferait tirer le canon, et que le départ se ferait deux heures après, que le tambour fut battu et le canon tiré à onze heures, et qu'à une heure Robert-son monta dans sa nacelle, &c. «Qu'il me soit permis maintenant, ajoute-t-il, de repousser l'injustice par quelques mots d'apologie sur mon compte que ma modestie m'interdirait, si la justice que je me dois, & que les autres me refusent, ne m'y forcait. J'ai parcouru l'Europe jusqu'aux frontières de la Sibérie, j'ai offert le spectacle de mes ascensions devant sept souverains (devant l'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Suède, de Danemarck, de Bavière, de Wirtemberg & l'empereur d'Autriche,) & ce qui n'est pas moins honorable, j'ai exécuté deux ascensions devant deux des plus célèbres Académies de l'Europe, par-tout j'ai reçu protection & sur-tout indulgence, & comment ne l'obtiendrai-je pas aux yeux de mes compatriotes, au milieu desquels je reviens après 27 ans d'absence? »

Et comme tout finit par des chansons, Robert-son publie les « vers »

qu'il devait faire pleuvoir de sa nacelle sur les spectateurs, ce que le mauvais temps aura peut-être empêché d'exécuter. Ils manquent un peu d'envolée — mais méritent la publicité par leur saveur d'antan et le coup droit que l'auteur porte à ses ronchonants compatriotes (1).

AUX DAMES.

Sexe aimable, ornement de ma chère Patrie!
Je vous quitte à regret, je m'eloigne de vous
Les sens émus, l'ame attendrie...
Mais vous le désirez: un tel ordre est bien doux;
Eh! quel mortel aurait droit de s'en plaindre!
Recevez mes adieux; sur-tout cessez de craindre,
Quand de vous plaire ici vous me voyez jaloux
Pour mériter votre suffrage,
Si j'échappe à vos yeux comme un léger nuage,
J'emporte dans les airs vos vœux approbateurs:
J'y domine un instant, voilà mon seul partage;
Et vous, dignes objets d'un éternel hommage,
Vous fondez votre empire en régnant sur les cœurs!

R...

A SES CONCITOYENS.

Mes chers Concitoyens, l'on nous prête un travers:
L'on dit que le Liégeois, d'humeur très-peu fidelle,
Porte dans tous les coins de ce vaste univers,
Ses goûts, son inconstance & ses talens divers;
Pour constater ce fait, d'une façon nouvelle,
Je vais en chercher dans les airs.

(1) Il est fort probable que si Robertson n'avait pas revendiqué à Liège sa qualité de Liégeois, ses compatriotes le prenant pour un exotique quelconque, eussent trouvé tout parfait. A Liège, les Liégeois n'ont de mérite que lorsqu'ils sont bien morts.

Au sel de l'épigramme, oh! que mon cœur préfère,
Le charme heureux de ce beau vers!
A tous les cœurs bien nés, que la Patrie est chère!
Voilà ce que je me disais,
Quand, loin de vous, j'abandonnais la terre;
Et sans craindre les feux du maître de tonnerre,
Vers son palais je m'élançais.
A l'habitant des airs pardonnez ce langage.
Plus heureux aujourd'hui, je vous offre le gage
De mes efforts, de mes essais,
Je n'en suis plus pourtant à mon apprentissage:
Un 4 avec un 8 signale ce voyage,
Dont je vais tenter le succès;
Je pars & je reviens pour vous en faire hommage.

H...

Enfin, un concert eut lieu, probablement pour apaiser les mécontents. Robertson y produisit son (*sic*) *trompette mécanique* et son *phonorganon*. « Les musiciens ont joué, dit le compte-rendu, en impromptu l'air céleste (*sic*) : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* C'est un hommage rendu à Grétry, c'est toujours une nouvelle jouissance pour ses compatriotes, pour les amis de l'art enchanteur qui immortalisa ce maître inimitable... »

* * *

Il me resterait un mot à dire de cette famille Sartorius [1], dont l'inscription fait mention à la fin. On a vu qu'il s'agissait ici des deux frères Joseph Sartorius, docteur, et de Jean S., négociant. Cette famille est, hélas! connue dans nos annales liégeoises par un crime qui eut dans tout le pays un retentissement énorme et, bien qu'il date de 1771-1779, est encore vaguement connu. Une jeune

(1) Récemment est décédée à Liège une demoiselle Sartorius, très âgée, la dernière représentante, je crois, de cette famille. Elle s'était adonnée à la peinture et a laissé quelques tableaux, de fleurs spécialement.

fille de Visé, Mlle Warrimont, fut trouvée noyée dans la Meuse ; elle était en situation intéressante, et ses relations avec le chanoine Maximilien Sartorius, appartenant à l'une des premières familles du pays, n'étaient pas ignorées. La justice voulut s'emparer de celui-ci, mais il disparut tandis que son frère Eustache venait se constituer prisonnier. Après des débats mouvementés, longs et palpitants (1), Eustache Sartorius fut déclaré coupable et roué vif. Bien

(1) Un troisième frère était avocat, et celui-ci fit l'impossible pour sauver le criminel et réhabiliter sa mémoire. Il publia un long « mémoire ». Voici au surplus la bibliographie de cette affaire:

A. *Cause célebre, contenant l'assassinat commis le dix-neuf de décembre 1771 en la personne de Mademoiselle Warrimont, de la ville de Visez, au Pays de Liege.* Londres (Liège), in-8°. 66 pp., M.DCC.LXXIX.

B. La même, réimpression, in-12°, 136 pp., simultanément avec H ci dessous.

C. *Relaes.* Placard in-folio, s. l. n. d. (Gand?, 1779?). (C'est une relation en flamand, avec un chanson).

D. *Gedenkwaerdig proces behelzende de moord, gepleegd den 19 wintermoend 1771, aen de persoone van Joffrouw Warrimont, geboortig ter stad Visez, lande van Luyck. Uyt het fransch vertaeld naer de copie, door J. F. V. Tweeden druk.* Gend, J. F. Vanderschueren, in-8°, s. d. (L'imprimeur en est l'auteur).

E. *Epitre aux mânes de Mademoiselle Warrimont, suivie de sa réponse.* Bruxelles, in-8°, 14 pp., s. d.

F. *Epitre aux mânes de Mlle de Warrimont, suivie de sa réponse et de la lettre écrite des enfers à elle-même.* Au temple de la vérité, in-8°, s. d. (1780).

G. *Lettre au sujet d'une brochure intitulée : « Cause célèbre ».* S. l., in-8°, 23 pp., (daté de Visé, 28 juin).

H. *Mémoire de M. l'avocat Sartorius, pour servir de suite à la cause célèbre de Henri Eustache Sartorius, son frère, exécuté le 5 mars 1779.* Londres (Liège), in-12°, 183 pp.); (à la p. 163, on trouve: *Observations sur l'écrit produit par l'avocat Sartorius, intitulé: Plaintes secrètes, preuves & informations.*

I. L'article ci-dessous de M. Léon Béthune.

J. Un autre article paru dans le journal *La Meuse* en ces dernières années et qui échappe pour le quart d'heure à nos recherches.

Les nos A, E et H sont à la Bibliothèque de la ville de Liège (Bibliothèque Ulysse Capitaine, nos 1754, 1756, 1755. Le no 1755 contient B et H sous la même reliure. Les pièces mss. annoncées dans le catalogue ont disparu.) Le no 1755 porte ms. le chronogramme:

LE VINGT SEPT FEVRIER
HENRI EUSTACHE SARTORIUS
FUT CONDAMNE.

des années après, veut une légende ([1]), un Verviétois faisant partie des armées de Napoléon, fut un jour au fond de l'Espagne mystérieusement protégé par un vieillard, chef d'une guérilla espagnole, qui lui lança cette apostrophe, en langue wallonne, tout en s'esquivant dans la nuit : « J'y sos li Sartorius ! = Je suis le Sartorius ! »

* * *

Tels sont les souvenirs et documents qu'évoque la petite dalle commémorative de Visé.

Il est à désirer qu'elle soit conservée avec le plus grand soin par son propriétaire et par la population visétoise. Considérons que ce monument épigraphique, qui n'intéresse ni un défunt, ni une inauguration d'édifices publics ou d'un habitation particulière, mais concerne l'art de l'aérostation, est unique, je pense, en son genre. Car le monument de l'espèce qui devait commémorer la descente de Blanchard et Jeffrins, le 7 janvier 1785, dans la forêt de Guesmes près de Calais, n'existe pas ou n'existe plus ([2]).

CH. J. COMHAIRE.

---

(1) Cette historiette a été rapportée dans le journal *Le Vieux Liège*, n° du 1er juin 1895, t. Ier, col 71-72. Voir au surplus l'article de ce numéro : *Jean de Liège* (LÉON BÉTHUNE). *A propos de la famille Sartorius*. Deux lettres contemporaines relatives à la sentence et à l'exécution du criminel.

Il a été fait des tirés à part de cet article, mais ils n'ont jamais été distribués.

(2) C'est en vain que nous avons écrit à M. le maire de Calais pour nous renseigner.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents : MM. A. Blomme, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Soil de Moriamé, Kintsschots, chanoine Laenen, L. Blomme, Stroobant, Bergmans, Pirenne, baron de Borrekens, membres titulaires ; MM. Coninckx, Casier, Willemsen, Hulin, Comhaire, Dr van Doorslaer, Heins, membres correspondants regnicoles ; M. le comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Witte, van der Ouderaa, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, Saintenoy, Matthieu, membres titulaires ; M. Dubois, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 1908 est lu et approuvé.

Le secrétaire donne connaissance du décès, survenu au mois de mars dernier, de M. le professeur Lessing, directeur du musée de l'art appliqué, à Berlin, membre correspondant étranger.

M. le président communique à l'assemblée l'allocution reproduite ci-dessous qu'il a prononcée en mars dernier, lors de la réception du nouveau gouverneur de la province d'Anvers, M. le comte de Baillet-Latour, et fait connaître la manière aimable dont ce haut fonctionnaire a remercié l'Académie en lui promettant toute sa plus sympathique protection.

Du 6 au 12 août 1908, aura lieu à Berlin un congrès international de sciences historiques. MM. Pirenne et Hulin voudront bien y représenter l'Académie.

La Société d'études de la province de Cambrai, annonce que le 19 mai prochain, elle fêtera le 25e anniversaire de l'ordination de

son président, M. le chanoine Leuridan. L'Académie décide de souscrire au volume commémoratif qui sera édité à cette occasion et de se faire représenter aux fêtes par M. Soil de Moriamé.

Les membres protestent contre le titre de fédération des sociétés archéologiques de Belgique, que persistent à prendre indûment certains membres de la commission créée pour étudier les projets à présenter éventuellement pour la conservation des monuments. M. Bergmans saisira de la chose le bureau de la fédération du dernier congrès de Gand.

M. le chanoine Laenen annonce que M. le curé Remes a modifié suivant les observations des rapporteurs, son travail relatif à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles. Cette étude sera en conséquence imprimée dans les Annales.

M. Bergmans dépose la notice biographique qu'il a consacrée à la mémoire de M. Felsenhart ; elle paraîtra dans le Bulletin.

M. le chanoine Laenen présente, au nom des héritiers de M. le professeur Martens, une monographie du village de Kerkene. Il l'examinera et fera rapport dans la prochaine séance.

Il est donné lecture d'une lettre de D. Ursmer Berlière O. B., qui remercie pour sa nomination de membre correspondant regnicole.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque et le compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces deux pièces figureront dans le Bulletin.

M. le Dr van Doorslaer donne lecture de son travail relatif aux fondeurs Waghevens de Malines et fait connaître les principales cloches sorties de leur atelier. Cette étude sera réservée aux Annales.

M. le chanoine Laenen décrit un monument commémoratif qui a récemment été découvert dans l'église Sainte-Catherine à Malines. M. Donnet identifie les armoiries qui l'ornent. La notice de M. Laenen sera imprimée au Bulletin.

M. Stroobant exhibe un petit vase et des bracelets en bronze récemment exhumés à Grobbendonck et fait connaître les détails de cette trouvaille.

M. Willemsen communique le résultat des fouilles complémentaires, dernièrement exécutées à Thielrode, et étudie les objets mis au jour.

M. Comhaire décrit une pierre commémorative d'une ascension

aérostatique, retrouvée à Visé et retrace la biographie de l'aéronaute Robertson.

Ces trois dernières communications seront insérées au Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
H. HYMANS.

ALLOCUTION

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique saisit avec empressement l'occasion que vous voulez bien voulu lui procurer d'offrir au représentant du Roi, l'hommage de ses sentiments respectueux.

J'apprécie hautement, veuillez me permettre de l'ajouter, le privilège d'être admis à prendre la parole en son nom.

Notre Compagnie, au cours d'une carrière longue et non dénuée de relief, a appliqué tous ses efforts à provoquer et à encourager l'étude des monuments où survit d'une manière si frappante le passé de la patrie. Je constate avec bonheur que chaque jour enrichit sa moisson, déjà si riche, de travaux et d'études.

L'Académie espère, Monsieur le Gouverneur, légitimer, sous votre administration, un appui qu'elle a su mériter de la part de vos honorables prédécesseurs. Cet appui, dans une mesure sérieuse, a concouru au succès de ses efforts.

Consciente de son rôle, elle saura, veuillez le croire, persévérer dans sa tâche, certaine de travailler ainsi au renom de la Belgique et de rehausser encore le prestige de la province que vous administrez.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1908.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Les fouilles de Calmont.

ID. L'Ordre de la Toison d'or à l'exposition de Bruges, in-4°.

LÉON GERMAIN DE MAIDY. Une protestation touchant l'histoire de l'art en France.

ID. Remarques sur l'ouvrage de M. Maxe-Werly, intitulé: Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois.

ALPH. DE WITTE Trouvaille de Zandvoorde.

G. WILLEMSEN. Note sur les fouilles effectuées à Thielrode en janvier 1908.

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Février 1908.

Vicomte B. DE JONGHE. Monnaies luxembourgeoises inédites.

R. P. J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. VII.

HENRI HYMANS. De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne.

GEORG. F. L. SARAUW. Le feu et son emploi dans le nord de l'Europe.

L. MAETERLINCK. Les peintres rhétoriciens flamands et le « maître des femmes à mi-corps ».

HANS MOSLER. Die einführung der Rheinschiffahrtsoktroi konvention am Deutschen Niederrhein.

LOUIS STROOBANT. H. Van de Velde.

ID. Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck.

ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. III.

ANDERS WIMAN. Studier i ynglingatal. Inbjudningskrift till ahörande af den offentliga förelasning.

— La Suède comme pays des touristes.

ARTUR KORLEN. Statwechs gereimte weltchronick ms. n° 777. Hannover.

FERNAND DONNET. Het jonstich versaem der Violieren. Geschiedenis der rederijkkamer de Olijftak.

ID. Compte-rendu analytique des publications. Avril 1908.

Abbé M. ZECH. La papyrologie grecque et ses progrès.

G. WILLEMSEN. Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, le 14 mars 1908.

PAUL BERGMANS. Notice biographique sur Jacques Felsenhart.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Les missions belges de la compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. N°s 4 et 5. 10e année.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in-8°. Tome XIX. 8e fasc.
Bulletin. Tome XXII. N° 2.

ID. Bulletin des commissions royales d'art en d'archéologie. 46e année. N°s 1 à 6.

ID. Académie royale de Belgique.
Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1908. N°s 1 et 2.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin 1908. N° 1.

ID. Société d'archéologie.
Annuaire. Tome XIX.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16e année. N°s 3 et 4.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria. 5e j. N^r 1.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken.
Tijdschrift. 1907. II et III.

LIÉGE Wallonia. XVIe année. Nos 2, 3 et 4.

ID. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 3e année. Nos 4 et 5.

ID. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 7e année. Nos 4 et 5.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.
Annales. 2e série. Tome XII. 1e et 2e livr.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. Maart en April 1908.

HASSELT. L'ancien pays de Looz. 12e année. Nos 3 et 4.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant.
7e jaarg. April 1908.

TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundigen kring.
Hagelands gedenkschriften. 1908. 3e en 4e afl.

LUXEMBOURG. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 14 jahrg. 4 und 5 heft.

PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXII. 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 4e et 5e livr.

ID. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique et philologique. Année 1906. Nos 3 et 4.
Bulletin archéologique. Année 1907. 2e livr.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 2e année. Nos 3, 4 et 5.

ID. La correspondance historique et archéologique.
15e année. Nos 169-170.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 4e trim. 1907.

TOURS. Société archéologique de Touraine.
Mémoires. Tome XLV.
Bulletin trimestriel. Tome XVI. 2e et 3e trim.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Mémoires. Tome XXXI.
Bulletin. Tome XIV. N° 188.

SAINTES. Revue de Saintonge et d'Aunis.
XXVII° vol. 6° livr. XXVIII° vol. 1° livr.

DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 45° vol.

CHAMBÉRY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XLV. 2°, 3° et 4° fasc.

AIX. Annales de la faculté des lettres.
Faculté des lettres. Tome I. Nos 1-2.
Faculté de droit. Tome I. Nos 1-2.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1907. 2° et 3° trim.

EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Recueil des travaux. VI° série. Tome IV.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9° année. Nos 49 et 50.

ID. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Mémoires. Sciences et lettres. 3° série. Tome IX.

COMPIÈGNE. Société historique.
Bulletin. Tome XII.
Procès-verbaux. Rapports et communications diverses. XV.
Description des fouilles archéologiques. 3° partie.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome XII. 3° et 4° fasc.
Regestes des évêques de Thérouanne. II. 1r fasc.

MACON. Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire.
Annales. 3° série. Tome XI.

CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
Mémoires. 1907.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
Mémoires. 8° série. 1r vol.

NIMES. Académie de Nimes.
Mémoires. VIIe série. Tome XXIX.

BEAUNE. Société d'archéologie.
Mémoires. Année 1905.

CAMBRAI. Société d'émulation.
Mémoires. Tome LXI.

BEZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bulletin. 3e série. Tome VII. 1e livr.

BORDEAUX. Société archéologique.
Comptes-rendus. Tome XXIV. Tome XXVIII. 1r fasc.

RATISBONNE. Verhandlungen des historischen verein von Oberpfalz und Regensburg. 58 band.

LONDRES. The Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXV. N° 1.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana. Abril et Maig de 1908.

BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Año XII. N° 55.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
3a epoca. Ano XII. Enero-febrero de 1908.

COPENHAGUE. Kongelige nordiske oldskrift selskab.
Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie.
1907. II R. 22 B.

UPSALA. Eranos. Acta philologica suecana. Vol VII. Fasc. 3 et 4.

CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia orientale.
Archivo storico per la Sicilia orientale. Anno V. fasc. I.

AGRAM. Vjesnik kr hrvatsko slavonsko dalmatingskoga Zemaljskoga arkiva. God X. Sv 1.

LISBONNE. Boletim da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes.
4a serie. Tomo XI. N° 5.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. livr. 2.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directie vergaderingen. Deel XLV. Afl. 4.

Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 4.

MONTRÉAL. The numismatic and antiquarian Society.

The Canadian antiquarian and numismatic journal. 3e S. Vol. II. N° 2.

BERKELEY. University of California.

Publications. Vol. IV. Nos 6 et 7. Vol. V. Nos 1 et 2.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.

Proceedings. Vol. XLIII. Nos 12, 13 et 14.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Bureau of american ethnology. Bulletin 33.

NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences Vol. XIII, p. 149-297.

MADRAS. Archaeological survey department. Southern circle. Annual progress report. 1906-07.

Government of Madras. Public department. Epigraphy. N° 503.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

VIENNE. Gilhofer & Rauschburg. Katalog N° 86. Bibliotheca historica I.

LONDRES. Maggs bros. Books on art and allied subjets. N° 238.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1908

MESSIEURS,

Lors de la dernière séance, notre président, en prenant réception du septième volume du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, que lui remettait son auteur, le R. P. J. van den Gheyn, a dit, en d'excellents termes, tout le bien

qu'il pensait de ce travail important et de sa valeur scientifique. Il serait donc présomptueux pour moi de reprendre cet éloge qui a été fait d'une manière si autorisée. Je me bornerai à signaler que les nombreux manuscrits, qui sont analysés dans cet inventaire, sont ceux qui se rapportent à l'histoire de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, et à l'histoire générale de la Belgique. Que de découvertes heureuses les chercheurs peuvent faire dans ce catalogue, et combien de sources précieuses pourront être fructueusement explorées, grâce aux indications si précises et si méthodiques que fournit le R. P. van den Gheyn dans son magistral travail.

Les fouilleurs sont réellement infatigables; avec une inlassable patience, ils interrogent le sol de la patrie et chaque jour, sur l'un ou l'autre point du pays, des découvertes nouvelles viennent couronner leurs efforts. Cette fois, c'est notre confrère, M. le vicomte de Ghellinck qui, à Ruyen, au mont de l'Enclus, a, en plein bois, exploré une série de tumuli. Les résultats de ses investigations ont été importants, et dans une étude qu'il veut bien nous remettre, il décrit *les fouilles de Calmont*. Les tombes explorées renfermaient de nombreuses et intéressantes poteries, des instruments divers, des silex. L'étude de ces documents, permet à l'auteur d'affirmer que ces tombes sont indubitablement d'origine belgo-romaine et que, probablement, leur établissement remonte au IIe siècle de notre ère. Des fouilles ultérieures permettront de compléter ces découvertes, car des investigations sommaires, ont permis de reconnaître dans le voisinage l'existence de vestiges d'un antique centre d'habitations, datant probablement de la même époque.

Un compte-rendu de l'exposition de la Toison d'Or à Bruges, a été le point de départ d'une vibrante protestation de notre confrère M. Germain de Maidy. Un critique littéraire, constatant que les chefs-d'œuvre exposés témoignaient de l'essor « immense donné à l'art à un moment où les masses populaires sortaient à peine des ténèbres moyenâgeuses », ajoutait que ce mouvement artistique s'était produit en France, « à la suite d'importations italiennes et de l'irruption de tout un monde d'artisans, ramenés de l'étranger par les grands seigneurs guerroyants. » M. Germain, à juste titre, conteste le rôle, hors de toutes proportions, que pendant un certain

temps, on a bien injustement fait jouer à la Renaissance. Il rappelle l'éclosion admirable qui, dans les domaines artistiques et littéraires, s'est produite dès le XIe siècle et pendant les siècles suivants, époque des grandes abbayes, des fameuses querelles philosophiques, apogée de l'architecture romane et de l'épanouissement de l'art ogival. Alors s'était fait jour une renaissance réellement française, dont le rôle fut indubitablement plus favorable aux masses populaires que celui de cette renaissance du XVIe siècle, constituant « le règne des savants, des humanistes, des académiciens, qui dédaignèrent le peuple et rejetèrent les traditions nationales pour s'inspirer, souvent très maladroitement, des monuments antiques, conçus dans des pays de climats tout autres, pour des civilisations et des religions qui ne cadraient nullement avec l'état de la France. » Cette thèse, en vérité, est parfaitement juste, et ses déductions en sont incontestables, toutefois, se produisant à l'occasion de l'exposition de Bruges, il nous semble nécessaire de rappeler, que dans cette manifestation artistique inoubliable, tant d'œuvres portaient, il est vrai, le cachet de ce qu'on appelle improprement la Renaissance, mais qui, par contre, comme tant d'autres, appartenaient sans conteste à cet art néerlandais, dont l'épanouissement éclata avec une si magistrale maitrise sous le règne de la maison de Bourgogne, et dont beaucoup d'interprètes, et non des moindres, se répandirent dans les provinces voisines, et contribuèrent pour une part prépondérante à la vitalité de ce mouvement artistique dont M. Germain s'est fait l'éloquent défenseur dans sa brochure qu'il intitule: *Une protestation touchant l'histoire de l'art en France au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.*

Notre confrère M. le vicomte de Jonghe, avec une compétence indiscutable, continue à décrire les nouvelles acquisitions faites pour sa riche collection numismatique. Cette fois il nous fait connaître des *Monnaies luxembourgeoises inédites*. Ce sont d'abord des variétés très intéressantes du gros d'argent au griffon de Jean de Bavière et du double gros de Luxembourg, frappé pour le duché de Luxembourg, par Philippe-le-Beau. Puis, suit la description d'un escalin au paon, pièce fort rare et restée presqu'inconnue jusqu'ici, qui fut frappée à la monnaie de Luxembourg sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. Qu'il nous soit cependant permis de faire une timide remarque. Loin de nous l'intention de réveiller la fameuse

querelle de la droite et de la gauche, mais ici nous trouvons toutefois l'occasion d'en appliquer les principes. Notre confrère, M. le vicomte de Jonghe, décrit subjectivement ses monnaies luxembourgeoises. Ainsi au droit du gros d'argent il nous montre « un griffon assis de trois quarts à gauche ». Or le griffon supporte un blason; un second blason aux armes de Luxembourg décore le revers de la pièce. En héraldique, on le sait, la droite de l'écu se trouve à la gauche du spectateur. Le lion de Luxembourg est quoique subjectivement tourné à gauche, héraldiquement dressé à droite. De même l'écu écartelé de Bavière et du Palatinat, a ses quartiers établis d'après les mêmes règles. S'il avait décrit en détail les deux blasons, M. de Jonghe, aurait dû fatalement se heurter à une opposition directe entre les écus et leurs supports, ou entre ces mêmes écus et la pièce de monnaie qu'ils décorent. Le griffon assis est tourné à droite aussi bien que le lion de Luxembourg, constatation qui résulterait naturellement d'une description objective.

Dans une brochure, dont il nous a envoyé un exemplaire, M. Georg. F. L. Sarauw, étudie *Le feu et son emploi dans le nord de l'Europe aux temps préhistoriques et protohistoriques*. Les nécessités de la vie ont incité l'homme, dès les premiers moments de son apparition en Europe, à produire le feu. La haute ancienneté de son emploi se prouve par la découverte de dépôts de cendres. Mais il était hautement intéressant de savoir quels étaient les procédés mis en usage aux diverses époques pour provoquer le feu. Cette étude avait déjà été tentée pour nos parages. M. Sarauw, à son tour, l'esquisse pour l'Europe septentrionale. Dès l'époque néolithique, des découvertes le prouvent, on produisait le feu, en frappant un silex au moyen de rognons de pyrite. Ces engins restèrent en usage pendant l'âge du bronze; plus tard, ils se perfectionnent et on leur donne une forme plus pratique. Malgré l'introduction postérieure de briquets en fer ou en acier, les pierres à feu se maintinrent presque jusqu'à nos jours, et il a fallu l'invention des allumettes pour finalement les faire tomber en désuétude.

L'archéologie religieuse comporte une étendue si vaste, que maintes questions de détail fournissent journellement encore matière à des études inédites. C'est dans cet ordre d'idées qu'il me semble

intéressant de signaler une étude du Rév. De Wick, au sujet des *Consecration crosses and the ritual connected with them* (The archaeological journal of the royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland. Vol. LXV. N° 257). Dans l'intérieur de nos anciens monuments médiévaux, contre les murailles ou piliers, nous pouvons, de ci de là, encore constater la présence de croix de consécration tracées en couleur peinte. Parfois il fut utilisé dans ce but des modèles gracieux ou élégamment ornés. En Angleterre, on trouve ces croix non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des édifices sacrés; elles ne sont pas seulement peintes, mais aussi sculptées, ou rehaussées d'applications en métal. L'étude de M. De Wick nous fournit sous ce rapport de typiques exemples et reproduit de fort curieux spécimens recueillis dans de nombreux temples du Royaume-Uni.

Il serait injuste de ne pas signaler l'hommage que rend M. L. Stroobant, à un des anciens présidents de notre Compagnie: *H. Van de Velde*. Celui-ci, qui remplissait à Anvers les fonctions de procureur du roi, était entré en 1855 comme membre correspondant dans l'Académie d'Archéologie. Devenu président, il imprima aux travaux de notre Compagnie une direction nettement scientifique, réformant les publications, et faisant prohiber l'impression des travaux généalogiques de complaisance qui antérieurement encombraient les annales. La biographie de H. Van de Velde fournit des renseignements précis et intéressants sur la vie de ce travailleur érudit, et contient en supplément la liste de ses publications

Au moment de clôturer cette rapide revue, nous parvient encore une brochure de notre confrère M. Germain de Maidy. Depuis quelque temps celui-ci semble se consacrer plus spécialement, avec une compétence indiscutable, aux études d'iconographie et de tradition religieuse. A propos d'œuvres sculptées, récemment mises au jour à Saint-Mihiel et attribuées, à tort ou à raison, aux Richier *(Bulletin mensuel de la société des lettres, sciences et arts de Bois-le-Duc, Février 1907. XXVI)*, il rappelle fort à propos les règles liturgiques, autrefois en vigueur et observées en Lorraine jusqu'au XVII[e] siècle. Celles-ci stipulaient que « lorsque, par vétusté ou accident, un objet du mobilier ecclésiastique était devenu hors d'usage et ne pouvait être ni réparé ni refondu, il paraissait conforme à

la dignité du culte et au respect des choses saintes de le détruire. S'il était combustible, on le brûlait ; on versait les cendres dans la piscine, ou bien on les portait au cimetière, c'est-à-dire en terre bénite. Si la matière était réfractaire, c'est de même au cimetière qu'on inhumait cet objet. » Aujourd'hui ces règles, pour l'exécution desquelles, il existait des formules liturgiques spéciales, sont complètement tombées en désuétude. Il est évident qu'il serait souhaitable qu'un objet ancien ayant servi au culte, même détérioré, soit toujours conservé dans l'église à laquelle il appartient, ou dans une de ses dépendances. Actuellement il ne faut pas même qu'on ait le prétexte de la détérioration, pour que, sans le moindre scrupule, on le cède au premier brocanteur venu pour une somme souvent dérisoire. Et ainsi il se fait, que dans tous nos musées d'antiquités on peut contempler dans les vitrines des vases sacrés ayant servi à l'accomplissement des saints mystères ou des reliquaires dont les reliques n'ont pas même été enlevées; et que dans les musées des Beaux-Arts, les visiteurs s'arrêtent indifférents devant des œuvres, qui pendant des siècles, ont servi d'aliment à la piété des générations passées, ou qui, offertes en ex-votos, rappellent des grâces obtenues ou des dévotions séculaires. Les prescriptions liturgiques condamnaient autrefois ces profanations, mais aujourd'hui il faut l'érudition d'un archéologue pour qu'on se souvienne encore de leur existence et de leur persistance.

Messieurs, en terminant, qu'il me soit permis de déposer sur le bureau un dernier ouvrage offert à la bibliothèque de l'Académie. Comme vous pouvez vous en rendre compte, c'est un livre volumineux; il est consacré à l'*Histoire de la chambre de rhétorique anversoise* DE OLIJFTAK *depuis 1480*. Je ne puis pas vous en dire davantage; il ne me serait pas permis de faire de l'auto-bibliographie.

FERNAND DONNET.

31 Mai 1908.

Découverte d'urnes Hallstattiennes à Goirle (Brabant septentrional) Hollande

Le 8 janvier 1907, on trouva à gauche de la chaussée de Tilbourg à Turnhout, à l'entrée du territoire de la commune de Goirle, dans un champ élevé, plusieurs grands vases dont deux contenaient des urnes à col droit. Cette découverte se fit dans une parcelle de seigle où l'on extrayait du sable pour une maison en construction.

Cinq grands *dolium*, hauts de 60 c. m. (panse 53 à 55 c. m., fond 18 c. m., ouverture: deux de 30 c. m. et trois de 18 c. m.) furent trouvés, renversés dans le sol, c'est-à-dire l'ouverture en bas et disposés sur une couche d'argile comme l'indique le plan. Chacun de ces *dolium* possède deux oreilles de 8 c. m. de haut, placées à 7 c. m. en-dessous du bord supérieur.

Ces grands vases en terre cuite furent brisés par les ouvriers. Le nº I contenait 4 tèles ou plats du profil indiqué à la planche. Le nº II contenait cinq urnes à col droit, dont quatre sont reproduites ci-contre; la cinquième urne brisée, était semblable à la quatrième de la série. Les *dolium* III, IV et V ne contenaient que des cendres. Le col des *dolium* semble avoir été fermé à l'aide d'un bouchon de terre glaise. La quantité de cendres qui y était renfermée est renseignée dans la coupe (planche I).

Les grands vases sont entrés au musée de Leyde, les autres sont conservés par le propriétaire, M. H. Van Puyenbroek, manufacturier à Goirle, à l'obligeance duquel nous devons ces indications exactes.

Ce dispositif funéraire est exceptionnel pour nos contrées Nous nous trouvons en présence de la sépulture à incinération d'un seul personnage dont on semble avoir recueilli toutes les cendres de l'ustrinum. Aucune découverte de bronze, de silex ou de monnaie ne vient dater cette trouvaille. Seules les urnes à col droit du type Hallstattien, associées à des *dolium* de facture romaine (?) permettent de classer cette sépulture comme *Germanique*, contemporaine à l'invasion *Romaine*.

Les petites urnes ressemblent beaucoup à celles découvertes par nous à Ryckevorsel, dont elles ont le profil, l'absence d'ornementation et l'irrégularité.

Elles sont semblables aux vases de Weert, conservés au musée de Leyde (1), que M. J. H. Holwerda classe parmi les produits *Gallo-Germaniques*.

Quoi qu'il en soit, au sujet de l'âge de la sépulture de Goirle, il importe de signaler encore qu'elle constitue le seul exemple que nous connaissions en Campine où le *dolium* a été substitué à la tombelle de sable qui recouvre généralement les urnes à col droit.

La commune de Goirle est la première que l'on rencontre au nord du village belge de Poppel. Toute la contrée comprise entre Tilbourg, Alphen, Baarle-Nassau, Weelde, Poppel et Hilvarenbeek a été féconde en découvertes pré et protohistoriques. A Goirle même on a trouvé, en 1839, des monnaies en or de Constantin dans les ruines d'un antique château qui se serait élevé jadis près de la ferme *Abhove*. En 1785, au *Goirleschen Dam*, entre le village et Dongen, on aurait découvert, dans la bruyère, deux haches en bronze dessinés par Westendorp (2). P. Cuypers et Van Velthoven y ont découvert, vers 1842, diverses urnes (3) et vers la même époque, leur émule, J. A. van Spaendonck, fouilla un tumulus dans la bruyère de Goirle à l'ouest du *S. Jans Gool* près de la *Paapenmeerke*, dans la direction de l'église d'Alphen à la chapelle de *S. Jans Gool*. Cette fouille produisit un bracelet en bronze en spirale.

(1) Dr J. H. Holwerda Jr. *Nederland's vroegste beschaving*. Leiden, Brill, 1907. Plaat II, n° 3.

(2) Werstendorp. *Antiquiteiten*, I, 285.

(3) Nyhoff. *Bijdragen*, V. 49.

A trois ou quatre kilomètres à l'ouest, au hameau *Brakel* sous Riel, on rencontre quantité de *Wallen*, levées de terre que la tradition dit être un ancien camp romain. Quoi qu'il en soit, au sujet de cette qualification on a trouvé à cet endroit à diverses reprises, quantité de monnaies romaines de Vespasien, Probus, Trajan, Aurélien, Titus, Valentinien, dont nous possédons quelques beaux spécimens en argent.

A deux kilomètres au sud du camp romain, se trouve le *Looeind* (de lucus) d'Alphen, près de la *Princehoef*, où nous avons récolté à diverses reprises des fragments d'urnes à col droit et des silex taillés (1). Cette nécropole a été décrite antérieurement par Heylen, P. Cuypers, et Hermans (2),

Au hameau de Brakel même, van Spaendonck, P. Cuypers et de Grez ont fouillé, en 1842, plusieurs tumuli qui ont livré des urnes grossières à col droit.

Nous pourrions encore citer ici les nécropoles de la *Molenheide* à Baarle-Nassau, du *Bedaf*, du *Heuvel* sous Tilbourg, de Weelde, toutes localités voisines de Goirle, qui ont livré quantité de poteries funéraires qui témoignent combien cette partie de la Campine était habitée antérieurement à l'introduction du christianisme.

Toutes ces nécropoles possèdent leur mare sacrée où sonne une cloche au solstice d'hiver, un arbre à vertus curatives, un màl près duquel avaient lieu les exécutions judiciaires et dont la toponymie franke rappelle partiellement la destination. Nous y voyons une survivance de l'*Urdabrunne* où se tenaient les Nornes près du frène *Ygdrasil* dans le *loo*, *lucus*, sacré.

Cette assimilation à la mythologie scandinave se confirme lors-

(1) L. Stroobant. *Légendes et coutumes campinoises*. dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Campine, Taxandria*, Turnhout, 1908.

(2) A. Heylen. *Verlichtinge der Brabandsche en andere Nederlandsche oudheden*. Maestricht, 1793.

P. Cuypers. *Berigt omtrent eenige oude grafheuvelen onder Alphen* dans Nyhoff. *Bijdragen*, IV, 181.

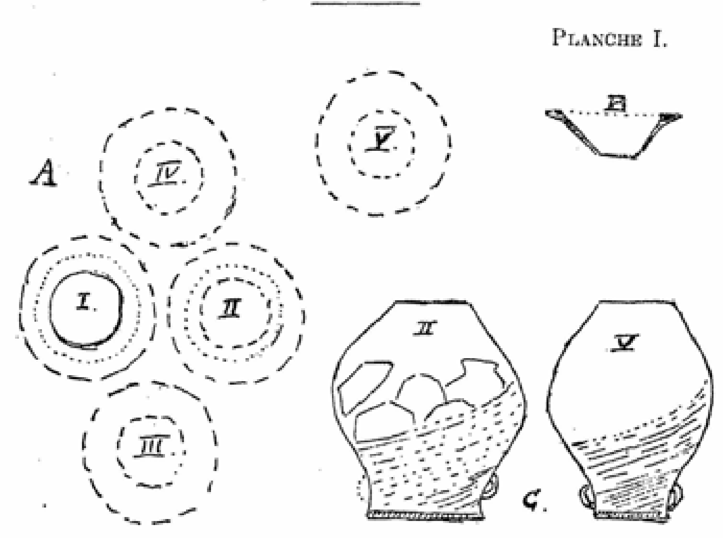
Dr Hermans. *Begraafplaats te Alphen* dans *Geschiedkundig mengelwerk*, II. 265-272.

qu'on étudie les légendes qui se racontent à ces endroits. Ces légendes, toujours les mêmes quant au fond, se répètent avec quelques variantes à toutes les nécropoles campinoises. Elles permettront un jour d'établir quelles furent les croyances de ces Campinois protohistoriques dont le mobilier funéraire révèle la pauvreté et la barbarie (1).

Merxplas, 30 mai 1908.

Louis Stroobant.

Planche I.



A. I. II. III. IV. V. Dispositif (plan) des dolium dans le sol. I. Ouverture 30 c. m., panse 55 c. m , fond 18 c. m., hauteur 60 c.m., contenait quatre plats profilés en B. — II. Mêmes dimensions, contenait les urnes à col droit reproduites planche III. Les dolium III, IV et V ne contenaient que des cendres. Ils ont : ouverture 18 c. m., panse 53 c. m., fond 18 c. m., hauteur 60 c. m.

B. Profil des quatre plats. C. Coupe des *dolium* II et V.

---

(1) C'est par erreur que les journaux ont annoncé la découverte à Goirle de poteries à *tête de chouette* semblables à celles trouvées par Schliemann à Ilios. Cette confusion provient de ce que M. Van Puyenbroek possédait un vase *moderne* de cette espèce.

Planche II

Goirle. (Brab[t]. Holl.) *Dolium* (retourné) au moment de sa découverte en 1907.

Planche III.



Goirle. (Brab[t]. Holl.) Urnes à col droit trouvées dans un *dolium* en 1907.

Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411

La sauvegarde des frontières du pays, avant la réunion de nos provinces sous une même domination, constituait pour le souverain une tâche importante, réclamant une surveillance constante et fréquemment l'emploi de mesures spéciales de précaution. Il lui importait de se tenir au courant de ce qui se passait dans les Etats voisins, en vue d'empêcher leurs hommes d'armes ou des bandes de troupes indisciplinées de pénétrer sur son territoire.

Quelques pages d'un compte du châtelain d'Ath retracent les dispositions prises au mois d'octobre 1411, lors de l'arrivée, sur les frontières du Hainaut, d'une troupe venant de Gand, qui avait été au service du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur.

Son passage avait été déjà annoncé à Tournai où, le 22 août, « les consaux se réunissent pour prendre une résolution au sujet de l'arrivée prochaine des gens du pays de Flandres qui se rendent au service du duc de Bourgogne. Il est décidé d'envoyer vers eux, à Espierres ou à Helchin, où ils doivent être campés, pour leur souhaiter la bienvenue et savoir quel chemin ils vont suivre.

S'ils viennent sur le pouvoir de la ville, des présents leur seront faits au nom de la ville (1). »

Apprenant le retour de cette armée, Oston d'Ecaussines, châtelain d'Ath, envoya, le jeudi 1 octobre, Cappiel, son sergent, à Valenciennes où se trouvaient la duchesse de Bavière et les membres du conseil :

« Sur cou que li dis castelains, le joeudy en devant qu'il deubt partir d'Ath envoya Cappiel, son sergant, à Valenchiennes vers no trés redoubtée dame me dame le ducesse et les signeurs dou conseil, en segnefiant que li ost de Flandres, se estoit mise au retour en revenant vers Flandres, et que li dit castelains devoit le samedy aller celle part vers Tournay, et pour avoir l'avis de ses signeurs dou conseil, et faire entkierque au dit Cappiel. Si revint ledit Capiauls vers le castelain à Tournay, demora en ce faisant deux jours, frais pour luy et sen ceval . . . . . xxiiii gr. »

Mission fut alors donnée à Oston d'Ecaussines, chevalier et châtelain d'Ath, de suivre les mouvements de cette armée et de faire respecter la frontière ; dans ce but il s'adjoignit des compagnons d'armes et se mit à la tête d'une troupe comptant 28 chevaux. Leurs opérations, du samedi 7 octobre, au mardi suivant, furent consignées dans un compte portant en tête :

« Chi sont li frait et despens fais par mons[r] Oste d'Escaussines, castelain d'Ath, et pluiseurs compagnons à cheval tant de le ville d'Ath comme d'autres compagnons à cheval, de sur le marce que li ost de céaus de Ghand et de leur kierque fisent, au revenir en Flandres, ou moys d'octembre l'an mil iiii[c] et onze, en revenant dou service de no très redoubté signeur mons[r] de Bourgongne. Et sur chou que li dis castelains senty le retour des dessus dit, il se party d'Ath le samedy au matin iii[e] jour ou moys d'octembre l'an dessus dit, et se traist vers Tournay, pour estre sur le marce dou pays de Haynnau, acompagnies luy meysmes à vi chevauls.

(1) H. Vandenbroeck. *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, 1385-1422, t. I, p. 84.

Baudechon et Arnoul de Sepmeries à v chevauls. Jacquemart lé Vassault à iii chevauls. Jehan dou Garden deux cevaus. Jehan de Sorbruecq deux cevauls. Thiery dou Plasnoit deux cevaus. Cappiel deux cevaus. Jehan le Jouene dit Hernut deux cevauls. Gossart des Preis deux cevauls. Mahieu le Tournier et Courtil deux cevauls. C'est xxviii cevauls (1). »

Le châtelain et ses gens, se trouvant à Tournai le 3 octobre, apprirent que l'armée venue de Gand campait à Orchies; ils résolurent de rester jusqu'à leur départ:

« Se fu que li ost de céaus de Ghand et leur compegnie estoient le samedy dessus dit à Orchies. Et en atendant leur partement li castelains et si gent demorèrent à Tournay, au disner et au giste. Et là sourvinrent encore Gilles dou Preit, Jehans Biellevauls, Froussars d'Oysciaurieu et autre compagnon de dessus le marce. Se fu despenssé en pain celui disner et soupper . . . xxiii gr. »

Mais ces compagnons ne se contentèrent pas de pain; le samedi étant jour d'abstinence, ils se firent servir cinq quartrons de harengs, 24 merlans, des « biecques » et 10 carpes, ainsi que du fruit, du beurre et du fromage, le tout arrosé de 21 lots de bière, de « claret et malevisée » et de 14 lots de vin.

La dépense de cette première journée, en comptant les frais payés pour 31 chevaux, fut de 18 livres 18 gros 2 estrelins, 20 gros pour la livre, valant en monnaie de Hainaut 14 livres 4 sous.

L'armée flamande quitta Orchies le dimanche et vint camper à Maire, faubourg de Tournai; ce fait engagea le châtelain et ses compagnons à rester afin de savoir la route que suivrait la troupe.

« Item, que le diemence ensuiwant, li ost des Flamens dessus dis se desloga d'Orchies et vinrent à Maire dallés Tournay. Et pourtant que il aprochoient les metes dou pays de Haynnau affin que pour savoir quel chemin il prenderoient, li castelains et avoecq

(1) Archives générales du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes nº 25555.

lui li dessus nommet demorèrent encore celuy diemence disner et soupper à Tournay. Se fu despenssé en pain celuy jour. . xxv gros. »

On y ajouta de la viande de bœuf, de mouton et de porc, des fruits et du fromage. Outre 23 lots de bière, ces guerriers burent 6 lots de vin de Beaune et 12 lots de vin de France.

Le châtelain avait réclamé des renforts:

« Item, celui diemence furent ordeneth dou dit castelain pluiseurs compagnons armés à piet de sur le marche de l'Escault, en atendant le dit castelain et ses gens. Se leur fu envoyet pour le diemence au giste en pain . . . . xxv gros ».

On leur fit cuire de la viande, on leur fournit du fromage « englesol » et deux tonneaux de bière.

Ces compagnons de pied furent avec Jacquement li Vassauls et Thiery dou Plasnoit utilisés la nuit à surveiller l'armée « se il besongnoit ».

Le bailli de Lessines arriva dimanche à Tournai.

La dépense du dimanche s'éleva à 21 livres 10 gros, valant en monnaie du Hainaut 16 liv. 2 s. 6 d.

Le lundi, l'armée délogea de Maire pour se diriger sur Helchin, le châtelain et ses gens suivirent leur marche, mais en restant sur la frontière du Hainaut.

« Item, le lundy au matin se desloga et party li ost de Flandres de Maire en allant vers Hellechin et adont ossy li dis castelains et li castelains de Leuse et autres compagnon à ceval se misent avoecq luy pour aller sur le marce de l'Escault au lès sur Haynnau. Sy desgunèrent eaus et li compagnons celui lundy au partir de Tournay. Se fu despenssés en pain, vin, cervoise, char et fromage à l'ostel du castelain . . . . lxii gros. »

L'article suivant donne des détails sur la marche de l'armée:

« Item, que sur cou que li ost de Ghand s'estoient partit en rallant seloncq li rivière d'Escaut pour raller à Ghand, chil de le ville de Gramont et de Renays se traisent vers les presvos et jurés de le ville de Tournay en priant que pour leur avancement

il pouissent passer parmy Tournay en venant sur Haynnau sans faire domage au pays. Sy ne leur voeurent mies li dis presvost et juret chou acorder sans le gré et consentement dou dit castelain qui encore point n'estoit partis. Sy fu li castelains pryés de aller vers les dis presvost et jurés. Et ossi céaus de Gramont et de Renays. Et oye leur supplication et requeste, li castelains se consenty à ce que il passaissent parmy le pays de Haynnau paisuilement en prendant crant et fin à eaus de bien payer et sans faire damage au pays de Haynnau. Et fu ordené que li baillius de Lessines et Capiauls menroient céaus de Gramont tant que il seroient sur leur marce de Flandres.

« Item, que Jacquemart Moutons et Mahieus li Touriers furent ordené de mener et convoyer céaus de Renays. Se fu despenssé par eaus en cou faisant jour et nuit et pour leurs cevauls . xxvi gros ».

Le total de la dépense est calculé à 9 liv. 9 gros ou en monnaie de Hainaut à 7 l. 21 s.

Le châtelain surveilla la marche de l'armée se dirigeant sur Audenarde :

« Item, que celuy lundy que le dis castelains se party de Tournay, et que li ost de Ghant s'en alla à Hellechin sur Flandres. Et le castelains estoit sur le rivière d'Escaut ou pays de Haynnau, adies poursuiwant l'ost. On alla à le giste à Pottes. Sy fu que pour le dit castelain et ses gens de ceval et ossy le castelain de Leuse et pluiseurs autres compagnons à ceval, et pour Gille de Léaucourt, Rollant dou Gardin, Willaume dou Casteller, Grart de Hergies qui avoecq ledit castelain d'Ath se acompagnièrent jusques à l cevauls, il fu pris à Tournay et porté jusques à xx los de vin, dou fuer de iiii gros le loth, c'est . . . . iiii^{xx} gros ».

Ils emportèrent également du pain, des épices, de la viande de bœuf, de mouton et de porc. D'autres vivres leur furent fournis :

« Item, que le lundy dessus dit que li castelains et si gens furent venut à Pottes et que il y prisent leur giste, il fu pris à Jehan Savice deux moutons de le valleur de xlviii gros. Et se fu compté audit Jehan pour pain, ciervoise, avaine, fuerre et bielle chière

xlvi gros, qui monta iiii^xx xiiii gros. Se fu ordené que Carles li Kocres qui tient les dismes de Saint-Andrieu de Castiel, Jehans li brasseres et Jehans Evrars payeroient celi somme au deseur et avoecq aucune avaine que livret avoi·nt as compagnons. Et pour ce li dis castelains n'en fait pour le présent nul compte. »

Le châtelain donna avis au seigneur d'Audregnies et à Robert de Vendegies du départ de l'armée et retourna à Ath avec ses compagnons.

« Item, que tantost que li ost fu passée en allant à Audenarde, li castelain escripsy à mons. d'Audregnies et mons. Robert de Vendegies le département des dessus dis, et l'estat comment li partemens s'estoit fait; se fu payet pour les frais de Hanin Jacobe, vallet audit castelain et sen ceval en celi voye . . . . xii gros. »

« Item, que le mardy au matin que li ost se fu deslogié de Hellechin et que allet en estoient vers Audenarde, li castelains se party en revenant vers Ath, avoecq luy les compagnons d'Ath que menet y avoit. Se fu par eaus despenssé à l'osteil Sandrart d'Ellegnies Ath xxxvi s. qui vallent . . . . xlviii gros. »

Total de cette journée 10 livres 10 gros, ou en monnaie de Hainaut 7 l. 18 s. 3 d.

Le coût de cette opération s'éleva ensemble à 45 livres 6 sous 6 deniers.

E. Matthieu.

ARMAND HEINS.

COUPS D'ŒIL

et

COUPS DE PLUME.

Notes et croquis

d'archéologie pittoresque.

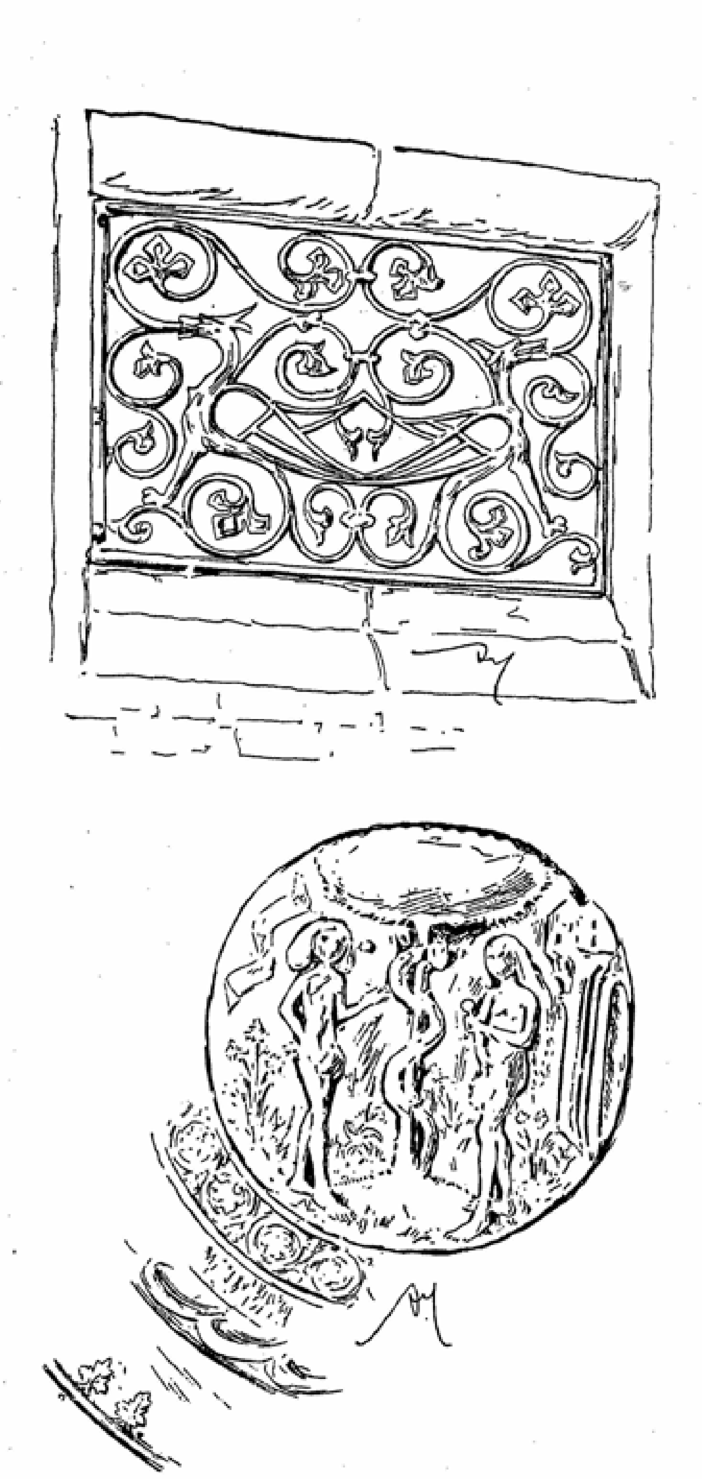
4e Partie.

A DIXMUDE.

Dans l'église de cette ville se trouvait, il n'y a pas bien longtemps encore, servant de judas dans la clôture de l'escalier menant au jubé, une plaque en métal découpé (cuivre probablement); elle est actuellement conservée à la cure. Son beau caractère d'art nous l'avait fait dessiner quand elle se trouvait en place avant les remaniements récents faits à cette église. A l'emplacement qu'occupait ce motif décoratif, un tableau à volets a été placé, copie d'une œuvre que l'église de Dixmude a vendue aux amis du musée de Bruges. La valeur de cette copie est médiocre, sa coloration vive et ses ors brutaux lui donnent un aspect très peu agréable.

A GAND.

Dans une collection particulière, celle de M. F. S., une série de cuivres anciens est conservée; nous en avons extrait deux spécimens choisis. Ici, sur ce plat d'offrande de la fin du xve siècle selon toute apparence, nous voyons représentés Adam et Eve dans le Paradis terrestre; l'arbre avec le serpent se trouve au centre de la composition. Des rangs d'entrelacs et d'autres motifs décoratifs complètent cette pièce de dinanderie.



A GAND.

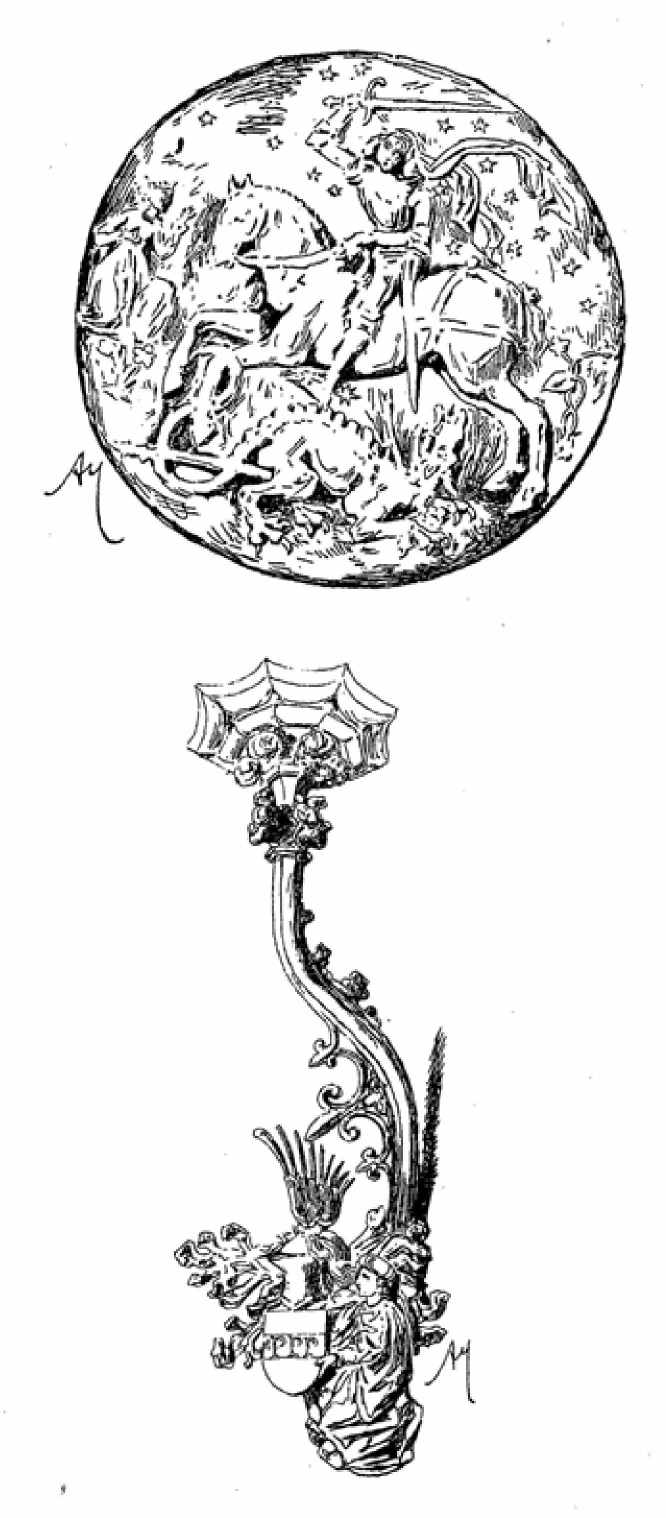
Dans la même collection où nous avons vu le plat avec Adam et Eve, se trouve un autre échantillon de dinanderie qui méritait d'être reproduit ici.

C'est un saint Georges, à cheval, tenant l'épée, et achevant le dragon blessé qui se tord au pied de la monture qui se cabre.

Ce motif décoratif est reproduit de façon charmante par un artiste de la fin du xve siècle et forme le centre d'un grand plat d'offrande en cuivre, pareil à la pièce précédente.

A BRUGES.

Voici l'un des deux chandeliers-appliques en laiton, appartenant à la ville de Bruges et qui provoquent l'admiration à chaque exposition où on les voit figurer. Celui des deux que nous représentons ici est orné d'une figurine de femme tenant un écu sur lequel se détache la lettre P trois fois répétée. M. James Weale signale ces belles branches porte-cierges, dans l'un de ses guides de Bruges et les fait dater de la fin du xve siècle (vers 1480). Ces deux chandeliers sont actuellement placés au Musée de Gruuthuse.



A GAND.

Chez un collectionneur bien connu, M. F. S., qui, il y a quelques années, exposa au musée de cette ville une partie de ses richesses artistiques, tableaux et sculptures anciens dans une salle qui porta son nom pendant quelques mois, on peut admirer ce morceau d'art religieux. C'est un fragment en bois sculpté, du xv[e] siècle apparemment, représentant l'Adoration des Mages. La Vierge, S. Joseph, les trois rois, dans le fond, l'âne et la vache; plus haut encore, les montures des personnages qui viennent déposer des offrandes aux pieds de l'enfant Jésus. L'œuvre ne manque pas de caractère et méritait d'être signalée dans ce recueil de documents épars et peu connus.



A BRUGES.

Ce groupe de la Vierge et de sainte Elisabeth, de dimension moyenne, est conservé au musée de Bruges. Il marque bien le caractère local de la sculpture du xv[e] siècle. Les gestes sont curieusement expressifs.

L'œuvre a une certaine valeur d'art; on remarque surtout les draperies et la physionomie de la Vierge.



A BRUGES.

A la cathédrale Saint-Sauveur de cette ville, au-dessus de l'autel de la chapelle des cordonniers, on remarque ce grand Christ du XIIIe ou du XIVe siècle qui serait une pièce bien flamande, au dire de certains érudits. Elle proviendrait de l'abbaye de l'Eeckhout.

A signaler l'expression très touchante du divin Supplicié et la manière spéciale dont les pieds sont croisés l'un au-dessus de l'autre. Les draperies sont d'un travail remarquable.

La chapelle est séparée du transept de l'église par une clôture en bois sculpté, de la seconde moitié du XVe siècle, restaurée il y a quelque cinquante ans.

A BRUGES.

Au musée de Bruges on conserve une nombreuse série de masques de ce genre; taillées en bois, ayant servi de corbeaux ou de consoles, ces deux têtes, l'une d'expression amère, l'autre rieuse, sont d'une exécution savante et très ferme.

La plupart des églises anciennes de la West-Flandre, surtout celles qui sont situées dans la région maritime, sont ornées de ce genre de consoles à têtes et nous verrons, un peu plus loin, une série de ces masques typiques existant à Ypres.

Certaines façades de maisons à pans de bois avaient aussi de ce genre de soutiens plus ou moins artistiquement traités.





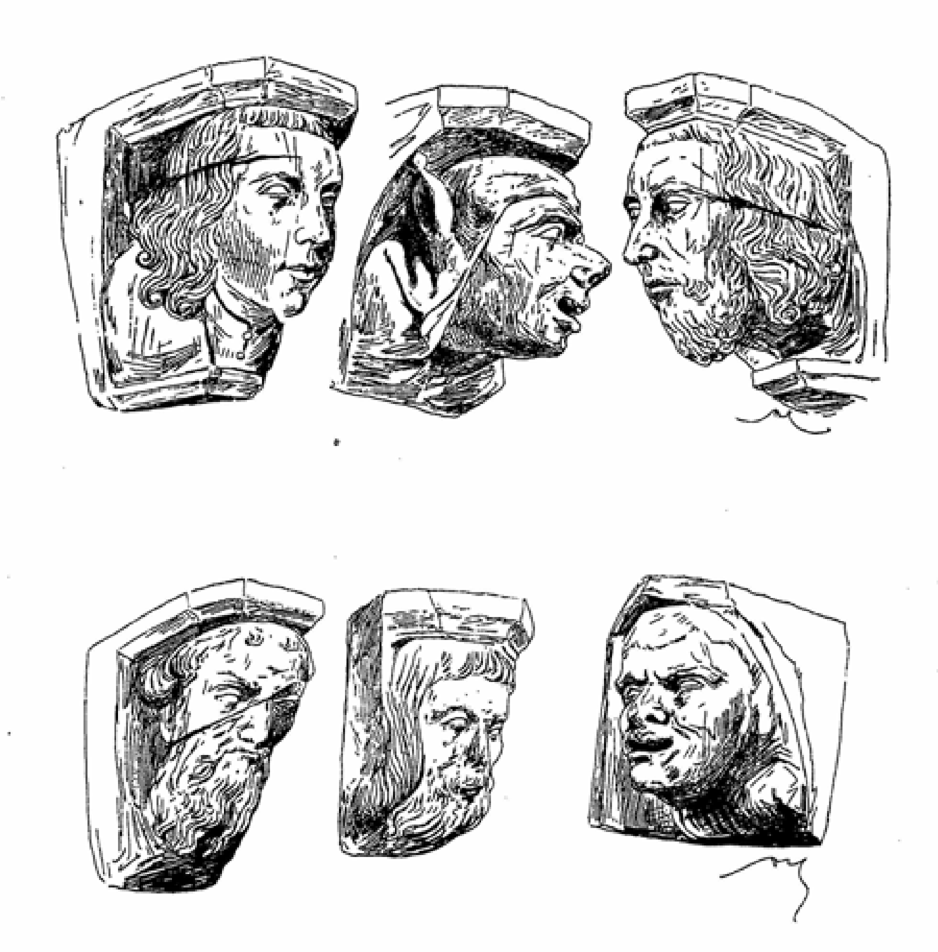
A COURTRAI.

Une belle série de consoles que nous sommes heureux de signaler ici à l'attention des connaisseurs. Elles sont déposées au musée du Broel et y sont cataloguées comme étant les extrémités des poinçons de la charpente de l'ancienne chapelle de l'hôtel de ville de Courtrai. Le nom de l'architecte de cette première maison communale, actuellement remplacée par un bâtiment du xvi[e] siècle, est connu. Ce serait Simon Van Assche, de Gand, le même qui construisit dans cette ville la halle aux draps, dans le premier quart du xv[e] siècle.

Ces têtes, taillées en chêne, pourraient bien provenir de cette ville et paraissent influencées par cette tradition sculpturale gantoise du xiv[e] siècle, dont il reste quelques exemples, entr'autres de grands masques d'apôtres, ayant servi de clefs de voûte à la chapelle de la Leugemeete.

Ces vestiges intéressants sont conservés chez le propriétaire de la brasserie qui a remplacé cette célèbre chapelle.

Nous croyons que c'est la première fois que les têtes du musée du Broel sont signalées et reproduites.



A BRUGES.

Trois morceaux de sculpture en bois qui se rencontrent dans des musées de Bruges.

En haut de la page, une semelle de poutre, représentant un personnage tenant un phylactère, semble appartenir à l'art de la fin du XIVe siècle ou du commencement du siècle suivant.

La tête de femme, une sainte Catherine, est d'une intéressante structure ; cette face allongée qu'encadre une chevelure abondante, est très impressionnante. Enfin, le saint Corneille, grande statue en bois, conservée au musée des Hospices, est un morceau capital de l'art brugeois ; il n'est guère signalé dans les publications relatives à cette ville. L'œuvre paraît dater du XVe siècle, elle est imposante et empreinte d'un beau caractère de dignité.



A YPRES.

Au musée de cette ville, on a réuni une série de ces corbeaux en bois, de travail très sommaire ; ceux que nous donnons ici dénotent une rudesse toute spéciale.

Les tailleurs d'images des XIVe et XVe siècles, ayant à orner les charpentes des combles dans les églises de la West-Flandre, ne mettaient aucun soin à traiter ces faces d'expression plutôt grotesque. Ce genre de sculptures, formant consoles, a aussi été adopté pour l'ornementation de façades de maisons particulières, et c'est ainsi qu'à Flessingue, nous en avons, tout récemment, rencontré dans des rues anciennes avoisinant le port.

A BRUGES.

Parmi les objets conservés dans des musées de cette ville, voici encore deux masques quelque peu caricaturaux, dans le genre de ceux qu'on a créés en si grand nombre à Bruges et dans le pays environnant. Ce sont presque toujours des têtes servant de consoles de poutres, en bois sculpté ; pour celles que nous reproduisons, la valeur d'art est cependant très appréciable et nous avons cru pouvoir les mettre en opposition avec les blocs si brutalement taillés, qui se trouvent au haut de la page.



A BRUGES.

Une jolie petite clef de voûte en bois (les figurines ayant 0.17 de hauteur), qui provient d'une chapelle du béguinage et que nous avons copiée au musée des Hospices.

Les feuillages en forme de croix de saint André qui s'élancent aux angles du quadrilobe ont beaucoup souffert.

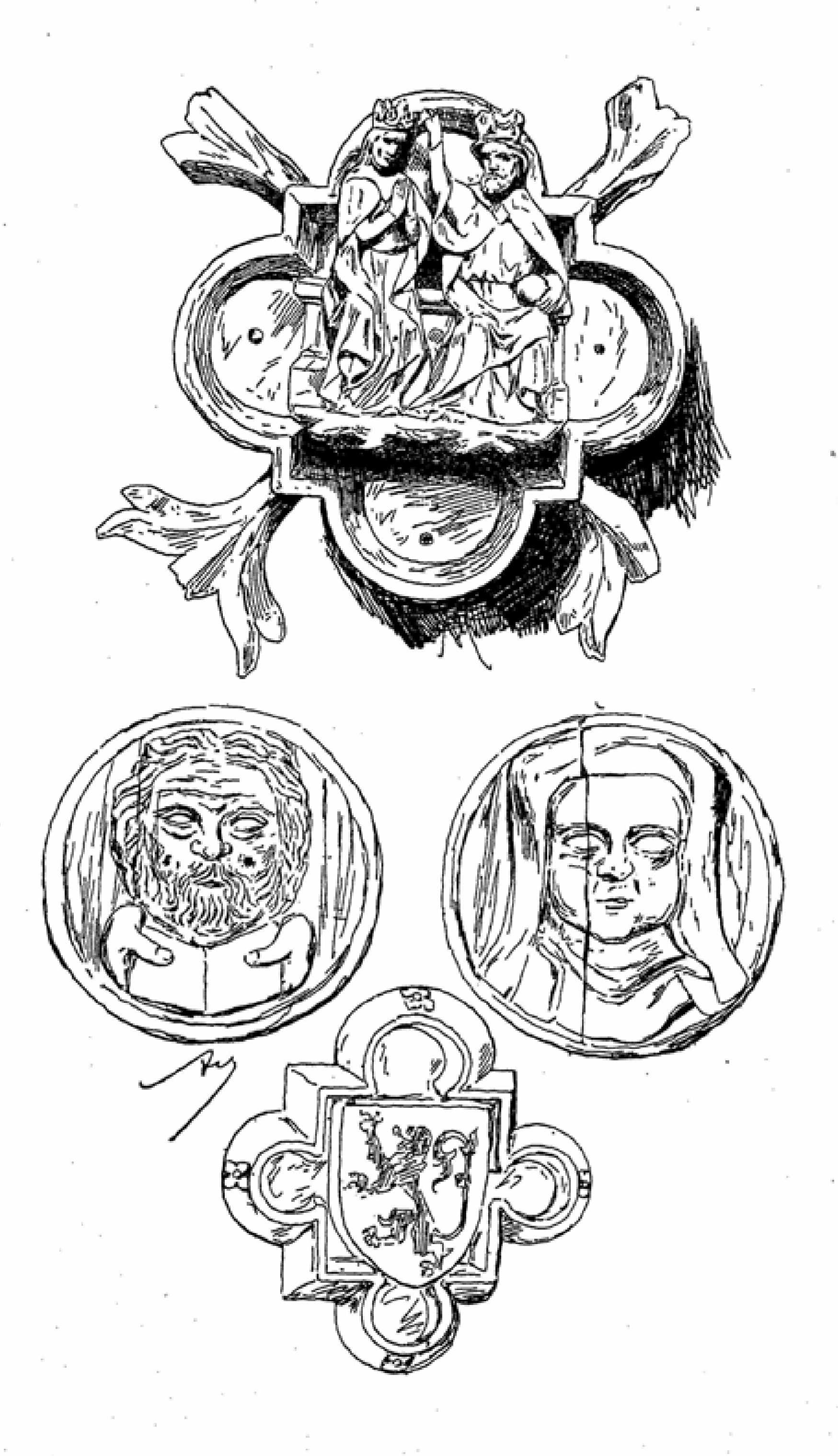
Ce morceau de sculpture pourrait être de la fin du XIV[e] siècle.

Nous possédons un moulage de cette intéressante petite pièce artistique qui date d'une époque dont il nous reste relativement peu d'œuvres.

A NIEUPORT.

A mettre en parallèle avec les masques de la page précédente, des clefs de voûte en bois conservées au musée de Nieuport. Le travail en est assez barbare.

Le motif du bas de la page est un écu aux armes de Flandre dans un joli encadrement quadrilobé avec roses.



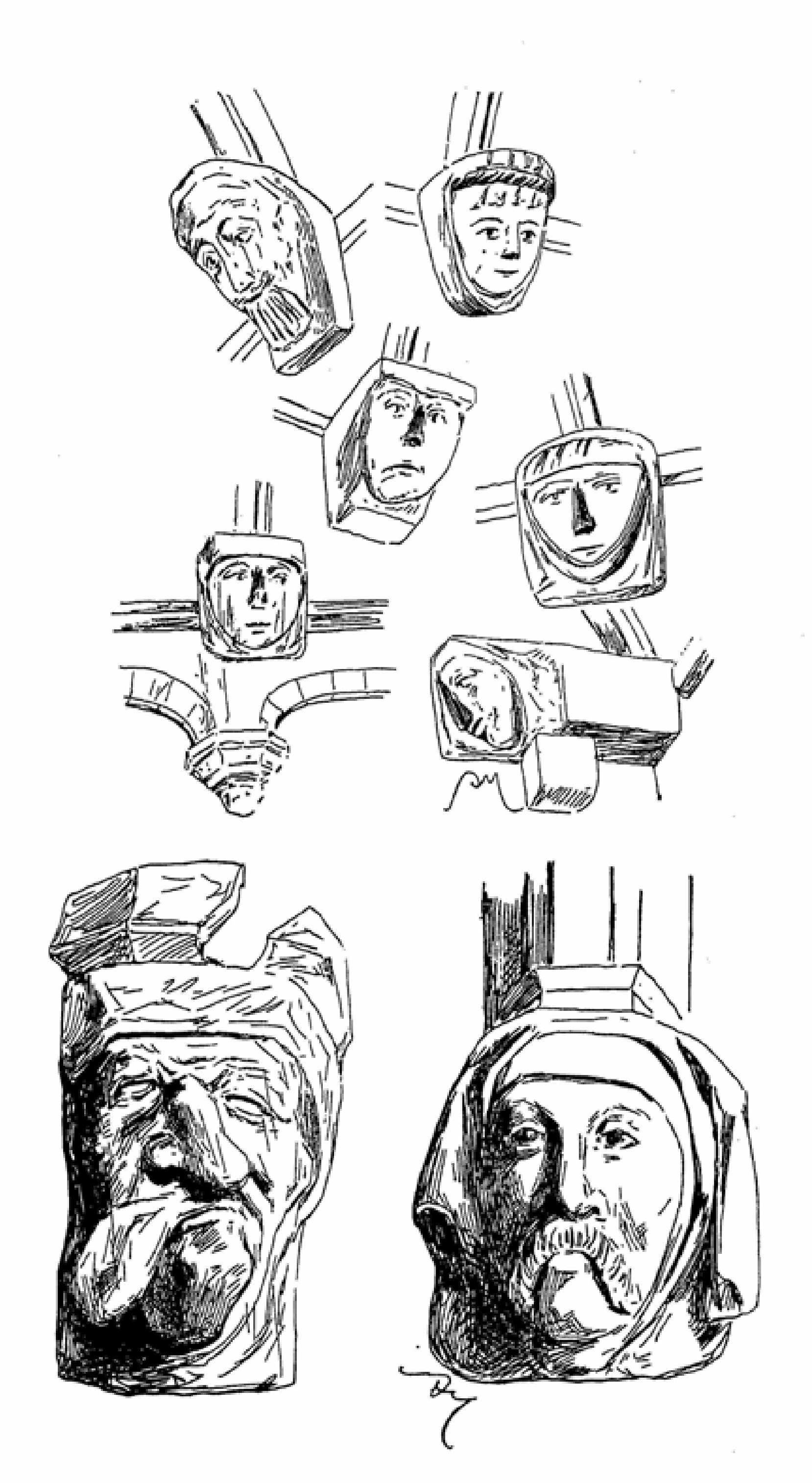
A LOO.

Nous avons signalé plus haut la profusion de documents sculpturaux du moyen âge, de travail évidemment très naïf, qui se trouvaient et se trouvent encore dans les églises de la Flandre maritime. L'église de Loo est décorée de nombreuses têtes, dont ci-contre quelques exemples typiques, servant de consoles à des poutres ou à des moulures de charpente du collatéral gauche du chœur.

C'est probablement un sabotier de village qui tailla ces faces en quelques coups de ciseau, dans des blocs de chêne. L'église est belle et grande; ancienne abbatiale, elle est consacrée à saint Pierre.

A BRUGES.

L'une de ces têtes, celle avec la langue pendante, est célèbre. Servant de console, comme sa voisine, elle est taillée en bois de chêne. On la conserve au Musée de Gruuthuse dont elle constitue un des plus curieux objets d'art. L'autre est au Musée des Halles. Toutes deux sont d'un type remarquable et ont une valeur de beaucoup supérieure à celle des motifs que nous venons de signaler à Loo.



A BRUGES.

Au Musée de Gruuthuse on a pu voir ce fragment intéressant d'un groupe en bois. Le cavalier, à grand manteau à capuchon retombant, constitue un motif sculptural de réelle importance et le mouvement du cheval, baissant la tête vers le sol, est saisi très exactement. Ce groupe fait pendant, comme composition, à la belle pièce qui va suivre; de valeur moindre, il mérite cependant quelqu'attention, car la vie qui l'anime lui donne une importance toute spéciale. Comme le suivant, on peut l'attribuer à l'art de la fin du XVe siècle.



A BRUGES.

Aux environs de la ville, l'église du village, de Saint-Georges-ten-Distel (au Chardon), possède un beau groupe en bois sculpté et polychromé, de la fin du xve siècle, qui fut exposé à diverses reprises, en ces dernières années, notamment aux Primitifs de Bruges et à l'exposition de la Toison d'or. Il y a lieu de remarquer, en ce morceau de grande valeur, le beau mouvement et l'allure très caractérisée du monstre que le saint cavalier vient d'attaquer. Divers détails des armures, des harnachements de la monture, sont remarquables. Ce groupe de grandeur 1/4 de nature environ, est un des plus beaux restes de l'art sculptural du pays brugeois.



A AUDENARDE.

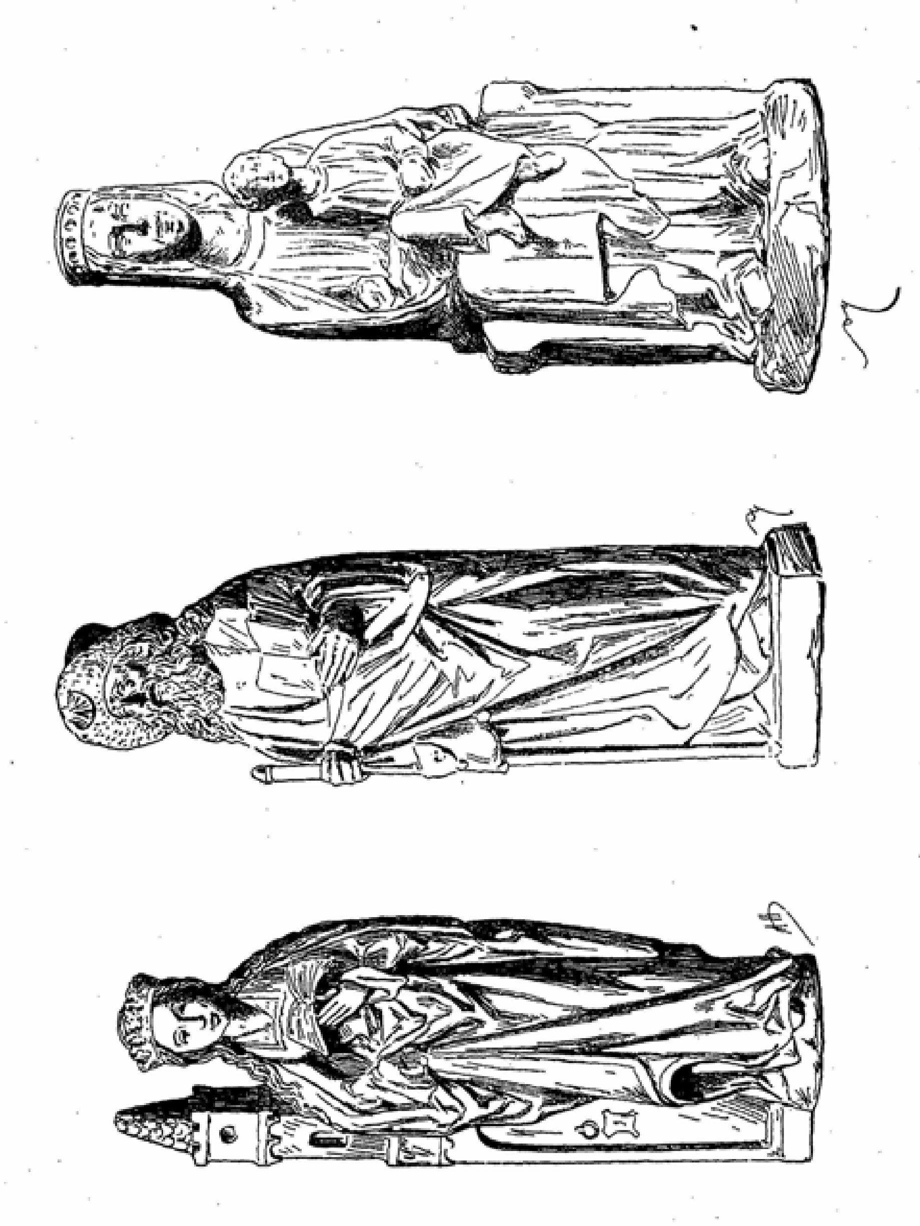
Une jolie petite statuette en bois, de sainte Barbe. Ce morceau constitue un des restes les plus charmants de cet art ancien du tailleur d'images que nous ayions rencontré en Flandre. Elle est conservée au musée d'Audenarde, à l'étage de l'hôtel de ville.

A ANVERS ET A BRUGES.

Deux belles statues, l'une de saint Jacques, de grande et noble allure au Steen d'Anvers, l'autre de la Vierge avec l'enfant Jésus, d'une époque antérieure (XIII[e] ou commencement du XIV[e] siècle) qui est conservée au Musée de Gruuthuse à Bruges.

Nos croquis indiquent les tendances assez opposées de l'art, au moment où elles furent créées; l'une est réaliste, l'autre, le groupe de la Vierge, en une pose hiératique, se rattache encore aux traditions romanes.

Ce dernier est de grandeur mi-nature et peint en blanc.



A BRUGES.

Au musée des Halles, parmi des restes de sculpture de toutes provenances et dont beaucoup ont été signalées dans ces rapides aperçus, il en est de très belle venue. Ces deux têtes de femmes avec guimpe, datant, selon toute apparence, de la fin du XIVe siècle, doivent surtout être signalées à cause de leur expression très particulière. Les autres consoles de la même collection, notamment les six têtes d'apôtres, dont nous ne donnons qu'un échantillon, sont, eux aussi, très intéressantes. L'aspect hirsute de ces figures les rend particulièrement curieuses — elles datent de la même époque que les beaux masques de femme qui ont un air si triste et si désabusé.



SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents : MM. A. Blomme, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* van der Ouderaa, Willemsen, R. P. van den Gheyn, chanoine van den Gheyn, chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Stroobant, baron de Borrekens, membres titulaires; MM. le chanoine Jansen, Dilis, Casier, membres correspondants regnicoles; comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. le chanoine Laenen, Matthieu, Saintenoy, Comhaire, Bergmans, Dr van Doorslaer, membres titulaires; M. Coninckx, membre correspondant regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril 1908, qui est adopté sans observations.

Il est donné connaissance de lettres de dom Ursmer Berlière, Willemsen, Dr van Doorslaer, Matthieu, qui remercient pour leur nomination de membre effectif. MM. Dilis, chanoine Jansen, Fris, de Pierpont, en ont fait de même pour leur nomination de membre correspondant regnicole.

La Faculté d'histoire de l'université de Saragosse envoie le programme du congrès historique qui aura lieu dans cette ville en octobre prochain.

La Commission du « Corpus inscriptionum ad medicinam biologiam-

que spectantium » sollicite le concours des membres de l'Académie en envoyant un spécimen des publications qu'elle projette.

La Société d'études de la province de Cambrai remercie l'Académie pour la part qu'elle a prise à la manifestation jubilaire organisée en l'honneur de son président.

La Société française d'archéologie communique le programme de la 75e session de ses congrès, qui aura lieu à Caen. M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck est désigné pour y représenter l'Académie.

M. Hanssens, au nom de son père le Dr Hanssens, bibliothécaire honoraire de la ville d'Anvers, a sollicité l'intervention de l'Académie auprès de l'administration communale d'Anvers, pour qu'une plaque commémorative soit placée sur la maison habitée autrefois par l'historien L. Torfs. Il est décidé d'envoyer une requête dans ce sens.

M. le président annonce que M. Blomme, président du Tribunal de Termonde vient d'obtenir l'éméritat de ses fonctions; il fait des vœux pour que celui-ci puisse jouir le plus longtemps possible d'un repos si bien mérité, et que dans sa retraite il consacre le plus possible de ses loisirs aux travaux de l'Académie. Il félicite ensuite MM. le chanoine Jansen et Dilis, membres correspondants regnicoles qui, pour la première fois, assistent à la séance.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

Le R. P. van den Gheyn donne de nombreux détails biographiques et bibliographiques au sujet de deux érudits belges qui, au XVIIe siècle, vécurent en Italie: Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden.

M. Geudens expose un plan du *Peerdsbosch* et fournit des indications topographiques et historiques au sujet du passé de ce domaine rural.

Ces deux études seront insérées dans les Annales.

M. le chanoine Laenen n'ayant pu se rendre à la réunion, sa communication est remise à la séance du mois d'août.

M. Stroobant décrit une découverte de tombes anciennes faite récemment à Goirle.

M. Matthieu envoie une note relative aux mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411. Ces deux communications seront imprimées dans le Bulletin.

M. le chanoine van den Gheyn demande, qu'à l'occasion de la démolition de la citadelle de Gand et des fortifications de Diest et de Termonde, des mesures soient prises pour qu'au point de vue documentaire, des reproductions en maquette ou en photographie soient prises de ces diverses fortifications. MM. Blomme et Casier fournissent à cette occasion des détails sur les décisions prises dans ce sens à Gand et à Termonde.

M. le vicomte de Ghellinck voudrait que l'Académie protestât contre la démolition, à Bruxelles, du Steen de la rue Terarken. M. Hymans répond qu'il a déjà écrit dans ce sens au nom de l'Académie, au ministre des travaux publics.

M. Stroobant, dans le même ordre d'idées, propose que l'Académie insiste auprès des autorités compétentes en faveur de la restauration du château de Turnhout.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de juin et de juillet 1908

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Chanoine LAENEN. A propos d'un petit monument découvert récemment à l'église Sainte-Catherine à Malines.
N. F. MACCO. Geschichte und genealogie der familie Pastor.
ID. Geschichte und genealogie der familie Peltzer.
ID. Aachener Mappen und genealogien.
ID. Koningin Luise von Pruissen nach dem leben gemalt.
L. MAETERLINCK. La sculpture à l'exposition de la Toison d'or.
Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le congrès archéologique de France. Avallon-Auxerre.
ERNEST MATTHIEU. Comité provincial de la commission royale des monuments. Rapport.
FERNAND DONNET. Note complémentaire sur les Reydams, tapissiers bruxellois.
G. WILLEMSEN. Miscellanées.
JOS. CASIER. A propos d'un conflit entre la gravure et la photographie.
ID. Une sculpture du XIIe siècle au musée de Gand.
EDMOND REMES. L'église Saint-Nicolas à Bruxelles.
CH. J. COMHAIRE. Une inscription aérostatique.
E. S. DE KLERCK. De Java oorlog van 1825-1830. V.
— Le vieux Bruxelles.
FERDINAND COURTOY. Le mobilier d'une chanoinesse d'Andenne, au XVe siècle.
ID. Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur.
ALPHONSE DE WITTE. Les jetons de Jean-sans-Peur, comte de Flandre.
ID. Un nouveau gros au lion de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant.

2° ECHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
IVe série. Tome XXII. Nos 3 et 4.

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 10e année. Nos 6 et 7.

ID. Revue belge de numismatique.
64e année. 3e livr.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 32e année. N° 2.

ID. Société d'archéologie de Bruxelles.
Annales. Tome XXII. Livr. 1 et 2.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. 7e jaarg. Mei, Juni en Juli 1908.

BRECHT. Tijdschrift van den geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. 1907. IV. 1908. I.

TONGRES. Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome XXV.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16e année. Nos 5, 6 et 7.
Inventaire archéologique. Fasc. XLIV.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XV. 4e livr.

LIÉGE. Wallonia.
XVIe année. Nos 5 et 6.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXIV. 1e livr.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 7e année. Nos 6 et 7.
Bulletin. Tome XVII. 1e partie.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
12e année. Nos 5 et 6.

GAND. Koninklijke vlaamsche Academie voor taal en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. Mei 1908.

SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waas.
Annales. Tome XXVI.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 3e année. Nos 6 et 7.

ANVERS. Exposé de la situation administrative de la province. Session de 1908.
Rapports de MM. les commissaires d'arrondissement. 1908.

ID. Société royale de géographie d'Anvers.
Bulletin. Tome XXXII. 1r et 2e fasc.

TOURNAI. Société historique et archéologique de Tournai.
Annales. Tomes XI et XII.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation.
Tome LVIII. 2e fasc.

NAMUR. Annales de la Société d'archéologie de Namur.
Tome XXVII. 1e livr.

LUXEMBOURG. Publications de la section historique de l'institut G. D. de Luxembourg. Vol. LV.

ID. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 14 jahrg. 6 et 7 heft.

MAESTRICHT. Publications de la société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.
Tables générales des tomes I à XL

UTRECHT. Historisch genootschap.
Werken. 3e série. N° 13.
Bijdragen en mededeelingen. XXIX.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1r et 2e trim. 1908.

ID. La correspondance historique et archéologique.
15e année. Nos 171-172.

ID. Revue de la Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 20e année. N° 6.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 72e vol. Nos 1-2.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXII. 6e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 6e livr.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Bulletin mensuel. Nos 2, 3, 5, 6.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9e année. N° 51.

CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society. Quarto publications. New series. N° 1.
Proceedings. Nos XLVIII et XLIX.
Catologus of the first exhibition of portraits.

LONDRES. The royal archaeological Institute of great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXV. N° 258.

WIESBADEN. Verein fur Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Annalen. Band XXXVII.
Mitteilungen. 1907-1908. Nos 1-4.

LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen. 1907. IV et V.

HEIDELBERG. Historisch philosophischen vereine.
Neue Heidelberger jahrbücher. Band XV

STRASBOURG. Gesellschaft zur fürderung der Wissenschaften, des ackerbaues und der kunste im unter Elsass. Monatsbericht. XLII band. Heft nrs 1 und 2.

IENA. Zeitschrift des vereins für Thüringische geschichte und altertumskunde. B. XVIII. Heft. 2.

BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande. Bönner Jahrbücher. Heft. 117, 2.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mitteilungen des Siebenbürgischen vereins für naturwissenschaften. LVII band.

ROME. Atti della R Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi d'antichita. Vol. IV. Fasc. 11 et 12. Vol. V. Fasc. 1 et 2.

LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. XII. Nos 9 à 12.

ID. Boletini da real associacoão dos architectos civis e archeologos portuguezes. Tomo XI. N° 6.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Juny & Juriol de 1908.

LLEYDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any I. Num. 4 et 5.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLVI. Afl. 1.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 5 en 6.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLIII. Nos 15 et 16.

CAMBRIDGE. Peabody museum of american archaeology and ethnology. Harvard university.
Memoirs. Vol. IV. N° 1.

CINCINNATI. Cincinnati museum association.
Annual report. 27e vol.
Annual exhibition of art. 1908.

WASHINGTON. Smithsonian institution. Bureau of american ethnology. Bulletin 35.

MONTREAL. Institute of architects of Canada.
Quarterly Bulletin. Vol. I. N° 2.
Premier congrès des architectes canadiens. Compte-rendu.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

NANCY. V. Vagner et J. Lambert. Le bouquiniste lorrain. N° 32.

PARIS. Librairie Schleicher frères. Catalogue de moulages.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1908.

MESSIEURS,

Les souvenirs de l'exposition de la Toison d'or sont encore trop récents pour que je doive vous en rappeler les merveilles artistiques. Dans divers ouvrages, on s'est complu à décrire les chefs-d'œuvre les plus marquants ayant figuré dans cette belle manifestation artistique. C'est l'extrait d'une de ces publications que nous envoie notre confrère M. L. Maeterlinck. En un texte concis, il présente et il décrit les plus belles œuvres de sculpture, telles le retable du musée d'antiquités de Bruxelles, les bustes de Philippe le Bon, de Charles-Quint, le portrait équestre de Philippe II, etc., que des illustrations très réussies reproduisent en grand format.

Lors de diverses fouilles, notamment en Crète, en Sardaigne, en Eubée, à Chypre, on a découvert des lingots de métal, principalement de cuivre, affectant, quand ils étaient intacts, la forme de haches à double tranchant. Leur poids variait, et quelques-uns pesaient même près de quarante kilos. Un examen attentif a permis de reconnaître sur beaucoup d'entre eux certains signes conventionnels, principalement des marques ayant l'apparence de lettres usitées dans quelqu'antique alphabet. On avait donné à ces lingots des attributions diverses; les uns y voyaient des objets votifs de culte, d'autres des poids. M. J. N. Svoronos, dans son travail sur *Les premières monnaies*, publié dans ses *Leçons numismatiques*, (Revue belge de numismatique, 1908, 3e livraison), est d'avis que ces masses de métal, qui étaient coulées sous une forme stéréotypée, quelque fut leur grandeur, dérivent d'un type primitif: la hache de dimensions déterminées qui, par certaines populations, avait été adoptée comme unité monétaire.

Dans les *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, tome XXVI, notre confrère M. G. Willemsen, publie une série de

Miscellanées fort intéressants. Il nous fait connaître de quelle manière se pratiquait l'observation des dimanches et jours de fête dans le diocèse de Gand au commencement du XVIIe siècle; puis, il fournit de copieux détails sur la police des denrées alimentaires au pays de Waas, aux XVIIe et XVIIIe siècles; ensuite, il communique des indications inédites au sujet de la refonte, en 1622, de la grosse cloche de Saint-Nicolas, et de la construction, dans la même ville, du bâtiment de la « Cipieragie », malencontreusement restauré aujourd'hui; enfin, il fait connaître les circonstances qui accompagnèrent, en 1624, dans le pays de Waas, l'invasion d'une maladie épidémique qui, suivant les usages de l'époque, fut qualifiée de peste.

A Bruxelles, comme du reste dans la plupart de nos grandes villes, des transformations radicales s'opèrent; des quartiers entiers disparaissent, de vieilles demeures, d'antiques monuments, sont journellement livrés à la pioche des démolisseurs. L'administration communale de la capitale s'est émue de voir disparaître, sans laisser de traces, tant de documents intéressants pour l'histoire de la vie intime de l'ancienne population. Déjà elle avait fait reproduire en aquarelle, les parties les plus intéressantes des quartiers condamnés, actuellement en voie de transformation. Toutefois, elle a encore fait plus; grâce à l'intervention de la Société d'archéologie, elle a fait photographier dans les quatre grandes sections de la ville, non seulement les monuments et les maisons remarquables à un titre quelconque, mais encore les détails, tels que les portes, balcons, pignons, statues, décors intérieurs, etc., offrant quelqu'intérêt. De ces précieux documents, ainsi colligés, et accompagnés de courtes monographies, l'administration communale a décidé de former une série d'albums, qui constituera en quelque sorte le souvenir le plus fidèle et le plus complet du « Vieux Bruxelles ». En attendant l'apparition de cette grande publication, elle a fait exécuter un album préliminaire, contenant une centaine de documents, se rapportant à la « cuve » de la ville. Elle a bien voulu nous en offrir un exemplaire. Les reproductions ainsi réunies, sont des plus intéressantes, et permettent de sauver de l'oubli nombre d'habitations particulières, de parties de l'ancienne enceinte fortifiée, de fragments particulièrement typiques de demeures diverses, qui constitueront pour les

constructeurs de demain des documents sûrs, et pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de la ville, des témoins irrécusables et vivants. Cette heureuse initiative mériterait d'être imitée par nombre d'autres villes, dans lesquelles on procède régulièrement à des démolitions, sans songer à faire reproduire les bâtiments condamnés à disparaître, ou bien, si des photographies ont été prises, qui les conservent si jalousement celées, que leur existence même est généralement ignorée.

Fort curieuses sont les extraordinaires et peu édifiantes aventures du père Florent, capucin, que M. Paul Rops détaille dans les *Annales de la Société d'archéologie de Namur* (XXVII, 1), sous le titre de *Le dernier des Brandenbourg. Un Dinantais à la Bastille sous Louis XIV.*

Théodore François baron de Brandenbourg, vicomte d'Esclaye, d'Oudenbourg et de Dinant, fit le 22 avril 1685, sa profession religieuse dans le couvent des capucins de Dinant. C'était le dernier hoir mâle de sa famille, et à l'occasion de son entrée en religion, on brisa solennellement les timbre et armoiries de la famille, celle-ci étant entièrement éteinte. Au lieu de suivre l'exemple de son frère aîné, qui également avait revêtu l'habit des disciples de saint François, et qui mourut en odeur de sainteté, le nouveau religieux qui avait reçu le nom de Frère Florent de Brandenbourg, parcourut l'Italie et l'Espagne, choyé par la haute société, entretenant des rapports suivis avec les têtes couronnées, et se souciant fort peu des règles de la vie monastique. Pendant l'été de 1702, il traversa la France pour se rendre dans les Pays-Bas. Ses allures libres, sa conduite peu en rapport avec l'habit qu'il portait, ses propos imprudents, attirèrent l'attention de la police de Louis XIV. On était alors au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, et la crainte des espions était générale. Le 9 septembre, le père Florent et son compagnon de voyage furent arrêtés à Versailles et enfermés à la Bastille pour « espionnages et galanteries ». Sa captivité devait durer onze longues années. La visite des bagages du voyageur fit découvrir, au milieu d'objets les plus hétéroclites, des lettres diverses, dont quelques-unes fort suggestives. Une certaine quantité de ces missives et d'autres documents, provenant du dossier du père de Brandenbourg, ont été sauvés du pillage des

archives de la Bastille et ont permis de reconstituer en partie l'odyssée si mouvementée de notre compatriote. En 1713, la paix ayant été rétablie entre la France et la maison d'Autriche, le père de Brandenbourg fut enfin remis en liberté, conduit à Lille, et expulsé du territoire français. Mais depuis ce moment, on perd complètement ses traces, et on ignore quelle fut la fin de son existence si mouvementée.

La petite église de Franc-Waret, près de Namur, possède une chasuble garnie d'orfrois brodés remarquables, dont la valeur est telle qu'il n'en existe pas de plus précieux parmi les *anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur*. M. Ferdinand Courtroy les décrit dans un travail dont il a bien voulu nous envoyer un exemplaire. Divisée en six panneaux, cette belle œuvre a évidemment été exécutée d'après les cartons d'un artiste de grand mérite. Les compositions, d'une ordonnance harmonieuse, d'un dessin savant et d'une coloration fort juste, sont consacrées à la représentation des cinq mystères joyeux, le panneau de la nativité étant double. L'art de la broderie a été peu étudié en Belgique. C'est une lacune. Dans tous les cas, pour celui qui s'en occupera, peu de documents auront une valeur aussi grande que les magnifiques broderies de Franc-Waret. Celles-ci ont évidemment été exécutées pendant les premières années du XVIe siècle, mais quoique leur provenance brabançonne soit probable, il n'a pas encore été possible jusqu'ici d'obtenir des renseignements exacts sur leur origine ; on ne sait pas davantage comment elles sont devenues propriété de la petite église villageoise qui a la bonne fortune de les posséder aujourd'hui.

Dans diverses brochures, notre confrère M. Alphonse de Witte, nous fait part de quelques nouvelles acquisitions de son riche médaillier. C'est d'abord *Un nouveau gros au lion de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant*, variété inconnue jusqu'ici de cette monnaie plus ou moins irrégulière, que les ducs de Brabant, à l'instar de nombreux petits dynastes mosans, firent fapper au XIVe siècle, en contrefaisant plus ou moins servilement le type du gros au lion créé par le comte de Flandre, Louis de Crécy. Les Etats de Brabant, à juste titre, protestèrent plus d'une fois contre l'exercice, par les ducs, de ces pratiques irrégulières que ceux-ci pré-

tendaient pouvoir exercer à « leur bon plaisir et à leur seul bénéfice dans les donjons et les châteaux de leurs pays de Luxembourg et d'Outre-Meuse. »

L'attribution positive à Jean-sans-Peur d'un jeton est une vraie bonne fortune, si l'on considère l'extrême rareté des pièces de compte appartenant au règne de ce prince. On en connaissait un, constitué par la juxtaposition de deux coins disparates, celui que M. de Witte vient d'acquérir est d'une authenticité absolue : le blason, le nom et les titres qu'il porte, permettent sans contestation de le cataloguer parmi *les jetons de Jean-sans-Peur*, *comte de Flandre (1405-1417)*.

Les Tournaisiens saisissent toutes les occasions pour rappeler l'inébranlable fidélité dont ils firent preuve au cours des siècles vis à vis de la France. Conçu dans ce sens, un nouveau travail vient de voir le jour sous les auspices de la Société historique et archéologique de Tournai (Annales. Nouvelles série, tome XII.) Dans son livre : *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*, M. Maurice Houtart, étudie la longue période pendant laquelle la ville de Tournai resta seule française, quoique autour d'elle toutes nos provinces eussent déjà passé sous le sceptre de la maison de Bourgogne. Oubliant leurs relations d'origine avec la Flandre et le Hainaut, les Tournaisiens s'efforcèrent, pendant la première moitié du xv[e] siècle, de ne pas être englobés dans la formation du domaine bourguignon. Pendant cette période, la monarchie française, mise en péril par l'invasion étrangère, ne put que faiblement faire sentir son influence directe en cette cité lointaine, dont naturellement l'organisme communal eut alors à subir une crise intense, pendant laquelle la démocratie et les patriciens se disputèrent la possession du pouvoir. C'est le récit de cette double lutte qu'expose avec force détails M. Houtart. Il nous apprend quelle fut la longue résistence que la ville opposa à sa réunion inévitable aux possessions de la maison de Bourgogne; il nous explique quels efforts les patriciens durent faire, pour reconstituer au sein de la commune tournaisienne, leur pouvoir un instant ébranlé par les revendications populaires.

L'établissement et les relations commerciales que créa dans le nord, Louis de Geer, sont fort connus. Divers ouvrages ont déjà été consacrés à retracer la biographie et la relation des aventures

de notre compatriote. Elles constituent une des pages les plus intéressantes de l'histoire économique du XVIIᵉ siècle. Un des élèves du professeur G. W. Kernkamp apprêtant sur le même sujet une thèse académique, celui-ci, à cette occasion, publie dans les *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap* d'Utrecht (29ᵉ deel), une série de documents, notamment de nombreuses lettres qui apportent un contingent sérieux de renseignements inédits sur les missions et les opérations commerciales et financières de Louis de Geer.

D'autres publications encore auraient mérité d'attirer plus particulièrement votre attention, mais vous voudrez bien, Messieurs, compléter la tâche de votre bibliothécaire. Mieux que lui, vous pourrez vous rendre compte, par une visite à la bibliothèque, de la valeur des matériaux scientifiques mis à votre disposition dans les derniers envois dont je viens d'avoir l'honneur de déposer la liste sur le bureau.

FERNAND DONNET.

2 août 1908.

Henri van Neuss

Notice biographique

Au cours de l'exercice précédent, le 29 mars 1907, notre Compagnie eut le regret de perdre un confrère dont la loyauté égalait la science, et qui laisse parmi nous le souvenir d'un caractère et d'un talent. Elu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le 2 juin 1889 (1), Henri van Neuss fut promu membre effectif le 8 octobre 1899, en remplacement de M. Piot (2). Né à Hasselt, le 15 août 1835, il termina ses humanités au collège de sa ville natale et, poursuivant ses études à l'Université de Louvain, il y obtint le diplôme de candidat en philosophie et lettres. Le 9 décembre 1859, il fut nommé secrétaire communal de Hasselt, et devint conservateur des archives de l'Etat le 5 avril 1869, fonction qu'il remplit jusqu'à sa retraite en février 1903. Absorbé par les nombreux travaux qu'exigeaient le dépouillement et le classement des importantes archives confiées à ses soins, notre confrère assista rarement à nos séances. Si nos Annales ne contiennent aucun article dû à ses investigations, son œuvre cependant est considérable. Président de la Société des *Mélophiles*, membre correspondant de la *Commission royale des Monuments* (3); colla-

(1) Académie roy. d'Arch. de Belgique. Bull. (4me série des Annales), 1re partie, p. 564.

(2) Idem, id. (5me série des Annales) p. 451.

(3) Par arrêté royal du 15 février 1882.



borateur assidu de la *Biographie Nationale*, de la revue *L'Ancien Pays de Looz*, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie;* archiviste, archéologue et historien, tour à tour il consacra son activité à l'étude du passé de la province du Limbourg et à des recherches d'un intérêt plus général. En mainte occasion, la Commission royale instituée pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, eut recours à ses aptitudes spéciales pour la traduction en français, de vieux textes flamands.

Des bio-bibliographies très complètes, surtout la notice de son successeur M. l'archiviste Hansay, retracent la carrière de notre excellent confrère et nous dispensent d'une nouvelle nomenclature de ses ouvrages.

A. Blomme.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Cuvelier, F. *De Melophielen van Hasselt.* Limburgsch Jaarboek, t. IV, 1895-1896.

2. Hansay, A. *Henri van Neuss, archiviste, historien et archéologue.*
Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, t. V. 1907, pp. 232-237.

3. *Henri van Neuss.*
Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société chorale et littéraire des Mélophiles de Hasselt, t. 39, 1907, pp. I-VIII.
Contient le texte du discours que M. M. Geraets, président de la Société des *Mélophiles*, prononça le 2 avril 1907, sur la tombe de M. H. van Neuss; l'énumération des 26 articles que le défunt publia dans les Bulletins de cette société, et des 16 conférences qu'il y donna de 1863 à 1885.

4. Hansay, A. *Henri van Neuss, archiviste, historien et archéologue.*
Idem. id., pp. IX-XX. portrait. — Tiré à part.

Les Brouettiers anversois et leur méreau

Nous avons publié naguère une étude sur l'organisation des corporations ouvrières anversoises (1).

Au cours des recherches faites à cette occasion dans les archives de la corporation des Brouettiers, nous avons rencontré quelques intéressants détails au sujet du méreau de ce groupement ouvrier.

Nous croyons qu'il plaira aux membres de l'Académie d'être renseignés sur les circonstances qui amenèrent l'émission de cette pièce, le nombre d'exemplaires frappés, le coût de la fabrication et, finalement, l'usage auquel elle était destinée.

Qu'il nous soit permis, pour la bonne compréhension du sujet, de retracer en même temps l'historique très succinct du corps des Brouettiers anversois.

***

C'est dans une ordonnance de la magistrature locale, en date du 10 mars 1392, qu'il est fait mention, pour la première fois, des ouvriers dits « Brouettiers » ou *Cordewaghencruyders* (2).

Cette ordonnance n'était, à proprement parler, qu'un appel public aux portefaix et brouettiers des environs, afin de les engager à se fixer dans l'intérieur de la ville, et à s'y grouper en association

(1) Emile Dilis. *De Antwerpsche Naties. Geschiedkundig overzicht van het ontstaan, de ontwikkeling en de inwendige inrichting dezer arbeidersvereenigingen van af de XIVe eeuw tot op onze dagen.* Anvers 1906.

(2) Archives de la ville d'Anvers. *Clementynboeck*, f° 81.

(gheselscape), moyennant un droit d'entrée d'une livre de cire, d'une mesure de vin du Rhin d'une valeur de dix gros, et, en outre, d'une cotisation pécuniaire annuelle.

La plus ancienne réglementation de la célèbre procession ou *ommegang* de la Circoncision date de l'année 1399 (1). Ce document fournit la nomenclature des corps de métiers reconnus qui devaient y participer. Du fait que les Brouettiers y sont renseignés comme occupant la 30e place, il y a lieu de conclure que leur groupe, en cette année, était déjà régulièrement organisé.

La participation à ces cortèges mi-religieux mi-profanes était, à cette époque, considérée par les métiers comme un honneur des plus enviables, comme un véritable privilège. Mais avant de pouvoir en jouir, il fallait avoir rendu des services d'un caractère spécial, notamment avoir contribué à la défense de la ville et à la sécurité de ses habitants.

Une ordonnance du 23 février 1401, décrit assez minutieusement ce que la ville, en cas de besoin, désire des Brouettiers, en échange de la faveur de pouvoir figurer dans l'*ommegang* communal (2).

Les Brouettiers, quand elle entre en campagne, seront chargés du transport du matériel de guerre et des vivres; ils monteront et replieront les tentes. En cas de siège, ils transporteront également les engins militaires d'une porte à l'autre. Enfin, ils monteront la garde. Ils s'acquitteront de ces diverses charges, ajoute le même document, tout comme leurs ancêtres s'en sont acquittés: *ghelyc dat hare vorvoirders ghedaen hebben.*

Ces derniers mots sont très significatifs. A Woeringen, ce furent les chevaliers et les métiers anversois armés qui décidèrent du sort de la lutte. Y aurait-il eu des Brouettiers parmi ces derniers?

* * *

Un acte passé le lundi-perdu de l'année 1424, de commun accord

(1) L. de Burbure. *De Antwerpsche Ommegangen.* Anvers, 1878, p. 2.
(2) *Clementynboeck*, f° 24. Archives communales.

entre les membres du métier, nous fournit enfin des détails précis sur l'organisation du corps des Brouettiers (1).

Le nombre de membres de la corporation est illimité. Des doyens et des jurés la dirigent. Ceux-ci jugent aussi les différends. Les partis ont droit d'appel auprès de la magistrature locale. Le travail est réparti suivant le sort et, à cet effet, on jette des dés. Quant au salaire, il est partagé par quotités égales entre tous les membres. La corporation jouit du monopole à peu près exclusif du transport des marchandises et du déchargement des navires. Seuls les vins et les marchandises pondéreuses, pour le débarquement desquels il fallait employer la grue, tombaient dans la compétence des *Kraenkinders* ou « Ouvriers de la Grue », gens spécialement commis par la ville à l'exécution de ce travail.

Il est à remarquer que les Brouettiers, tout comme leur nom l'indique, ne faisaient, à cette époque, usage que de la brouette, alors que les ouvriers desservant la grue employaient le traineau. Ensuite, que le monopole des Brouettiers ne s'étendait pas aux époques de deux foires annuelles de la Pentecôte et de la Saint-Bavon. Tout le monde alors, bourgeois ou étranger, membre du métier ou non, avait droit au travail.



Le régime de corporation ouverte, sans limitation du nombre de membres, exerça, au dire des doyens, une influence néfaste sur la régularité et l'excellence du travail. Ils se trouvaient, prétendaient-ils, continuellement assaillis par des étrangers, des maladroits et des incapables, un tas de gens qui se moquaient de leur autorité !

Le magistrat, après enquête, jugea ces plaintes fondées et, à la date du 24 janvier 1447, décréta la suppression du régime en vigueur. Désormais le corps des Brouettiers ne comporterait plus que 50 membres. Par mesure transitoire, il fut interdit de procéder à de nouvelles admissions jusqu'à ce que par retraite volon-

(1) Recueil intitulé: *Kordewagenkruiers. Ambacht.* Tome I. Même dépôt.

taire et décès, le nombre de membres deviendrait inférieur à ce chiffre (1).

***

Mais bientôt une ère de prospérité sans pareille allait s'ouvrir pour le port d'Anvers. La lutte opiniâtre des Brugeois contre Maximilien et l'ensablement de leur port, d'une part, la découverte de l'Amérique et l'ouverture d'une nouvelle voie vers les Indes, d'autre part, furent les causes primordiales du déclin de la Venise du Nord et de l'ascension rapide de son heureuse rivale.

Gresham, Guichiardin, Scribanus ont tracé le tableau de la situation brillante d'Anvers, sous le règne de Charles-Quint. Il y a peut-être quelque exagération dans les chiffres qu'ils citent à l'appui de leurs assertions, mais nous pouvons cependant en conclure, sans crainte de nous tromper, qu'il devait y avoir, à cette époque, abondance de travail et, peut-être, pénurie de bras.

Deux faits bien établis viennent, au demeurant, confirmer cette conclusion. Ce sont, d'abord, les diverses mesures prises par l'édilité locale, de 1505 à 1544, et qui, pour la plupart, avaient pour but d'augmenter, dans une certaine mesure, le nombre de membres des diverses corporations ouvrières (2). C'est, ensuite, la formation, en dehors des métiers reconnus, de petits groupes d'ouvriers plus ou moins indépendants, qui tous, avec opiniâtreté, prétendaient monopoliser à leur profit exclusif, le travail se présentant à certains quais, aux alentours de certains canaux, en certains endroits de la ville.

Cette situation, avec toutes les complications et les exagérations de tarifs, voire même les exactions qui en dérivaient, ne pouvait, en aucune façon, être favorable au négoce. Aussi le commerce s'en plaignit-il à maintes reprises auprès de l'autorité compétente. Malheureusement, celle-ci n'osait intervenir sérieusement, de crainte, sans doute, de froisser la partie la plus turbulente de

(1) *Oudt Register in perkament.* f° 114. Ibidem.
(2) *Gebodboeck*, vol. A, f°s 32, 32 v° et 49. Ibidem.

la population. Il appartint au gouvernement, mis à la hauteur de la situation, de prendre des mesures radicales.

Le 21 novembre 1544, Charles-Quint signa un édit qui révolutionna entièrement l'organisation du corps des Brouettiers, et par ricochet, celle ou du moins une grande partie de celle du travail au port d'Anvers (8).

L'ancien corps, qui entretemps avait été porté de 50 à 75 membres, ainsi que tous les groupes plus ou moins indépendants, furent purement et simplement supprimés. En leur place, l'empereur décréta l'érection d'un vaste groupement, d'une véritable fédération, à un nombre de membres illimité et englobant tous les ouvriers débardeurs de la ville, à l'exception des Porteurs de tourbe, des Portefaix et de deux petits corps spéciaux, qui seuls purent garder leur organisation primitive et leurs anciens privilèges. Pour la manipulation et la manutention des marchandises soumises aux droits d'accises, il créa un corps particulier, dont il laissa à la ville le soin de fixer le nombre de membres sans que celui-ci toutefois put dépasser la centaine. Les membres du premier groupe devaient porter le nom de *Gemeene Kordewagenkruyers;* ceux du second *Vrije Kordewagenkruyers* ou *Boterkruyers*.

Il fut également stipulé que les employeurs auraient pleine et entière liberté de choisir les ouvriers à leur convenance, pourvu qu'ils fussent affiliés à la fédération.

La direction du premier groupe, qui allait bientôt compter de cinq à six cents membres, fut confiée à deux doyens et quatre anciens. Comme unique condition d'admission, à part évidemment la qualité de bourgeois d'Anvers, l'édit impérial ordonnait à chaque membre le versement d'une cotisation annuelle de deux florins Carolus.

La rentrée de cette contribution était le devoir des doyens et c'est tout juste pour en faciliter la perception que fut créé le méreau signalé dans notre préambule. Chaque membre de la corporation, en payant son dû, recevait, en guise de quittance, la pièce en question. Le jour de la Saint-André (30 novembre), il allait échanger celle-

(8) *Copie vanden mandemente ons genadichs Heeren des Keysers... opt stuck vanden vry en ende oock den ghemeynen Cordewagencruyders deser stadt etc. Thantwerpen by Jan Grapheus, opte Breestrate. 1545.*

ci, dans un local fixé à cet effet, contre un copieux plat de pois étuvés, dans la préparation duquel il entrait, suivant les comptes, divers condiments exotiques.

Il appert du compte de l'exercice 1546-1547, que l'on fit frapper en cette année, par les soins de l'administration de la Monnaie d'Anvers, douze cents exemplaires, au prix de 15 sous le cent, soit une dépense de 9 florins; on avait, au préalable, fait graver deux coins, dont coût 7 florins et 10 sous.

Voici le libellé exact de ces deux postes de dépense:

Item besteedt twee ysers, om penninghen te mākcn, daerm̄. de erweten mede tot gheven soude, cost . . VII gulden X st.

. . . .

Item ghegeven den m̄utmeester, van XII hondert pennighen te m̄uten van elck hondert XV st., loopt . . . IX gulden.

Ajoutons ici, que la corporation s'était pourvue, l'exercice précédent (1544-1545), d'un sceau particulier, coûtant 17 sous:

Item ghemaeck een merckyser om de brieven van den ghemeynen cordewaghecruyers te segelen, cost . . . . XII st.

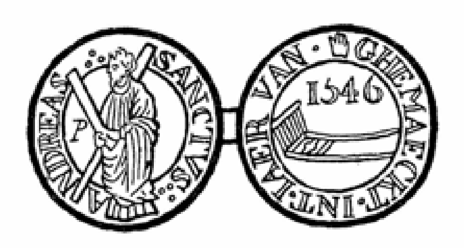
Nous n'avons rencontré nulle part une empreinte du sceau des Brouettiers. Leur méreau, par contre, se retrouve dans la plupart des collections. De plus, il a été reproduit par van Orden (1), Mertens et Torfs (2), Delrue (3) et Minard-van Horebeke (4). Le voici derechef:

(1) G. van Orden. *Bijdragen tot de Penningkunde van het Koningrijk der Nederlanden.* Zaandam, 1830, planche VIII, nº 5.

(2) Mertens en Torfs. *Geschiedenis van Antwerpen*, tome IV, p. 200.

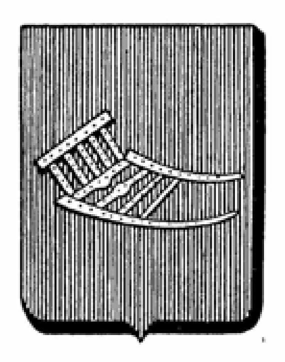
(3) Emile Delrue. *Aperçu numismatique sur les méreaux d'Anvers*, 1re série. Anvers. 1859, planche III, nº 7.

(4) L. Minard-van Hoorebeke. *Description de méreaux et jetons de présence, etc., des Gildes et corps de Métiers, Eglises, etc.* Gand, 1877-1879. Tome III, p. 11.



Au droit, un saint André debout et tenant sa croix. La figure coupe la légende SANCTVS ☙ ANDREAS ☙. — Au revers, une brouette posée en fasce, les brancards à sénestre, et sommée du millésime 1546. Légende : GHEMAECKT ∘ INT ∘ IAER VAN ∘ ✋; puis une petite main appaumée, c'est-à-dire, la marque de la Monnaie d'Anvers.

Ce revers rappelle la bannière ou blason des Brouettiers, qui était de gueules à une brouette d'or, posée en fasce, les brancards à sénestre (1).



Le saint André, sur l'exemplaire reproduit ci-dessus, est accosté à dextre de la lettre P. Bon nombre de pièces cependant ne portent pas cette surcharge. Quelle est la signification de cette lettre?

(1) P. Génard. *Armorial des institutions communales d'Anvers.* Anvers, 1883, Planche XX, fig. 9. Nous ne saurions garantir l'authenticité de ce blason, ne l'ayant jamais rencontré dans aucune pièce d'archives.

van Orden (1) suppose que c'est l'initiale de *patronus*, patron. Nous ne partageons pas cet avis et croyons y voir plutôt la première lettre du mot *Packer* ou *Pakker*, c'est-à-dire ouvrier emballeur. Voici pourquoi.

En 1516, il existait déjà à Anvers un groupe distinct d'ouvriers portant ce nom. Devenus assez nombreux, ils sollicitèrent du magistrat, en 1524, la reconnaissance officielle de leur corps. Cette demande leur fut accordée deux ans plus tard (2). En vertu de l'édit impérial de 1544, ils furent englobés dans la vaste corporation des Brouettiers. Mais les *Packers*, en somme, n'étaient pas des ouvriers débardeurs, c'étaient plutôt — et certains textes le prouvent — des ouvriers de magasin. Ils invoquaient sainte Anne pour patronne et faisaient célébrer leurs services religieux à l'autel de cette sainte, en l'église des Grands-Carmes, tandis que les Brouettiers fêtaient la Saint-André à leur autel particulier en l'église paroissiale de Sainte-Walburge. Dans ces conditions, il n'est guère probable que les deux groupes se régalaient le même jour du fameux plat de pois étuvés. Une différence entre les méreaux distribués aux uns et aux autres était donc nécessaire. Quel meilleur signe distinctif, à notre avis, que l'initiale **P** pour les pièces réservées aux *Packers?*

Nous avons retrouvé jusqu'en 1603, l'usage de la distribution de pois étuvés. Comme les comptes subséquents restent muets à ce sujet, nous avons tout lieu de croire, que cette originale coutume cessa en cette dernière année et que les méreaux, dès lors, ne furent plus utilisés.

* * *

Quelques mots encore pour parfaire l'histoire de nos Brouettiers. L'édit de Charles-Quint fut très sévèrement appliqué durant de

(1) Ouvrage cité; p. 49. — Minard (tome III, p. 11) considère cette surcharge comme une simple estampille. Quant à Delrue, il y voit une « indication » du rang de vote qu'ils avaient dans le Conseil communal »! Cette dernière assertion ne repose sur aucun fondement, puisque les doyens des Brouettiers ne siégeaient au Large Conseil qu'au 23e rang.

(2) *Eerste Ambachtsboek*, fo 132. — Archives communales.

longues années. Il perdit de sa rigueur dès que le commerce anversois, à la suite des troubles du dernier quart du XVI[e] siècle, commença à décliner. Lentement des groupes isolés et d'un nombre restreint de membres se reforment, s'organisent et parviennent à se réserver, à s'accaparer certains monopoles, mais, point important à noter, ces groupes épars restent sinon de fait, du moins de droit, sous la tutelle des doyens des Brouettiers: ce sont ces derniers, en effet, qui prennent presque toujours la place des chefs de groupe, ou bien qui les assistent, dans le cas où, pour des motifs quelconques, ils doivent entrer en relation avec la magistrature communale.

Les républicains français, à la fin du XVIII[e] siècle, supprimèrent toutes nos corporations et s'emparèrent de leurs biens. L'antique groupe des Brouettiers partagea naturellement le sort commun. Comme souvenirs, ils ne nous ont légué qu'un calice en argent ciselé, portant les noms des doyens des années 1615 et 1616 (1), et le méreau dont nous venons de parler.

EMILE DILIS.

---

(1) *Catalogue du musée d'antiquités d'Anvers.* Edition de 1894, p. 163.

LYRANA

A) Aanteekeningen over den Lierschen schilder Gozewijn van der Weyden (1492-1500).
B) Onderzoek over den toestand der beeldende kunsten te Lier in de XVe eeuw.
C) De Tryptiek-Colibrant en haren schenker.

I. — Aanteekeningen over den Lierschen schilder Gozewijn van der Weyden (1492-1500)

Ten jare 1865 deelde wijlen ridder Leo de Burbure zijne *Documents biographiques inédits sur les peintres Gossuin et Roger van der Weyden le Jeune* (1) mede, volgens de scabinale protocollen van Antwerpen.

Gozewijn van der Weyden is waarschijnlijk de zoon van Pieter van der Weyden, en, dit is zeker, de kleinzoon van Rogier den Oude. Hij was te Brussel geboren in 1465 en schilderde in 1535, dus op 70-jarigen ouderdom, eene tryptiek in en voor de abdij van Tongerloo.

Alhoewel hij, alvorens te Antwerpen zijn ambt van schilder openbaar uit te oefenen, in de St-Lucasgilde diende opgenomen, vindt men geen spoor van zijne aanneming in den Liggere, tenzij Goris, onder de nieuwe vrijmeesters aangenomen in 1493, onze Gozewijn weze, waarvan de naam gebrekkig zou geschreven zijn. In 1503 kocht hij een huis in de Scheldestad en begon leerlingen te vormen. In 1514 werd hij deken der St-Lucasgilde gekozen en verkocht

(1) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1865, pp 354-383.

zijn huis in de Huidevettersstraat in 1514 om de refugie van Tongerloo te gaan bewonen. Ten jare 1535 schilderde hij te Tongerloo een groot tafereel voor de kerk aldaar en overleed er heel waarschijnlijk (1).

Gozewijn van der Weyden was in tweede huwelijk getreden met eene juffer der familie Benninck, bloedverwante der schilders Alexander en Simon Benninck; haar voornaam is onbekend.

Rogier II, zijn zoon, bijgenaamd de Jonge, werd in 1528 zonder proef in de St-Lucasgilde aangenomen en huwde Anna Mannaerts. Zij bezaten eene groote hoeve te Overbroeck, onder Brecht (2), welke later het *Goet van Rogier van der Weyden* bleef heeten, waaruit ridder Leo de Burbure besluit, dat Rogier er met zijne familie dikwijls verbleef. Hij overleed tusschen 1538 en 1543. Zijne twee zonen, Rogier III en Antonius, waren eenvoudige ambachtslieden; eene zuster, Catharina, huwde den schilder Lambrecht Ryck.

Alzoo, zegt de Burbure, eindigde in het duister de Antwerpsche nakomelingschap van een der uitstekendste schilders van de Vlaamsche School.

***

Met het oog op eene nieuwe geschiedenis van de heerlijke St-Gummaruskerk van Lier, onderzochten wij de kerkrekeningen der xve eeuw en voornamelijk die over het vierjarig tijdvak 1 Januari 1489-1 Januari 1493, en viel ons oog op deze lezing:

« Item betaelt Meester Goessem vander Weyden vanden doeren totten orgelen te schilderen binnen ende buyten tsamen iij lb. grooten.

» ende van slapenlakene ende canifasse daertoe
georboert . . . . xij scel. groote. »

Eene nauwkeurige vergelijking der rekeningen leert ons, dat Meester Goessem of Gozewijn reeds vóor 1 Januari 1493 Lier bewoonde. Immers, telkens een kunstenaar of ambachtsman van buiten de stad aangeteekend staat, wordt zijne woonplaats zorgvuldig vermeld.

(1) *Cfr.* Heylen, *Verhandelingen over de Kempen*, bl. 160.

(2) De kerk van Brecht bezit eene eventijdige tryptiek: *De Marteldood van St Joris*, geschonken door heer Adriaan van der Noot, ook van een onbekenden meester. Mogen wij dit paneel aan Rogier II van der Weyden toeschrijven?

Nu, de prijs van 3 pond (1) welken Meester Willem Wynter en Andries van Duysborch, kerkmeesters, den schilder betaalden, zegt genoeg, dat het uitgevoerd werk niet onbelangrijk moest wezen.

Gemeld orgel was in 1492 vervaardigd door Meester Daneele van der Distelen, naar het patroon of bestek van zekeren Thadeus van der Ryt; het werd hem 6 pond groot Brabants betaald. Claus Schillemans, van Antwerpen, had hiertoe 523 pond lood geleverd.

Uit de omstandigheid, dat Meester Goessem van der Weyden reeds in 1492 binnen onze kerk wrochtte, waarvan het hoogkoor toen volop in opbouw was onder de geleide van Meester Herman de Wagemakere en diens zoon, Dominicus, met welke kunstenaars hij gewis in betrekking stond, is meermaals opgemaakt, dat het patroon of plan van het hoogkoor onzer kerk wel degelijk op den achtergrond der tryptiek Colibrant voorgesteld werd.

Deze zienswijze houdt echter geen steek; immers, aan den ingang van het hoogkoor staat een tuin of hoogzaal verbeeld; deze tuin werd slechts in 1536 gebouwd, zooals wijlen den heer Mast (2) heeft bewezen, tenzij men kunne toonen, dat er vóor dit jaar een andere tuin hebbe gestaan, wat niet waarschijnlijk is.

Bij de ordening van het stedelijk archief van Lier, vonden wij een zwaarlijvigen foliant, *het Poortersboeck der stadt Lier*, in 1416 door den nieuwgenoemden stadssecretaris Gillis Stecke begonnen en tot in 1659 door zijne opvolgers bijgehouden. Dit kostbaar register werd niet eens door wijlen den heer E. Mast benuttigd. En onbekend was het toch niet, want de bladzijden werden genummerd door eene hedendaagsche pen. Antoon Bergmann weet er evenmin van te spreken.

(1) Bij brieve van 14 April 1509 ontleende onze schilder aan den abt van Tongerloo gelijke 3 pond Vlaamsch of 13 Rijnsgl. (het pond Brabants deed slechts 2 Rgl.). Zie: Gozewijns brief in *fac-simile* bij Fr. Waltman van Spilbeeck: *De voormalige abdijkerk van Tongerloo*, bl. 41; dit werk is, op zichzelve, eene levensbeschrijving van den meester, doch levert geene bijzonderheden vóor 1503.

(2) *Eenige bijzonderheden met bewijsstukken betrekkelijk het opbouwen der kerk van den H. Gummarus te Lier*, verschenen in het stadsverslag van 1876-1877 en in afdruk, bl. 12.

Dit *Poortersboeck* doorbladerend, vinden wij den 20n Mei 1497 vier poorters ingeschreven, waaronder deze:

« Item Mr Ghoessen van der Weyen es poirter gemaict met mannissen Schouteten ende hy dede zynen eedt *die predicto* (xxa *may* Ao xcvij) *presentibus eisdem scabinis Lyrensibus* (Wyntere, Cuyct, Roesbroec, Noydens), (fol. 91 vo). »

Het schrift is van de hand van Meester Dierk Houtain (1), stadssecretaris.

Bij ondervinding weten wij, dat de inschrijving of opneming van eenen poorter iemand veronderstelt die voornemens is handel te drijven, in eene gilde verlangt aangeteekend te worden of zich hier bepaald wil vestigen, om burgerrecht te genieten.

Wij doorbladerden verder de scabinale protocollen der overeenstemmende jaren en vonden weldra drie akten, waarin Meester Goessen of Gosuyn voorkomt en welke wij hier ontleden.

8 November 1498 verscheen Dierk van Cuyct of van Cuyc voor schepenen en verklaarde dat Meester Goesen van der Weyen, schilder, de 20 schellingen grooten Brabants erfelijk had afgekweten op afkorting der 32 schellingen 6 deniers welke de eerste hief « op desselfs Meester Goessens huys met synen gronde ende toebehoirten gestaen ende gelegen alhier in de Ruysbroecstrate daer deselve Meester Goessen nu innewoent » en welk hij 18 October 1497 had t'erve genomen. (Bijlage I).

Deze akte leert ons dus, dat Meester Gozewijn korten tijd te voren een huis was komen bewonen in de Ruisbroecstraat, thans de St-Hubertusstraat.

Onmiddellijk achter deze akte volgt er eene andere, waarbij onze schilder zich jegens Dierk van Cuyct schuldenaar verklaart van 12 schellingen 6 deniers 's jaars, te Paschen betaalbaar. (Bijlage II).

De derde akte, van 24 April 1500, dat is, donderdags na Paschen, leert dat Meester Goezem en Antonia Wellens, « syn wettich wyf », hun huis in de Ruysbroecstraat met eenen uitgang in de Lisperstraat verkoopen aan Jan Cornelys en zijne gade Lisbeth... (naam

(1) Dierk Houtain schreef eene kronijk, althans een dagboek de stad Lier, waarvan ongelukkiglijk nog slechts eene bladzijde, die van het jaar 1507 tot 1508, op het stadsarchief bestaat.

onleesbaar). De akte zegt verder, dat het huis belast was met 15 mottoenen aan de abdij van St-Bernaards, met 20 grooten Brabants aan de paters Augustijnen, te Mechelen, 15 schellingen payments aan het kapittel van Lier, 18 grooten aan de Broodmis in het begijnhof, 5 schellingen Leuvens aan de zielmis aldaar, 1 ouden groote en 2 hoenders aan Gommaar van der Borchs erfgenamen, 7 grooten aan Walewijn van Ranst, 20 schellingen grooten aan juffrouw Margriet van Cuyct en 12 schellingen 6 deniers aan Dierk van Cuyc, verkooper. (Bijlage III).

In welke omstandigheden is onze schilder de Nethestad komen bewonen? Afdoende bewijzen ontbreken daarover. Wij willen echter de volgende gissingen in 't midden brengen.

Het komt ons vreemd voor, een jongen van welstellende ouders uit eene welvarende stad, als Brussel, in het kwijnende Lier te zien aanlanden. Zoo bloeiend, zoo levendig onze stad vóor een kwaart eeuws was geweest, zoo diep was thans het verval, zooals het hertogelijk octrooi van 3 December 1485 ons leert. De stad had, namelijk door den oorlog van Luik, « onoverwinnelycke scade » geleden en de « desolacie ofte vergaen » van Lier was niet om beschrijven: aan de stad Antwerpen alleen was Lier 7000 pond Artoys schuldig; de stadsrekening over 1484 vermeldt een inkomen van 1288 pond Brabants tegen eene uitgave van 2069 pond, aldus een mali van 780 pond latende. Dit jaar betaalde men 971 pond aan interest van lijfrenten en andere, en deze toestand was in 1498 nog verergerd, vermits de stadsrekening in December met een tekort van 4800 pond sloot. Kortom, gedurende ettelijke jaren waagde geen Lierenaar zich buiten de stad, uit vrees om voor de stadsschuld gekerkerd te worden.

Wat mag, in zulke omstandigheden, den jongen kunstenaar hebben aangezet om het rijkere Brussel te ontvluchten en de voorkeur te geven aan het armzalige Lier van dien tijd?

Had Gozewijn soms eenen leermeester gevonden bij een der Liersche schilders die hier destijds bloeiden, zooals in het volgend artikel betoogd wordt?

Was hij soms aan het Hof gehecht, dat veeltijds te Lier verbleef en was hij alzoo in de Nethestad gesukkeld?

Heerschte er soms oneenigheid in het ouderlijk huis, of, wat wij

liever zagen bevestigd, hadden de bekoorlijke lachjes eener Liersche schoone den jongen dichter met het penseel tot in zijne ziel geroerd; al gissingen, die het ons geoorloofd zij hier te opperen.

Met dit alles is echter het bewijs niet geleverd, dat de tryptiek Colibrant het werk zij van Gozewijn van der Weyden, alhoewel zij hem door verschillende schrijvers toegedacht wordt.

Hadde wijlen de archivaris A. Wauters (1) onze inlichtingen onder de hand gehad, meer dan ooit zou hij, die tot dusverre slechts bij vergelijking de schilderij aan meester Gozewijn toeschreef, hem dezelve bepaald hebben toegekend.

Anderzijds merkt Tongerloo's geschiedschrijver met nadruk op, dat slechts één tafereel met zekerheid aan Gozewijn van der Weyden mag worden toegeschreven, namelijk de beroepen tryptiek van 1530 (2). Nu, dezelve schijnt feitelijk onherroepelijk verloren. Er is derhalve geen spraak van vergelijking.

De tafereelhersteller of hertoetser P. J. Thijs, Lierenaar van geboorte, die onze tryptiek in 1819 te Brussel herstelde, getuigt in zijnen merkwaardigen brief aan de kerkmeesters onzer hoofdkerk het volgende: « ....misschien in de archieven van der kerke of stadt, indien die nog existeren, is rakende die stucken wel iets te vinden; wy hebben hier in het Museum een stuck van de selve hand, dat ik oock in order gebraght hebbe. » (3) De schilderij welke Thijs hier bedoelt, is, naar men ons verzekert, de Legende van Maria-Magdelena, achtereenvolgens toegeschreven aan Rogier II en aan Gozewijn van der Weyden.

---

(1) *Notice sur Roger van der Weyden*, in: *Messager des Sciences historiques*, 1846. *Recherches biographiques sur trois peintres flamands des XVe et XVIe siècles*, door A. Van Hasselt, verschenen in de *Annales de l'Académie d'Archéologie* van 1849, bl. 103.

(2) Fr. Waltmannus Van Spilbeeck: *De voormalige Abdijkerk van Tongerloo*, bl. 41, et Heylen: *Verhandelingen over de Kempen*, bl. 160.

(3) *Bulletins des Métiers d'art*, 1904, t. III, p. 248.

BIJLAGE I.

Dierick van Cuyct heeft bekent dat Meester Goessen van der Weyen, schilder, aen hem afgelost ende gequeten heeft overmids eender sommen van penningen etc. xx s. groten brabants jairlicker ende erfliker renten van dien xxxii s. vi d. brabants oick erflick alse hy hadde ende heffende was op desselfs meester Goessens huys met zynen gronde ende toebehoirten gestaen ende gelegen alhier inde Ruysbroecstrate daer deselve Meester Goessen nu inne woent ende dwelcke hy tanderen tyden te weten opten xvij^{en} dach van Octobri A° xiiij^{c}xcvij daer op onder dander tegen den voirs. Dierick van Cuyct terve genomen heeft ende dair inne geloeft de voers. xx s. groten brabants te quytene te Paesschene anno xcvij lestleden alsoe wy verstaen. Scheldende mits dien de voers. Dierick van Cuyct den voirs. Meester Goessene synen vors. goeden ende nacomelingen vanden vors. xx s. groten brabants erflick clairlick quyte tot ewigen daigen. Ende voerts gelovende etc. Bekennende voirts de selve Dierc *pro se et suis successoribus* dat hy op des voers. meester Goessen huys niet meer rente en heeft noch heffende en blyft dan noch xii s. vi d. brabants erfliker renten. Sonder arglist... *Testes* Cuyct, Yssche, *Scab. Lyren.* viij^{a} *novembris* xcviij.

Scab. protocollen der stad Lier, 1498-1511, reg. n° 17, akte n^{r} 33.

BIJLAGE II.

De voirs. Meester Goessen heeft bekent erflick sculdich zynde den voirs. Diericke van Cuyct de somme van xii s. vi d. grooten brabants jairliker ende erfliker renten op zyn voirs. huys ende erve met alle zynre toebehoirten gestaen in de Ruysbroecstrate desen voirs. Diericke van Cuyct ende zyne nacomelingen alse hy niet langer etc. te Paesschen alle jaere erflick etc. om welcke dingen etc. soe heeft de voirs. Meester Goesen de voirs. goede dair voir verbonden en te pande gesedt met manissen srentmeesters etc. ende hier toe etc. met condicien hier inne onderspreken dat Meester

Goesen voirs. de voirs. xii s. vi d. brab. erflick af sal mogen lossen ende quiten tzynder goeder moeyten met xvi geliker penn. eens voir elken penn. te geven ende met voller ende verschener renten zonder argelist. *Testes Ydem eod.*

Zelfde register, akt nr 34.

BIJLAGE III.

Passcha fuit xixa *Aprilis a°* xv^c^.

Item Meester Goessem vander Weyen ende Anthoenie Wellens, zyn wittich wyf, mitten selven hueren man ende momboir in desen, hebben bekent ende verleden dat sy wittelick hebben vercocht ende erfelick overgegeven om j somme gelts, etc. Jan Cornelys ende Lisbetten... een, zijnder huysvrouwe, j huys met zyn gronde, plaetsen, stalle, hove, porten, etc. in de Lisperstrate vutcomende met enen doergange daer neven gelegen over der kynderen Aven erve ende anderen synen toebehoirten gestaen ende gelegen inde Ruysbroecstrate tusschen Willems van Halle erve *ex una*, en Marien van der Beke *ex altera*, comende voer aen sheerenstrate, gelyc ende in alder manieren zy dese voers. goeden tanderen tyde ende gecregen hebben tegen Diericke van Cuyct, alsoe in welle etc. met manisse srendsmeesters en zyn gel. te waerne op xv mottoenen den goidshuze van Sente Bernaerts, op xx gr. brab. der Augustinen te Mechelen, op xv s. paym. den capittel van Lyere, op xviij gr. brab. der broedmissen int beghynhof, op v s. lovens der zielmissen aldaer, op 1 oude groten ende ij hoenders den erfg. Gommaers van der Borch, op vii g. br. Walewyn van Ranst, op xx s. gr. br., Joufr. Margriete van Cuyct als erfg., en op xii s. vi d. br. Diericke van Cuyct voers. al erfgenamen, los etc. en hier toe... *Testes*. Rompaye, Dornhoven, *scab. Lyr.* xxiiija Aprilis a° xc° nae Paschen.

Zelfde register, akt nr 144.

II. — Onderzoek over den toestand der Beeldende Kunsten te Lier (1400-1500)

A. SCHILDERS

Onder de oudste beoefenaars van het penseel te Mechelen noemt de heer Emm. Neefs in zijne *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* (I, bl. 100), zekeren ROMBAUT VAN LYERE. De naam van dezen schilder schijnt aan te duiden dat hij zelf, of zijne familie, uit deze stad afkomstig was. Het zou, denken wij, natuurlijker zijn aan te nemen dat de voorvaderen van dezen kunstenaar de stad Lier voor bakermat hadden en dat hun zoon of hunnen afstammeling, waarvan kwestie, het daglicht te Mechelen zag, alwaar hij bij het doopsel den naam van St-Rombaut, den Mechelschen apostel, ontving.

Rombaut van Lyere kenmerkt zich door verschillige werken, welke hij uitvoerde met het oog op den oorlog welken de Brabanders, te samen met de Mechelaars, voornemens waren in het land van Gulik tegen den hertog van Gelder te voeren. Het vertrek der troepen geschiedde den 7 September 1397.

Het stadsbestuur gelastte den schilder acht lederen schilden en de kruiken en vazen te kleuren, welke de aanvoerders der krijgsbenden mede zouden voeren.

* * *

Onder de lange reeks schilders der XVe eeuw noemt gemelde schrijver (I, bl. 124 en vlg.) zekeren JAN VAN BATTELE.

Van af het jaar 1403 arbeidde hij voor stadsrekening; in 1415-1416 « stoffeerde » hij het praalgraf van Frans van Halen in St-Romboutskerk, en in 1424-1425 versierde hij de reliquikast van den H. Rumoldus.

« Wij vinden eene leemte van tien jaar in het leven van het personaadje, dat ons bezighoudt, — zegt gemelde schrijver. Wat er van Jan Battel geworden is van 1424 tot 1434, zouden wij niet kunnen zeggen; de rekeningen en andere bescheeden welke wij raadpleegden blijven op dit punt stom. »

« In 1434-35, hernam meester Jan het penseel in zijne geboortestad; eene ploeg werklieden of leerjongens arbeidde onder zijn toezicht aan de vervaardiging der wagens en toebehoorten voor de jaarlijksche feesten van den *Ommegang*. »

De heer Neefs vermoedde niet eens dat Jan van Battel in het naburige Lier werkzaam was, welke stad, dank aan hare lakennijverheid en veestapel, eenen buitengewonen trap van welvaart besteeg, waarvan wij de weerga vinden in den opbouw der heerlijke St-Gummarus-kerk en in den Lierschen Ommegang, destijds heinde en verre bekend en bezocht.

Is het van den eenen kant waar dat vreemde bouwmeesters de groote lijnen onzer heerlijke hoofdkerk trokken, anderszins bezat Lier in de xv^e^ eeuw haar ambacht der *Vier Gekroonden*, en het ontbrak hier aan geene bouwmeesters, getuige de kerken en torens door hen opgetrokken.

Er moet hier tevens, zoowel als eene rederijkkamer, een schilderskring hebben bestaan, waarvan Jan van Battele denkelijk den grondsteen legde. De volgende teksten uit de enkele bewaarde stadsrekeningen mogen ons gezegde staven:

« Item gegeven Janne van Battele van Ste Gumaers beelde ende van siinre tafelen en tabernaculen te stoffeerne ende van de yngelen (engelen) metten pyleren, en daer de reliquien instaen en van Ste Gumaers choire te stofferene, en voor van St Jans beelde metten tabernacule ende vander tabernacule ende cassen dair onse Vrouwe beelde yvoirien in steet inde hogen choor en noch meer wercx te maken van scilderen. . . . . xvj lb. brab.

« Item gegeven van de ingelen ende columpne (kolommen) dair zy opstaen int beghynhof voir ons Vrouwe voer dat de stad de lynde hadde dier daer antwee (in twee) gewaeydt was. . iij lb. gr.

Stadsrekening over den 4^den^ trimester 1428.

« Item gegeven Jan van Battele voir siin scilderie mette stoffe

vander verwen, van line, laken, van houte, van yserwercke en andere loopt te gader . . . . iiij lb. v. s. v. d.

» Item denselven gegeven van de coste vander maeltyt gedaen by de ghene die in syn processie gaan . . . . iiij lb. x s.

» Item denselven gegeven van sinen salaris . . . . j lb.

Stadsrekening over den 2^den^ trimester 1428.

» Item gegeven Jan van Battele voer sine scilderie en voer de stoffe van verwene ende andere voer dachure vande geselle en voer heur costen alle dingen te gader gerekent loept . v lb. iij gr.

Stadsrekening over den 2^den^ trimester 1440. »

De ruiter, die St-Joris verbeeldde was zekere Bogaerde; hij bereed het paard van Hendrik van Wesemaele, generaal of aanvoerder der Liersche krijgsbenden; zekere Griete van Boschoven was de « jouffrouwe »; verder de vier « Heymskinderen ».

« Item gegeven Jan van Battele voer sine scilderie en voer de stoffe van verwene ende andere, van dachure vande gesellen en voer huer coste, alle dingen te gader gerekent loept . . . . v lb. ij gr.

Stadsrekening, 2^den^ trim. 1440. »

Het volgend jaar beliep dezelve post 7 pond, 17 schel. en schonk men zekeren Henric Balle met zijne gezellen « die hier comen waren ter eere van de stat om te speelen ende te condigen van Ste Gommaer, ij stopen wins ende noch . . . . xxi s. gr. »

Volgens de rekening van 1443 had dezelfde Hendrik Balle een spel ter eere van O. L. Vrouw gedicht, dat hier opgevoerd werd.

Destijds werd de H. Sacramentsprocessie opgeluisterd door vier gezellen « die hier plegen te comen pypen met pypen en met trompetten op beyde dagen den anderen pypers ende speelluden alome . . . . j lb. vi d.

» Item gegeven den gesellen die hier tspel speelden ten omgange en die tsmergens inde processie gingen van dat hen daervore vande stad toegeseyt was . . . . j. lb.

Stadsrekening, 2^n^ trimester, 1444. »

De stadsrekening van 1449 spreekt van zekeren LEMENE den beeldverwere, zonder meer. In 1451 beschonk de stad denzelven Lemene en JAN (VAN) BUYCKELAER, die denkelijk Jan van Battele had vervangen, met 8 el blauw laken, kostende 23 schel. groot.

Jan van Buyckelaer schildert in 1456 de uurwijzers op Berlaarpoort. Twee jaar later levert hy een vaandel « die de gesellen van bynnen hadden doen maken ». Hy « ordineerde » telken jaren den ommegang. De driejarige rekening over 1474-1477 vermeldt eene uitgave aan Jan Buykelaer « van dat hy der stad wapenen te iiij stayen (keeren) vervuerde opte veste daer tvoerseyde buspoeder inne gedaen wert. »

Buyckelaer verguldde dit jaar « een kruis dat boven den hoogen choor staat » alsmede de appelen en « verwde » een St-Georiusbeeld.

(*Kerkrekening*, 1474-1475).

In 1485 betaalden de kerkmeesters aan Jan van Buyckelaer 4 schellingen « van onsen Heer opten esel te stoffeeren ende oic vande casufel, vande calumpnien daer die paeschkeerse op staet te stofferen »; verder « versierde » hij het H. Sacramentshuisje en het crucifix « opt ocsael » mits 9 schellingen, en verwde de ijzeren geerden in 19 vensters in den omgang mits 10 schellingen.

Niettegenstaande den droeven toestand der stadskas besteedde men in 1485 groote sommen aan processie en ommegang waartoe Jan Buyckelaer en heer Jan Hadscot veel tyds besteedden tot opluistering van '*t spel van der Heyden*, *de Moelen van Parys*, *de Beyaert*, *de Helle en Bethleem*.

In 1495 « stoffeerde » Buyckelaer « den gewonen man mijnsheeren van Ysselstein » mits 6 schell. en overleed in 1505.

Tijdens hetzelfde tijdvak « verwde HEER MATTEUS » eene nieuwe koorkap en leverde daartoe het noodig goud. Ten jare 1482 bestuurde hij den ommegang.

De kerkrekening van 15 Februari 1478 tot 14 Februari 1479 vermeldt verder deze twee posten:

« Item betaelt heer Matteus van eenen taffelet van Sinte Gommar dat geschenkt is aen Min Vrouwe Camerlinck, cost V s.

» Item noch betaelt van eenen taffelet dat gheschenkt wart den argentier van Brabant ende cost eenen leeu, *valet* vi s. vi d.

De hier bedoelde heer Mattheus is denkelijk de eerw. heer Cornelius Mattheus, kapelaan in het Beggijnhof, overleden 3 Februari 1535. Een meester Mattheus, stadsheelmeester, overleed 26 Oogst 1531.

Dezelfde kerkrekening spreekt verder van eenen anderen schilder, THOMAS MOLLE, in dezer voege:

« Item noch aen Thomas Molle van een tafereel te maken, ix gr., ende aen een kersse, vj gr., ende noch van xiij vor Sinte Gommar, xiij, item noch vander groete kersse v s., *valet* iij s. vi d. »

Een ander schilder was JAN HASSCOT of HADSCOT, « Willemssone wilen was, » die den 16 Mei 1494 voor schepenen van Lier verklaarde voldaan te zijn van wege Jan Huge over alzulke zoenpenningen en andere voorwaarden in denzelven zoen begrepen, als borg van Jan van Hersselt, moordenaar, die zijnen vader, Willem Hadscot (1), geëuveld had, en belooft daarbij zich nimmer te wreken; Jan en Marcelis Cops, zijne oomen, blijven hier borg voor (2).

Op 16 April 1507 verscheen voor schepenen van Antwerpen Katline Davyts, Jansdochter, met Jan Hasschot, schilder, wonende te Lier, en verkoopt aan Hendrik van Else, schoenmaker aldaar, 1 halster rogs erflijk op eene schuur en bogaard te Lier aan de Mechelschepoort (3).

Omtrent dien tijd, denkelijk in 1500, nam hij van Mevrouw Elisabeth van Immerseel, de grootste weldoenster welke de St-Gummarusstad ooit kende, aan, een altaartafereel of tryptiek te schilderen voor het H.-Geestaltaar in de groote kerk mits de som van drie pond groot Vlaamsch. Wij deelen hieronder den tekst van het Concept mede (4).

(1) Willem Hadscot, « natuerlic sone wylen meester Henricx Hadscot, priester, is poerter aengenomen op 16 May 1480. » *Poortersboeck*.

(2) *Scab. protocollen van Lier*, 1486-1498.

(3) *Scab. protocollen van Antwerpen. sub. Vaken en Keyser*, fol. 2 verso.

(4) « Concept vander vorwerden daerop dat Jan Hatschodt schilder aen nemen sonde te maken een tavereel navolgende den beworpe dair af gemaect.

Inden iersten selen die malueren omgaens vanden selven tavereele metten pilaer in midden doergaende ende oec die malueren vanden doeren binnen vergult syn van fynen goude ende desgelicx tgescrifte op beyde die doeren van fynen goude gescriven worden en tvelt daeraf zwert.

Item opten outaer sal worden geschildert een beelde van Onser Vrouwen in een taberkele (tabernakel) en daer boven eenen inghel houdende twee wapenen, deene van Immersele ende dander van Sompeken.

Item die doeren buyten selen worden geschildert marber het sy met root

De H.-Geestrekening over gemeld jaar geeft de breedvoerige beschrijving van de onkosten van gemeld nieuw altaar ([1]), en vermeldt

groen alsoe Mine Vrouwen dat gelieven sal ende die verwapent na hare geliefien.

Ende dat werck der schilderien aengaende heeft de selve Jan Hatschodt verlaten (aangenomen) om drie ℔ groten fl. » (vlaamsch).

Opden rug, in xvııe eeuwsch geschrift: Voerwaerde ende project vanden autaer.

Oorspronkelijke minuut in het archief der H. Geesttafel, fondatie-van Immerseel, altaar der H.-Geesttafel.

(1) « Uitgeven van reparacien aen des heiligeest altaer.

Inden yersten gecocht tAntwerpen tegen Philips, woenende opten Oever, een tafele gesneden ende gestoffeert met fynen goude xv lb. vlaems die geset is voer des heiligeest altaer. Item vander selve te scepe te doen iiij ½ gr. Item den gesellen te drincgelt xij gr. Item vander tafele te deckene met borde vij s. iij d. Item aenden lijfcoop iiij s. ende vander sceepvracht ij s. j ½ d., loopt tsamen xxiij ℔. iiij s. ix d.

Item betaelt Janne Perre, Henricsone, met zynder gesellen van xxj daghen de capelle te besettene ende die te wittene metten cnape, loopt xxij s., maer want de kerckmeesters den Heyligeest daer toe hebben gegeven v s. aldus hier xvij s.

Item betaelt Pauwelse Dycke aen basten omme mede te stellene ende van eender ketenen met eenen snuttere ij s. iiij d. xxjen.

Item betaelt Willeme van Assche vanden gordynen roeden inne te houdene (kappen) viij gr. iiijen.

Item gecocht tegen Marieke xiiij ellen roets says coste elce elle xiij ½ gr. ende betaelt van nayene xviij gr. *valent* tsamen xvij s. iij d.

Item betaelt Margrieten Baerts van eender blauwen gordinen te makene ix gr van xxv ellen blauwer coerden iij gr. ende van iij ellen frenien tsamen ij s. vi gr.

Item betaelt Anthonise Bellens vanden voete te makene daer de tafele op staet, vanden wercke byde voynte te makene, vanden altaer te leggene ende te bereydene, van besyden de tafele te scuttene ende van twee cassynen (kassen) in de camere van den Heyligeesthuyse te makene tsamen xxvij s.

Item gecocht tAntwerpen een root say omme een tente voer den altaer te makene xxx s. van nayene ende makene xv gr. van daer op te doen scriven *Veni Pater pauperum* ij s. iij d. *valent* xxxiij s. ix d.

Item betaelt Janne Hadtschot van den beelde vanden Heyligeeste van nyeuwe te verguldene ende te stofferen ij lb.

Item betaelt Gielise van Ranst van eender nyeuwer tabernacule boven den Heiligeest ende onder eenen voet x Rynsgulden *valent* ij ℔. x s.

Item betaelt Janne Perre, Willems van Assche ende eender jongen

dezen post : « Item betaelt Janne Hadtschodt van den beelde vanden Heyligeeste van nyeuwe te verguldene ende te stofferen... ij lb. En verder eene uitgave van 10 schellingen om « Melleke Coelen te schilderen ».

De kerkrekening over 1517 vermeldt het « pelle » of begrafenisrecht van den eerw. heer Jan Hatscot, kapelaan des begynhofs, op 28 Januari 1517 overleden. Deze is stellig onze schilder niet. Althans, het *Poortersboeck* vermeldt onder dato 23 Januari 1502.

« Jan Hadscot, heeren Janssone, priesters, es poirter gemaict xxiii^a January a° xv^c ii. »

Een ander lid dezer familie, heer Gommaar Hasscot, bewaart de kleederen van O. L. Vrouw en geeft den « bruithoet » uit, waarvoor hij 30 schell. groot 's jaars geniet.

(*Kerkrekening*, 1474-75).

Ongelukkiglijk is, bij onze weet, geen enkel stuk van al de schilders bekend, en, wie weet nochtans, of er in de Nethestad niet hier of daar iets bewaard bleef? Men zij erop gewezen.

B. BOUWMEESTERS EN STEENHOUWERS.

Wij hebben hooger gezien dat Lier in de xv^e eeuw reeds zijn ambacht der *Vier Gekroonden* bezat. Geen wonder, dat de oprichting onzer hoofdkerk de kunstliefde van metsers en steenhouwers of witwerkers prikkelde. Daar de stof van dit artikel zich innerlijk met de geschiedenis van onzen kerkbouw versmelt, welke wij

vanden stellene om die beelde vanden Heyligeeste wederom op te stellene iij s. xviij^en.

Item betaelt voer xix ellen frenijen iij s. vi d. xviij^en.

Item betaelt Janne Boechoudt voer twee gheerdekens aenden altaer met meer reparacien xviij gr.

Item betaelt Thomase Sas van drie mokene ongebluschen calcx te vj gr. dmoecken met eender ouden reste tsamen iiij s. iiij 1/2 d.

Somma totalis Liii lb. xiij s. vj 1/2 d. br.

Rekening der H. Geesttafel van Lier van 1510, archief van het Weldadigheidsbureel aldaar.

eerlang hopen in 't licht te geven, zullen wij ons slechts bij enkele gegevens bepalen.

Op de lijst der bouwmeesters, met de oprichting onzer kerk gelast, treffen wij slechts éenen Lierenaar aan, te weten Meester JAN HASELDONCK, van 1447 tot 1485. De stadsrekeningen noemen hem « appelgierder », van het Fransch woordje *appareilleur* of steenbereider of « meester wercman van der stadt ».

Jan van den Haseldonck, wijlen Antonissone, verkocht op 25 Maart 1416 een huis in de Mechelstrate aan Yda van Loxberge.

Op 25 April 1418, koopt hij tegen heer Jan van Ysche, priester, een huis in de Berlaerstraat « bidé Hoghebrugge opden hoec ».

Hij huwde, vóor 5 Januari 1421, Katline Ardennekens, dag waarop zijne vrouw met hare medeërven een huis buiten de Ekelschepoort op den hoek der vest verkoopt.

Den 1 Februari 1445 verschijnt hij voor schepenen van Lier met Thonis, zijnen broeder, als momber van Lisbeth Ardennekens, Aertsdochter, « onmondig » of minderjarig.

Jan van Hazeldonc of van den Hazeldonck ging op 16 Oogst 1431, voor schepenen van Antwerpen, voorwaarden aan met de kerkmeesters van Bouchout tot het bouwen van den toren der kerk van Bouchout (1), mits 10 mottoenen voor elke roede werks, den mottoen tegen 13 1/2 grooten gerekend. (Bijlage I).

Den 14 Juli 1447 nam hij aan het bouwen van het hoogkoor der kerk van Vracene; deze zou 24 voet breed, 54 voet lang en 40 voet hoog wezen; buitenwaarts zou hij Diedeghemschen arduin en « egsteenen » gebruiken; de steen voor 't vensterwerk (« d'vensterier ») zou zijn van de Poele en van der Heyde; Meester Everaert Spoirwater leverde de plans.

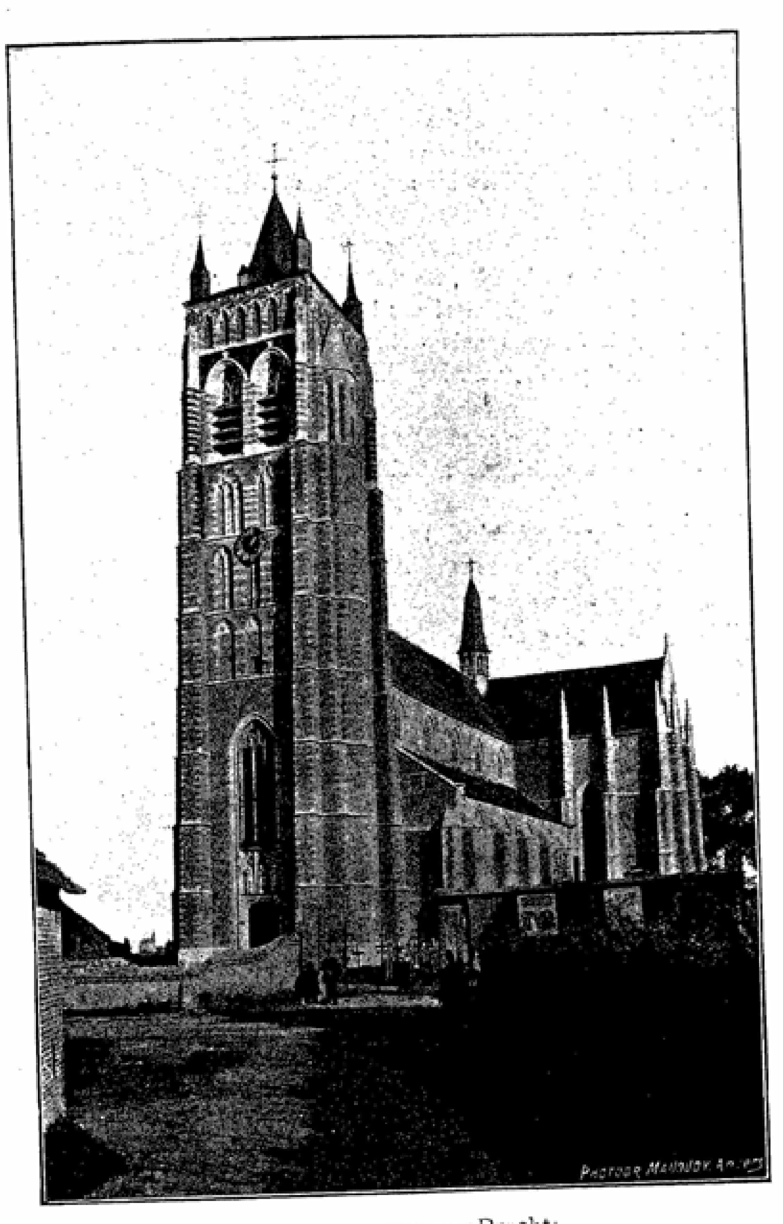
De aannemingsprijs bedroeg 148 pond grooten Vlaamsch, in drie jaarlijksche termijnen te betalen.

Wij deelen dit contract mede onder Bijlage II.

In de aanbestedingsakte wordt hij « metser tAntwerpen » geheeten.

Ten jare 1446 ging een Jan van Hazeldonck, metser, voor schepenen van Antwerpen, huwelijksvoorwaarden aan met Elisabeth

(1) F. DONNET. *Notes artistiques et archéologiques sur la province d'Anvers*, 1905, pp. 4-5, in de *Bulletins de l'Académie d'Archéologie*, 1905.



SINT LENAERTSTOREN (Brecht)
begonnen in 1436 door Mr Claus Van Haseldonck en Jan Stampaert.

Hollanders. Denkelijk geldt het hier zijnen zoon Jan, die in voormelde akte als borg optreedt.

Van af het jaar 1447 komt onze bouwmeester steeds in de akten met den titel van Meester voor; hij was tevens gezworen erfscheider der stad Lier; eene akte van den jare 1457 (1) noemt hem leenman van heer Henric van Withain, heer van Boutershem en Huldenberg, met den titel van Meester; van zijn zegel is slechts een brokje overig: een uil omklemt het wapenschild.

Als stadsbouwmeester van Lier genoot Meester Jan eene jaarwedde van 2 pond.

Een ander bouwmeester van denzelfden familienaam was NICOLAAS HASELDONCK, VERHASELDONCK, of VAN DEN HASELDONCK, almede een verdienstelijk kunstenaar. Hij was het immers die, op 10 Juli 1436, met Jan Stampert *alias* van Lyere, voor schepenen van Antwerpen ten verzoeke van den pastoor en der kerkmeesters van Brecht, als mede-provisors der Sint-Lenaertskapel aannam den opbouw van den toren met het portaal, « een rikelic portael met sinen beel(d)steden voer aenden torre,... ende die pileernen buyten te cleeden met met haeren beel(d)steden ende al dat wit werck van den portale vorseyt » (2). Van af de grondvesten tot op eene hoogte van 20 of 25 voet hadden de aannemers voor hunnen arbeid — de levering van steen en gerief bleef ten laste der aanbesteders — 17 guldens voor ieder duizend verwerkte steens; boven de 25 voet bedroeg het loon slechts 2 gulden per duizend steens. Dit verschil van prijs lag in het beitelen van het rijk portaal (3).

De Antwerpsche schepenbrieven behelzen ongetwijfeld verdere aanbestedingsakten van kerken en torens door hem opgericht.

De Liersche schepenakten leeren ons verder AERT VAN WYCHMALE en Adriaen, zijnen zoon, kennen, die op 4 Januari 1421 beken-

(1) Charter nr 396 der H.-Geesttafel, Lier.

(2) Bijlage II.

(3) Volgens de kerkrekening van 1436 (de oudst bewaarde) betaalde men toen 18 grooten het duizend karreelsteen. Het pond Brabants tot 4 gl. gerekend, vertegenwoordigde het metsersloon gemiddeld 2 gl. voor duizend verwerkt steen, wat ongeveer gelijk stond met de waarde van duizend steen; men houde echter rekening van de geldwaarde, die rond 1450, twintigmaal grooter was dan heden.

den ontvangen te hebben van de kerkmeesters van Santhoven, de som van 100 gouden kronen, de kroon te 56 grooten gerekend, en nog 20 pond groote Brabants, wegens aanneming « van metselrien ane de voirs. kerke en ane de torre van Santhoven » (1).

De Hollandsche uitgever Christiaan van Lom, die ten jare 1747 zijne *Beschrijving der stadt Lier* in 't licht gaf, bewerkt naar de oude Liersche kronijken en aanteekeningen uit de oude kerkrekeningen, leert ons de namen kennen van de metsers, beeldhouwers en aannemers die aan St-Gummaruskerk wrochten. (Zie Bijlage III).

De rekeningen der stad en van St-Gummaruskerk hebben ons de volgende namen van metsers en steenkappers bewaard, welke almede aan onze kerk wrochten:

Rombaut Goede Naeyens of Goedeweyns (1418), Gillis de Laet, Jan en Michiel Zouwen, Gillis de Proest en Jan van Roest (1424), Laureis van der Linden, aannemer (1425), enz.

BIJLAGE I.

Jan van den Haseldonck bekende dat hy den torre vander kercken van Boechout ghenomen heeft te maken van metselryen elke roede voor x mottoenen xiii ½ voer elken mottoen ende dat hy dair werken sal tallen tyde als hem de kerckmeesters stoffe leveren sullen, en waert dat hy aen den voerscreven torre yet meswrachte dat hy der kerken dat oprichten soude ter werclude pryse *unde obligave-*

(1) « Aert van Wychmale en Adriaen siin sone hebben bekent en verlyt dat zy opgehaven en ontfangen hebben van Thomase Bacx en van Aerde de Leege, kercmeesters vander kerke van Santhoven, vander zelven kerke wege, hondert goudt cronen elke crone te lvi gr. gerekent en noch twintich lb. groot en iiij groote brab. gelt, midts denwelke zy den voirs. kercmeesteren tvoirs. kerk behoef geloeft hebbe en geloven en elc van hen een voir al te volvuerne en wel en loffelic te voldoene alsulke vorwaerden van metselrien ane de voirs. kerke en ane de torre van Santhoven als zy metten vors. kercmeests tsamen gemaict hebben op hen zelven en op alle haer goederen etc. zonder argelist. *Testes* P. Paesschen Dielbeke, *scabini Lyrenses* iiij January a° xxiiij°.

(*Scab. protocollen Lier*, V, akte nr 230).

runt se et sua. Ende wairt dat sake dat de voerscreven Jan aflyvich worde voer ende eer den voerscreven torre volmaect waere, soe quam mede voer ons Katlyne Ardennekens syn wyf met Janne haren man geloefde de selve voerwaerde te voldoen *cum se & suis salvo* dat so wanneer den voerscreven torre xx voete hoghe gewrocht sal syn vande eerde opwairt, dat dan de voirscreven kercmeesters cose hebben selen sullen weder zij den voerscreven Janne leveren sullen een peert ende een ghewint ende dat hair toebehoirt oft dat zy hem vande voerscreven xx voete opwaert van elke roeden xii der voirscreven mottoene gheven sullen. xvi augusti.

Fiat littera soluto modo pro pinsoribus.

B iii guldens.

Scab. protocollen van Antwerpen, 1431, II, fo 321 vo.

BIJLAGE II.

Symoen de Hont ende Jacop van Buenelaer als kercmeesteren der kerken van Vraessene *ex una*, ende Jan vander Haseldonc, metser tAntwerpen, *ex altera*, bekenden dat sy onderling met malcanderen zeker vorwaerden gemaect hebben ende overcomen syn als van eenen choier dien de voirs. Jan maken sal, calc ende steene daer toe leveren inder manieren hier na verclaert. Inden yersten dat de voirs. Jan den voirg. choir xxiiij antwerpsche voet wyt sal maken bynnen der mueren en liiij voete lanc metten huyven bynnen den mueren ende xl voete hoege vanden dorpele vander lycdoren opwaert totter daclysten ende de mueren sal hij buyten maken van goeden Diedegheemschen ardunen ende egsteenen ende dveynsterier vanden Poele vander Heyden ende voirt alsoe meester Everaert Spoirwater bewysen sal van goeden custbaren steenen. Item alle ragimenten, repryscn, semeysen, sloitstenen, alle lysten caepmenten vormen tot sevenen toe daer af dat de ij syn met iij posten ende v met ij posten ende dafcleedinge boven vanden pylaeren in alder manieren alsoet meester Everaert voers. bewisen sal, sal hy maken van goeden custbaren steenen soe dat best tot elker manieren dienen sal. Item alle tcalc ende de roedesteene die ten voirs. wercke vanden choire

behoeven selen sal hy oic leveren ende de werclieden betalen. Behoudelic dien dat men hem dair toe sal doen hebben de nyeuwe roedesteene die nu opt kerchof staen ende de stoffe vanden ouden choire. Item alle de stoffe die hy totten voirs. wercke leveren sal sal hy moeten leveren op sinen cost tot opten nyeuwen dyck ende van daer selen de kercmeesteren die halen ontfaen ende opt kerchof bringen sonder sinen cost. Item dat hy den selven choir welven, plaesteren ende paveren sal met goeden Brueselsen voetsteenen. Item dat hij voirt maken sal vander kerken inden choir gaende met twee oft drie trappen ende eenen voer den autaer, ende voirt twee halve pilaeren voer den choir met eenen groeten boge achtervolgende den vouten vanden nyeuwen werke ende van daer opwaert eenen ghevel tusschen den choir ende der kerken met drie cruycen metten avenckele van witten steenen. Item dat hy fonderen sal na den eesch vanden fondamente ten goeden gronde iiij voete dicke oft meer eest te doene. Item vander voetlysten opwaert soe sal hy den muer dic maken ij ½ voete ende de pilaren wtstaende na den last van den wercke. Ende hier voer selen hem de voirs. kercmeesteren geven ende betalen de somme van hondert ende xlviij pont gr. Vleems gelts eens hevende, te wetene bynnen drie jaren deen na den anderen volgende ende bynnen elken jare een derdendeel ende elc derdendeel te drie paymenten daeraf dyerste p. vanden yersten jaer wesen sal *Johannis Bapte proximo*, dander te Bamisse, dende en tderde *Purificatione deinde* ende alsoe oec in dander ij jaren deinden diesgelyke. Ende omme de voirs. leveringe ende werc te voldoen ende de voers. penninge te betalene inder maniere voers. *obligarunt* de voers. paertien *se et sua;* gebraecke yet aenden voirs. Janne, Henrick van Sompeken Cornelis Danckaerts ende Jan van den Haseldonck des voirs. Janssone *satisfacient cum se et suis cum relevatione.*

S(olvit) de Kercke.

Scab. protocollen Antwerpen, 1417, II, fol. 196 v°.

BIJLAGE III.

Her Heinrick vander Beke, priester, Prochiaen van Brechte, Gielys van Alphen ende Wouter Willem Wouterszone, als Provisoeren

ende Kercmeesteren der capellen van Sinte Ledenaerts, aen deen partye, ende Meester Claus van Haseldonc ende Jan Stampaert *alias* van Lyere, metsers, aen dander partye, bekenden ende verliden onderlinge aen beyden partyen dat zekere condicien ende vorwaerden tusschen hen gemaect ende geordineert syn als van eenen torre te Sinte-Ledenaerts te metsene, alsoe hierna bescreven staet. Inden yrsten is voirwaerde, waert dat zake dat dat fundament van den vors. torre gefundeert worde inder eerden xii voete of daeromtrent, luttel myn oft meer, dat dan de voirs. Meester Claus ende Jan Stampert hebben sullen van elken duysent steens te metsene, xvii guldens *prout communiter in Antwerpia*, ende waert dat zake dat men den voirs. torre dieper funderen moeste toten drifsande, des souden de voirs. metsers bliven inde Kercmeesters van Sinte-Ledenaerts ende goiden mannen van geliken saken, ende des sullen hen die Kercmeesters leveren calc, savel, steen, stellinchout ende datter toe behoirt, ende zy zelen hen zelven cnaepen ende dienen. Item de voirwaerden van elken voirs. duysent steens te vermetsene zullen dueren toter tyt dat den vors. torre hoech syn sal boven der eerden xx oft xxv voete oft daeromtrent, ten wederseggen des voirs. Meesters Claus ende Jans, zonder argelist. Vorders is voirwaerde dat de vors. metsers zullen metsen een rikelic portael met sinen beelsteden voer aenden torre, ende die leene boven mit sinen witten werke mit hoirre toebehoirten, ende die pileernen buyten te cleeden met hoeren beelsteden ende al dit werck vanden portale vors., ende dat men aenden zelven torre metsen zal zullen de vors. Meesters Claus ende Jan bynnen leggen sonder der voirs. capellen cost. Ende voert, als van der metselryen boven der erden ende boven de voirs. xxv voete, soe hebben de voirs. metsers den voirs. persoon ende Kercmeesters geloeft ende toegeseyt dat zy altoes dat werck voertmaken zullen ende willen II guldens myn elck duysent steens dan ander wercliede van prise nemen selen, zonder argelist. *Unde obligarunt* de voirs. metsers hen ende thaere ende elc voer al.

x[a] Julii.

Scab. protocollen Antwerpen, 1436, fol. 33.

BIJLAGE IV.

VAN LOM — bl.	JAAR	NAMEN.	UITGEVOERDE WERKEN AAN SINT-GUMMARUSKERK.
307	1425	Peter Vermeren	24 voet pylaer onder den toren.
308	1426	Peter de steenhouwer	een sluitsteen.
		Lambert van den Eynden	venster en boog in den toren.
309	1435	Goosen van den Eynden	de pilaren en bogen in den beuk.
309	1436		de onderste zolder boven het welfsel.
»	1439		de beeldsteden der XII Apostelen.
	1441		eenige altaren in den beuk gewyd.
310	1442	Mr Jan Maldermans (1) en Jan Wagemans	de boog der kerk, groote scheiboog.
	1443		beuk voltrokken = 25 roeden à 13 saluten de roede = 328 saluten of 98 ℔ gr.
		Mr Andries Keldermans	6 harnassen met de posten der glazen vensters aan den boog.
		Mr Jan Keldermans, Mr Bouwen Munnik en M Goosen van der Linden	575 voeten » odynen » tot elk kruis van twelfsel van den boog.
311		Mr Adriaen van Wyckmale	welft 6 kruisen van den hoek mits 14 ℔.
	1444	Mr Dominicus van Loven	bespreekt den groote boog van de koor.
	1448 1453	{	kruiswerk boven St-Eloys en St-Gommarus altaren.
312	1455	Mr Jan Mol	de torennaald besteed mits 4 pond.
	1460		1ste steen van 't kruiswerk gelegd.
	1462		kapel Ste-Cathrien gemetst. (Otto v. d. Bemden en zijn broeder schenken 36 p. en de Kerkms 14 p. = 50 ℔.
	1473		2 pilaren in den muur der oude koor gemetst.
		Mr Hereman	besteekt de koor. Het kruiswerk is af.
314	1475	Mr Jan de Smit te Mechelen	het kruis van de kleinen toren, 286 pond wegende, mits 2 pond gr.
315	1476		de oude kerk afgebroken. Joannes de Bourbon, biscop Luik, schenkt 1 glazen venster in den beuk, bij St-Eloys-alter; nog anderé vensters geschonken, o. a. Jan Colibrant, de hr van Imerseel.
316		Mr Jan Haseldonck	pilaar in den ommegang achter de koor, 28 voet hoog.
»		Mr Jan Boeks	welfsel hoog koor gemaakt.
317	1480		tresory of schatkamer en 3 kapellen: Handboog, Bakkerskapel en hr Joris Colibrantkapel.
		Mr Henric Perre en consoorten	maakt in den omgang voor de sacristy, voor St-Sebast. koor en St-Antonius-à-Paduakoor, nu Bakkerskapel en Colibrantskoor, nu Colvenierskapel, de welfsels mits 9 ℔. Brab.

(1) Lees: Keldermans.

Van Lom — bl.	Jaar	Namen.	Uitgevoerde werken. aan Sint-Gummaruskerk.
	1483	Mr Henric & Mr Gomar Perre	kapittelhuis gemaakt, oude kapittelkamer en kelder afgebroken; de panden en 2 kapellen en kapittelkamer gewelfd mits 8 ℔.
318	1494	Mr Dominicus van Loven	slaagt den boog der hooge koor over.
	1506		sufragaan Kamerijk wijdt 6 altaren.
	1512	Mr Jan Peyre & cons.	breekt de oude hooge koor af.
	1515		het hooge koor gedekt met schalien, groot 11 roeden.
319		Roeland Coymans	maakt nieuw kruis op de hooge koor, 201 pond wegende.
	1517		keizer Maximiliaen schenkt 3 ramen in 't hoog koor; bisschoppen Kamerijk en Utrecht 2 r.; provost van Maestricht, abt St-Bernaerts en stad Antwerpen ieder 1.
		Abraham Janssens, schilder	schildert binnenste paneel hoogaltaar. Op 16 mei 1517 is het hoogaltaar gewijd en 9 altaren in den ommegang en een gedeelte van het hoogkoor en omgang.
	1518	Dezelve	schildert de deuren der schilderij hoogaltaar.
	1534		oczael gemaakt en tabernakel.
	1548		welfsel in het kruiswerk boven St-Eloysaltaar.
	1549		» » » » St-Gomaersalter
	1555 1557		eenige steekbogen boven den omgang tegen de hooge koor.
	1559		de abt van St-Bernards geeft 1 glas boven St-Gomaersaltaer.
	1567		nog 4 steekbogen.
	1569		nog 4 steekbogen.

III. — De Tryptiek-Colibrant te Lier en haren schenker.

Vier jaren zijn verloopen sedert wij eene verhandeling over de Tryptiek-Colibrant meêdeelden (1). Ondertusschen lieten wij dit onderwerp niet varen; wij namen inzage van de talrijke bijdragen door een paar dozijn schrijvers aan hetzelve gewijd en stonden verbaasd bij al den opgedienden onzin.

Slechts één schrijver, wijlen de heer P. Génard, deed oorspronkelijke navorschingen over het Liersch panneel (2). Nademaal de familie Colibrant van een bij uitstek Liersch geslacht was, bepaalde deze schrijver zich uitsluitelijk tot opzoekingen in het archief der Nethestad, dan wanneer de Colibranten, over het algemeen genomen, hunne geboortestad hadden verlaten. Op aanraden van den heer Georges Hulin, lid der Academie, onderzochten wij de Antwerpsche scabinale protocollen en ontsluierden daar meer dan een geheim.

* * *

De erfelijkheid der voornamen in de middeleeuwsche geslachten is een steen des aanstoots, waarover de geslachtskundigen vrij dikwijls stronkelen.

Dit is andermaal het geval met de familie Colibrant, in welke rond de jaren 1500-1510 gelijktijdig tal van Jannen en Jorissen optreden. Gelukkiglijk laten de Antwerpsche schepenbrieven ons toe daarin klaar te zien.

Ziehier hoe de heer Génard de buitenpersonaadjes of de schenkers der Tryptiek Colibrant beschrijft:

« Het uitwendige der luiken is insgelyks geschilderd, en dit gedeelte des tafereels, dat niet een schryver eener byzondere aendacht schynt weerdig te hebben geoordeeld, heeft ons nogtans in staet gesteld

(1) *Bulletin des Métiers d'art*, février 1904, t. III, pp. 243-249.

(2) *Aanteekeningen over eene schilderij en hare luiken der XVe eeuw in de collegiale kerk van Lier*, 1860, 34 blz. in-12o.

van eene belangryke ontdekking te doen. In der daed, wy hebben er de portretten van verscheidene personaedjen op gevonden, welke, volgens het gebruik, diegene zyn van de *schenkers* en hunne familie.

» Regts, op een wit kussen, is een ridder geknield, van omtrent vyf en veertig jaren; hy is gekleed met het kostuem der xv^{e} eeuw en draegt den wapenrok; zyn patroon sint Jan-Baptist bevindt zich links met het mystische lam. Achter den ridder ziet men zyne twee zonen; even als hun vader, hebben zy het zweerd aan de zyde en zyn met den wapenrok bekleed; de eerste, blond van hoofd, draegt een stalen pantser; de tweede, met bruin haer, heeft er een gouden.

» Het oppergedeelte van het paneel bevat de geslachtwapens van den ridder; zy zyn: *van zilver met twee afgesneden leliebloemen van sabel* (zwart) *in het frankkwartier van goud met dry merletten van sabel, het schild bekroond met stalen helm, met gouden lis; helmsieraad: een gouden kuipken waeruit het borststuk van een man steekt met baerd, gekleed met een gouden onderkleed en muts van hetzelfde metael met boorden van bruinen pels. Helmdekken van zilver en van goud (van sabel?)*

» De linke luik geeft ons het portret der schenkster. Even als haer gemael is zy geknield en heeft de handen te gader; een witte sluijer bedekt haer het hoofd. Naby haer, heure eenige dochter, omtrent veertien jaer oud, en aen hare zyde, haer patroon, de heilige Jacobus de Oudere. In het oppergedeelte van het tafereel, een engel, de geslachtwapens der edel vrouw vasthoudende; zy zyn: *van keel* (rood) *met twee vrouwenhoofden van vleeschkleur in het bovenstuk en eene gouden ster van zes stralen puntig uitgaende in de schildvoet.*

» De namen ontdekken van de familiën aen welke deze wapenschilden behooren, was niet moeijelyk; wy hebben ze in onze opzoekingen dikwerf ontmoet. Dat men dus voor altoos het denkbeeld van eenen aertshertog en eene spaensche vorstin late vare; een eenvoudige ridder en zyne vrouw zullen voortaen de eer genieten van het belangryk triptiek van Sint-Gummarus te hebben laten schilderen.

» Het wapenschild van den man behoort aen de familie Colibrant; dat van de vrouw, aen de familie Meyngiaert; de voornamen der schenkers ons veropenbaerd zynde door hunne beschermheiligen, bleef er ons niets over dan het bewys te vinden van het huwelyk, in de xve eeuw, van den ridder Jan Baptist Colibrant met Jacoba

Meyngiaert. Onverwachten tegenslag; het was maer met moeite dat wy ons geschikte oorkonden mogten bezorgen om ons de noodige inlichtingen te geven; want de omstandigheden welke eene menigte gedrukte werken ons leverden en onder anderen het *Généalogie de la famille de Van der Noot*, door Azevedo, waren ver van aen het doel onzer opzockingen te beantwoorden; de verwarring die in de afstammingen bestond, deed ons een kostelyken tyd verliezen. Eindelyk, dank aen de dienstveerdigheid van twee boekminnaers, MM. Hendrik Le Grelle en P. Th. Moons-Van der Straelen, werden wij in staet gesteld van de oorspronkelyke handschriftelijke geslachtlysten der twee familiën te raedplegen; het was niet zonder eene ware voldoening te gevoelen dat wy hier, op gemeld tydstip, de echte aenduiding vonden van het huwelyk door het tafereel van Lier bestatigd.

» De familie Colibrant, eene der oudste des hertogdoms van Braband, stamt af, gelyk men weet, van het oude huis van Van Liere, waer zy bestendig het wapenschild heeft van gevoerd, gekorven met de geslachtwapens der familie Kerreman, in frank-kwartier geplaetst. De familie Meyngiaert, die aen de stad Antwerpen eenen burgemeester en schepenen gegeven had, telde insgelyks onder de eerweerdigste onzer provinciën; zy beroemde zich zelfs over hare verwantschap met eenen der afstammelingen van Pieter Pot, den vermaerden stichter der abtdy van Sint-Salvator te Antwerpen en een der voornaemste weldoeners van de moederstad des belgischen koophandels.

» Jan Baptist Colibrant was zoon van Jan Colibrant en van Joanna van Heffene, deze laetste aen eene familie toehoorende die, in de xv^{e} eeuw, in Mechelen verbleef.

» Van zyne vrouw Jacoba Meyngiaert, had Jan Baptist Colibrant dry kinderen gehad; de oudste zyner zonen hiet *Joris*, de jongste *Jan*, gelyk zyn vader; de naem der dochter is ons onbekend gebleven. *Joris* stierf in Palestina den 12^{n} augusty 1511, zonder huwelyk te hebben aengegaen. Wat zynen jongeren broeder raekt, hy huwde Joanna van Houbraken, waervan hy twee dochters had: 1° *Judoca*, die zich in de echt vereenigde met *Jan Berwouts*, en 2° *Joanna*, die Lucas Moninex, schepen van Lier, tot echtgenoot had.

Jan-Baptist Colibrant vervulde waerschynlyk ook ambtelyke betrek-

kingen te Lier; wy veronderstellen zelfs dat hy er de hoofdman was der Kolveniers, en wy zoeken in deze byzonderheid de uitlegging van de verschillende mildheden welke hy en zyne familie niet ophielden aen deze gilde te doen. In der daed, wy zien dat het triptiek van het *huwelyk der heilige Maegd* ten allen tyde den autaer versierde der kapel van Sint-Christoffel, in 1480 gebouwd door den ridder Joris Colibrant, jongsten broeder van Jan en schepen van Lier in 1503-1514. Op dit tydstip was deze kapel versierd met geschilderde glasramen, aen de gilde opgedragen door de antwerpsche familiën van DRAECK, VAN DE WERVE, VAN WACHTENDONCK, alle dry verwant met degene van Colibrant; men las er de zinspreuk dezer laetste op: 'T ES AL KINDERSPEL. De ridder had, daerenboven, zyne milddadigheid uitgestrekt over de kollegiale zelf, en reeds, in 1476, had hy den beuk dezer kerk verrykt met eene groote geschilderde glasraem, geplaetst boven het standbeeld van den heiligen Petrus.

» Uit de voorgaende oorkonden en de datums erin aengehaeld, schynt te volgen dat het triptiek van Sint-Gummarus omtrent het einde der XVe eeuw geschilderd is.

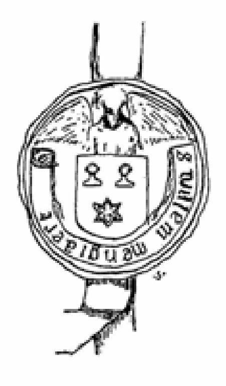
» Verschillende beweegredenen zetten ons aen om deze meening te houden staen, en ofschoon, tot ons groot spyt, de handvesten der stad en der kollegiale ons niet eene stellige inlichting bezorgd hebben, zal eene eenvoudige opsomming der feiten ons gelyk geven.

» Wy hebben door het portret van Jan-Baptist Colibrant gezien, dat deze heer, op het tydstip der vervaerdiging van het triptiek, den ouderdom van vyf-en-veertig jaren bereikt had. Voor eenen oogenblik aennemende dat de overlevering, welke wil dat het tafereel omtrent 1496 gemaeld is, met de waerheid overeenstemme, zoo volgt daeruit dat onze ridder omstreeks 1451 geboren is. Hy was dus vyf-en-twintig jaer in 1476, op den oogenblik dat hy, volgens de registers van Sint-Gummarus, eene glasraem aen de kollegiale van Lier offerde; hy was er dertig in 1481, vermoedelyk tydstip van zyn huwelyk met Jacoba Meyngiaert. Zyne oudste dochter, welke de linker luik voorstelt als veertien jaer oud zynde, zou ongeveer 1482 geboren zyn, en zyne zonen Joris en Jan, twaelf tot dertien jaer oud schynende, zouden in 1483 en 1484 het licht hebben gezien. De eerste had, by gevolg, by zyne dood in Jerusalem, in 1511, den

ouderdom van acht-en-twintig jaer bereikt. Gelyk men ziet, hebben deze jaertallen niets dat gewaegd zy, en zyn van aert om de twyfelmoedigheid der nauwgezetste oudheidskundigen weg te ruimen; van eenen anderen kant, de kostumen alleen duiden op eene beslissende wyze aen dat het tafereel in 't begin der regering van Philip den Schoone gemaeld is. » — Tot dusverre de heer Génard.

De aldaar voorgestelde persoon is wel degelijk Jan Colibrant — zijn schutspatroon, de H. Joannes-Baptista en zijn geslachtswapen getuigen het; doch aangaande zijne vrouw steunt de heer Génard slechts op eene genealogische en heraldieke aanteekening, namelijk een handschriftelijke geslachtslijst der familiën Colibrant en Mengiaert, opgemaakt door J. B. van der Straelen (1).

Nu, wat betreft het wapen der vrouw, hierover bezit men, volgens de opgaven van den weled. heer Baron C. de Borrekens, geene gegevens. Gelukkiglijk komt het zegel van Willem Mengiaert, burgemeester van Antwerpen in 1443, en de hs. stamboom der familie Pot (stadsarchief Antwerpen), desaangaande allen twijfel wegnemen.



ZEGEL VAN WILLEM MENGIAERT.

Als bij toeval echter, treffen wij in het Liersch archief (2) en wel op hetzelfde jaar, eene variante van gemeld zegel aan, ins-

(1) *Bibliothèque royale*, Ms., IIe série 761¹, nos 82 et 470.
(2) Archief der H. Geesttafel, Charter nr 335.

gelijks van Willem Mengiaert, schepen van Antwerpen, doch verbeeldende *een schild beladen met twee rozen in het bovenstuk, eene roos in den schildvoet, in 't midden eene Gothische letter i* of *j*.



ANDER ZEGEL VAN WILLEM MENGIAERT.



ZEGEL VAN WILLEM VAN DE WERVE.

Het bestaan van dit zegel, dat wel degelijk den naam Mengiaert draagt, komt ons eenigszins verdacht voor, des te meer dat de lijst van het Antwerpsch magistraat op het 1443 slechts eénen Willem Mengiaert vermeldt, tenzij men aanneme dat onze schepen twee zegels gebruikte. De heer Louis Bisschops, onder-archivaris ter stede, die eene bijzondere studie over de Antwerpsche schepenzegels bereidt, noemt het een raadsel, althans, het zegel komt hem verdacht voor evenals het ander aanhangend zegel van Willem van de Werve.

De heer Génard heet de gezellin van Jan Colibrant, *Jacoba* Meyngiaert; haar voornaam daarentegen is, volgens onze akten, *Josina*. Daar Josina de vrouwelijke vorm is van Joos, in 't Fransch Josse, in 't latijn Judocus, zou de voorgestelde beschermheilige de H. Judocus wezen. De naam Joos ging in het geslacht Colibrant over, en wij vinden hem later terug, in latijnschen vorm, bij Judoca Colibrant, gehuwd met Jan Berwouts.

Jan Colibrant schijnt afgetrokken te hebben geleefd; wij treffen zijnen naam slechts eenmaal aan in de Liersche schepenbrieven, te weten den 9 October 1487, wanneer hij aan Cornelis van Heffene,

wonende te Mechelen, tot behoef van dezes wettige huisvrouw Juf. Katline s'Douwen, 2 pond groote Brabants 's jaars verkoopt op eene hoeve met gronden en toebehooren, geheeten het *Goet ten Dycke* onder den bijvang van Lier, en op al zijne andere goederen, en dit, zegt de akte, mits eene som van penningen gekomen van zeker goed der voorzeide jufvrouw s'Douwen toebehoorende bij Cornelis van Heffene verkocht en waarvan Jan Colibrant de penningen had aanvaard. De akte bepaalde, dat de comparant de rent mocht aflossen naar goeddunken en meldt dat zijn vader overleden was (« Jan Colibrant, Jans sone wijlen ») (1).

Verder vermeldt eene akte van 28 Maart 1490, een stuk land te Kessel palende aan « wilen Jan Colibrant », doch dit kan evengoed Jans vader beduiden.

Het sterfjaar van Jan Colibrant is ons onbekend, doch stellig was het vóor 1490, want den 23 Augustus van gemeld jaar vinden wij in de Antwerpsche schepenbrieven het huwelijkcontract van Baltasar van Ymmerseel, bastaardzoon van heer Jan van Immerseel, ridder, generaal der Lierenaars tijdens dit woelig tijdvak, heer van Iteghem, Hameiden, Wommelghem, markgraaf van Antwerpen van 1494 tot 1503 (2), met « jufvrouw Jozyne Mengiaerts, wijlen Gillis dochter, Jan Colibrants weduwe. »

Dit verdrag bedingt, dat, ingeval van gebrek aan wettig oir, de onroerende goederen de zijde zullen volgen van waar zij gekomen zijn; geene renten van Josina Mengiaert zullen mogen afgelegd worden, althans, in 't voorkomend geval, in andere renten aangelegd; geen onroerend goed mag worden verkocht tenzij ten overstaan en met goedkeuring van vier harer naastbestaanden; al ander goed zal « bij 't scheyden vanden huwelycke deylen half en half. » De laatstlevende behoudt zijne kleederen, kleinigheden en juweelen; Balthazar zal zijn paard en harnas behouden. De langstlevende zal hebben « in duarie » op de doode zijde 5 pond erflijk, van half tot half jaar betaalbaar.

Tevens verschijnt in de akte heer Jan van Immerseel, ridder, Balthasars natuurlijke vader, die zijnen zoon 50 gl., deels in erf, deels

(1). *Scab. protocollen Lier*, deel 15, 1486-1498.
(2) *Cfr.* Th. de Raadt, *Itegem et ses seigneurs*, p. 53.

in lijfrent zal bezetten. Na deze akte volgt eene aanteekening, volgens dewelke de secretaris Beca de huwelijksvoorwaarden ontwierp, die collega Lodewyckx te boek stelde (1).

De toon dezer akte leert, dat het verschil van maatschappelijke stand tusschen de weduwe Colibrant en den bastaard van Immerseel groot was; alle voorzorgen werden genomen om hem het verkwisten onmogelijk te maken; men vrage niet of de markgraaf vreemd aan deze koppeling was.

(1) Baltasar van Ymmersseel bastaert zone heer Jans van Ymmersseel, ridders, *ex una*, ende joufr. Jozyne Mengiaerts Gielis dochter wilen *cum tutore, ex altera*, bekenden in gerechte huwelycker voorwaerden op dat etc. dat zij willecoorden ende consenteerden *pro se et suis* dat zoo wanneer thuwelic bedde tusschen hen beiden gescheiden sal zyn weder daer wittich oir is alsdan levende oft nyet dat alle de erflycke ende onroerende goede ende renten die zy nu aen malcanderen te huwelycke brengen oft versterven selen gaen ende bliven selen ter zyden waert van daer die gecomen zelen zyn. Ende oft enige vande voers. Joeff. Jozynen renten afgequeten werdden dat men de penninge daer af comende sal moeten beleggen aen andere gelycke erfrenten en natueren vander afgequetender renten staende en gaende. Ende en salmen der selver Joufr. Jozynen erflycke ende onruerende goede en renten nyet moegen vercoopen veranderen verthieren oft versetten in gheene manieren ten zy by consente en bywesene van iiij der voers. joufr. Jozynen naesten vrienden ende magen twee van svaders en ij van huer moeder zyden. Ende wart daer af yet ter contrarien gedaen dat dat van onweerden zyn soude. Item alle andere goede sal men ten scheidene van den huwelycke deylen half en half. Behoudelic den lanstlevende van hen zyn cleeden cleynheden ende juweelen tzynen live behoirende en Balthasar zyn peert en harnasch op dat hy dan een heeft en daer toe oic zyn vordeel inde ruerende haeflycke goede nade stad rechte van Antwerpen. Voort is vorwaerde dat de lanstlevende van hen in dien thuwelic bedde voers. schiet zonder wettich oir van hen beiden comen zynde sal hebben in gerechte duarien op alle des aflivigen haeflycke ende erflycke goede vive ponde gr. brab. lyfrenten van halven jaere te halven jaere van dan verschinende maer anders nyet. Voerdane geloefde heer Jan van Ymmerseel ridder *qui eciam comparuit* dat hy den voers. Baltasar zynen natuerlyken zone geven sal vyftich gulden deen helft daer af in erfrenten ter quitingen staende den d. xvi d. ende dander helft in lyfrenten tzynen live den d. viij d. altyt ter quitingen ende met verschenender renten.

xxiij d. Augusty a° xc
ende geset vut Beca beworp by my
Lodewycx.

Schepenbrieven Antwerpen, 1490, I, 132 v°.

Hunne vereeniging gedijde niet, want reeds vóor 26 September 1493 was Josina Mengiaerts van het tooneel verdwenen, dag waarop Balthazar van Immerseel, dienaar der Lange Roede, huwelijkscontract aanging met Juf. Geertruid Palms, weduwe van Pauwel van Meerle (¹). Uit hunnen echt was een dochtertje gesproten, Josina van Immerseel, die vóor 1518 huwde met Michiel van Groelst, op 23 December 1520 voor notaris Math. Steenberch testeerde en vóor 2 Maart 1520 (o. s.) overleed, een dochtertje nalatende met name Anna van Groelst, die vóor April 1540 (o. s.) Bonaventura van Wachtendonck huwde (²).

Ontleden wij thans de akten van het sterfhuis Colibrant-van Immerseel-Mengiaert.

Den 13 Oogst 1501 verkoopt Cornelis Bouwens, kruidenier, aan de voogden van Jan en Joris, wettige zonen van wijlen Jan Colibrant, en van jufvrouw Joesine, wettige dochter van Balthazar van Immerseel, « daer moeder van allen af was jouffrouwe Joesine Meyngiaert ten voerseyden kinderen behoefs », 20 schellingen grooten brabants op eene « hoeve dat iiij woningen zijn, met gronde, groot 40 roeden, gestaan op den *Caudenberg*. (*Scab. prot. Antw.*, 1501, 38).

Op 13 Januari 1501 (o. s.) verschenen voor schepenen van Antwerpen Jan van der Elst en Joris Colibrant, als vrienden, magen en voogden van Jan en Joris Colibrant wettige kinderen van wijlen Jan Colibrant *daar moeder af was* jufvrouw Josina Mengiaerts, wettige dochter van wijlen Gillis Mengiaerts, van den voorbedde; Wouter van Immerseel en Willem Lodewycx, secretaris der stad, als vrienden, magen en voogden van jufvrouw Josina van Immerseel, wettige dochter van Balthazar van Immerseel die hij had *na het overlijden* van Jan Colibrant bij de voorzeide jufvrouw Josina Mengiaerts; verder Jan van Halmale, Janszone, ridder, en meester Jan Croeck, doctor in de medicijnen, als voogden van jufvrouw Lisbeth Mengiaerts, van het nabed; met deze akte gaan partijen over tot de verdeeling der nalatenschap van Gielis Mengiaerts hunnen vader en grootvader (³).

(1) *Scab. protocollen van Antwerpen*, 1493, II, 48.

(2) Medegedeeld door den heer L. Bisschops, onder-archivaris te Antwerpen.

(3) *Schepenbrieven van Antwerpen*, 1501, *sub* Stecke, Lodewycx en Vaken, fol. 49 en 68.

Den 17 September 1509 verkoopen Willem van Halmale en jufvrouw Katline van den Hulst, die luttel tijds te voren getrouwd waren, aan de voogden der weezen van jufvrouw Josina Meyngiaerts 4 pond erfelijk op een huis in de *Vlier* of *Boeksteeg* (1).

Op 21 Januari 1510 (o. s.) verkoopt Joris Colibrant, wettige zoon van Jan Colibrant, mits 40 pond groot Brabants, aan Balthazar van Immerseel (2) zijn derde deel in de hoeve, gronden en toebehoorten geheeten *'t goet van Groenenberg* onder Sint-Laureys te Hove, dat hij van zijne ouders had geërfd; wat dit deel meer waard was, moest hij zijnen broeder Jan Colibrant opleggen. Ten slotte voegt de akte er deze merkwaardige bepaling bij: « ende is te wetene dat de penningen hieraf comende bekeert zijn om des voorzeide Joris reyse van Jherusalem » (3). Onmiddellijk daarna volgt eene andere akte waarbij Joris Colibrant in eigen naam en voor Jan, zijnen broeder, en voor juffrouw Josina van Immerseel, Balthazars dochter, zijne zuster, aan zijnen neef Jan van den Elst verkoopt een twaalfde van 5 nobelen, 5 zisters rog, 4 kapuinen en 6 hinnen 's jaars, op wijlen Godevaert van der Dilfts goed te Wyneghem *aen de Vloet*, hen verstorven van wijlen Jan van der Elst, hunnen oud-oom, en waarin Jan van der Elst reeds de andere deelen bezat (4).

Op 9 April 1510 verkocht Frans Colibrant, wijlen Willemszone, als gemachtigd van Joris Colibrant, den jonge, volgens procuratie van 1 Februari « alhier », aan Berthelmeus Thielens een bosch onder Brecht (5).

Uitwijzens deze twee laatste akten, waren de weezen Colibrant en de wees Josina van Immerseel meerderjarig in 1510, wanneer zij, zonder tusschenkomst hunner voogden, vaste goederen verkoopen.

Wij spraken daareven van Joris Colibrants ontworpene reis naar Jerusalem.

(1) *Schepenbrieven van Antwerpen*, 1509, *sub* Gobbaerts en Lodewycx, fol. 26; fol. 19 het huwelijksverdrag der echtelingen van Halmale-van den Hulst.

(2) Deze is denkelijk de stiefvader van Joris Colibrant, alhoewel de akte het niet uitdrukkelijk zegt.

(3) *Ibidem*, 1510, fol. 251.

(4) *Ibidem*, 1510, fol. 252.

(5) *Ibidem*, 1510, fol. 198 v°.

Op dit tijdstip was het doen van bedevaarten naar Jerusalem onder de grootste boetplegingen gerekend, welke men eenen zondaar kon opleggen, en zeker niet ten onrechte; maar de reis was aan zooveel ongemakken en gevaren, beletsels en vermoeienissen onderhevig, dat zeer weinige pelgrims van zulken tocht terugkeerden. De minste ramp, welke hun kon overkomen, was, door de Turken in slavernij gebracht, of door struikroovers uitgeplunderd te worden.

Deze staat van zaken bracht zeker Antwerpsch reeder, met name Dirk van Paeschen, op het denkbeeld dat hij eene heerlijke onderneming zou wagen indien hij zijn schip voor de kusten van Syrië uitrustte, om pelgrims derwaarts te brengen en hen in de eene of andere haven te ontschepen, van waar zij langs den kortsten weg over land naar Jerusalem zouden kunnen reizen. De voorwaarden waren vervat *in een reglement* in de Fransche, Duitsche en Latijnsche taal opgesteld. Deze soort van prospectus werd bij ettelijke honderden afdruksels onder het publiek verspreid. De prijs voor den overtocht was bepaald op tachtig Hongaarsche dukaten (omtrent negen honderd frank van onze munt). Dit was waarlijk niet duur, wanneer men in aanmerking neemt, dat het schip, alvorens naar Syrië te stevenen, ook St-Jacob van Compostella en de haven van Rome moest aan doen (1).

Meester Antoon Robyns, barbier-chirurgijn, geboortig van Mechelen, maakte de reis mede evenals een getal passagiers. De reis liep in de beste voorwaarden af.

Uit Antwerpen op 25 of 26 Februari 1511 vertrokken, was het schip reeds den 7 September terug te Rome, van waar eenige pelgrims den weg over land te paard vervolgden en op Ste-Catharinadag (25 November) te Antwerpen aankwamen; twee burgers, — hun naam wordt bij de kronijkschrijvers niet vermeld — en Joris Colibrant, van Lier, waren onderwege dood gebleven. Het schip was slechts den 24 Maart 1512 te Antwerpen terug (2). Onze jonge reiziger was denkelijk niet de eenige Lierenaar die de reis medemaakte, want kapelaan Dryemans teekent desaangaande aan: « Anno 1535

(1) MERTENS en TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen*, III, 334.
(2) AUG. THYS. *Le navigateur Dierick van Paesschen en 1511. Bulletins de la propriété, 1885*, p. 56.

obiit Lambrecht van den Bulcke, ridder, die te Jerusalem was geweest, 20 Augusti begraven bij S[t] Andriesautaer, en voor zijn baer was een riet gedragen *in qualitate* als *miles* (ridder), 16 mottoenen.» *(Lyra sacra*, fol. 306).

De kerkrekening S[ti] Gummari over het jaar 1513 vermeldt, dat Joris Colibrant onderwege Jerusalem dood bleef den 12 Augustus 1512; denkelijk werd zijn lijk der Middellandsche zee toevertrouwd, want de rekening spreekt van geene begrafenis. Het *Fautboeck* of *Kladboek* der kerkrekening over 1513 vermeldt, fol. 16 verso, het volgende (1):

« Ontfanc in Julii a° xiij (1513).

» Item xiiij Julij ontfaen van Franse Colibrant voor de exequien van h[r] Jorijs Colibrant, ten heylighen lande overleden, voor 't pellen van xx mottoenen, *valent* . . . . xxij s. vi d.

» Ten selven daege ontfaen van de selve voer in syne testamente beset tot reparacie van des heylichs Sacraments, Onze lieve Vrouwe, S[t] Annen en S[t] Gomaers altaren elcken vij s. vi den., *valent* tsamen . . . . xxx s.

Ziehier hoe kapelaan Hendrik Drymans in zijne *Jaerboeken nopens de stad en het kapittel van Lier*, II, bl. 263, de uitvaart van Joris Colibrant beschrijft:

« Anno 1512: Meester Joris Colibrant sterft onder wegen Jerusalem opden 12 Augusti 1511. Syn uytvaert wirt gehouden tot Lier dynsdag na halfvasten den 23 Meert & hadde het pellen (baarkleed) van 20 mottoenen, maer het baer was bekleed met een swert laeken van het sterfhuys, hetwelk de kerck behiel(d). Daer waeren 4 stallichten van 20 pond, en nogh 2, een van voor & een achter de baere, nog 18 clyn tortsen van 1 1/2 pond, de baer stond voor de hooge choor & den rouw van de mans ook & daer gingen geen vrouwen mede maer bleven in hunnen rouw thuys sitten, men dede 7 & 30ste; toen quamen de mans in de choor, & daer gingen voor in den rouw, maer op 't uytvaert niet omdat hy geen maegschap en hadde, en men droeg syn wapen voor de baer met een riet, en alle de keersen hadden wapen. »

De aanhaling van kapelaan Drymans is belangvol, doch schijnt

(1) *Fautboek der kerkrekeningen van 1512-1528*, fol. 16 v°.

ons eenigszins verdacht: 1° hij zegt, dat de uitvaart plaats had dijnsdag na halfvasten; het voor ons liggend *Fautboek* zegt dat Frans Colibrant op 13 Juli de uitvaartrechten betaalde en spreekt van geen anderen datum; echter is 't mogelijk dat Drymans dit aanteekende uit de oorspronkelijke kerkrekening, welke thans, evenals al de vorige van af 1508 tot 1555, verdwenen of verrot zijn, of dat de betaling later geschiedde; 2° doch, waar hij beweert, dat Joris Colibrant geene maagschap had, verkeert hij stellig in dwaling, daar Jan, zijn broeder, wel degelijk in leven was ten dage der uitvaart en lange jaren later, zooals verder betuigd wordt.

Den 4 Juni 1512 verkoopen Frans Colibrant en Jan van Gottignies « synen medegeselle » als testamentuitvoerders van Joris Colibrant den jonge, aan Jan van Lantrop, tot behoef van Jan van Crombach, de 4 pond erfelijk op een huis in de Boeksteeg, waarvan hooger onder dagteekening 17 September 1509 spraak was (1); verder de rent van 20 schellingen groot Brabants, beroepen in de hoogergemelde akte van 13 Oogst 1501. Nog lieten zij op 15 Juni 1512 aan Hendrik van Mechelen te Brecht afkwijten, mits 20 pond groot Brabants, de 20 schellingen erflijk uitgaande op den *hoeve ten Neste*, onder Sterthoven te Brecht (2). Eene dergelijke rent uitgaande op een huis in de Veemerkt werd den 6 October deszelfden jaars afgekweten.

Veder nog liet Frans Colibrant, op 23 December 1514, in naam van het sterfhuis Joris Colibrant aan het dorp Ouwen, eene kapitale rent van 28 pond groot Brabants afleggen (3) welke rent tijdens den oorlog met Luik was aangegaan (4).

De voornaamste akte echter, welke onze secretaris als testamentuitvoerder verleed, was de akte van 15 Januari 1515 (o. s.), waarbij hij voor schepenen van Antwerpen eene erfrente van 3 pond 4 schellingen gr. Brab. bezet op 8 gemeten gronds onder Austruweel en

(1) *Ibidem*, 1512, *sub* Vaken en Keyser, fol. 68.

(2) *Ibidem*, 1512, fol. 70.

(3) *Ibidem*, 1514, fol. 35.

(4) Ten stadsarchieve van Antwerpen berust nog de omstandige staat van de schulden door de dorpen van het Markgraafschap tijdens dien rampzaligen oorlog opgeloopen. De stad Antwerpen had deze schulden tijdelijk op zich genomen.

op andere panden aldaar, te weten: 2 pond 10 schellingen tot behoef van twee wekemissen « die de voorseyde Jorys gefundeert heeft ende begheert gedaen ende geeelebreert te worden in Sint Gommaarskercke tot Lyere, *in de capelle bij den selven wijlen Joris gefundeert ende doen maken in den omganck van de choore achter den hoogen autaer* der voorzeide kercke ter eere van den Seven Weeden van Maria, ende seven Blijscapen der selver, ende ter eere van Sinte Joseph, bruidegom ende bewaerder van Maria; deene dair af des Vridaechs ter eere van de Seven Weeden van Maria ende d'andere tsanderdaechs ter eere van de Seven Blycapen der selver; » de overige 15 schellingen gr. Brabants tot behoef van drie plechtige gezongen missen die men jaarlijks in dezelfde kapel zou zingen « metten orgele in discante, dat is, — meerstemmig — op de volgende dagen: op den 1en Vrijdag na Paschen ter eere der VII Weeën, de tweede 's Zaterdags na O.-H. Hemelvaart ter eere van de VII Blijdschappen van Maria of eenen anderen geschikten dag; de derde op St-Josephsdag (1). Deze merkwaardige akte geeft den sleutel der tryptiek Colibrant: Joris Colibrant stichtte de kapel Colibrant, evenals de gebroeders van den Bempde, Gilis Heyns, kerkmeester, heeren Karel Michiels en Hendrik Bredeniers, en meer anderen dergelijke stichtingen tot stand hadden gebracht.

Men zal wel opwerpen dat het *Fautboeck* van geene schildery of tryptiek gewaagt; dat is zoo, doch, het rept evenmin van de bezetting van het altaar. Recht jammer dat wy het testament van onzen pelgrim niet voor de hand hebben; dan ware alle twijfel weggenomen.

Het zou wel vreemd voorkomen dat hij, die het altaar begiftigde, er de bouwingskosten niet zou hebben van gedragen.

Meergemeld *Fautboeck* fol. 111 v°, vermeldt a° 1516-1517 dezen post: « Item betaelt aen Aert Joris voor L (50) geerden tot de glasen venstere van St Joris, weegende .... »

(1) *Scab. protocollen Antwerpen*, 1515, fol. 165: — De hr Génard deelde deze akte mede aan den hr L. Theunissens, die ze benuttigde by de uitgave van den *Résumé chronologique de l'histoire du chapitre de Saint-Gommaire à Lierre*, opgenomen in de *Analectes pour servir à l'histoire eclésiastique de la Belgique*, t. V. (1868), p. 27.

En verder op vrijdag 16 Mei deszelfden jaars worden « Mynheer de Suffragaen van Cameryck », den zegelaar en heer Claas van Nispen, promoteur en andere « officiers van M. Heere van Cameryck », beschonken met 7 stoopen wyns.

's Anderdaags wydde de suffragaan « eenen eynde » van het hoogkoor en den omgang, zoo binnen als buiten; het hoog altaar « *met noch* IX *altaeren in deselfde omgang*, is te samen X altaeren », wat eene uitgave van 5 pond kwam te staan.

Tevens verbonden de kerkmeesters zich jegens den bisschop van Kamerijk 40 kronen of 12 pond groot Brabants in drie termijnen te betalen voor deze wijding.

Tot nader bewijs dus mag men met veel grond veronderstellen, dat de tryptiek Colibrant *in* of *omtrent* 1517 vervaardigd werd, wanneer de kapel voltrokken was. Het is opmerkelijk, zegt de hr G. Hulin, dat de uitvoering van de portretten der schenkers op de buitenpaneelen verre beneden de portretten der binnenpaneelen staat; hoogst waarschijnlijk zijn deze te Lier door eenen schilder der plaats uitgevoerd, die de sinds lang overleden schenkers van nabij had gekend doch hunne trekken uit het geheugen moest malen.

Het tijdvak en de omstandigheden waarin het Liersch paneel ontstond, mogen dus als opgelost aanzien worden.

Anders is het gesteld met den naam des schilders.

« Was de schilderij besteld door Joris Colibrant, den jonge, — ik zou niet aarzelen, zegt de hr Gorges Hulin, — ze eenen Lierschen meester toe te schrijven (1), b. v. aan Jan Hadscot. »

(1) In verband met deze stof drukt de heer leeraar G. H(ulin) de Loo in zijnen *Catalogue critique de l'exposition de tableaux flamands, Bruges, 1902,* het volgende, bl. VII: « Vu les habitudes du Moyen âge et l'excluvisme des corps de métiers, les commandes s'adressaient presque toujours aux artistes locaux. Les exceptions à cette règle visent surtout les peintres attachés au service des princes, ou quelques sommités de l'art, dont les œuvres étaient recherchées partout. En ce qui concerne les œuvres de qualité moyenne, il y a une forte présomption qu'elles sont *d'origine locale*, lorsque, bien entendu, il s'agit *d'un centre artistique de quelque importance.* »

Zich steunende op de beschrijving van wijlen Alfons Wouters, zegt de heer A. J. Wouters (*) over de Liersche schilderij het volgende: « Le maître

(*) *Le Musée de Bruxelles,* Bruxelles, P. Weissenbruch, 1900.

Maar, daar dezelve hoogst waarschijnlijk besteld werd door Frans Colibrant, testamentuitvoerder van Joris Colibrant, die Antwerpen bewoonde, alwaar, het op dit tijdvak aan geene schilders ontbrak,

de la légende de Marie Madeleine (**), nom donné par l'auteur de ce catalogue à un peintre flamand inconnu, dont les œuvres capitales sont: le tryptique ci-dessus, exécuté pour un couvent de Prémontrés, le tryptique du Mariage de la Vierge, conservé à l'église de Saint-Gommaire à Lierre et exécuté pour la famille Colibrant, de cette ville et les fresques de l'ancien hôtel Busleyden, à Malines. Les tryptiques ont été tour à tour attribués à Roger van der Weyden, à Memling, à van Orley, Henri Bles, Lanceloot Blondeel et finalement à Jean Gossart. »

Uit het onderzoek, te Mechelen door den heer leeraar Frans Van Leemputten gedaan, is gebleken, dat de fresco's in olieverfschildering werden uitgevoerd!

(**) « Der Meister der Magdalenen-Legende. Eine Grupe stilverwandter südniederländischer Gemälde, die etwa 1525 entstanden sind, habe ich zusammengestelt und ihren nicht sehr bedeutenden Meister nach der Magdalenen-Legende getauft, weil er die Historie der Heiligen Büherin öfters dargestelt hat. Vergl. *Repertorium für Kunstw.*, 1900, S. 256. Der Maler, von den viele Madonnenbilder bekantt sind, scheint seine Lehrzeit in Brüssel bei van Orley durgemacht zu haben. » MAX J FRIEDLÄNDER. *Meisterwerke der Niederländischen Malerei des XV. u. XVI. Jahrhunderts auf der Ausstellung zu Brügge, 1902*, p. 27-28. »

Op de Brugsche tentoonstelling der Vlaamsche Primitieven prijkte onder nr 192 eene tryptiek: *de H. Catharina en de wijsgeeren*, toebehoorende aan Sir Fred. Cook, waarvan de *Catalogue critique* van den heer Georges Hulin (p. 52) zegt: « M. Friedlander attribue, à bon droit croyons-nous, ce tableau à la même main qui a peint celui de l'église de Lierre. Il est fâcheux que ce dernier n'ait pas été envoyé à l'exposition de Bruges. Nous ne le connaissons que par la photographie que nous a montrée M. Friedlander. La composition, l'architecture, l'ornementation, etc., nous paraissent en effet indiquer le même auteur ».

Volgens deze gegevens wordt de tryptiek Colibrant toegeschreven aan eenen onbekenden (Brabander omtrent 1520?). (Dezelfde *Catalogue critique* vermeldt verder onder nrs 191, 329, 362, 366, 374 verschillende werken aan eenen anderen Brabander toegeschreven). Volgens den heer Hulin is deze Brabander een schilder van tweeden rang.

Op onze beurt betreuren wij dat het Liersch tafereel niet naar Brugge werd gezonden; de kerkfabriek St Gummari, door verregaande bezorgdheid voor het kunststuk afgeschrikt voor het gevaar, welk de verplaatsing en het verporren der panneelen opleverden, durfde dezelve niet laten volgen, en

zoo houdt de heer Hulin het er voor, dat de tryptiek in deze stad vervaardigd werd. De schildering der buitenpaneelen, de portretten van Jan Colibrant, Josina Mengiaert, zijne gade, en hunne drie kinderen, steunt deze zienwijze.

* * *

Jan Colibrant, broeder van Joris, den jonge, verkocht op Mei 1511

wij zelf keurden nog verleden jaar die handelwijze goed, wanneer er andermaal sprake was het kunststuk naar de tentoonstelling van het *Gulden Vlies* te zenden.

Luister wat de heer A. J. Wouters, lid der commissie van het Brusselsch Museum, in zijne *Vlaamsche Schilderkunst* (1887), bl. 38, over onbekende meesters zegt:

« Bijna altijd vindt men, beneden de groote bekende kunstenaren, een aantal andere, van welke de handvesten en de musea veelal slechts enkele namen bewaard hebben. In de XVe eeuw moest dit aantal ongemeen groot zijn; want de archieven der gemeenten en der oude gilden geven bij honderden namen van van Eyck's en Memlinc's tijdgenooten op. Jammer maar, dat hunne werken verloren of onbekend zijn en het zoo zelden mogelijk is het talent der makers vast te stellen. De inlichtingen ontbreken om hun de werken, die nog zouden bestaan, met gewisheid te kunnen toeschrijven. De Vlaamsche gothieken teekenden zelden hunne paneelen. Eenigen, als Jan van Eyck, van der Weyden, Christus en Memlinc, stelden soms hunnen naam op de inlijsting; maar het gebruik des handteekens op het paneel zelf is slechts met den aanvang der XVIe eeuw algemeen geworden. Hoevele dier oude paneelen zijn er met hunne oorspronkelijke lijsten tot ons overgekomen? Wat de letters betreft, die men op enkele tafereelen ontwaart en waarin men ten gevolge eener maar al te zeer heerschende dwaling, de beginletters van des kunstenaars naam wil herkennen, die zijn nooit anders dan de initialen der schenkers.

» Men zal dus lichtelijk begrijpen hoe er nog steeds vele schilderijen uit de XVe eeuw, die door niemand opgeëischt worden, bij voortduring als van onbekende meesters geboekt blijven. Het krielt er van, gansch Europa door. Onderscheidene daarvan zijn meesterstukken, die nu eens aan Hubrecht of Jan van Eyck, en dan weer van der Weyden of aan Memlinc toegeschreven worden. Zoo heeft men, bv.: Christus aan het Kruis, in het paleis van Justitie te Parijs; de Afdoening van het Kruis, in het museum van Weenen; St-Hieronymus, in het museum van Napels; de legende van den H. Bertinus, in het paleis van prins Frederik, te 's Gravenhage; O.-L.-Vr. met het Kindje Jezus, in het museum te Palermo, enz. »

zijn derde deel in de hoeve van *Groenenberg*, onder Hove, mits 4 pond Brab. (Vaken en Keyser, 1, fol. 3).

Op 1 Juni 1519 verschijnt voor schepenen van Antwerpen heer Jan van Hautain, kapelaan te Lier, als gemachtigde van Jan Colibrant volgens procuratie voor schepenen van Lier, en verkoopt aan Godevaert de Vos eene rente van 3 pond 7 schellingen erflijk op de dorpen Norderwyck en Morchoven (Vaken en Keyser, 318).

Op 26 September 1521 doet hij de overdracht (1) van zijn goed te Vorschote (thans Viersel) *d'Waterscap* geheeten ongeveer 13 bunder land bevattende en teekent het stuk aldus :

JAN COLIBRANT.

Volgens de geslachtslijsten der familie Colibrant, opgemaakt door O. F. Lacchie « héraut d'armes du Luxembourg » 1656, J. B. Van der Straelen, Goethals (2) en P. Génard, huwde Jan Colibrant zekere Johanna van Haubraken. Wij kennen geene enkele akte waarin de naam dezer vrouw vermeld wordt.

Luidens de kerkrekening Sti Gummari stierven 20 en 29 Mei 1517 twee kinderen van Jan Colibrant, die in de kapel van zijn broeder begraven werden en ieder 2 Peeters voor pellerecht betaalden.

Volgens eene akte van 1524 was hij een der vier voogden der weezen Frans Colibrant.

De kerkrekening over 1554 vermeldt het pellerecht van 20 mottoenen over Jan Colibrant en die van 1560 dit der weduwe van Jan Colibrant (16 mottoenen).

Verder lieten de echtelingen Colibrant-van Houbraken twee dochters na: Judoca, gehuwd met Jan Berwauts of Bervoets en Joanna, die Lucas Moninckx, schepen van Lier, huwde en aldaar op 20 Januari 1586 stierf; met haar verdween het geslacht Colibrant te Lier (3).

* * *

Ziehier thans eenige levensberichten over Joris Colibrant, den

(1) *Déclarations des fiefs* n° 3691.

(2) *Bibl. Royale*, ms., *fonds Goethals*, nos 938 ; IIe série. 767¹, nos 82 et 470.

(3) In de XVIIIe eeuw treffen wij te Mechelen tal van Colibranten aan; de naam dezer familie leeft onder den vorm *Colebranders* te Aerschot voort.

oude, die de oom en denkelijk de peter was van den schenker der tryptiek.

Joris Colibrant, de oude, was schepen der stad en 's Bijvangs Lier van 1497 tot 1502, 1504, 1507, 1509-1511, 1513-1514; hij was tevens laat van het Hof van Nazareth in 1505 en H.-Geestmeester van Lier van 1507 tot 1521, in 1524 en 1528. In die laatste hoedanigheid stelde hij, op 8 September 1520, zijn handteeken op den rug eener charter van 15 Juni 1480 waarbij eene rente afgelegd wordt aan de H.-Geesttafel (1).

Luidens de volgende akten, ontleend aen Antwerpsche scab. protocollen, verkocht hij op 17 Februari 1491 (o. s.) aan Lisbeth van der Hagen 6 viertel rog uitgaande op eene hoeve onder Berlaer, en op 14 Juni 1496 aan Gillis Heyns 2 pond erfelijk op hetzelfde goed.

Op 29 Januari 1499 (o. s.) (*Bost* en *Angelis*, 202), verkoopt Joris Colibrant, « wettig sone van wilen Jan Colibrant, daer moeder af was juffrouwe Joanna van Heffene », aan juf. Adriana van der Crocht, wettige huisvrouwe van Merten van der Straten, — derhalve zijne schoonzuster, ook te Lier woonachtig, 20 schellingen erfelijk op meergemelde hoeve te Berlaer aen de *Bastynsstrate;* » den 6 Juni 1502 verkoopt hij nogmaals 2 pond erfelijk op gemelde hoeve aan juf. Katline sBox.

Op 4 Maart 1515 (o. s.) verschijnt hij de laatste maal voor de Antwerpsche schepenbank en belast zijnen bemd te Berlaer in *Scarenbroeck* met 20 schellingen erflijk ten voordeele van den heer Michiel Perre, kapelaan te Lier. Eindelijk, 28 april 1518, verschijnt voor schepenen van Antwerpen Godevaert de Vos, als lasthebbende van Joris Colibrant en van jufr. Anna van der Straten, volgens procuratie gegeven voor Mr Jan van Hautain, openbaar notaris te Lier op 12 april ll., en verkoopt den voogden van de wees Isabella Oolen 6 pond erflijk op 1 1/2 bunder beemd aan *de Mol* en op andere panden. Op 2 Juni 1522 lichten zij nog 5 mottoenen erflijk op hunne goederen. (Schepenbrief Lier).

Den 24 Juli deszelfden jaars gelast hij Frans Colibrant, stadssecretaris, 3 pond groote te verkoopen aan Mr Jacob Voocht, uit-

(1) *Archief H. Geesttafel*, charter nr 478.

gaande op 6 gemeten land te Austruweel belast met 3 pond erflijk voor twee missen door Joris Colibrant bezet. Volgens die akte bewoonde Jan Colibrant het goed *ten Dycke* buiten Lier. (Vaken en Keyser, fol. 16). Al deze berentingen getuigen wel juist van geenen welstand.

Op 26 September 1521 deed hij, als man van Anna van der Straten, de overdracht van het leen van Eynthout en andere onder de parochie Zommeren en zette er het onderstaande handteeken op (1).

« Ic Jorys Colibrant certificeere voere de waerheyt den commissarissen geordineert totten taxe vanden dienste der leenen van Brabant, dat jouffrouwe Anne vander Straten mynder wettiger gesellinnen van onsen heere de Keysere als hertoghe van Brabant te leene houdende is *dnegenste deel van den goeden van Eynhouds* metten toebehoorten inde prochie van *Zomeren* gelegen, weert zynde jairlycx thien mudden rocx maten van Lyere, in ghelde thien Rinsgulden tot twintich stuvers elcken Rinsgulden gerekent welcke vors. goeden onbecommert syn. Des toirconden hebbic mynen naem onder geschreven opten xxvj^en dach van september anno xv^c ende xxj.

JORIS COLIBRĀT.

Den 20 Maart 1520 (o. s) deed Joris Colibrant en zijn collega Lodewijk Oskens, als arbiters of scheidrechters voor de doode zijde, uitspraak in zake van den doodslag door Meester Peeter de Hane, « cyrurgyn » begaan op Gillis Wavere. De woelige barbier-docter ontkwam het met den mondzoen, de bekostiging van een zeker getal zielmissen ende plaatsing van een ijzeren kruis op de plaats waar de moord geschiedde, eene geldboete van honderd Rynsgulden en het offeren van drie kaarsen van één pond. Nadat Mr Peeter de kaarsen op de aangeduide plaatsen gedragen had, ging hij, vergezeld van de wetsdienaars in een linnen kleed, bervoets en blootshoofds, op het kerkhof van Sint-Pieter en werd daar, op het graf des geëuvelden, tot den mondzoen toegelaten, in tegenwoordigheid van veel volk, zegt de akte. Ditmaal « zat Meester Peeter op de pijnbank », wat niet belette dat hij luttel tijds later, wegens scheldwoorden tot eenen der stadsschepenen ter herberg *den Valk* uit-

(1) *Aveux et dénombrements à la cour féodale de Brabant*, n^r 3732.

gesproken, op het raadshuis openbaar vergiffenis moest vragen, evenals zijne klapzieke gade (1).

De echtelingen Colibrant-van der Stracten hadden een talrijk kroost. Luidens de kerkrekening St-Gummari, verloren zij in 1514 een zoontje, Henneken genaamd, dat is Jan, veertien jaar oud. Hunne andere kinderen staan opgenoemd in eenen schepenbrief van Lier van 9 Januari 1548 waarbij juf. Joanna Colibrant, weduwe van Jonker Hendrik van Wachtendonck, Mr Joese Colibrant, haar broeder, « medecijn wonende in der universiteit van Leuven »; *Antonis* Colibrant, ook haar broeder, volgens procuratie; juf. *Digna* Colibrant, met Mr Andries Tesch, haren man; juf. Katline Colibrant wed. van Jan Boeynhals; Libert du Freyn, drossaard van Waelhem, als man van juf. *Anna* Colibrant, groot van kinde gaande; allen kinderen van wijlen Joris Colibrant en van juf. Anna van der Straten en de erven van der Straten, Doernhoven-Thoemas aan Ambrosius de Coninck 4 bunder land onder Viersel verkoopen. *(Scab. protocollen*, reg. nr XVI).

Joris Colibrant schonk aan zijne dochter Joanna zijne hoeve onder Berlaer, welke zij op 18 Oogst 1530 verhief en 3 pond 15 st. voor hergeweide betaalde. *(Compte des reliefs des fiefs*, n° 17.838*)*.

Meester Joese of Joseph Colibrant huwde te Leuven Anna Bresipts en was de vader van Rumoldus Colibrant, geboren te Leuven in 1514, als eersten prelaat van Postel overleden 13 October 1626.

De hs. geslachtslijsten Colibrant noemen verder nog Joris Colibrant, gehuwd met Anna Werremans, zonder nalatenschap overleden.

* * *

Frans Colibrant, testamentuitvoerder van Joris Colibrant, den jonge, verschijnt de eerste maal in de Antwerpsche schepenbrieven op 24 December 1507. Hij was zoon van Willem, overleden vóór 1510. Op 12 Oogst 1512 kocht hij een huis met poort aan St Joriskerkhof, dat hij reeds op 13 Oogst des volgenden jaars overdraagt aan Jan van Gottignies, gehuwd met Clara Colibrant (Gobbaert en Lodewycx, fol. 383 v°). Op 18 April 1516 verkoopt hij aan zijnen

(1) *Vonnisboek* van 1516 tot 1536, in 't Stadsarchief van Lier.

ambtgenoot, Mr Peeter Gobbaert, 2 pond 2 schellingen erflijk op zijnen hof in de « Sinte Katelijnevest ».

Den 11 Oogst 1520 ging hij huwelijksvoorwaarden aan met jufvrouw Josina van der Cammen, Daniëlsdochter, die hem een ruimen bruidschat aanbracht. In geval van kinderloosheid, zooals het feitelijk het geval was, zou hij, langstlevende, 6 pond vooruit hebben; zij, langstlevende, 12 pond. (Gobbaert en Colibrant, f° 190). zijn tweede huwelijk gedijde niet, want reeds op 4 Maart 1521 (1520 o.s.) verschenen voor schepenen van Antwerpen, Jan Colibrant de oude, Jan de Lathouwer en Jan Biers, tevens in naam van Jan Colibrant, hunnen medegezel, als naaste vrienden, magen en geleverde momberen metten rechte » van de wettige kinderen van wijlen Frans Colibrant stadssecretaris, die aan Garsy Peris, spaansch koopman, verkochten eene huizing te voren twee woningen met plaats, stal, halven bornput, halven gang met bleekhof en zomerhuis daar tegenover de straat gelegen, op de St-Kathelijnevest, door den aflijvige gekocht in 1507 tegen Lossie Cheels boven de 8 pond gereed geld om 20 pond erflijk (Vaken en Keyser, fol. 331 v°).

De weduwe Colibrant overleed vóor 1524, weshalve hoogergemelde voogden in 't bijzijn van Willem Colibrant, Franszone, en van Lisbeth Biers, aan vader van der Cammen de 20 pond 5 schellingen erflijk overgaven, bezet op den eigendom der Katelijnevest, in voldoening der 1,500 gulden welke hij zijner dochter als bruidschat had gegeven. Na deze akte, verleden op 15 October 1524 volgt de gewone akte van minnelijke scheiding (Keyser en Ryt, f° 396).

Uit gemeld huwelijk sproten, behalve gemelden Willem, nog twee dochters: Constantia, overleden voor 1540 en gehuwd met Costen van Hovorst, waarvan nalatenschap, en Ursula, geprofest in 't klooster van Steynaert bij St-Truiden (1531).

Willem Colibrant, schepen van Antwerpen in 1538, overleed na 1549 en was gehuwd met Helena van Wachtendonck, dochter van Rombout, ridder; zij werden gescheiden bij vonnis van den officiaal van Kamerijk te Brussel, dd. 10 November 1542 (1).

(1) Medegedeeld door den heer L. Bisschops, onder-archivaris te Antwerpen.

Ziehier hoe Th. de Raadt (1), het zegel van Willem Colibrant beschrijft: trois fleurs de lis, le franc-quartier chargé de trois merlettes, brisé en chef à senestre d'une étoile flamboyante (un soleil, voir *Clarensone, Zon).* Cimier: une buste entre deux.... (bâtons, haches, banderoles?), issant d'une cuve. Légende: S tribv Gvihhel'i Colibrāt (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden).*

« L'étoile flamboyante, ou soleil, est une brisure empruntée aux armes d'une famille alliée non encore identifiée, armes que l'on mit sur l'un des volets de tryptique, classés au N° 67, au Musée ancien, à Bruxelles. C'est un écu de sinople, ou d'azur, au soleil d'or. »

Op het rechterluik van het tryptiek waarvan de Raadt spreekt is een bejaarde Colibrant afgebeeld in knielende houding en houdende in beide handen een perkament of stichtingsakte. Op den achtergrond is eene burcht, eene heerenwoning met toren geschilderd; een engel leidt eenen vreemdeling binnen; achterwaarts een bebergd landschap, en in de lucht eenen engel met het wapen Colibrant. De voorstelling des engels schijnt op eene liefdadige stichting te wijzen, doch, hierover weten wij bepaald niets. Op het linkerpaneel knielt Colibrants gade, met den rozenkrans in de hand. Op den achtergrond almede een bebergd landschap; in de lucht een engel houdende een wapen, half Colibrant, op het andere halfstuk eene zon.

De naam van den schilder dezer luiken is onbekend; de schildering der binnenluiken van Sint-Gommarusaltaar behoort tot de school der Tryptiek-Colibrant.

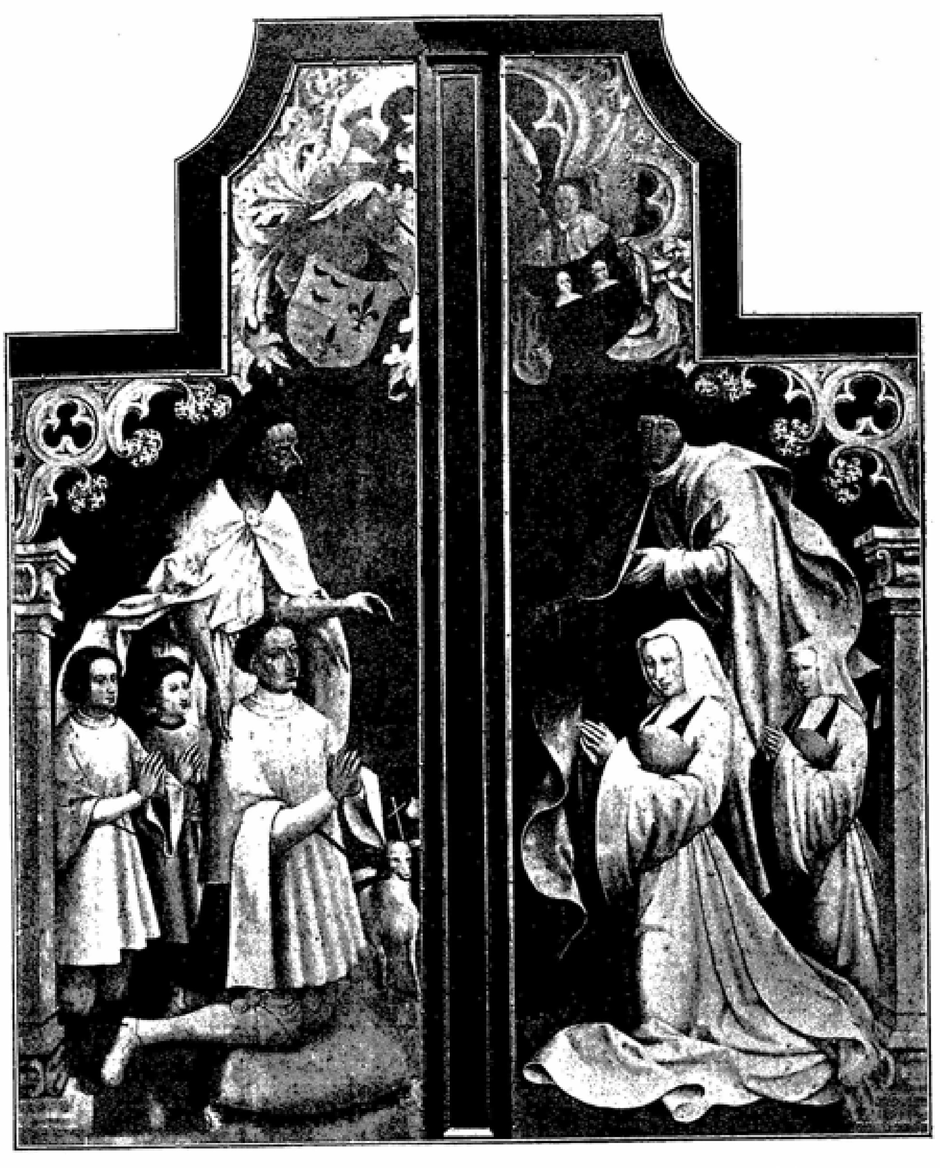
Ten beteren verstande des lezers sluiten wij deze beschrijving met den stamboom der Colibranten, die in betrek staan met de tryptiek.

Inmiddels bereiden wij, met de medewerking van onzen geachten collega, den heer L. Bisschops, eene volledige studie over deze voorname Liersche familie.

J. B. Stockmans.

---

(1) *Sceaux armoriés*, etc , II, 242.

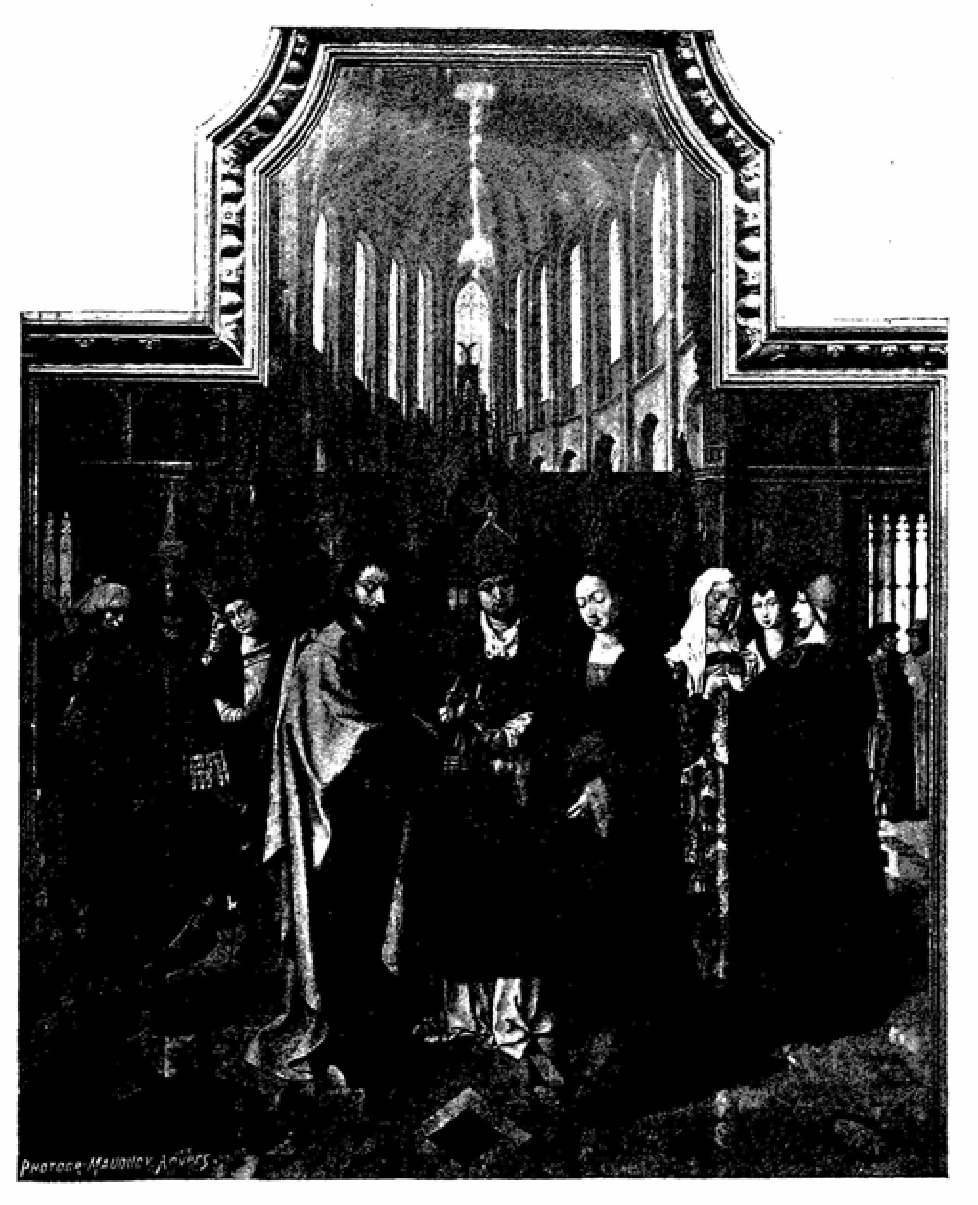


JAN COLIBRANT
en zijne zonen Jan en Joris

JOSINA MEYNGIAERT
en hare dochter Josina van Immerseel

S[t] Gummaruskerk — Lier.

Buitenluiken der Trytiek-Colibrant (rond 1517).



Photographie: Ch. Stalpaert.

DE TROUW VAN MARIA

S[t] Gummaruskerk — Lier.

Middenstuk der Tryptiek-Colibrant (rond 1517).

DE BOODSCHAP

DE ZUIVERING

St Gummaruskerk — Lier

Luiken der Tryptiek-Colibrant (rond 1517).



COLIBRANT

Zijne Gade (Colensone ?)

Oud-Museum (Brussel).

Luiken eener Tryptiek (N° 67 oud — N° 568 nieuw).

DE AANBIDDING DER HERDERS

DE OPDRACHT IN DEN TEMPEL

St Gummaruskerk – Lier.

Stamboom van JORIS COLIBRANT, schenker der Tryptiek-Colibrant.

Jan Colibrant, huwt Johanna van Heffene, van Mechelen,
† vóór 1474 — † 1482
bewoont het *Goed ten Dycke*

1° Jan Colibrant
† vóór 1490
huwt juf. Josina Mengiaert,
† vóór 1493;
deze hertrouwt in 1490
met Balthazar van Immerseel
† vóór 1520

- *a*) Jan Colibrant,
  eigenaar van *d'Waterscap*
  wordt meerderjarig
  in 1509,
  huwt (Joanna van
  Houbraken?)
  - Judoca Colibrant
    huwt
    Jan Berwouts
  - Joanna Colibrant
    † te Lier 20 Jan. 1586
    huwt
    Lucas Monnincx
    schepen van Lier
- *a*) **Joris Colibrant**, de jonge,
  meerderjarig in 1510;
  als pelgrim van Jerusalem
  † 12 Aug. 1512,
  sticht de Colibrantskapel
  te Lier.
- *b*) Josina van Immerseel
  huwt vóór 1518
  Michiel van Groelst
  testeert 23 December 1520
  † vóór 2 Maart 1520 (o. s.)
  - Anna van Groelst
    huwt vóór 1541
    Bonaventura
    van Wachtendonck

2° Joris Colibrant, de oude,
schepen en H. Geestm^r van Lier
1497-1528
huwt Anna van der Straeten
beide † vóór 9 Januari 1548

- Henneken
  of Jan
  † 1514
- Joris
- Joanna
  weduwe van
  Jonker Henric
  van
  Wachtendonck
  † 30 Sept. 1529
- Mr Joese,
  medecyn
  te Leuven
  huwt aldaar
  Anna Bresipts
  - Rumoldus Colibrant
    geb. te Leuven 1544
    eersten prelaat van Postel
    † 13 October 1626
- Mr Antonis
- Dymphna
  † 14 Juli 1579
  huwt
  Mr Andries Tessche
  † 20 Dec. 1579
- Katline
  huwt
  1° Jan van der Poorten;
  2° Jan Boeynhals,
  drossaard 's lands van
  Mechelen
- Anna (Clara)
  † 28 Febr. 1567
  huwt
  Libert du Freyn,
  drossaard
  van Waelhem

3° Clara Colibrant
huwt
Jan Colibrant

- Marie Colibrant
  † vóór 1543
  huwt rond 1523
  Mr Jan van Halle
  secretaris van Antwerpen
  - Mr Jan van Halle
    secretaris van Antwerpen
    later secretaris des Konings
    geboren in 1524
- Anna Colibrant
  † na 1561
  huwt vóór 1537
  Jan van der Straten
  vischcoopere
  † vóór 1555

Coups d'œil et coups de plume

Notes et croquis d'archéologie pittoresque

PAR ARMAND HEINS

Ve PARTIE

A BRUGES.

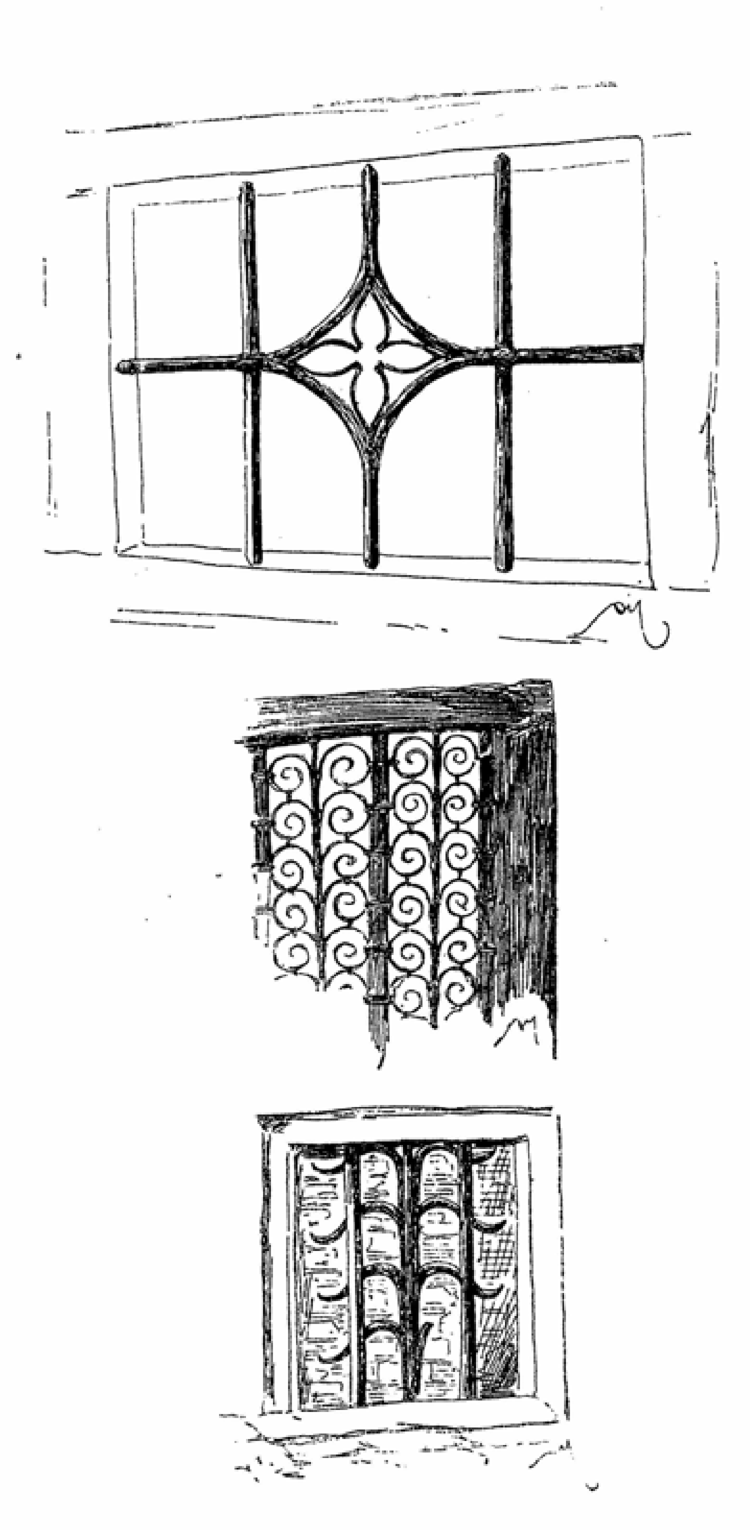
Sur cette page nous avons représenté trois types assez remarquables de ferronnerie brugeoise. Celle du haut est une grille de baie, bien connue par les visiteurs du musée de cette ville. Elle est d'un type simple et a souvent été imitée en des constructions récentes de Bruges ou d'autres villes, pour des maisons ou monuments en style du XVIe siècle.

***

La grille à rinceaux si curieuse de la tour des Halles, fermant un réduit où l'on conservait les documents et privilèges de la ville, est signalée dans tous les guides de Bruges; d'après Weale ces portes à vantaux en fer forgé seraient de 1292 et faites par le serrurier Erembald.

***

Enfin, dans un soubassement de façade de la même ville, nous avons vu le petit grillage à pointes terminant des ondulations partant d'une tige centrale. Ces intéressants exemples du travail du fer à Bruges étaient dignes de commencer la série de détails se rapportant à ce métal, qui vont suivre dans cette revue sommaire.



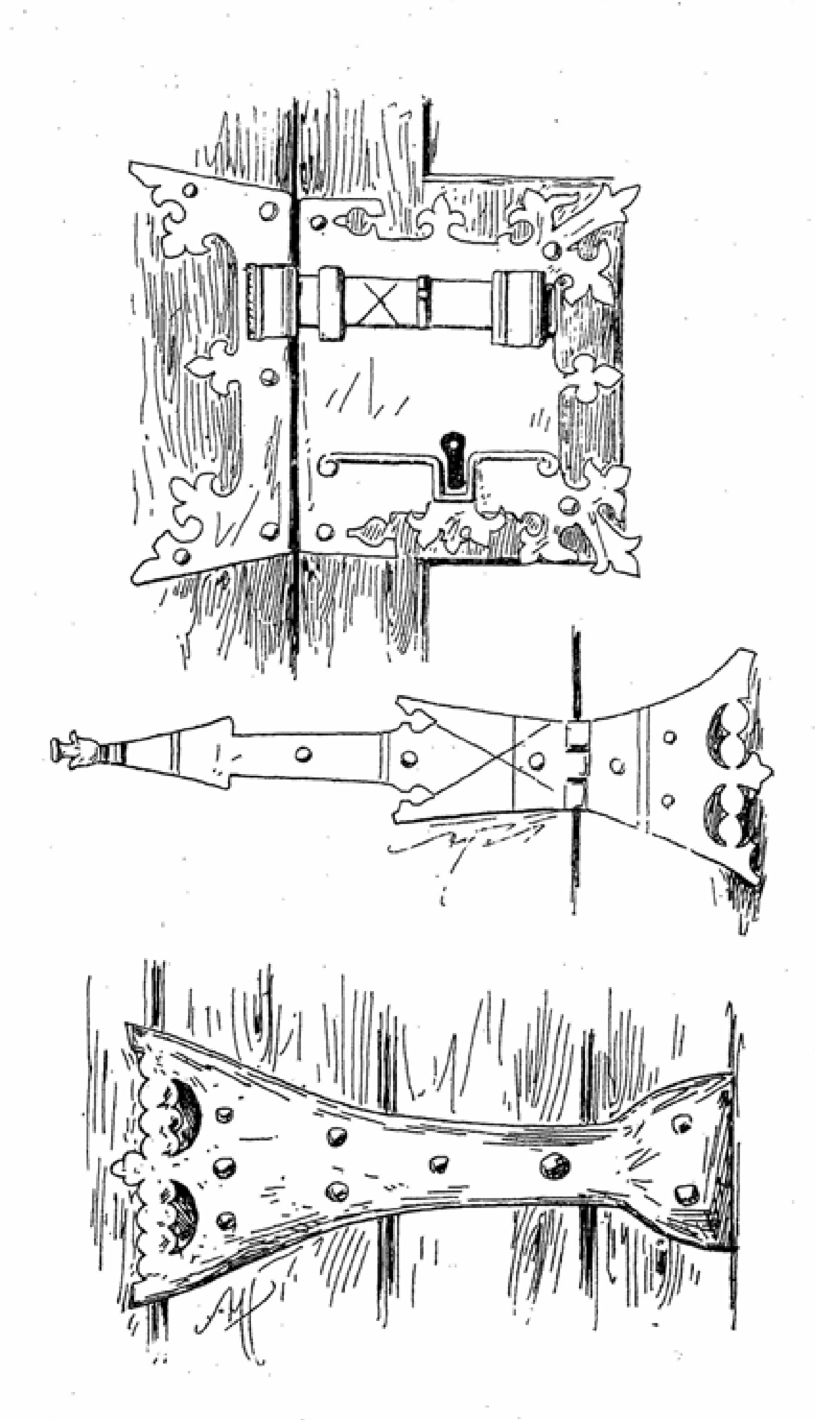
A ANVERS.

Au Steen ou musée d'archéologie de cette ville, où se conservent tant de beaux échantillons de l'art du moyen âge, notre attention fut attirée par cette élégante entrée de serrure qui paraît dater du commencement du XVIe siècle. Une penture du même style complète cet ensemble de décoration de meuble, au moyen de ferronnerie.

Cette petite crédence est marquée F. I. du catalogue.

A ALOST.

A l'une des portes extérieures de l'église Saint-Martin, celle qui regarde le sud, cette penture en fer, datant du XVe siècle, fournit un exemple intéressant de ce genre de ferrures découpées et appliquées au moyen de gros clous, aux vantaux de solide menuiserie.



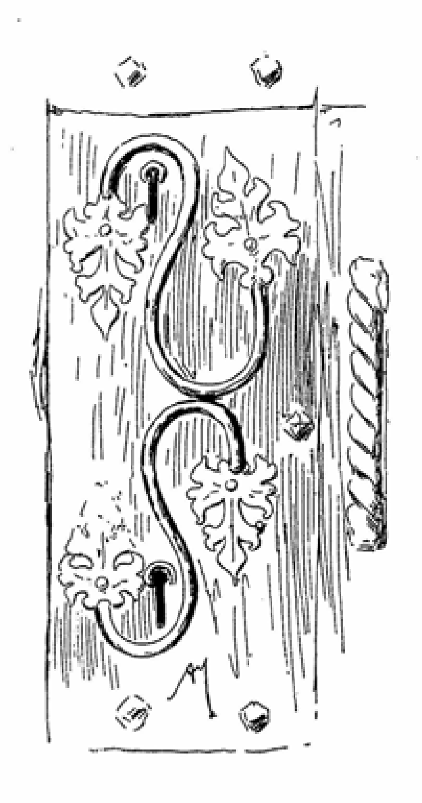
A AUDENARDE.

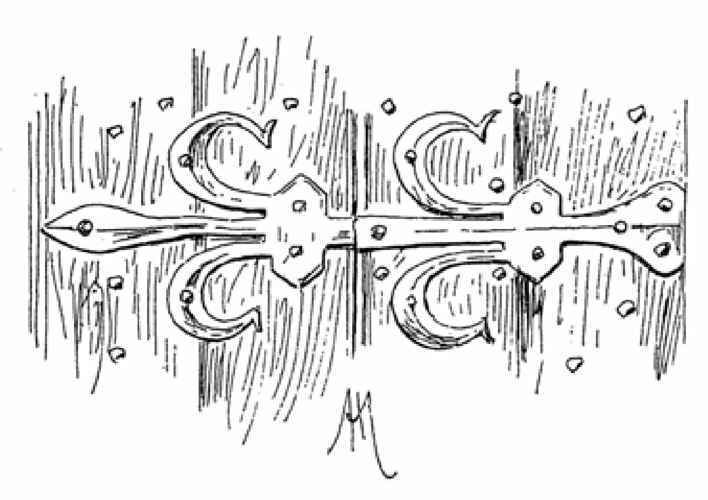
Dans l'église de Sainte-Walburge de cette ville, nous avons fait un croquis d'un intéressant encadrement d'entrées de serrures d'une porte qui peut dater du XVIe siècle.

Elle se trouve dans le transept sud, et non loin de jolis bas-reliefs votifs en pierre, à figurines malheureusement dégradées.

A GAND.

Au musée d'archéologie, rue Longue des Pierres, une porte complète, en larges planches de chêne ondulées et moulurées, se trouve étiquetée comme provenant d'un ancien couvent de cette ville. La penture à double fleur de lis qui se profile sur les planches du vantail est d'un fort joli tracé.



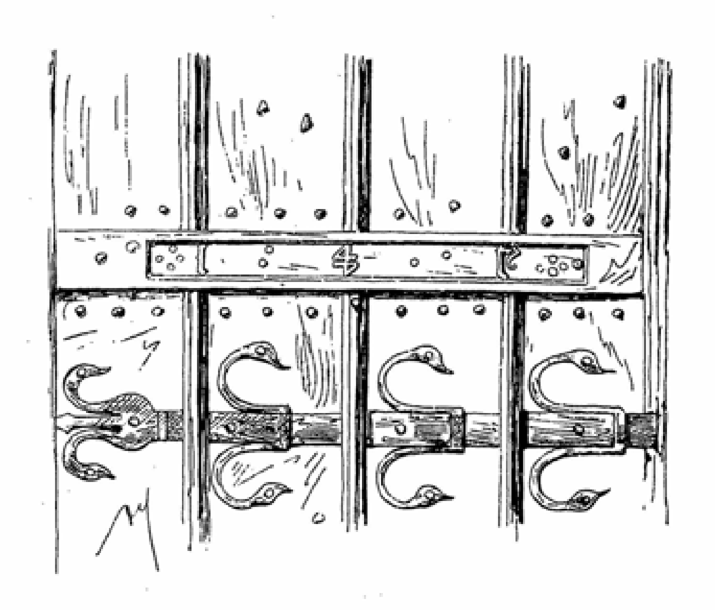


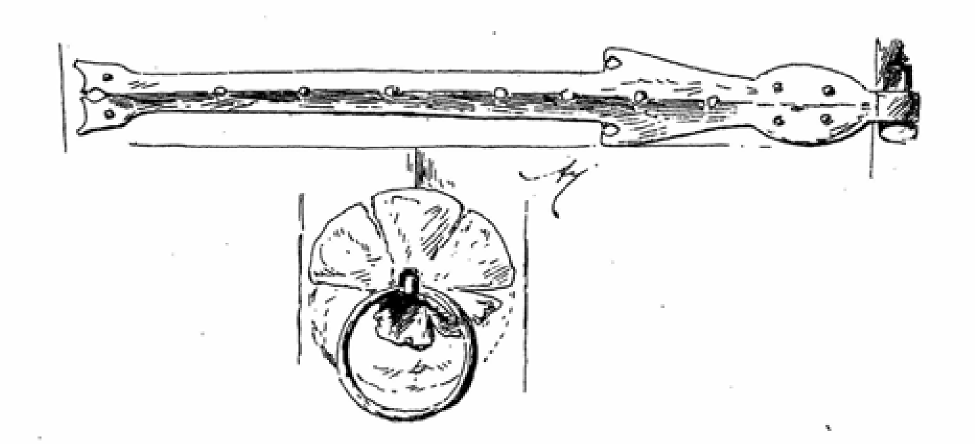
A DINANT.

L'intérêt de ce détail réside surtout en ce qu'il donne, pour une porte latérale, celle du transept sud de la belle église de Dinant, la date de la confection de ce travail de menuiserie et de ferronnerie caractéristique. Les pentures sont élégantes et le petit cartouche, donnant le millésime de 1447 (d'après d'autres 1445?), est important parce qu'il semble indiquer que l'église, ou du moins cette porte ne souffrit pas du sac violent de la ville, qui eut lieu quelques années après. Partout il est admis que la ville fut complètement anéantie par l'incendie, en 1466, après la prise de celle-ci par Philippe le Bon et son fils Charles le Téméraire.

A BRUGES.

Dans la rue des Baudets, l'hospice Saint-Josse, fondé au XVe siècle par sire Josse de Bul, qui y fut enterré, accède à la voie publique par une porte intéressante, ayant conservé son beau mauclair sculpté et aussi des pentures et anneau formant tirant, dont le dessin ci-contre indique les formes simples et de charmante venue.





A PAMELE.

Dans la très belle église ogivale de ce faubourg d'Audenarde, on remarque divers détails d'architecture authentiques et aussi des motifs d'ornementation qui paraissent remonter à la date de la construction. Cette église est signée par son auteur, Arnould de Binche, et date du XIIIe siècle; à cause de son caractère si simple, notre penture en fleur de lis peut figurer dans cette courte revue d'éléments de ferronnerie similaires rencontrés en divers endroits.

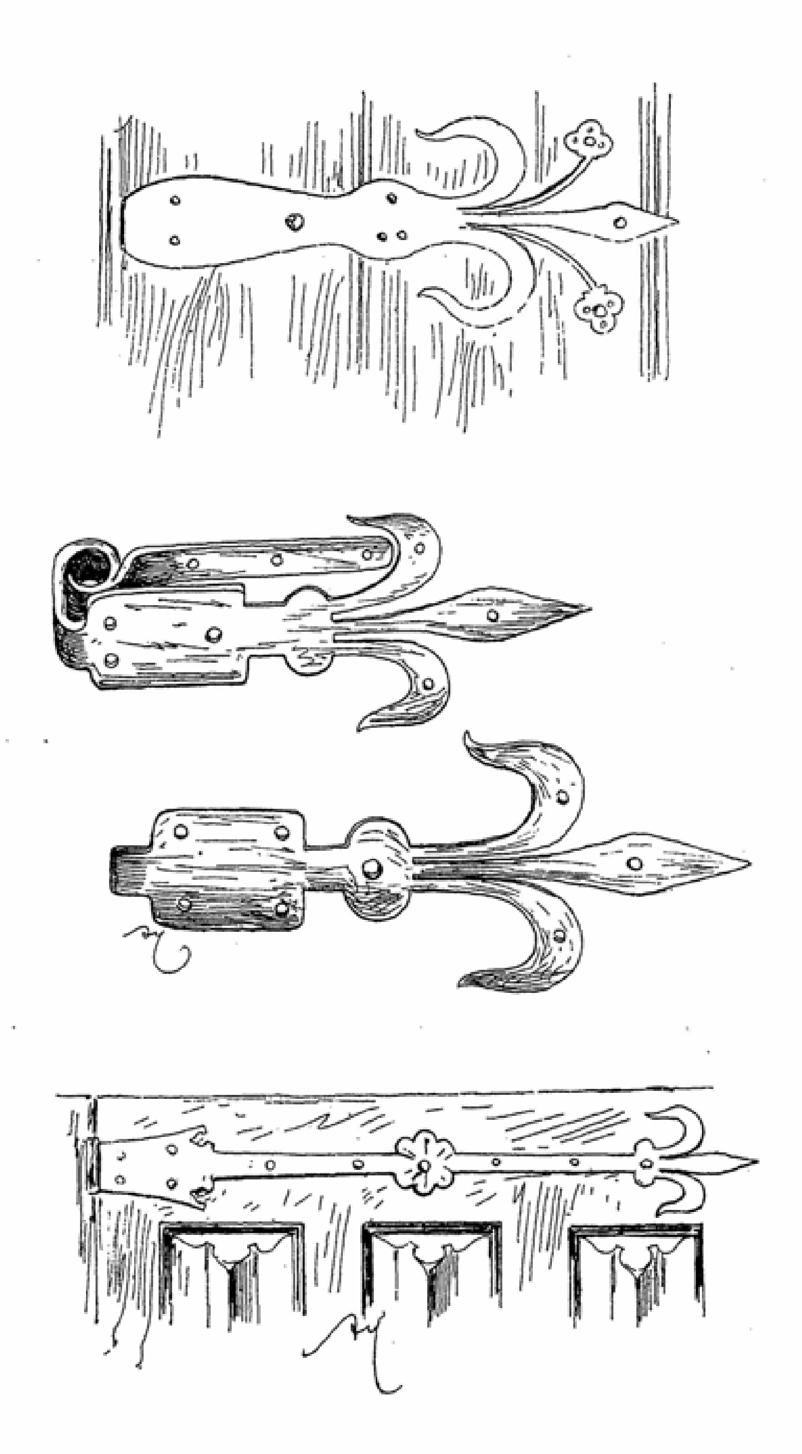
A GAND.

Au musée d'archéologie, on peut voir ces pentures de volets provenant de la «grande faucille» ou *Zikkele;* elle dateraient par conséquent du XIVe siècle. Notre double croquis en donne la disposition ingénieuse en forme de crochets rappelant la fleur de lis.

A DAMME.

Au joli bâtiment de l'ancienne Halle, cette penture en fer forgé nous a paru être remarquable par son dessin élégant.

Elle se trouve sur une porte intérieure de cette construction qui date de 1468.



A BRUGES.

Sur une armoire, marquée N° 23 de la collection de Gruuthuse, on remarque le joli motif composé de ces minces et délicates pentures, logiquement renforcées aux bons endroits, notamment à hauteur des charnières; ce travail si soigné est à signaler tout particulièrement, pour son élégance et son fini.

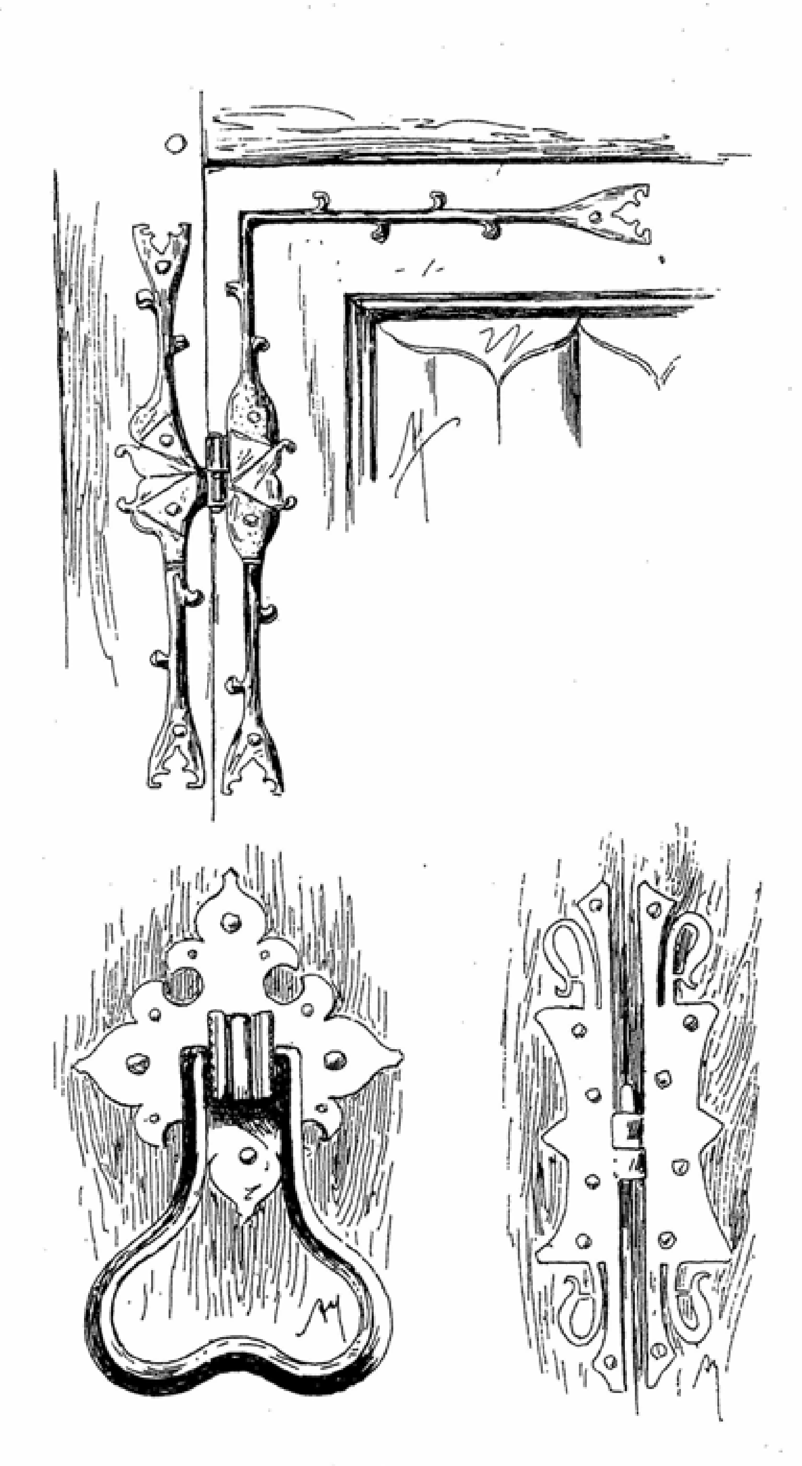
A ALOST.

Ce heurtoir, ou plutôt cette poignée, se trouve fixée à une porte intérieure de l'église de cette ville, donnant accès à la sacristie. Ce motif peut dater de la fin du XVe siècle.

De beaux enroulements de parchemin décorent le vantail de cette porte, divisé en plusieurs panneaux.

A BRUGES.

Une belle armoire conservée au Béguinage, nous donne ce ravissant détail de ferronnerie du XVe siècle. C'est, en somme, la fleur de lis, coupée en son milieu et formant deux pièces servant de charnières aux portes de ce meuble superbe.



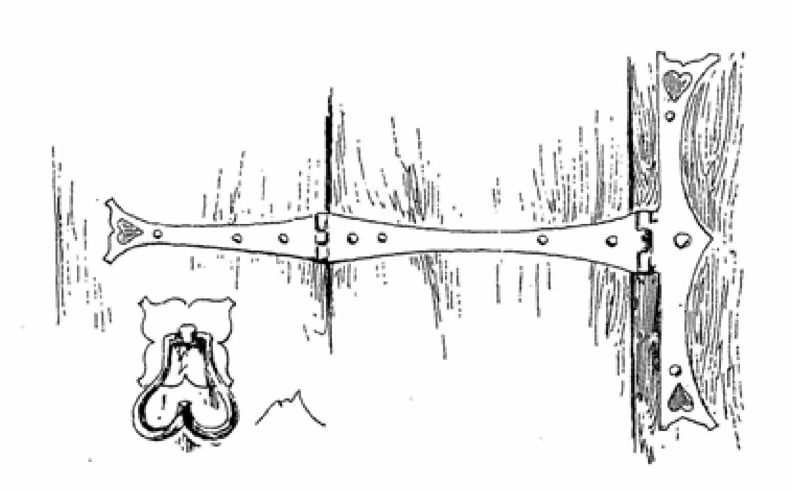
A LILLE.

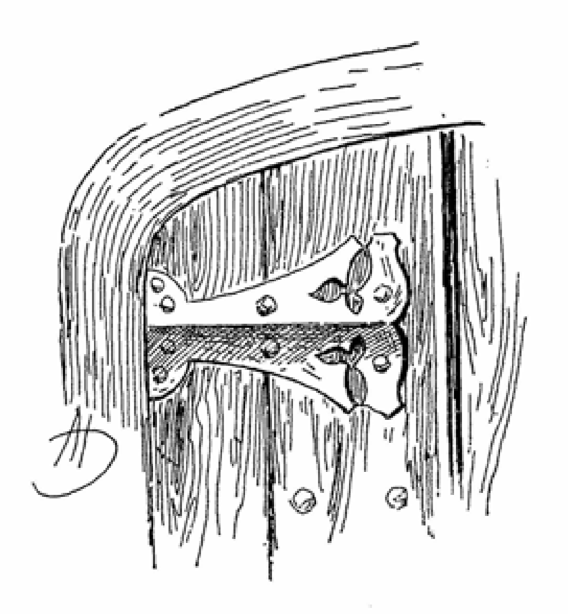
Au musée de cette ville nous avons fait le croquis de ces jolis motifs de ferronnerie appliqués sur un volet.

A comparer avec le petit anneau servant de tirant qui précède et que nous avons rencontré à Alost.

A GAND.

A l'hôtel de ville, au pied d'un bâtiment du XVe siècle (1481) et fermant un couloir, une porte basse, dans un encadrement légèrement cintré, se caractérise par les pentures en fer dont l'une est reproduite dans le dessin ci-contre. Le revers du vantail auquel ces pentures sont fixées, est travaillé en cercles à biseaux, comme le sont la plupart des anciennes portes qui se voient à cet hôtel de ville — les unes datent de la fin du XVe siècle et les autres du début du XVIe, puisqu'on les trouve dans des bâtiments construits par de Waeghemakere et Keldermans.

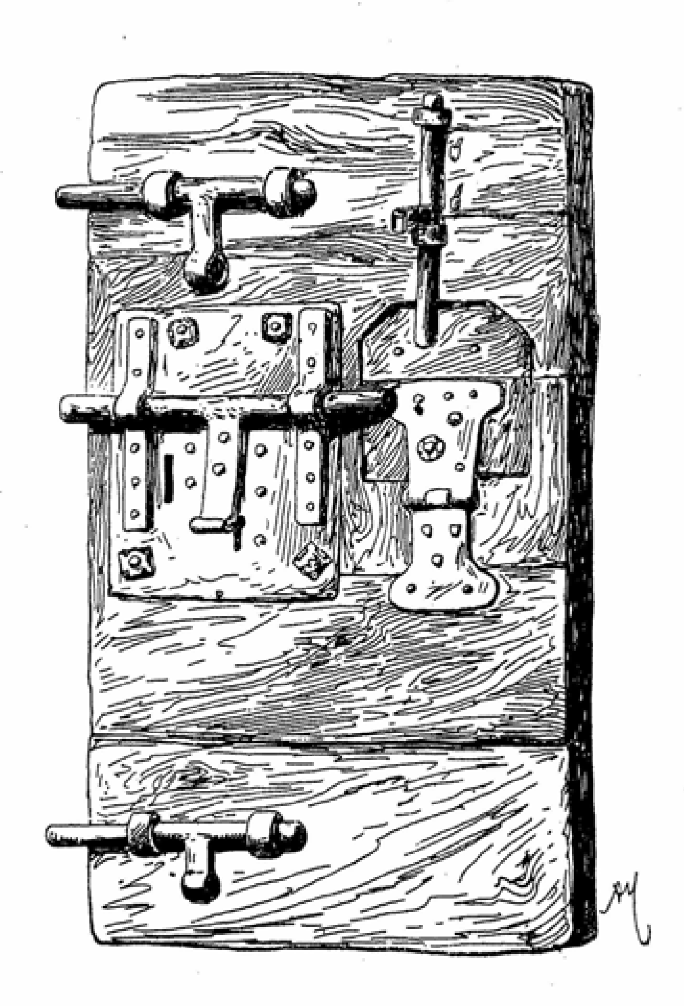




A SAINT-NICOLAS.

Au musée de cette ville, parmi des débris sans grande valeur, il y a quelques pièces dont la rareté ou la beauté sont dignes d'être signalées. Au nombre de ces objets curieux, il y a lieu de remarquer particulièrement cette lourde porte en chêne qui provient d'une ancienne prison communale. Elle doit dater du xve siècle à en juger par le dessin de ses pentures et ferrures

On peut rapprocher ce curieux vantail de porte de ceux qui sont, l'un à Tournai, à la tour du Beffroi et fort semblable à celui-ci, les autres aux entrées des anciennes prisons dans des tours du château de Laerne. Celles-ci (il y en a deux) ont été signalées et reproduites dans notre travail sur ce manoir féodal. Une vieille porte du même genre, mais plus simple, existe encore au rez de chaussée du donjon d'Ath ou Tour Burbant.

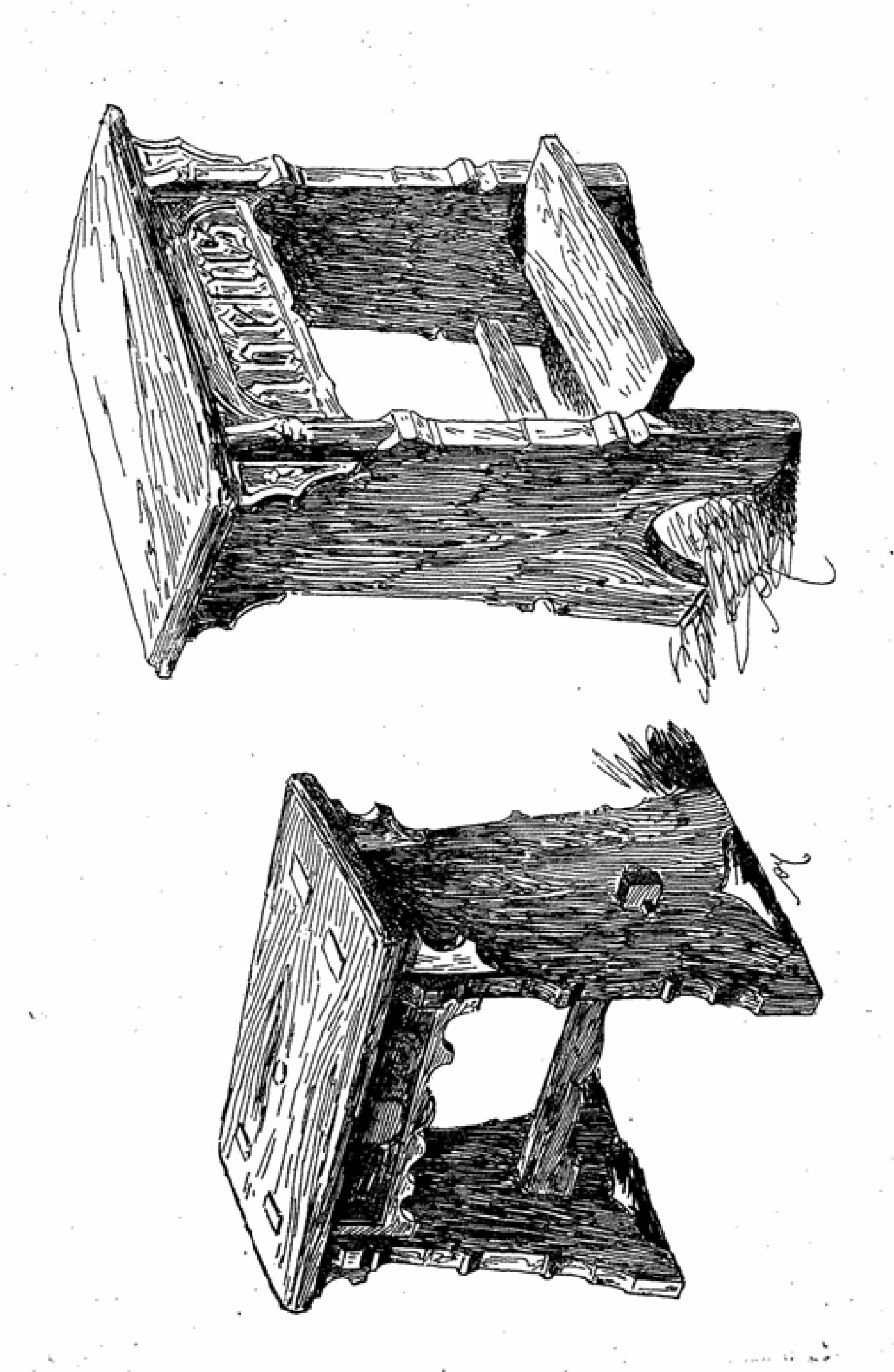


A LILLE.

Le premier de ces escabeaux fut dessiné au musée de Lille. Celui-ci contient, dans les salles réservées aux meubles et objets anciens, maints échantillons d'un art extrêmement proche du nôtre. C'est ainsi que ce petit banc ou siège peut être comparé à un autre, dont le dessin voisine sur cette page; ce dernier est conservé au musée de Gruuthuse, à Bruges, et est certainement d'origine purement flamande.

A BRUGES.

Au musée de Gruuthuse, ce banc portant inscrit sous le siège, le nom de Jhesus, ressemble étonnamment à un lectrin du xve siècle dont Havard, dans son travail sur l'art ancien, p. 327, vol. III, donne un dessin, (il dit que le meuble qu'il représente, provient du Béguinage de Gand). Comme notre banc brugeois, il est dédié au Christ et paraît être fait par le même artisan, à en juger par l'analogie des motifs.



A BRUGES.

Dans l'église cathédrale de Saint-Sauveur, divers riches pièces de menuiserie sont conservées, au milieu desquelles se remarquent les magnifiques stalles du chœur. Les motifs ornementaux et les sculptures à figurines qui en ornent les jouées et les miséricordes, ont été souvent cités au nombre des restes les plus importants de la belle sculpture du xve siècle en notre pays. D'après James Weale, *(Guide de Bruges et ses environs)* elles datent de la première moitié de ce siècle, et cet auteur donne une longue description de ce vaste travail du bois, auquel cependant des remaniements et des ajoutes ont enlevé une partie de sa primitive valeur.

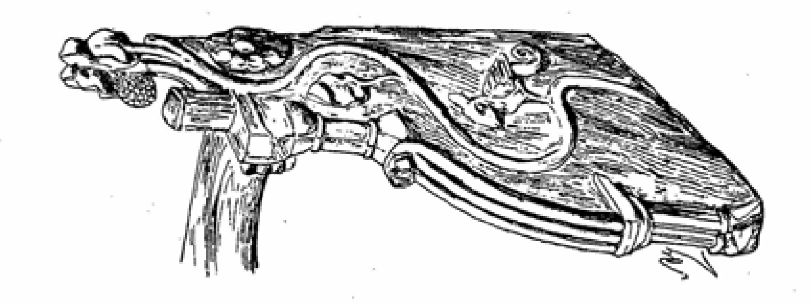
Notre croquis permet de deviner l'intérêt que présentent les groupes animés qui ornent ces stalles et les figures diverses qui séparent les sièges. Nous recommandons, aux visiteurs de Bruges, l'examen de ces stalles de Saint-Sauveur, surmontées en ce moment des armoiries de chevaliers de la toison d'or, (13e chap. du 30 avril 1478) dont le placement amena déjà, à cette époque, une première modification à l'ensemble primitif.



A GAND.

Au musée d'archéologie de la rue des Pierres, au nombre des fragments de bois sculptés de tous genres que l'on y conserve, on peut mettre en vedette, non pas pour sa beauté ou le grand caractère de son ordonnance, un important vestige de stalles d'église.

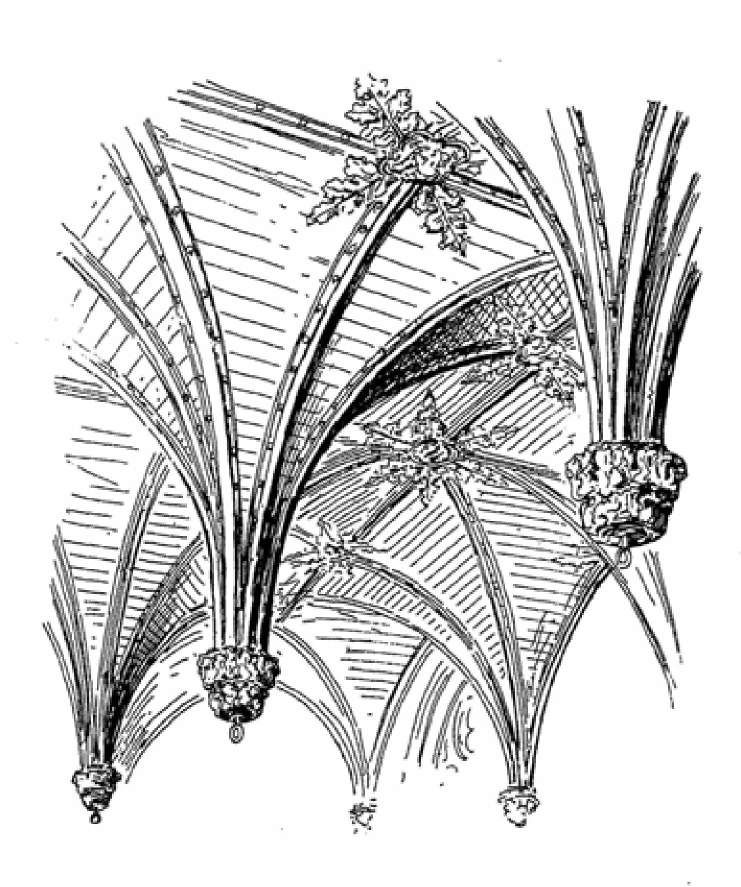
Nous en donnons le croquis; les formes barbares et simples ne marquent pas très clairement l'époque à laquelle on peut faire remonter la confection de cette pièce de menuiserie. Au premier abord, les rinceaux latéraux de ces stalles, avec les feuillages et les fruits qui les ornent pourraient faire penser au XIII[e] siècle — il en est de même des petites colonnettes à chapiteaux cubiques soutenant les sièges. Nous donnons une vue d'ensemble de ce banc de stalles et le croquis de la face latérale où se trouvent les motifs ornementaux les plus significatifs.



A BRUGES.

Dans l'hôtel de ville, la grande salle du premier étage, récemment restaurée et décorée de peintures murales, se trouve être celle des échevins, d'après James Weale. Il publie dans son guide de Bruges quelques intéressantes données sur cette salle qu'il qualifie de remarquable. Elle est ornée principalement d'une magnifique voûte en bois retombant sur des corbeaux en pierre représentant les attributs des douze mois de l'année. Ceux-ci furent sculptés par Pierre Van Oost en 1397-1399. La voûte est ornée de jolis pendentifs à feuillages ornementaux. Elle fut construite par Gilles van der Houtmeersch et Corneille van Aeltre en 1402. Les sujets sculptés sur les clefs de voûte, dont l'un est indiqué sur notre dessin, sont des saints et d'autres des scènes de l'ancien et du nouveau testament. D'après l'auteur cité qui fit une si précieuse étude des monuments brugeois, les renseignements sur cette belle œuvre de menuiserie se complètent encore par la mention qu'il fait de la peinture et dorure dont elle fut revêtue, en 1410, par Guillaume van Meenine.

Il est rare de trouver pareille accumulation de dates et de noms d'exécutants pour des travaux de ce genre.

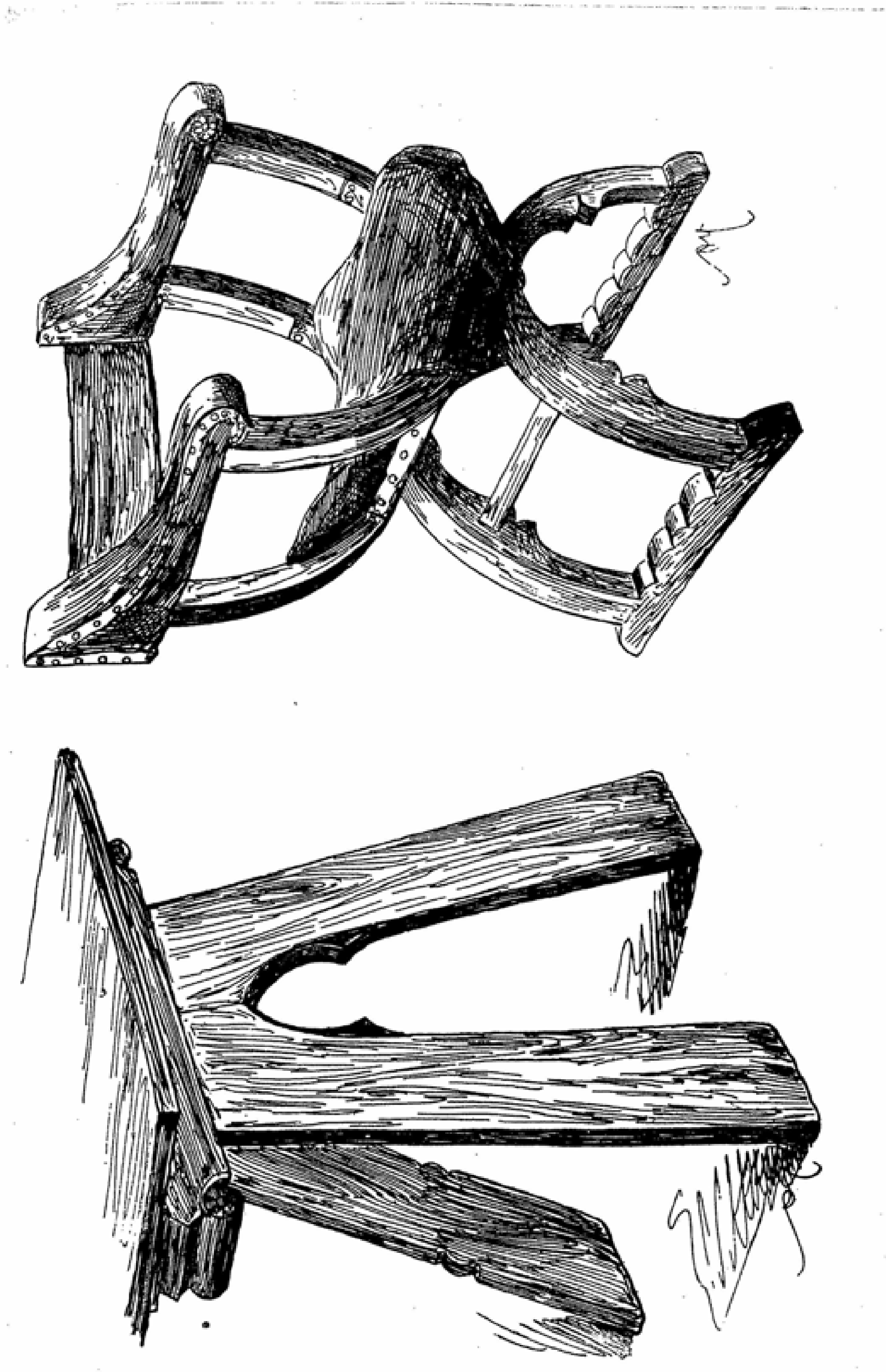


A BRUGES.

Au musée de Gruuthuse on conserve cette chaise d'une forme bien curieuse et très répandue en notre contrée au XVIe siècle. Le modèle en est élégant; on peut considérer ce meuble comme un type parfait de ces sièges aux bras ondulés se terminant en pieds solidement construits.

La partie latérale d'une vieille table qui se trouve sur notre planche ci-contre, ornée du motif du fleuron sculpté exactement de même que celui qui se voit sur le siège ci-dessus décrit, nous a vivement intéressé. Elle donne une bonne idée de ce genre de disposition des pieds en gros ais de chêne inclinés, groupés par trois et qui peuvent se plier sous la large planche qui forme le haut de ce meuble typique.

Cette table se trouvait à Gruuthuse lors d'une récente exposition d'art ancien (1905) et appartient au baron Bethune.



Académie royale d'Archéologie de Belgique

Séance publique
du 4 octobre 1908

La séance s'ouvre à 11 heures, en l'hôtel de ville d'Anvers, dans la salle Leys, devant un public nombreux et choisi qui occupe toutes les places mises à sa disposition.

La réunion est présidée par M. Henri Hymans, président, ayant à ses côtés MM. A. Blomme, *vice président*; Fernand Donnet, *secrétaire* et Geudens, *trésorier*.

Les membres présents sont : MM. R. P. van den Gheyn, S. J., vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine van den Gheyn, Dr van Doorslaer, Soil de Moriamé, Bergmans, Saintenoy, van der Ouderaa, de Behault de Dornon, Max Rooses, L. Blomme, Willemsen, Kintsschots, membres titulaires; MM. Fris, Dilis, Coninckx, membres correspondants regnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion : MM Comhaire, Pirenne, Stroobant, membres titulaires; dom Berlière, de Pierpont, Dubois, Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles; De Vriendt, membre honoraire regnicole.

Après que le président eut, en quelques mots, souhaité la bienvenue à l'assemblée, l'ordre du jour est abordé ; prennent successivement la parole :

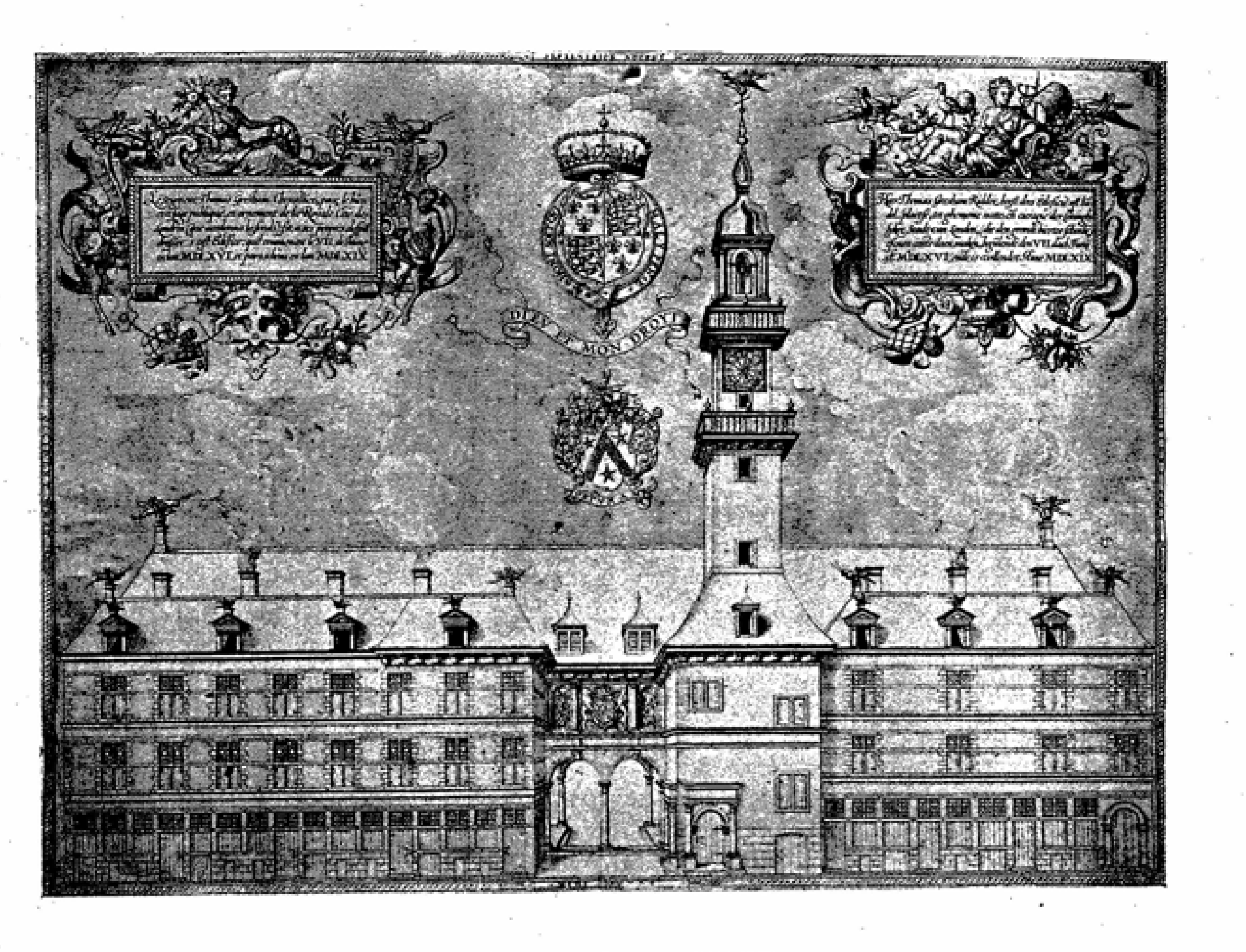
M. Hymans, qui fait connaître le rôle joué par l'architecte Henri van Paesschen qui construisit, au XVIe siècle, la bourse de Londres; M. G. Willemsen, qui décrit les avatars d'un projet élaboré, au XVIIe siècle, pour le creusement d'un canal d'Anvers à la mer, à travers le pays de Waes; M. Fris, qui explique la situation économique et sociale des divers partis se disputant le pouvoir local à Bruges au commencement du XVe siècle, et M. Bergmans, qui plaide la création en Belgique d'un enseignement officiel de l'histoire de la musique.

M. Hymans remercie ensuite l'autorité communale qui a accordé l'hospitalité de l'hôtel de ville et le public qui a assisté à la réunion. Il convie ce dernier à se retrouver dans un an à la prochaine séance publique.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.



La Bourse de Londres (1666-1669)
(Estampe anonyme)

L'ARCHITECTE

HENRI VAN PAESSCHEN

ET L'ANCIENNE BOURSE DE LONDRES

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, mon honorable prédécesseur à ce fauteuil nous entretenait du rôle considérable d'un artiste, originaire de nos provinces, et, avec tant d'autres, oublié dans son pays d'origine (1). Il nous montrait des productions attestant et sa valeur et sa remarquable activité, totalement ignorées chez nous.

Par elle même la circonstance n'a rien de spécialement insolite. On peut dire qu'il ne s'écoule point d'année que le hasard ne vienne, au cours d'une recherche, nous révéler le nom ou l'œuvre de quelque compatriote, architecte, sculpteur ou peintre forpaysé, dont parfois même l'identité s'oblitère sous un nom méconnaissable, et dont la descendance achève de dissimuler la signification.

« Parmi ces émigrés combien ne nous sont pas connus, pouvait » dire M. Saintenoy, combien ont échappé jusqu'ici aux recherches » archéologiques et historiques, que de noms oubliés dans nos » biographies d'artistes et qui seraient l'honneur de notre art ! »

(1) PAUL SAINTENOY, *Les architectes flamands dans le nord de l'Allemagne*. (*Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie*, 1907, p. 161).

Ces choses ne sont peut-être point particulières à notre pays; elles y sont pourtant plus fréquentes qu'ailleurs. Les circonstances, il faut le dire, les ont singulièrement favorisées. Les discordes civiles, les guerres, les invasions dont notre sol fut le théâtre, ont certainement conduit des Belges, en grand nombre, à chercher ou à saisir avec complaisance, l'occasion de faire emploi des ressources de leur talent hors des frontières natales.

Nous savons tous, cela va de soi, les noms d'artistes fameux ayant, à quelque moment et dans divers pays, assumé un rôle presque prépondérant dans les branches auxquelles se voua leur activité. Je ne m'attarde pas à les mentionner ici. Mais ce serait une liste presque interminable, bien que nécessairement incomplète encore, que celle de nos nationaux dont le nom, au premier abord, est sans retentissement chez nous et dont l'étranger mit largement à profit le talent.

Tout récemment encore la critique allemande faisait ressortir l'importance du rôle d'un sculpteur néerlandais : Guillaume Vernucken (1), mort au service des landgraves de Hesse, bourgeois de Cassel, en 1589, et dont, remarquez le bien, de considérables productions subsistent pour attester la valeur. Je me demande si on les connaissait chez nous. Dans tous les cas, je ne les ai pas vu signaler.

Exemple entre cent; que dis-je? entre mille, sans doute, et dont chaque jour allonge la liste.

Combien de nos critiques, par exemple, ont rencontré le nom d'Egide Van der Rye, peintre et dessinateur, aimant à faire suivre sa signature du mot « Belga ». Il travaillait en Styrie et mourut à Gratz vers 1605.

Très avant dans la faveur de l'archiduc Ferdinand de Tyrol, il est hautement loué par ce prince pour l'excellence de ses services et semble avoir joué à la cour de son maître un rôle assez important. Nous savons qu'il forma des élèves.

Et Nicaise Rousseel, un Brugeois, orfèvre et joaillier de Jacques

(1) Carl Scherer. *Der niederländische Bildhauer Wilhelm Vernuken in hessischen Diesten*, 1908.

Ier d'Angleterre? (1) Expatrié pour des motifs de religion, il devint en Angleterre la souche des peintres Russell.

Je m'abstiens de prolonger une nomenclature n'intéressant pas spécialement mon sujet.

Il sera question, ici, d'un architecte anversois, ignoré ou peut s'en faut, et dont le renom paraît avoir été sérieux. Il se nommait Henri van Paesschen et fut l'auteur des plans de la Bourse de Londres, mieux connue comme le Royal Exchange.

C'est à Guichardin qu'on doit de connaître cet artiste ; mais, chose bizarre, dont le motif m'échappe, ce n'est que dans la troisième édition de la *Description des Pays-Bas*, publiée chez Plantin, à Anvers, en 1588, qu'apparaît la mention du personnage. Voici le texte de Guichardin :

« Henrico van Paschen d'Anversa, architettore eccelente, che » fece il palazzo et fondaco degli Ostarlini et che fu poi chiamato » a Londra in Inghilterra a fare quella bella Borsa gia mentionata », soit : « Henri van Paschen d'Anvers, architecte excellent, qui fit le palais et siège de la compagnie des Hanséates et fut ensuite appelé à Londres, en Angleterre, pour y élever la belle bourse déjà mentionnée. » Guichardin avait, effectivement, parlé déjà de la bourse de Londres, à propos de celle d'Anvers.

Faut-il tenir pour erronée l'assertion que van Paesschen fut l'architecte de la Maison hanséatique?

Les écrivains anversois s'accordent à assigner cette dernière à Corneille Floris, auteur de l'Hôtel de Ville. Il y a sans doute des sources pour justifier cette attribution. Nos confrères d'Anvers, mieux renseignés, feront là dessus la lumière.

Quant à la Bourse de Londres, l'assertion de Guichardin est absolument confirmée. Henri van Paesschen fut le maître des œuvres et dirigea la construction de ce considérable édifice, élevé non seulement à l'exemple, mais à l'image de la belle installation affectée par la ville d'Anvers à l'usage des négociants de toutes les nations qui affluaient dans ses murs.

(1) L. Cust: *Foreign Artists of the reformed religion*. London, 1903. Il était le beau-frère de Corneille Janson van Ceulen, fut le voisin et l'ami de van Dyck, dont il suivit le convoi funèbre, d'après les notes du temps.

J'ai précédemment consacré une brève notice à H. van Paesschen, dans la *Biographie Nationale*. Je serais charmé que la présente lecture eût pour effet de provoquer de nouvelles investigations touchant un artiste cité par Guichardin en termes élogieux et dont le rôle paraît avoir été intéressant.

On doit, semble-t-il, fixer aux environs de 1530 la date de sa naissance; c'est, en effet, en 1560, ou peu après, que furent tracés les plans de la Bourse de Londres.

J'avais espéré un moment avoir trouvé le nom de l'artiste parmi ceux des affiliés à la Gilde de Saint-Luc; mais si, effectivement, un Henri van Paesschen y apparait, c'est un homonyme, fils peut-être du nôtre, admis en 1589, et comme orfèvre.

L'orfèvrerie est un art, me direz vous, et j'en conviens. Pourtant, se faire d'architecte orfèvre serait en dehors des probabilités, où il s'agit d'un homme suffisamment réputé dans l'architecture. Et puis, au XVIe siècle, on ne changeait pas de profession sans un apprentissage préalable et sévèrement réglementé.

Je conclus qu'Henri van Paesschen, l'orfèvre, et Henri van Paesschen, l'architecte, sont personnes distinctes.

Que la Bourse de Londres, comme la plupart des édifices de pareille destination, doive son origine à celle d'Anvers, c'est chose connue. La situation en était centrale, l'accès facile, la disposition commode. Outre cela l'édifice était remarquable, ayant cette qualité première de répondre admirablement à sa destination. On a voulu faire mieux, je doute qu'on y soit parvenu (1).

Guichardin a rapporté l'origine du nom de Bourse à la famille brugeoise des Van der Borsen. L'assertion est contestée, notamment par notre confrère M. Thys, dans son intéressant *Historique des rues d'Anvers*. Il n'en est pas moins intéressant de constater que le nom générique de Bourse a été adapté partout au lieu d'assemblée des négociants. Le nom de Royal Exchange est peut-être plus démonstratif. Il fut adopté en Angleterre quelques années après l'ouverture de la Bourse, mais sur un ordre royal.

Ce que n'ignore pas tout le monde, ce qui pourtant mérite d'être

(1) Tel n'est pas l'avis de M. l'achitecte Henri Blomme, auteur d'un projet de nouvelle Bourse à ériger à Anvers.

mieux su, est que si la Bourse de Londres fut l'œuvre d'un Flamand, elle eut pour créateur un Anglais à qui ses relations suivies avec la ville d'Anvers en avaient inspiré l'idée.

Sir Thomas Gresham, en se faisant le promoteur de l'établissement, eut particulièrement en vue de reconstituer le monument qu'il avait vu servir aux négociants anversois et où, sans doute, il avait grandement fréquenté. Il tenait à ce qu'un architecte d'Anvers, aussi, en donnât les plans, et dès l'origine se fit autoriser à employer des étrangers à son édification.

Bien que l'ancienne Bourse de Londres ait de longtemps disparu, le nom de Gresham y demeure indissolublement attaché, et c'est justice.

Activement mêlé à l'histoire commerciale de son pays, le grand financier fut successivement au service d'Edouard VI, de Marie Tudor, de la reine Elisabeth et, comme leur agent, fit de longs séjours à Anvers.

Fils d'un ancien Lord Maire de la cité de Londres anobli par Henri VIII, Thomas reçut une éducation soignée, étudia à Cambridge avant de s'initier aux affaires. Venu tout jeune à Anvers, il y vécut pendant plusieurs années jusqu'au jour où lui-même y eut un représentant — un porteur de procuration, dites vous à Anvers, je crois. Il s'était lié d'amitié avec les Schetz, les Fugger, les Welzer, à ce moment les plus opulents financiers de la place et sans doute du monde, et put rendre d'éminents services à son pays et à ses souverains.

Chose intéressante à noter, déjà Sir Richard Gresham, le père de Sir Thomas, avait séjourné à Anvers. Il y avait conçu l'idée de doter la Cité d'une bourse de commerce, échouant d'ailleurs complètement dans ses tentatives.

A Londres, comme à Anvers (1), les négociants se réunissaient journellement pour traiter d'affaires. A Londres, le point de rencontre était Lombard Street et, par les mauvais temps, ceux qui s'y rendaient étaient crottés au point, dit un contemporain, « de ressembler plutôt à des colporteurs qu'à des négociants ».

(1) V. à ce sujet l'intéressante brochure de M. Fernand Donnet: *Visite de Monuments curieux et peu connus*. Anvers, 1905.

Dès 1534, Gresham père fit des démarches en vue de remédier à cet état de choses; il proposa à cet effet un excellent local. Quand il s'agit de l'adopter, la force de l'habitude l'emporta; on n'en voulut point et l'ancien ordre de choses perdura. Revenant à la charge, Sir Richard offrit, comme Lord Maire, de faire couvrir le lieu même de la rencontre des négociants: égal insuccès. On juge du prestige que devait avoir aux yeux du premier magistrat de la Cité la belle installation existant à Anvers. Il devait appartenir à son fils de réaliser, dans des conditions imposantes, un projet que peut-être sa modestie même avait fait écarter précédemment.

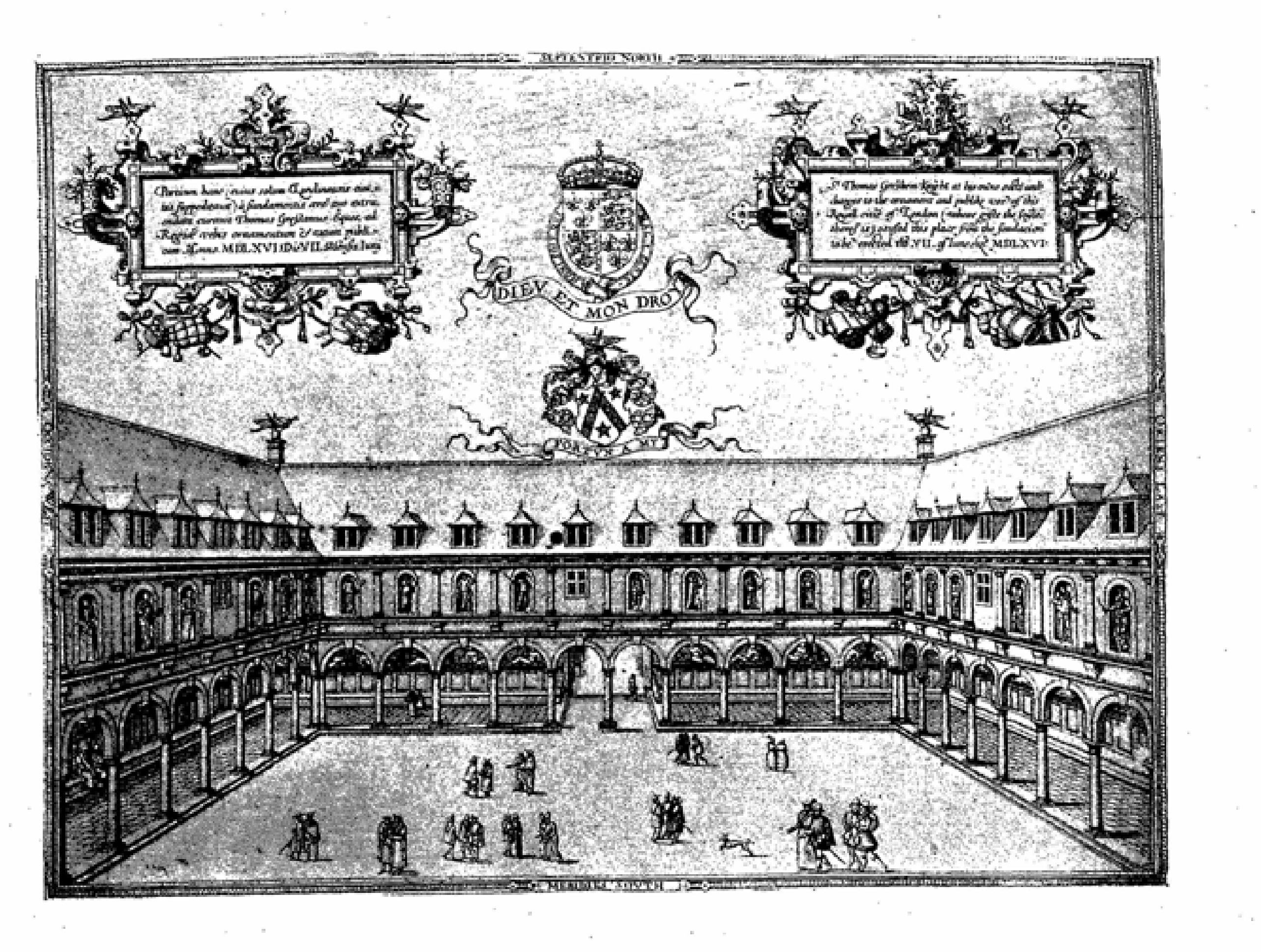
Thomas Gresham offrait de prendre intégralement à sa charge les frais d'érection de la « Burse » (remarquez qu'il ne disait point *Purse*, équivalent anglais de *bourse*), à la condition que le terrain fût acquis par souscription publique. C'était grave, car de nombreux immeubles devaient être expropriés pour arriver à la formation de son assiette. Chose remarquable, après trois siècles et demi, c'est toujours la même, car le Royal Exchange occupe encore l'emplacement de la Bourse de Gresham.

Dès le 7 juin 1566, celui-ci avait procédé au placement de la première pierre de ce qu'il pouvait bien envisager comme son édifice, d'accord avec sa devise: « *Fortun a my* ». Au mois de novembre de l'année suivante la construction était sous toit; bientôt après, livrée à sa destination.

L'aspect de la Bourse de Londres nous a été conservé par deux très rares estampes contemporaines de son érection, dues, je n'hésite pas à le croire, à un maître néerlandais; elles portent en flamand, à côté du mot latin, l'indication des points cardinaux inscrite dans la marge.

Dans ses grandes lignes l'édifice rappelle complètement son prototype anversois, jusqu'au jour de son anéantissement par le feu en 1581 et même, après sa reconstruction, jusqu'à l'incendie du 2 août 1858.

J'avoue, en toute sincérité, que la Bourse de Gresham me plaît davantage. En effet, les arcades trilobées qui, à Anvers, règnent autour du préau central, deviennent à Londres l'arc régulier, et les colonnes n'y sont pas annelées et à ornements creux, mais à fût lisse.



La Bourse de Londres (1666-1669)
(Estampe anonyme)

L'aspect extérieur rappelle totalement la Bourse d'Anvers, sauf le campanile. Celui-ci, au lieu d'être élevé sur un plan circulaire, est carré et pourvu de deux étages ayant l'un et l'autre leur galerie.

Cette partie de la construction, soit dit en passant, offre une analogie frappante avec celle de la Maison hanséatique, comme nous la voyons dans les vieilles estampes.

L'affirmation de Guichardin, faisant de H. van Paesschen l'auteur de ce dernier édifice, se trouve ainsi bien fortifiée. Un rapport si évident de physionomie de la Bourse de Gresham et de la maison des Osterlings, maintenant disparue, ne saurait être négligé par l'archéologue. A retenir, toujours, l'importance de ces rencontres, où il s'agit d'arriver à une détermination. A défaut de certitude, elles apportent d'ordinaire de sérieuses présomptions aux curieux.

Nous avons observé qu'il fut d'abord question de van Paesschen dans l'édition de la *Description des Pays-Bas* parue en 1588. La première édition avait vu le jour en 1567; elle ne mentionnait naturellement pas la Bourse de Londres, celle-ci n'ayant pas été inaugurée à ce moment.

Vint l'édition de 1581. L'auteur y intercalait l'origine du nom de Bourse et, après avoir énuméré les constructions similaires érigées dans diverses villes de France, signalait celle de Londres, créée par Gresham. Il ne manquait pas d'ajouter que la reine Elisabeth étant venue la voir après son achèvement l'admira fort, mais ne voulut qu'on la nommât Bourse, mais Change royal (Royal Exchange), pour éviter de rappeler la Bourse d'Anvers, dont celle de Londres était la copie.

L'édition suivante parut en 1588 ; Guichardin, toujours vivant, résidait à Anvers. Naturellement l'auteur enrichissait son livre de tout l'ensemble d'informations qu'il avait pu recueillir dans l'intervalle. Nous n'avons donc pas à révoquer en doute l'exactitude de ses assertions, sans preuves formelles pour les réfuter.

Quoiqu'il en soit, nous devons à Guichardin, et à lui seul, de connaître le nom de van Paesschen. Où il est question de lui dans la correspondance de Gresham, il n'est désigné que par le seul nom de « Henryke ».

John Burgon, auteur de la si attachante histoire de Gresham et son temps, parue à Londres en 1839 (1), ne paraît avoir connu que les éditions de Guichardin antérieures à 1588 ; il n'est donc point parvenu à identifier l'architecte de la Bourse de Londres et ajoute que, nonobstant ses recherches, il ne saurait lui donner un prénom. Partant de là, Mertens et Torfs, dans leur *Geschiedenis van Antwerpen*, nous disent que la Bourse de Londres, créée à l'image de celle d'Anvers, était l'œuvre de «Maitre *Hendrickx* », Anversois.

Gresham avait à Anvers, avons nous dit, un fondé de pouvoirs. Homme des plus distingés, Anglais comme son patron, Sir Richard Clough, à plus d'une reprise, informe ce dernier des choses relatives à la Bourse de Londres, confirmant ainsi les dires de Guichardin.

Nous apprenons par les lettres de l'agent de Gresham que tout l'ensemble des matériaux nécessaires à l'édifice venait des Pays-Bas. Outre cela, la maçonnerie et le travail de la pierre étaient, en grande partie, exécutés par des flamands. L'architecte faisait de fréquents séjours en Angleterre, où d'ailleurs l'appelaient d'autres travaux, notamment au château de Burleigh, appartenant au chancelier Lord Cecil, parent de Gresham.

Dans une lettre datée d'Anvers, le 4 août 1566, nous lisons : « Henri est arrivé avec ses hommes ; le charpentier aussi. Ils repartiront sous peu ».

Comme l'observe l'historien de Gresham, c'est matière à surprise de constater combien largement, à cette époque, les éléments étrangers revendiquaient leur part dans une construction anglaise. Le fer, les pierres, les lambris façonnés, les vitres, les ardoises, tout venait de chez nous.

La façade intérieure de la Bourse de Londres était décorée de statues de rois d'Angleterre. Ces statues avaient été, paraît-il, taillées dans le pays, à l'exception toutefois de celle de la reine Elisabeth, dont le dessin avait été envoyé à Anvers pour y servir de

(1) *The Life and Times of Sir Thomas Gresham*, London 1839.

modèle à un sculpteur non désigné (1). Elles périrent dans l'incendie de 1666, sauf la statue de Gresham, occupant une des niches, et qui fut miraculeusement épargnée. Peut-être existe-t-elle encore.

A Londres, les galeries de l'étage de la Bourse portaient le nom de « Pawn » équivalent anglais du Pant, particulièrement affecté à Anvers à la vente des tableaux; d'où « Schilderspant ».

Il semble que les boutiques de Londres étaient richement pourvues; la Bourse était donc très fréquentée et, comme plus tard le Palais Royal, à Paris, le rendez-vous d'une société élégante et désœuvrée, conséquemment adonnée au plaisir.

Un mot a été dit de deux curieuses estampes de l'ancienne Bourse de Londres, contemporaines de son édification. Pour diverses raisons, on peut les croire d'un burin flamand (2) et d'après les dessins mêmes de l'architecte. En effet, il s'agit moins de vues que de géométraux plus ou moins pittoresques.

Ces pièces intéressantes mesurent 0,62 centimètres de l. sur 0,38 centimètres de h. Elles sont malheureusement anonymes. La légère bordure qui les encadre porte, en latin et en français, l'indication des points cardinaux, traduite en flamand sur une des feuilles.

Dans le champ de chaque pièce et à la partie supérieure sont introduits, à droite et à gauche, de charmants cartels, richement décorés de fleurs et d'attributs, dans le goût de Vredeman de Vriese ou de Corneille Floris. Le texte inscrit dans ces cartels est rédigé en latin, en anglais, en français et en flamand. Voici la teneur des deux derniers textes :

Le seigneur Thomas Gresham, chevallier, pour le bien et usage publique et ornement de la royale cité de Londres (qui a ce donna le fonds), fit à ses propres despēs, dresser cest Edifice,

(1). M. E. Geudens, le dévoué trésorier de l'Académie, attire mon attention sur un passage de son livre sur les Merciers d'Anvers (*Het Hoofdambacht der Meerseniers*). Anvers, 1891, p. 127. Il y est question, sous la date de 1606, d'une statue de la Vierge, taillée par le sculpteur Rob. de Nole, dans un bloc d'albâtre primitivement destiné à une statue de la reine Elisabeth. Il est douteux qui le bloc fût resté durant un demi siècle sans emploi.

(2) M. Sidney Colvin les croit de F. Hogenberg, à cette époque réfugié à Londres (*Early engraving and engravers in England.* Londres, 1905, p. 21).

qu'il commencea le VII de Juing en lan MDLXVI et parascheva en l'an MDLXIX.

Heer Thomas Gresham, Ridder, heeft ders Edificie oft hādel plaetsse tot ghemeine nutte ē̄n cieragie der Coninghlyker Stadt van London (die den grondt hiertoe schōnke) tsynen coste doen maken, beginende den VII dach junij A° MDLXVI, ende is vollendet anno MDLXIX.

Dans le ciel apparaissent les armoiries d'Angleterre, alors écartelées de lis et de léopards, avec la Jarretière, mais sans supports. La devise *Dieu et mon droit*, se lit sur une banderole flottante. Au-dessous, enfin, l'armoirie de Gresham: d'argent au chevron d'azur, chargé de cinq sauterelles d'argent, accompagnées de trois molettes d'azur, deux en chef et une en pointe. Cimier: un heaume sommé d'une sauterelle. Devise: FORTVN A MY.

En anglais cette devise signifie: « ma fortune »; en français: « fortune favorable ».

La sauterelle, motif tiré des armoiries, se répète partout. Outre qu'elle sert de complément aux cartouches portant les inscriptions, on voit de grandes sauterelles posées sur les cheminées à l'angle des toits, à l'instar de l'aigle impérial des sommets de la Maison hanséatique, enfin aux autres saillies: lucarnes, sommet de la tour de l'est de l'édifice, etc.

Il semble qu'elle décorait de même l'habitation privée et la boutique ou maison d'affaires de Gresham.

Couronnant l'entrée de la Bourse, comme au fond de la rue des Douze mois une double arcade portée par une colonne, apparaît l'armoirie d'Angleterre, flanquée de celle de Gresham et de sa femme, Anne Ferneley.

Sur un soubassement en moellons, formé de boutiques, la base de la tour occupant une partie de la façade, deux étages de fenêtres rectangulaires: huit vers l'ouest, quatre vers l'est, délimitées par des cordons. Un toit à sept lucarnes, celles-ci à frontons triangulaires; enfin, une porte flanquée de colonnes d'ordre dorique, ménagée dans le pied de la tour. Tel était l'aspect de cet édifice entièrement rectiligne, mais de physionomie très agréable.

L'intérieur, c'est-à-dire la cour, entourée d'une galerie aux arcades surbaissées, aux archivoltes saillantes, est à un seul étage.



La Bourse d'Amsterdam (1608-1611)
(Gravure de B. à Bolswert)

Cet étage était pourvu de pilastres et de niches contenant des statues, dont la dernière était celle de la reine Elisabeth, précédée des figures de Philippe II et de Marie, sa femme. Le toit était, comme à l'ancienne bourse d'Anvers, percé d'une ligne continue de lucarnes à fronton régulier.

Outre les sauterelles déjà mentionnées, on en voit une dernière perchée au sommet d'une très haute colonne à chapiteau corinthien, s'élevant à l'ouest de la construction, mais à l'extérieur. Celle-ci se termine par une sorte de lanterne et servait peut-être de phare. Toutefois on se demande si cette colonne exista. Certains auteurs opinent pour la négative. Elle manque dans certaines épreuves de l'estampe. M. Sidney Colvin envisage ces dernières comme antérieures aux autres. Nous les croirions plutôt postérieures.

Quelques personnages exotiques, reconnaissables à leur costume, animent la vue intérieure de la Bourse. Il y a là des Persans à bonnet conique, des Moscovites à la pelisse fourrée, etc. Sur le banc, régnant le long du mur des galeries, une couple de personnages, certainement étrangers, ont pris place.

Deux fois par jour la cloche de la Bourse appelait les négociants au lieu de leurs assemblées.

Gresham, en homme d'affaires entendu, avait donné en location tout l'étage de son local, comprenant une centaine de boutiques. Le loyer, primitivement de quatre shillings, monta à 4 livres 10 shillings. Le revenu était donc considérable et prouve l'état prospère du commerce de détail qu'on faisait en ce lieu.

C'était du reste un des principaux centres d'attraction de la Cité. Quand Odet de Coligny, réfugié en Angleterre, arriva à Londres, en septembre 1568, on constate qu'une de ses premières visites fut pour la Bourse.

Le 28 janvier 1570-1571, la reine Elisabeth alla, en grande cérémonie et au son des cloches, diner chez Sir Thomas Gresham, dans Bishopgate street. Elle s'en fut ensuite, avec sa cour, visiter le nouvel édifice, s'en déclara très satisfaite et, à son de trompe fit proclamer que désormais il se nommerait Royal Exchange. Cette appellation nouvelle qui contrariait des habitudes déjà prises, ne semble avoir prévalu qu'à la longue.

Non moins que les négociants, les gamins avaient fait de la

Bourse leur lieu de réunion. Le dimanche surtout ils y faisaient un vacarme à incommoder les paisibles citoyens du quartier et troublaient les offices de l'église avoisinante de Saint-Barthélémy.

On doit supposer qu'en dépit des plaintes, cette fâcheuse habitude ne fut pas facilement déracinée. Dans une vue du Royal Exchange, gravée par Hollar, soixante-dix ans après sa fondation, une nuée de garnements prend la fuite devant un personnage armé d'une longue perche, certainement un gardien du lieu.

Avec tant d'autres édifices du vieux Londres, la Bourse de Gresham disparut dans l'incendie qui dévasta la cité, en 1666. Le grand architecte Christophe Wren, l'auteur de l'actuelle cathédrale de Saint-Paul, traça les plans d'un nouveau Royal Exchange. Il était passablement différent du primitif et subsista jusqu'en 1838.

Comme déjà l'observe M. Donnet, les dispositions adoptées dans le principe pour la Bourse d'Anvers furent, par la suite, appliquées à toutes les constructions devant servir au même usage.

Quand l'essor du commerce d'Amsterdam exigea, en 1608, la construction d'une grande Bourse, le célèbre architecte De Keyzer, chargé d'en donner les plans, se borna à copier l'édifice de van Paesschen.

Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur la Bourse d'Amsterdam, terminée en 1611, était la reproduction textuelle du Royal Exchange de Londres, chose établie par les belles gravures qui nous conservent sa physionomie. Mêmes colonnes, mêmes arcades surbaissées, même tour quadrangulaire à deux étages, un peu modifiée dans son profil, mêmes niches alignées à hauteur de l'étage, enfin, même succession de lucarnes éclairant la galerie supérieure.

Enfin, pour le portique d'entrée, nous retrouvons le motif à double ouverture surmonté de l'armoirie de la ville.

Inutile de rappeler que rien ne subsiste de l'ancienne Bourse d'Amsterdam.

Il m'a paru intéressant de rappeler ici ces détails. Sans constituer une page bien saillante de l'histoire de l'architecture, ils pouvaient n'être pas indifférents à rappeler à Anvers et devant des Anversois.

HENRI HYMANS.

Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le Pays de Waes au XVII[e] siècle

---

Lorsque la flotte envoyée par l'Espagne pour débloquer Middelbourg eut été détruite par Louis Boisot, gentilhomme bruxellois et amiral de Zélande, lorsque cette ville vaillamment défendue pendant deux ans par Christophe de Mondragon, se fut rendue le 18 février 1574, la Zélande entière fut au pouvoir des Provinces-Unies du Nord.

Dès ce moment, ces provinces, à peine émancipées du joug de l'Espagne, devenaient maitresses des bouches de l'Escaut et avaient le pouvoir de surveiller et de réglementer la navigation sur ce fleuve.

La barrière virtuellement établie dès lors, devint une triste réalité par la conclusion du traité de Munster ou de Westphalie, le 30 janvier 1648.

Les articles 14 et 15 de cette paix devaient inévitablement avoir pour effet direct la ruine immédiate de ce qui existait encore de navigation de mer à Anvers et de ce qui subsistait encore de l'ancienne industrie de Flandre.

En effet, aux termes de l'art. XIV, *Les rivières de l'Escaut, comme aussi les canaux de Sas, Zwyn et autres bouches de mer y aboutissans, seront tenuës closes du costé desdits Seigneurs Etats.* Et l'art. XV ajoutait: *Les navires et danrées entrans et sortans des havres de Flandre, respectivement seront et demeureront chargées par ledit Seigneur Roy de toutes telles impositions et autres*

charges, qui sont levées sur les danrées allans et venans au long de l'Escaut, et autres canaux mentionnés en l'article XIV (1).

Ce traité qui étouffait tout essor économique et commercial dans les provinces méridionales, y fut publié le 5 juin 1648. Les populations de ces contrées étaient si lasses et si épuisées par les guerres successives, que cette proclamation définitive de la paix y provoqua les démonstrations de joie les plus intenses. Les réjouissances publiques durèrent trois jours consécutifs à Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges, et les fêtes particulières se prolongèrent bien davantage (2).

Mais il est à supposer que ceux qui s'étaient tant réjoui éprouvèrent bientôt d'autres sentiments, et leur déception dut être bien profonde lorsque par le traité de délimitation du 20 septembre 1664 les Etats-Généraux se firent céder le fort de Liefkenshoek, situé en face de celui de Lillo, qui leur appartenait déjà. Les batteries des deux rives pouvaient désormais se répondre et surveiller les entrées et les sorties du fleuve. De plus, une frégate fut postée à demeure devant Lillo pour réclamer les droits de douane des navires allant d'Anvers à Saeftingen et au Doel, restés espagnols (3).

* * *

Les vexations des Provinces-Unies avaient antérieurement déjà, en 1627, provoqué le creusement du canal du Rhin à la Meuse et de la Meuse à l'Escaut, pour permettre aux produits allemands de pénétrer dans les Pays-Bas espagnols, sans être assujettis aux droits de douane perçus par les Etats-Généraux (4).

Cependant, le port et le commerce d'Anvers étaient tombés presque au néant. Un homme dévoué à sa ville et à son pays, le négo-

(1) DUMONT. *Corps diplomatique*, tome VI. 1re partie, p. 430. (Cité par MICHEL HUISMAN. *La Belgique commerciale sous l'Empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, p. 6).

(2) *Kronyke van Vlaenderen* etc., door N. D. en F. R. tot Brugghe in Vlaenderen by Andreas Wydts, stadtsdrucker in de Breydelstraet, in Sint-Antonius, 1736 (Derde en leste deel — 2e stuck). Vol. IV. p. 689.

(3) MICHEL HUISMAN, *Op. cit.*, p. 9.

(4) *Kronyk van Vlaenderen, loc. cit.*, p. 624.

ciant anversois Pierre Cardon, fit des efforts inouïs pour faire revivre de manière ou d'autre le trafic anéanti et proposa de creuser un canal de Bruges au Bas-Escaut, assez profond pour permettre aux navires de mer de 150 *lasts* (300 tonnes) de parvenir jusqu'à Anvers, Malines et Bruxelles. De son côté, Jean van der Meulen, avocat à Bruxelles, partant d'un point de vue absolument protectionniste, proposa le relèvement des droits de douane. Deux jointes spéciales discutèrent ces projets. Celui de Pierre Cardon fut reconnu nécessaire *pour introduire la navigation maritime en ces pays et la faire passer sans rompre charge d'Ostende aux villes de Brabant* (1).

Dans l'entretemps, Jean de Brouchoven, comte de Bergeyck, qui de simple commis des domaines avait su s'élever aux fonctions de premier ministre, dirigeant et dominant même l'Electeur de Bavière, alors Gouverneur général de nos provinces, ne resta pas inactif (2).

Pierre Cardon et Jean van der Meulen reprirent leurs projets et les présentèrent à l'Electeur.

Nous ne nous occuperons que de celui du négociant anversois. Il comportait une gigantesque coupure depuis Anvers jusqu'à la mer, à travers le Pays de Waes et la Flandre, sur une longueur d'environ 115 kilomètres, à vol d'oiseau.

* * *

Les idées de Pierre Cardon furent prises en sérieuse considération par Bergeyck, qui les fit siennes.

Par une circulaire du 5 janvier 1699, le Gouvernement, tenant compte des multiples démarches de van der Meulen — celui-ci s'était même rendu en Espagne — et aussi de l'opinion publique, invita les principales villes du pays à envoyer des délégués à Bruxelles pour s'y concerter sur les mesures à prendre (3).

(1) Michel Huisman, *Op. cit.*, pp. 26 et ss.

(2) *Ibid.*, p. 30.

(3) L. Galesloot. *Troubles de Bruxelles en 1698 et 1699*. Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, tome VI, p. 14.

Ces conférences durèrent six semaines, et le 27 mars l'Electeur de Bavière chargea le lieutenant-général d'artillerie et ingénieur Boulanger de *faire vue de lieu, en visitant les canaux et former la tauxe pour la dite appropriation.*

Bruxelles, Anvers et Malines lui adjoignirent des commissaires. Tous se mirent en route le 6 avril 1699. Lorsqu'ils furent arrivés à Gand, le Magistrat de cette ville fit des difficultés pour commettre des délégués. Immédiatement les Brabançons envoyèrent un député auprès de l'Electeur pour lui faire connaitre cette attitude. Le 10 avril, le ministère, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, donna ordre aux Gantois de désigner des commissaires (1).

La *vue de lieu* se fit et le Conseil d'Etat ordonna, le 6 mai 1699, aux villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Malines, Gand, Bruges, Ostende, Courtrai, Audenarde, Termonde, Mons et Namur d'envoyer, le 20 du même mois des commissaires à Bruxelles afin *d'examiner les projets conceuz par l'ingénieur et lieutenant-général d'artillerie Boulanger pour la commodité de la navigation jusques à la mer, lequel at esté par nous à ce commis, et au surplus conférer sur ce qui touchera le bénéfice général du commerce* (2).

* * *

Cette conférence eut lieu à la date fixée. Les délégués des villes remirent *le besoigné avec les cartes figuratives* aux mains des syndics et commissaires des Nations de Bruxelles. Celles-ci rendirent compte, le 21 mai, au Conseil d'Etat de tout ce qui s'était fait jusqu'alors, *et requirent qu'ultérieurement seroit pourvu, comme pour le plus grand service du Roi et le bien public seroit trouvé convenir* (3).

Il fut fait droit à cette requête et les délégués des villes furent convoqués par une nouvelle circulaire du 23 mai, à une troisième conférence qui devait se tenir le 10 juin suivant à Bruxelles (4).

(1) L. Galesloot. *Loc. cit.*, pp. 139 et ss.

(2) Archives de la ville d'Anvers-Liasse: Handel en Scheepvaart. 1699-1767 (Sous-liasse: Vaart van Oostende).

(3) L. Galesloot. *Loc. cit.*, pp. 139 et ss.

(4) *Ibid.*

Il était aussi enjoint aux villes de donner des instructions précises à leurs délégués.

Le mandat donné le 10 juin aux envoyés anversois est peu compliqué (1): le canal projeté doit être navigable aux navires de 150 *last* (300 tonnes) venant par cette nouvelle voie de la mer en Flandre et jusqu'en Brabant. La perception du *vategelt* doit être abolie; il faut aussi qu'il soit renoncé à toutes prétentions à un droit d'étape, soit des laines, des céréales ou de toutes autres marchandises. Il faut également qu'il y ait accord unanime sur le principe de l'établissement de ce canal et sur les voies et moyens pour effectuer ce travail. De l'avis du Magistrat d'Anvers les frais doivent être supportés par la généralité de chaque province intéressée. Ils seront couverts au moyen de subsides de ces provinces, à répartir selon les forces et les ressources de chacune d'elles. Ces subsides doivent être consentis par les membres dont chacune d'elles est composée. Enfin, condition essentielle, il doit être expressément entendu que les navires remontant ou descendant le nouveau canal ne pourront décharger tout ou partie de leurs cargaisons que dans les villes closes.

Comme on le voit, ces instructions sont claires et nettes. Si d'un côté elles ont pour but d'anéantir certains privilèges appartenant à des villes de Flandre: perception du *vategelt*, droit d'étape et ainsi de suite, elles tendent aussi à se garantir contre les surprises financières pouvant résulter d'un aussi grand travail; mais elles montrent également fort bien l'égoïsme urbain, par là même que le Magistrat anversois exigeait qu'aucune marchandise ne pût être déchargée au plat-pays.

Le mandat donné le 3 juin 1699, par le Magistrat gantois, est d'une simplicité remarquable (2): sous le couvert d'une longue phraséologie, il fait connaître qu'il lui est impossible de donner des instructions détaillées à ses délégués pour la date prescrite; d'ailleurs il n'a pas le pouvoir d'imposer la province et il ne peut pas davantage imposer la ville sans avoir entendu la communauté. C'était une simple fin de non-recevoir. Mais les délégues de Gand,

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.*
(2) Archives de la ville de Gand. Série 3, portefeuille 42.

Maximilien Ryn, seigneur de Rommelaere, Humbeke, etc., échevin et Ferdinand Tavernier, pensionnaire de la ville, avaient des instructions secrètes datées du 9 juin (1). Ils avaient pour mission de faire connaître que leur ville est hors d'état d'intervenir en quoique ce soit dans le coût des travaux, faute de ressources.

Les délégués décidèrent de faire un nouveau *vu de lieux* et une nouvelle conférence fut fixée au 6 septembre suivant. Cette réunion fut aussi infructueuse que les précédentes, et le Conseil d'Etat fixa une autre séance au 9 novembre. Pour cette dernière qui fut continuée le 9 décembre, un autre élément de discussion avait été mis à l'ordre du jour : *constituer un métier commun des bateliers des respectives villes de Brabant et de Flandre* (2).

Cette réorganisation de la batelerie est ainsi caractérisée dans une lettre du Conseil d'Etat au Magistrat d'Anvers, en date du 26 novembre 1699 (3) : *faire un mestier commun de tous les batteliers de ce pays, en sorte que chacun pourra employer tel battelier qu'il lui plaira, ainsy que cela se fait en Hollande, et de faire cesser les charges et impositions qu'on paye plus en passant par la Flandre qu'en passant par l'Escaut devant le fort St.-Philippe, entrant et sortant dans ces pays.*

Nous apprenons par cette même lettre que le projet Boulanger tendait à *disposer la navigation depuis le Brabant par l'Escaut et le canal de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende, sans passer par les dittes villes de Gand et de Bruges.*

***

Nous venons de voir quelles furent les instructions données par le Magistrat d'Anvers et par celui de Gand à leurs délégués respectifs. Il faut supposer que la mission ouverte donnée aux commissaires gantois ne satisfit pas le Gouvernement, représenté par le Conseil d'Etat, car le 15 juin il demanda aux Echevins de la *Keure* de lui faire connaître leur avis sur les projets existants.

(1) Archives de la ville de Gand. Série 115bis, portefeuille 3.
(2) L. Galesloot. *Loc. cit.*, pp. 141, 142.
(3) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.*

Ces magistrats s'exécutèrent le 19 suivant. La lettre (¹) par laquelle ils font connaître leur opinion est un peu plus explicite que le mandat visible donné antérieurement, et elle concorde, comme conclusions, avec le mandat secret de la même époque : les cours d'eau naturels et artificiels existants suffisent amplement pour les besoins de la navigation. Le nouveau projet est donc inutile, d'autant plus que les emprunts considérables faits par la province de Flandre pour la construction du canal d'Ostende à Bruges, du bassin de Bruges et du canal de Gand à Bruges ne sont pas encore remboursés. Ces nouvelles voies n'ont attiré aucune navigation de mer et le canal projeté ne sera pas plus fréquenté. Il ne servira tout au plus qu'aux besoins du commerce de la Flandre et du Brabant, car ces deux provinces étant entourées par l'Allemagne, la France et la Hollande, ces nations s'efforceront inévitablement de diminuer le trafic chez nous et de l'attirer chez elles. D'ailleurs, la Hollande possède de longue date un commerce et une navigation établis sur le Rhin et la Meuse qui la mettent en communication directe et constante avec l'Allemagne, et à cet égard les rivières et les canaux existant déjà dans cette direction sont largement suffisants pour le commerce et les transports qui pourraient éventuellement devoir s'y faire. En outre et surtout, la Flandre est si épuisée par les dernières guerres, la cherté des grains y est si grande et la famine si intense, que cette province ne peut songer un instant à contribuer dans la construction du nouveau canal. De plus, il n'est pas en leur pouvoir *d'obliger en rien cette ville et province, qui ne peuvent être chargées sans le consentement de leurs communes*. Enfin, ils s'excusent *que faute d'inspection des lieux, d'expérience et d'entendement de semblables ouvrages*, ils sont incapables d'*adviser à Sa Majesté lequel des différents prosiets autrement seroit le plus convenable*.

La *Keure* de Gand persistait donc à s'échapper par la tangente et se recroquevillait dans son attitude passive, se retranchait derrière le mauvais état des finances et arguait d'une soi-disant ignorance qui ne provenait que de son propre fait.

* * *

(1) Archives de la ville de Gand. Serie 3, portefeuille 42.

Nous venons de dire qu'il y avait plusieurs projets. Il en est toujours ainsi dans de semblables conjonctures : en effet, les conseilleurs ne sont pas les payeurs.

Une plaquette intitulée : *Discours over de twee concepten nopende de vaert die soude worden gemaeckt door het Lant van Waes naer Roeyenhuyse tot voorder uytwerckinge van de vaert op Ostende voor alle zee-schepen* (1), nous apprend qu'il y avait réellement deux plans en présence.

Les délégués brabançons et les ingénieurs commis par le Gouvernement étaient d'accord sur la partie du tracé allant de Roodenhuyse jusqu'au fort *den Dam* près de Bruges et ensuite vers Ostende.

A partir de Roodenhuyse, il y avait eu divergence, grâce aux délégués de Flandre, sur le parcours à donner à la nouvelle voie navigable.

Les uns préconisaient d'emprunter la Zuytlede à partir de Roodenhuyse jusqu'à Mendonck, de passer ensuite, en suivant la Durme, devant le château d'Exaerde jusqu'à Dacknam et l'Heirbrugge. A ce dernier endroit on devait construire une écluse pour retenir les eaux supérieures. Les eaux inférieures seraient abandonnées à la rivière.

Les autres mettaient en avant le régime suivant : dès Roodenhuyse on utilisera le vieux canal de Hulst jusqu'à Stekene. A cet endroit on commencera le creusement du nouveau canal, en se dirigeant vers Saint-Gilles-Waes, laissant sur le côté Cluysen-hof. On traversera ensuite les polders de Saint-Gilles-broeck, Saleghem, Vracene-broeck, Verrebroeck, et Beveren-broeck pour déboucher dans l'Escaut à côté du fort Sainte-Marie.

Le *Discours* discute longuement les mérites et les défauts des deux projets.

D'abord, la longueur du tracé : elle est d'après le premier projet de onze milles, tandis que d'après le second elle n'est que de six milles et demi.

Ensuite, la navigation est fort dangereuse sur la Durme, non seulement à cause des très nombreuses boucles de la rivière, mais aussi à cause des bancs de sable et des hauts fonds qui s'y rencontrent.

(1) Quatre ff. $0^{m}21 \times 0^{m}15$, paginés 1-5 ; rem. A. A² ; sans lieu ni date (de notre collection).

L'autre trajet se fera en ligne droite, sans aucun obstacle. Le canal à creuser aura une largeur de 130 pieds et une profondeur de 17 à 18 pieds. Il sera navigable pour les navires de 200 *lasts* (400 tonnes).

Il faut aussi considérer que si pour le second projet toute la voie navigable est à creuser, il sera impossible d'approfondir la Durme qui est une rivière à marée. Il ne faut pas oublier que pendant les mois d'hiver l'on ne saura comment évacuer les eaux fort abondantes venant des prairies de Saint-Bavon *(Sint-Baefs meerschen)*, situées entre Mendonck, Waehtebeke et Moerbeke, qui se déversent dans la Zuytlede; cela précisément à cause de l'écluse à établir à l'Heirbrugge. Tout, d'ailleurs, fait prévoir que cet ouvrage d'art, s'il est jamais construit, sera emporté à la première crue d'hiver.

Enfin, et ceci est un élément primordial du débat, les bâtiments qui navigueront par le nouveau canal arriveront en ligne droite depuis la *kom* de Bruges jusqu'au fort Marie, où ils pourront commodément attendre le flux pour remonter rapidement jusqu'à Anvers, Malines et Bruxelles; tandis que ceux qui emprunteront la voie de la Durme ne pourront jamais arriver à Anvers que par le jusant, et il est contraire à toutes les règles de la navigation qu'un navire entre au port à marée descendante; ceux destinés à Malines et à Bruxelles devront attendre une nouvelle marée à l'embouchure du Rupel.

Le *Discours* conclut donc à l'adoption du projet de canal par le Pays de Waes; il le qualifie de grandiose et termine en disant qu'il ne s'agit plus que de rechercher les voies et moyens pour l'exécuter.

* * *

Mais fermons cette parenthèse et continuons l'examen de l'attitude et des opinions des principaux intéressés, postérieurement aux séances du 10 juin. Notons d'abord que le plat-pays ne fut jamais consulté; les ruraux étaient quantité négligeable et absolument négligée.

Les nations de Bruxelles poussaient de toutes leurs forces à l'adoption et à la réalisation du projet Boulanger (1).

Les Malinois également (2). Et cependant, en 1550, ils s'étaient opposés au passage du canal de Bruxelles par leur ville, et ils devaient, en 1750, s'opposer également au passage du canal de Louvain, uniquement pour conserver à leur corps de bateliers le privilège en vertu duquel tout bateau passant par Malines était obligé d'y rompre charge (3).

Les Ostendais (4) ont remarqué que les délégués du Brabant et d'autres provinces font tous leurs efforts pour l'exécution du projet de canal d'Anvers à la mer. Eux aussi sont d'avis que cette nouvelle voie sera de la plus grande utilité pour la renaissance du commerce et de l'industrie de notre pays; les Brabançons et les habitants des autres provinces auraient ainsi une communication directe avec la mer. Ils pourront par là même exporter leurs produits sur leurs propres navires, sans devoir les faire passer par d'autres pays et ils pourront recevoir de première main les cargaisons de retour. Ce sera tout profit pour tout le monde. Mais il y a lieu de formuler une réserve capitale. Il doit être formellement entendu que la navigation sur ce canal sera strictement interdite à tout bâtiment étranger. Ceux-ci seraient les seuls à en tirer profit, car ils peuvent transporter à moindre frêt. En effet, les habitants des Pays-Bas espagnols sont assujettis en France à un droit de 50 sous par tonne, en Angleterre un *vremdtgelt*, dans la Baltique et en Norwège à des tonlieux et à des droits supérieurs à ceux payés par les habitants du pays, tandis que les étrangers qui débarquent des marchandises dans notre pays ne paient pas plus de droits que les nationaux. Il en résulte que sur environ trente navires qui entrent annuellement dans le port d'Ostende, il n'y en a pas un seul indigène. Mais s'il faut absolument admettre les bâtiments étrangers à naviguer dans le nouveau canal, on peut

(1) L. Galesloot. *Loc. cit*, pp. 139 et ss.
(2) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* Avis du Magistrat d'Ostende.
(3) L. Torfs. *Quelques villes secondaires de la province d'Anvers.* Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, tome VI, p. 411.
(4) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* Avis du Magistrat d'Ostende.

aisément appliquer ce correctif: les navires étrangers seront assujettis à des droits égaux à ceux dont nos nationaux sont frappés dans les pays d'origine de ces navires. Ce serait l'égalité pour tous.

* * *

Le Magistrat de Gand examine les faits à un tout autre point de vue (1) :

Si le canal projeté est creusé en laissant Gand et Bruges de côté, ces deux villes deviendront désertes et périront faute de trafic, quoiqu'elles soient cependant les deux principales de Flandre, parmi les plus belles d'Europe, et qu'elles constituent le boulevard de la province où elles sont situées. Si elles sont ruinées elles sont à la merci de l'ennemi, qui n'aura qu'à les prendre, et ce sera aussi la ruine du plat-pays qui vit d'elles. Il ne serait d'ailleurs ni *raisonnable ni équitable* que les navires venant de la mer puissent arriver jusqu'en Brabant sans passer par Bruges et Gand qui tomberaient au rang de bourgs. D'ailleurs, les canaux de Bruges à Ostende et de Gand à Bruges ont été creusés aux frais de la province qui paie encore des intérêts sur les sommes empruntées en vue de ces travaux, et il serait *directement contraire à tout droit et raison* qu'ils servissent principalement au Brabant, alors que la Flandre les a exécutés à ses frais et sur son territoire, et les Brabançons n'en ont déjà que trop joui gratuitement. L'état de choses actuel est amplement suffisant pour le commerce maritime qui pourrait éventuellement s'établir dans nos contrées. En outre la Flandre est la province *qui contribue le plus au service de Sa Majesté et il ne serait pas compatible avecq la justice de Sa Majesté que la Flandre dût pâtir si notablement pour encor bénéficier davantage le Brabant.*

Quant au projet *de faire un métier commun de tous les bateliers du pays*, s'il doit se réaliser, les francs bateliers de Gand seraient dépouillés des privilèges et des droits qui leur ont été concédés par nos princes. Mais la ville en souffrirait encore bien davantage, car un grand nombre de familles vit depuis des siècles

(1) Archives de la ville de Gand. Serie 3, portefeuille 42 (voir annexe 1).

par la rupture de charge et changement de fond de batteaux non allans et venans de la mer et *nommément des mesureurs, porteurs de sacs, cabaretiers, vendeurs de victuailles et autres, qui n'y pourroient plus subsister aveccq leurs femmes et enfans. et devroient périr de misère et abandonner la ville.*

En ce qui concerne les divers tonlieux, impositions, droits et charges grevant les marchandises transportées par la voie de Flandre ou par l'Escaut en passant devant le fort Saint-Philippe, et levés tant par le Roi, que par la province, les villes et *sans titre ni raison* par des particuliers et des gouverneurs de villes et de châteaux, le Magistrat de Gand est d'avis *qu'il seroit tousiours bon de les faire cesser pour débarasser et avantager le commerce*, mais il faudrait d'abord trouver les fonds nécessaires pour rembourser les emprunts contractés pour l'approfondissement et l'entretien des canaux, la construction et l'entretien des écluses, en entretenir le personnel et aussi *pour satisfaire les particuliers profictans des tonlieux et autres semblables choses.*

D'ailleurs si les désirs du Brabant se réalisaient, les Français ne renouvelleraient-ils pas leurs prétentions de traverser librement la Flandre jusqu'à la Mer avec leurs bateaux venant de Valenciennes, Lille, Tournay et d'ailleurs? Et les Anglais, les Ecossais et les autres étrangers qui sont quelquefois venus avec leurs navires jusqu'à Bruges ne prétendraient-ils pas pouvoir continuer leur voyage jusqu'à Bruxelles, Malines et Anvers. Et par là même ils accapareraient tout le commerce du pays au détriment des habitants.

Enfin, les Echevins de la Keure n'ont *aucun pouvoir ny authorité pour rien consentir ny résoudre sans le consentement des collaces et communes de la province et de la ville.*

Ce long mémoire que nous venons d'analyser très brièvement ne constitue qu'une fin de non-recevoir basée sur cinq arguments: La ville sera ruinée si le projet est exécuté et les habitants iront s'établir ailleurs. Les privilèges des bateliers sont trop anciens pour qu'on puisse y toucher impunément. Avant d'abolir les péages il faut trouver d'autres ressources. Les étrangers feront une concurrence désastreuse aux habitants et accapareront tout le trafic et le commerce. Enfin la ville seule ne peut rien décider.

Le premier de ces arguments était presque de style dans les remontrances des Gantois dès qu'il s'agissait d'introduire une inno-

vation quelconque. Les autres étaient l'aveu formel d'un manque complet d'initiative et l'expression de la volonté de continuer à vivoter et à végéter à l'ombre de privilèges vermoulus, incompatibles avec l'intérêt général et le bien public.

Trois annexes étaient jointes à ce mémoire.

La première est un long factum du métier des francs-bateliers (1). Il peut se résumer ainsi: aucune atteinte ne peut être portée à leurs privilèges, acquis à titre onéreux. Ce principe a été consacré par de nombreuses décisions de justice.

La troisième est une note des bateliers non francs de Gand. Ils se contentent de s'en référer à la sagesse du Gouvernement. Leur attitude se comprend. Ils étaient, pour ainsi dire, les irréguliers du métier et leur situation était toujours précaire (2).

La deuxième annexe est intitulée: *Consideratien ende reflexien op het doen cesseren de lasten de welcke men meer betaelt als de goederen ende coopmanschappen door de provintie van Vlaenderen te Schepe dan dat over eene ende de selve goederen betaelt wordt wanneer die passeren lanx de Schelde voorby het fort St.-Philippe incommende oft vuytgaende dese Spaensche Nederlanden.*

Nous ne voulons en retenir que l'énumération des droits divers dont sont frappées les marchandises transportées de la mer jusqu'en Brabant par la Flandre:

1° à *Ostende*, droits royaux d'entrée, suivant tarif du 21 décembre 1680,

2° à *Ostende*, droit de convoi, suivant tarif du 13 décembre 1666, soit 1 % ad valorem à l'importation et 1/2 % à l'exportation,

3° à *Ostende*, pour compte du Roi, le soi-disant Vlaemschen thol, d'après tarif du 20 octobre 1622,

4° à *Slyckens*, le *vategelt:* 5 sous par *vat*,

5° *entre Slyckens et Bruges*, 4 sous par *vat*, dont la moitié à charge du batelier,

6° à *Bruges*, 13 sous par *vat*,

7° *entre Bruges et Gand*, 5 sous par *vat*.

(1) Voir annexe II

(2) Voir annexe III.

Le mémoire fait remarquer que tous ces *vateghelden* réunis s'élèvent à 27 sous par *vat*, soit 29 sous par *last* (1),

8° en outre à *Bruges*, perception pour compte de S. M. d'un droit, qui, antérieurement *pontghelt*, a été modifié d'après les bases du tarif du 30 avril 1593 (Plac. van Vlaenderen, vol. IV, pp. 723 et ss.).

9° à *Gand*, pour compte de S. M., perception d'un *impost* sur le sel, le poisson et le hareng, sur la base indiquée aux Placcaerten van Vlaenderen, vol. IV, p. 795,

10° la *ville de Gand* perçoit 2 sous par sac de sel entrant en consommation ou en transit. C'est un très-ancien droit qui a été confirmé par l'*Acte van Reconciliatie* de 1584, et par arrêt du Grand Conseil de Malines du 16 septembre 1600, en cause de Pieter van Meerstraeten et consors, négociants,

11° le *Muddeghelt*, soit 5 gros par cent sacs,

12° la *Mense des pauvres des tisserands de laine* perçoit 1 1/2 mite par sac de sel,

13° la *Mense des pauvres des foulons* se fait payer 13 gros par cent sacs de sel,

14° le *St Jans Huys ten dullen* prélève 1 mite par sac de sel,

15° le *prince de l'Espinoy* perçoit un droit à Antoing,

16° le *comte de Wacken* a une douane particulière à Voorhapte,

17° le *St Jans Huys ten dullen* afferme les droits de l'écluse Saint-Bavon (*'t gaet van Ste Baefs)* pour tous bateaux venant d'amont, soit 15 sous par *plytschip* et 12 sous par *binnelander*,

18° la *ville de Gand* prélève un droit de 6 sous pour chaque bateau passant par cette même écluse,

19° le *gouverneur du château des Espagnols* à son tour perçoit 1 florin,

20° à *Rupelmonde* les bateaux chargés allant de Gand à Bruxelles, Anvers et Malines doivent payer le tonlieu d'après tarif fixé,

21° à *Termonde* se perçoit le grand tonlieu,

22° sur le *canal de Bruxelles* il est prélevé divers droits et tonlieux,

23° de même dans les eaux de *Merchtem*,

24° à *Anvers* on paie le *Brabantschen Waterthol* d'après le tarif fixé aux Placcaerten van Vlaenderen, vol. IV, p. 1417.

(1) Welcke vateghelden bedraghen t'samen xxvij stuyvers vant' vat, synde par last negentwintigh stuyvers.

L'on peut aisément s'imaginer combien la perception de ces multiples droits et tonlieux grevait lourdement les marchandises transportées et entravait les transactions.

* * *

L'opinion des délégués de la ville d'Anvers [1] est caractéristique: Ils commencent par dire que leur ville, se trouvant à l'extrémité du canal projeté, n'a qu'un fort minime intérêt à son exécution, parce qu'ils peuvent être plus facilement servis par voie de Hollande et à moindres frais. Les villes de Flandre en tireront beaucoup plus de profit, surtout Gand qui se trouve au milieu du parcours. Bruxelles et le *hinterland* en retireront beaucoup plus de bénéfices qu'Anvers. Mais ils font abstraction de ces considérations et ils sont d'avis qu'il y aurait grande et évidente utilité à creuser un canal permettant la navigation directe du Brabant vers Bruges.

Mais nos voisins du Nord renonceront-ils à leurs prétentions, alors que par jalousie ils cherchent à provoquer la ruine de ce que Dieu et la nature ont créé *(wat Godt ende de natuere daer toe hebben gestelt)*.

Il faut aussi noter qu'en dehors des énormes frais *(excessive oncosten)* qu'occasionnera le projet il y aura beaucoup d'autres inconvénients.

Pour s'en convaincre qu'on examine ce qu'est l'actuelle navigation par l'Escaut jusqu'à Gand par Termonde, de Gand à Bruges et à Ostende par les canaux. A cause des nombreux ponts de Bruges et de Gand on devra contourner ces deux villes et l'exécution de ces travaux coûtera au moins cent mille patacons.

Il est en outre fort à craindre que l'une ville trouvera plus de profit au canal que l'autre: il faudra cinq jours à un bateau pour venir d'Ostende à Anvers, les frais de rupture de charge seront énormes et grèveront lourdement les cargaisons. D'ailleurs, les frais d'envoi sont beaucoup moindres par la Hollande et la Zélande et la navigation est plus rapide. De plus, les bateliers

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* (Minute s. d.)

de Bruges et de Gand ne renonceront jamais à leurs privilèges.

Enfin, tout bien pesé, tout le bénéfice à provenir du nouveau canal ira à la Flandre et au haut Brabant, et Anvers n'a aucun intérêt à son exécution.

Cette attitude est encore accentuée dans une autre remontrance du Magistrat d'Anvers ([1]). Ils y constatent que le commerce de leur ville est totalement anéanti. Il n'y a qu'une ressource pour le faire revivre: il faut tenter d'obtenir de la Zélande qu'elle laisse le passage de l'Escaut vers la mer, libre, non seulement à ses navires, mais aussi aux nôtres. La rivalité qui existe entre toutes les provinces de la Hollande pourrait pousser à la réalisation de cette idée, d'autant plus que si on leur fait connaitre l'existence du projet de canal, elles s'inquièteraient aussitôt. Si cela ne se peut, on devrait obliger tous les navires hollandais qui arrivent à Anvers à y rompre charge. Et ici apparait une situation qui était parallèle en Flandre: la lutte d'Anvers, ville de commerce alors déchue, contre le plat-pays. Cette rupture de charge aurait lieu pour empêcher les Hollandais d'aller trafiquer directement dans la partie rurale, où l'on trouve maintenant toutes espèces de marchandises à plus bas prix qu'en ville, au grand préjudice des citadins. Dans ce but on devrait défendre tout commerce dans un rayon de trois lieues de la ville.

Quant au commerce extérieur, on devrait obtenir que nos nationaux qui le pratiquent, ne soient ni molestés, ni sujets à des saisies, des cautions et des visites, alors que les Anglais et les Hollandais en sont exempts. Il faudrait aussi que les laines d'Espagne importées dans nos contrées, y arrivent à bord de navires de notre pays.

Et si cela ne pouvait se faire, le Roi pourrait accorder à ses sujets des Pays-Bas la réduction à la moitié des droits de sortie sur les laines d'Espagne destinées directement à Ostende; il en serait de même pour le sel qui ne payerait que demi-droits d'entrée dans ce port.

Dans diverses notes (2) faisant partie du même dossier on cal-

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* Voir annexe IV.

(2) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit. Nota ende calculatien over de vrachten voor die van Antwerpen, Brusselen en d'ander steden van Brabant met haer goederen uit zee via de flanderen neffens Zeelant ofte Holland etc.* (minutes s. d.)

cule les différences des frais selon que le transport se faisait par la Flandre ou par la Hollande. Ainsi, pour un tonneau de vin les frais sont moins élevés de 2 flor. 4 1/2 sous par la Zélande que par la Flandre. Pour cinq *vat* de vin la différence en moins par la Zélande est de 16 florins 13 sous. Pour les matières pondéreuses, plomb, etc., la différence en moins par la même voie est de 2 florins 18 sous. Quant à la laine, les frais sont les mêmes par les deux voies. Mais lorsqu'on transporte par la Flandre on ne peut embarquer que 600 livres par *vat*, à cause de l'emballage exagéré que les Flamands donnent à la marchandise.

Un autre mémoire anversois (¹) examine la question à un point de vue tout différent. Il trouve qu'il serait plus utile de creuser un canal de Bruxelles à Namur avant d'entamer la construction de celui d'Anvers à la mer. Les arguments mis en avant sont les suivants: la Flandre et le Brabant seuls ne peuvent pas donner assez de marchandises pour fournir un trafic suffisant au canal projeté. D'ailleurs les Provinces-Unies feront tous leurs efforts pour annihiler tout commerce de ce côté. Avant donc de creuser le nouveau canal il faut bien réfléchir à la manière dont il pourra être commercialement alimenté. En construisant le canal de Namur à Bruxelles, qui est projeté depuis si longtemps, l'on se mettrait en relations directes, par la Meuse, avec l'Allemagne, la Lorraine, le Luxembourg, la Bourgogne, la France et tous les pays voisins. En agissant ainsi toutes les marchandises pondéreuses de ces contrées au lieu d'être, à grands frais, dirigées vers la Hollande par la Meuse, arriveraient à bon marché et rapidement jusqu'ici où on les embarquerait dans les bâtiments de mer. Et c'est alors que tout le monde désirerait vivement le creusement du canal d'Anvers à la mer.

En somme, les Anversois considéraient le projet Boulanger à leur point de vue particulier, tout comme les villes de Flandre, d'ailleurs. Ils ne semblent pas en avoir été très enthousiastes parce qu'ils n'avaient pas de relations commodes, économiques et rapides avec le *hinterland*. Ce qui aussi leur importait le plus,

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit. Memorie ende corte reden waerom dat voordeeliger soude wesen de vaert van Naemen op Brussel te maecken voor die van Vlaenderen.*

c'est que la marchandise pût arriver à la mer et réciproquement, à bas prix et dans le plus bref délai possible. De plus, ils craignaient, et non sans raison, le veto de la Hollande.

***

Les villes ayant ainsi donné leur avis, nous voyons le Conseil d'Etat écrire le 5 février 1700 au Magistrat d'Anvers (1):

« Chers et bien amez — Ayant veu les advis par vous rendus et par quelques unes de nos autres villes sur les trois points repris dans nos lettres du mois de décembre dernier, nous avons résolu de faire procéder (aussitost que la saison le permettra) par des ingénieurs et autres experts à visiter, et reconnoitre de quelle meilleure manière le canal de Gand à Bruges pourra estre aprofondi, rendu capable à porter les plus grands batteaux, et avoir communication avecq l'Escaut et avecq le canal d'Ostende à costé des villes de Gand et de Bruges, et de suite nous prendrons les ultérieures résolutions plus convenables pour faciliter et augmenter la navigation et le commerce de nos bons sujets, tant interne qu'avecq les Pays estrangers, et si vous avez encore quelque chose à nous proposer pour l'avancement de ce dessein, vous pourrez le faire à ceux de notre Conseil d'Estat et il y sera pris favorable esgard — A tant, chers et bien amés, Notre Seigneur vous ait en sa sainte garde, etc. »

On pourrait croire, à la lecture de cette lettre, qu'on allait immédiatement mettre la main à l'œuvre. Qu'on se détrompe. Peu après éclata la guerre de succession, et le projet Boulanger tomba dans le plus profond oubli.

***

En résumé, toutes ces villes se jalousaient; toujours l'une craignait que l'autre ne fut avantagée à son détriment et ne tirât plus de profit des travaux projetés, quels qu'ils fussent. Il faut aussi noter l'animosité des villes contre le plat-pays, dont elles redoutaient, à juste titre, la rivalité économique, rivalité dont la victoire était presque régulièrement remportée, malgré tout, par les ruraux.

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.*

Outre cet esprit particulariste, nous pouvons aussi constater l'existence d'un provincialisme invétéré. Ce qui était vrai des villes, l'était aussi des provinces. La Flandre trouve que le nouveau canal n'enrichira que le commerce brabançon, le Brabant avait la même conviction à l'égard de la Flandre.

C'est ainsi, grâce à cette petitesse, à cette mesquinerie d'idées et de conceptions, que le projet Cardon-Boulanger-de Bergeyck échoua piteusement. Il est vrai que les circonstances politiques y contribuèrent singulièrement.

Ce projet était grandiose pour l'époque à laquelle il fut conçu, et il eût peut-être pu rendre, en ce temps là, d'immenses services au commerce des Pays-Bas espagnols. Mais eût-il même été réalisé, il est certain que les Provinces-Unies eussent tout mis en œuvre pour en énerver l'utilité pratique. C'est ce qu'elles firent d'ailleurs, dans un autre ordre d'idées, à une époque presque contemporaine, lorsqu'elles provoquèrent la chute et la ruine de la Compagnie des Indes. L'établissement de celle-ci était en relations étroites avec le projet Boulanger.

Mais il est surtout intéressant de noter que ce ne fut pas par la faute exclusive des villes de Flandre que ce projet échoua. Anvers fit largement son possible pour arriver au même résultat. Le but était identique. Pour l'atteindre, les Gantois s'appuyaient surtout sur les services rendus par leurs ancêtres, tandis que les Anversois se bornaient à calculer. Les premiers pensaient et agissaient en descendants d'une ancienne maison comblée de faveurs et de privilèges qu'ils craignaient toujours de perdre ou de voir entamer, et dont les revenus avaient considérablement diminué ; les autres en fils de grands négociants tombés au rang de petits marchands, ayant une peur atroce de la moindre concurrence, même de la part des ruraux.

Les uns vivotaient sur leur passé, les autres ne voyaient que le présent, mais tous deux piétinaient sur place.

Ces deux états d'âme sont caractéristiques.

Notre seul but fut d'essayer de les mettre en lumière.

G. Willemsen.

ANNEXES

I.

A Hauts et puissans Seigneurs
Messeigneurs les Chef Président
et autres Seigneurs du Conseil
d'Etat de Sa Ma[té] a Bruxelles
le 29 de X[bre] 1699.

Hauts et puissans Seigneurs.

Messeigneurs.

Il a plu a la Ma[té] de nous ordonner par ces lettres du 19[e] de ce mois reçues seulement le 22[e] de nous encharger de satisfaire à ses ordres du 26[e] de 9[bre] dernier au subiect des moyens de la disposition de la navigation depuis le Brabant par l'Escaut et le canal de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende jusques dans la mer sans passer par icelles villes, de faire un métier commun de tous les bateliers de ce pays et de faire cesser les charges et impositions, qu'on paye plus en passant par la Flandre qu'en passant par l'Escaut devant le fort S[t] Philippe entrant ou sortant de ce pays. Sur quoy nous supplions très humblement Sa Ma[té] de considérer les raisons suivantes, à scavoir qu'en tel cas les villes de Gand et de Bruges venans à estre laissées de costé deviendroient infailliblement désertes et périroient entièrement faute de commerce, nonobstant que ce soient les deux principales villes de la province de flandres et des plus grandes et des plus belles de l'Europe; qu'elles sont le boulevard et le maintien de cette province soubs l'obéyssance de la Ma[té], dont par conséquent le

service en patiroit, d'autant qu'elles venant à se ruiner et a être sans force, les trouppes des ennemis en temps de guerre occuperoient et s'empareroient d'abord facilement et sans résistance de tout le plat pays de la Flandre, que la ruine de ces villes entraineroit celle de la province puisqu'il est certain que les métropoles et grandes villes remplies de métiers, de marchands, de gens riches, de traficq, de peuple, et de consomption sont le soutien, la richesse et le bonheur du plat pays d'une province qui en dépend: qu'il ne seroit pas (à très humble correction) raisonnable ny équitable, que les batteaux et marchandises aborderoient dans les villes de Bruxelles, de Malines et d'Anvers, et qu'ils passeroient dehors et laissans de costé celles de Gand et de Bruges: qu'ainsy le canal de Gand à Bruges et celuy de Bruges à Ostende (lesquels sont fouis aux dépens de la flandre, qui paye encores présentement les rentes et intérêts des sommes capitales y employées), serviroient au Brabant qui ne les a point faict, ni en souffert la dépense, et la Flandre en seroit frustrée, chose (soubs très humble respect) directement contraire à tout droit et raison: que le Brabant n'est que trop bénéficié gratuitement par la Flandre en laissant les choses dans l'Etat ou elles sont d'autant que c'est la Flandre et à ses depens, que les canaux faicts de son terrain y sont et que ce néantmoins le Brabant en jouyt, et partage la commodité et le proffict, si avant que les batteaux venans jusques à Gand vont entrer jusques dans le Brabant: quel état présent est sans doute suffisant pour le commerce de mer que l'on peut espérer dans ce pays, suivant les raisons déduites par nostre rescription du 19e de Juin de cette année par copie cy jointe (1), que la Flandre est la province qui contribue le plus au service de Sa Maté, que pour toutes ces raisons (soubs très-humble respect) il ne seroit pas compatible avecq la justice de Sa Maté que la Flandre dut pâtir si notablement pour encor bénéficier d'avantage le Brabant.

Quant au second poinct des dicts ordres concernant les moyens de faire un métier commun de tous les batteliers du pays, nous supplions Sa Maté en toute humilité comme dessus de faire reflection, que si par là les francqs bateliers de cette ville (qui ont

(1) Voir l'analyse de ce document, supra p. 361.

rendu beaucoup de signalez services à ses prédécesseurs de glorieuse mémoire) seroient privés des privilèges et droits leur apparnans, et adjugez par Sa Ma[té] déclarez par leur écrit ci aussy joinct (1) : et par dessus cette ville en général en souffriroit encores un très-notable dommage puisqu'un grand nombre de familles y vit par la rupture de charge et changement de fond et de batteaux non allans ou venans de la mer, ce qui s'y praticque depuis des siècles, nommément des mesureurs, porteurs de sacs, cabaretiers, vendeurs de victuailles et autres, qui n'y pourroient plus subsister avecq leurs femmes et enfans, et devroient perir de misère et abandonner la ville.

Pour ce qui touche le troisième point desdits ordres nous envoyons aussi avecq cette à Sa Ma[té] une liste (2) des tonlieux, impositions, droicts et charges qui se perçoivent dans les deux routes de la Flandre, et par l'Escaut devant S[t]-Philippe, tant par Sa Ma[té] que par la province, les villes, les particuliers et par les Gouverneurs des villes et chasteaux sans titre ny raison, lesquelles charges, il nous semble qu'il seroit tousiours bon de les faire cesser pour débarasser et avantager le commerce, si l'on pouvoit trouver les deniers nécessaires pour rembourser les sommes capitales levées à intérest pour l'approfondissement et entretien des canaux, et structure des écluses avecq les arrivages, comme aussi pour entretenir d'ores en avant les écluses et payer ceux qui en ont la direction, pour satisfaire les particuliers profictans des tonlieux et autres semblables choses : au reste nous laissons considérer Sa Majesté si ce que le Brabant désire, estoit, cela ne reveilleroit il plus les prétentions entamées par la France de vouloir avoir le passage libre avecq leurs batteaux venans de Valenciennes, Tournay, Lille, etc., par la Flandre en Mer, et e contra, si les Anglais, Escossais, et autres estrangers qui sont quelquefois venus avec leurs bateaux jusques à Bruges ne prétendroient pas de venir jusques à Bruxelles, Malines et Anvers et qu'ainsy ils emporteroient tout le commerce de ce pays à l'exclusion des inhabitans. Nous espérons que Sa Majesté

(1) Voir annexe II.
(2) Voir supra, p. 367.

sera satisfaite par les susdictes raisons que nous avons avancées pour obéyir à ses ordres, la faisans néantmoins ressouvenir que nous n'avons aucun pouvoir ny authorité pour rien consentir ny résoudre en tout ce que cy dessus sans les conscentemens des Collaces et Communes de la province et de la ville et nous sommes aveeq respect

Messeigneurs &ª

Les Echevins de la Keure
et Conseil de la ville de Gand.

II.

Overgebrocht by die vande neyringhe vande vry schippers deser stadt den 5 Xbre 1699.

Omme by de heuverste, gheswoorne, audermannen ende ghemeene supposten van de neyringhe van vrye schippers der stadt van Ghendt te bethoonen datter geene alteratie veranderinghe nochte vermin-deringhe en can ghebeuren in hemlieden gherechtigheden en privilegien van over eenighe eeuwen te title onereuse gh'acquireert en syn menichvuldighe ghewysen tot in het leste ressort ende in graet van revisie gheconfirmeert, hebben sy goet gevonden dienshalvens te doen de naerschreven sommiere deductie.

Alvooren dat de supposten der voorseyde vrye neyringhe van alle tyden bysondere gheneghentheyt hebben ghetoont en remarquabele diensten gedaen aen de princen van desen Lande in alle voorgevallen occasien soo van oorlooghe als andere ende dat met lyf ende goedt, daerdoore de selve princen eerst ghinclineert syn gheworden omme aen de selve neyringhe in consideratie ende remuneratie van alle die voorseyde ghetrauwe ende continuelle diensten te octroyeren verscheyde privilegien ende exemptien wies hiernaer op ordre elck int besonder vooren gehauden ende ghexpliceert sal worden.

Oversulcx staet voor eerst te considereren dat te iaere 1436 Philips, hertoghe van Bourgoingnie inde maent november themlieden

voordeele vuytghegeven heeft de solemnele acte ende decreet de welcke onder andere behelst in verbis:

Eerst willen ende verclaeren wy tselve ambacht van de vrye schiplieden van onser stede van Ghendt te wesene ende te blyvene eene van de notabelste van de twee en vyftich ambachten der voors. stede.

Dat het voors^{e} ambacht sy ende blyve ghefondeert op de rivieren vander Leyen ende Schelde opwaerts ende nederwaerts, ende op de riviere gheheeten de Lieve, op ende uyt ende andere rivieren ende plaetsen van oude tyden gecostumeert.

Item sal het voorseyde ambacht ende de vryhede van dien descenderen ende toecommen alsoowel op de bastaerden, als op de ghetrouwde hoirs, manshoofden synde vande voors. vrye schiplieden, ende negheene andere.

By middel van welcken vaste ghestelt ende voor altyt ghedecreteert is, dat de voors^{e} neyringhe is eene vrye ende ghesloten neyringhe, ende bydien datter gheene andere schippers buyten hun binnen dese stadt bekent en syn.

Tgonne noch naerder besloten is in de voordere acte ende decreet van den xxj^{en} October 1551 daerby te niete ende ghecasseert is de vergaederinghe ofte Gulde die alsdan ghetracht hadden op te rechten ende formeren eenighe onvrye persoonen onder den naem ende title van h. Anna.

Trachtende indier voughe mettertydt hun te voughen beneffens de voors. vrye schippers ende alsoo te schuylen onder hemlieden corpus.

Emmers te erigieren eene nieuwe ofte separaete neerynghe ende mettertydt ghelyck te staen met de gonne van de voors. vrye schippers.

Daerieghens de voors^{e} vrye neerynghe alsdan ghehoort synde gheweest ende ghededuceert hebbende hunne redenen van defentie, niet alleene vuytten hoofde vande voirs^{e} acte vanden iaere 1436, nemaer oock de gonne by hun daernaer successivelyck becommen ten tyde van Keyser Karel den vyfden van glorieuser memorie, is daeroppe alsoo ghevolght 't voors^{e} decreet van cassatie van het gewacht gulde, confrerie oft corpus. Synde voorts waerachtich dat ten jaere 1540 binnen dese stadt opghecommen synde eenighe troubels ofte

beroerten veroorsaeckt hebbende de vernietinghe van generaelick alle de privilegien ende rechten de stadt ende de particuliere neerynghen gheconcerneert hebbende, behaudens de gonne aen de voors. vrye neerynghe.

De voors. haere Keyserlycke Ma[t] ghemaeckt ende gh'emaneert heeft het besonder statut, ofte weth ghenaempt de Caroline.

Daerby de nombre vande voorseyde neerynghen deser stadt gheweest synde in ghetalle van twee en vyftich soo voors. is aengheraeckt, ghereduceert is op het ghetal van eenentwintich.

Synde daerby onder andere ghedeclareert articulo lxix dat de derde van de voors neerynghen soude wesen de gonne vande voorn. schiplieden met expresse byvoeghynghe dat elcke neerynghe in het syne, syne ghewoone exercitie soude doen, sonder hem te moghen bemoeyen met eens anders ten waere vercryghende de vryheyt van diere.

Staende wel sonderlynghe te bemercken dat naer het emaneren vande voors. Caroline specialick concernerende de goede ende politicque regerynghe deser stadt de Greffier, stadthouders ten ancommen van het commendement van dese Landen, selfs de Princen van het bloedt, wel specialick in het afleggheu van den eedt syn belovende ende sich verbindende dese ende d'andere Royale wetten ende statuten ende ordonnancien te observeren ende doen onderhouden.

Het is in consequentie van dien dat de voorn. Keyser Kaerle op den vij[en] 8ber 1540 ten voordeele van de voors[e] neerynghe ontseyt heeft het versoeck vande libre navigatie ende ladynghe vande goederen ende coopmanschappen die eenighe steden in ghetalle van zeventhiene hadden versocht ende gepooght te becommen op het gheassumeert pretext dat door de vernietynghe vande voors. rechten ende privilegien dese stadt ende neerynghen int particulier dan ter tydt ghecompeteert hebbende genoegh openghestelt waes de voors[e] navigatie ende laedynghen ende ghevolghentlick dat dese neerynghe daerinne niet meer gherecht en was, dan de voors. andere steden ende plaetsen vande ghehoorsaemheyt vande Ma[t].

Te weten de steden van Antwerpen, Mechelen, Cortrycke, Audenaerde, Meenen, Ryssele, Douay, Orchies, Brugghe, Valenchyn, Arie, S[t]-Omar, S[t]-Venant ende Armentier.

De welcke onaengesien alle de redenen en motiven by hun gh'advanceert om tot hun voorstel te gheraecken, daerinne syn ghesuccumbeert.

Al ist oock soo dat in dien tydt ende eeuwe de commercie seer frequent ende de coophandel florissant was.

Ontwyffelick omme dat de Keyserl. Ma[t] ende de commissarissen ghedeputeert gheweest tot het examineren van het voors. different by experientie ondervonden hebben, dat door de privilegien ande voors. neerynghe vergundt de coophandel niet gheretardeert nochte gheinteresseert en wiert, mits de prompte dienst die de voors. neerynghe ende hunne supposten tallen tyde met hunne bequaeme ende behoorelicke schepen van alle sorten ende grootten waeren doende, ende daermee sy tsedert dien totten daghe van hedent altyt hebben ghecontinueert.

Soo oock te remarqueren staet dat het gheblcken is aende voorn. neerynghe noynt ontnomen en syn gheweest, nemaer altyt gheheel ende gheconserveert syn ghebleven.

In teecken van welcken is bij de voornoempde commissarissen vuytten naeme vanden Keyser op den xiiij[en] febr. 1540 gheconcipieert ende ghedecreteert een precies reglement alwaer articulis 2 ende 3 ghestatueert is in verbis:

« Que toutes marchandises et denrées conduictes jusques à la ville de Gand d'amont ou aval desdites rivières s'ils veullient passer oultre icelle ville debvront illecq changer de fond ou navire et estre menées par navieurs dudit Gand telz que le marchand ou maistre vouldra choisir. »

« En ce réservé les marchandises menées et conduites par les navieurs dudit Gand, d'amont ou à val les dites rivières, lesquels les pourront mener et passer laditte ville jusques au lieu destiné sans changer de fond ou batteau. »

Waermede oversulcx vaste staet dat ande voorseyde neeyringhe privativelick ende exclusivelick is toegestaen de laedynghe van alle de goederen ende coopmanschappen binnen dese stadt ende de vervoerynghe van diere naer de ghedestineerde plaetsen.

Synde daerby eensweeghs ghereguleert de vrachtloon van alle de selve goederen ende coopmanschappen naer advenant dat die naer d'een ofte d'ander stadt ghedestineert ende vervoert worden.

By daete vanden xij^{en} Xber 1541 is by den Keyser noch naerder declaraetie ende decreet verleent met nominaetie van boete tot laste van alle de gonne de welcke hem souden staen te bemoeyen met de voors. laedynghe ende vorvoeringhe onder dese termen:

« Item om t'eviteren ende beletten de questien ende gheschillen daeghelicx rysende ter causen dat eenighe onvrye persoonen hun vervoorderen te doen ende usurperen de voorn. neerynghe ende de supposten van dien daerinne belet doen, wy willen ende ordonneren dat alle degonne die inde voors. neerynghe niet vry en syn ende hun vervoorderen sullen de selve te doen ende hemlieden dies te ondervinden, sullen verbeuren de boete van ses carolus guldens t'onsen proffyte telcke reyse als het ghebeuren sal. »

By middel van welcken de Keyserl. Ma^{t} wederom syne intentie heeft ghedeclareert dat de supposten vande voors. neerynghe alleene ende eenighe souden gheweest syn de welcke alhier binnen dese stadt souden moghen laeden ende met hunne schepen vervoeren alsulcke goederen en coopmanschappen die hun alhier souden presenteren.

Ghevolgentlick syn daermede afgheweirt alle onvrye persoonen van wat neerynghe ofte conditie souden moghen syn ende weder sy alhier binnen dese stadt woonachtigh syn ofte andere plaetsen.

Aen alle dese acte is oock conforme de gonne vanden ix^{en} Januari 1542 verleendt ten nadeele van den ontfangher van 's Keysers domeynen den welcken op een ende de selve maniere al de voors. seventhien steden hadde ghetracht te bevechten d'exercitie ende continuatie vande voorgheroerde privilegien.

Soo noch op de manier voorschreven vuytgheghaen is eene naerder acte in daete xxiiij maerte 1544 medebrenghende voordere boeten ende penen tot laste van alle de gonne die souden verstaen te contreveneren aende voorschreven soo claer acte ende decreten.

Ende alsoo de gonne hun noemen onvrye schippers deser stadt ten iaere 1545 ghetracht hadden van nieuws te infringieren de voors. privilegien by middel van met de schepen van de bierstekers ende andere cleene scheepkens eenigh goederen ende waeren binnen dese stadt te laeden ende vervoeren, is by sententie in judicio contradictorio uytghesproken opden xxiiij^{en} november vanden selven iaere 1545 verclaert dat sulcx niet vermochte te ghebeuren.

Navolghentlick is daermede van nieuws versterckt soo wel de primitive acte ende vuytghifte vande voors. privilegien als van alle de gonne daernaer ghevolght.

Daerinne myn Ed[e] heeren schepenen vande Keure alsoo oock hebben ghecontinueert met hemlieden ghewysde van v[e] juny 1553 daarby ghedecideert ende gheinterdiceert is eenighe goederen buyten dese stadt te doen transporteren ter waeghen om die aldaer in onvrye schepen te doen laeden ende vervoeren.

Op den vj[e] december 1556 heeft den Conynck Philips den tweeden, sone van Keyser Kaerle aende voors neeyringhe alle de voorghedecreteerde acten vernieuwt naer voorgaende advys vande voornoemde schepenen van Keure ende vanden Raede in Vlaenderen.

Declarerende daerby dat aende selve neeyrynghe exclusivelick ende privativelick is competerende de laedynghe binnen dese stadt van alle goederen, waeren ende coopmanschappen ende de vervoerynghe van diere naer de ghedestineerde plaetse tsy opwaerts ofte nederwaerts vande rivieren de Schelde, Leye ende Lieve ten pryse ende op den taux gheexpresseert by het reglement van synen heer vader van xiiij febr. 1540.

Synde daerby eensweeghs ghereitereert de cominatie van boete tot last vande contraventeurs.

De voorn. onvrye schippers pretexterende by de voors. acte declaratoire ende confirmatoire vermetentel ghegraveert te syn hebben daervan betreck ghedaen in den grooten raede tot Mechelen, alwaer bij arrest van den 17 Meye 1561 de voors. acte in alle haere poincten ende articulen gheconfirmeert is geworden.

Waermede die voors. onvrye hun al noch niet hebbende willen voughen, is op hemlieden naeme by requeste van den ix[e] meye 1574 aende Ma[t] ghepresenteert versocht dat an hun soude permitteert worden de ladynghe binnen dese stadt by preferentie voor vremde schippers als wanneer de supposten vande voors. vrye neerynghe den coopman niet en souden willen ofte connen dienen.

Welck versoeck aen hun oock is afghesleghen by sententie verleent in syn Ma[ts] priveen raede den 2 Maerte 1575.

Alle welcke desbatten, gheschillen ende de respective sententien daeroppe ghevolght eenpaerlick medebringhen ende onweder-

sprekelick decideren dat de voors. gherechtigheden ende privilegien onberoerelick moeten blyven staen, als ghecocht (soo vooren is gheseyt) met goedt ende bloet, ende dat de voors neerynghe is op de rivieren deser stadt, de Schelde, Leye ende Lieve op ende nederwaerts.

By decreet van den xvj^{e} Juny van selve jaer 1575 syn de boeten by voorgaende acte ghedecerneert gheaugmenteert ende verdobbelt tot laste van alle de gonne die hun mette exercitie vande voors. neerynghe souden bestaen te bemoeyen.

De Aertshertoghen Albert ende Isabelle hebben by hemlieden acte van viij^{e} Ougste 1603 een ende selve declaratie ghedaen ende de voors. neerynghe ghemaintineert inde voors. exclusive ende privative laedynghe daerby eensweeghs relatie doende tot alle de anterieure acten vande princen hunne voorsaeten.

T'gonne insghelixs ghebeurt is by decreet vanden 12 meye 1608 alwaer insghelyck vernieuwt, gheaggreert ende gheconformeert worden de voorghenteerde acten vande jaeren 1436 en 1540.

Eyndelynghe is by Royale acte van xvj^{en} ougst 1622 noch voorder confirmatie ghevolght van alle de voorschreven soo solemnele acten ende ghewysden.

Doch alsoo de voorn. onvrye schippers gheduerich waeren machinerende omme daerinne eenighe alteratie te causeren ende an hun selven t'approprieren de exercitie vande voors. vrye neerynghe hadden sy ten jaere 1663 soo vele weten te effectueren dat syne Ex^{cie} Castel Rodrigo, Gouverneur ende Capiteyn Generael van dese Nederlanden themlieden voordeele op importuniteyt, abusif te kennen geven, ende voors. vrye neerynghe onghehoort, verleendt hadde een besonder decreet contrarie ende destructif van alle de voorschreven Royale ende Princelycke acten, decreten ende ghewysden.

Daerby aende voors. onvrye schippers toeghestaen wierdt de concursive ladynghe beneffens de supposten van voors. vrye neerynghe met ordonnantie van dieshalve tour ende beurte te houden.

Wanoff de vrye schippers kennisse becommen hebbende, is by hun tot intreckinghe ende cassatie van tselve sureptif ende nul decret revisie gheintinteert gheweest.

Daerinne naer formeel ghehoor ende oppositie van voors. onvrye schippers de ma[t] by sententie revisionel van xxiij[e] Xber 1670 te niete ghedaen, inghetrocken ende ghecasseert heeft het voors. ghehappeert decreet ende daerby verclaert conformelick aen alle de voorgaende acten ende ghewysden, dat aende neerynghe vande vrye schippers privative ende ter exclusie van alle andere is competerende de inlaedynghe en vervoerynghe naer de ghedestineerde plaetsen van alle waeren, goederen en coopmanschappen binnen dese stadt.

Oversulcx betrauwen sylieden datter geene materie, redenen nochte subject vindelick en is omme inde voors. successive acten, octroyen, decreten ende ghewysden die nu soo vele eeuwen ende jaeren hebben ghestaen, eenighe de minste veranderynghe te conne ghedaen worden ter contemplatie van eenighe steden ofte neerynghen van Brabant ofte ander provincien.

Oock niet jeghenstaende by de selve steden mochte ghealleg eert ende voorgedraghen worden dat de vrye schippers van Ghendt oock sullen moghen laeden binnen de selve hunne steden ende dat de coophandel vermetentlick soude ghebeneficieerd worden inghevalle de generaele schippers van de plaetsen onder de ghehoorsaemheyt vande Ma[t] maer een corpus en waeren formerende.

Niet alleene ten obsichte dat binnen de steden Brabandt, Mechelen ende elders geene ladynghe, emmers seer weynich is vallende, by dat de goederen ende coopmanschappen commende vuytter zee altyt, emmers regulierelick syn passerende ende vervoert worden lancxt dese stadt naer het voors. Brabant, ende andere aengheleghen plaetsen, ende datter bydien al te groote inegaliteyt in dat ghesach is occurerende.

Boven dat de schippers vande voorn. ander plaetsen en steden niet voorsien nochte muniert en syn van dierghelicke privilegien ofte gherechtigheden van privative en exclusive laedynghe, ende dat hemlieden neerynghe niet vry nochte ghesloten en is, velemin de vrydom descenderende van vader op sone, ghelyck nochtans occureert int regaerdt van de vrye schiplieden deser stadt.

Wiens neerynghe ende vrydom niet coopelick en is ghelyck danof oock particuliere acten syn existerende, ende ternoodt beneffens alle de gonne hiervooren gheciteert sullen gheproduceert worden.

Daer dat nochtans de neerynghe van de schiplieden binnen de steden van Brabant, Mechelen ende andere by vremde en onvrye persoonen can gh'acquireert ende ghecocht worden midts aldaer by eenen schipper ghewoont hebben den tydt van dry achtereenvolghende jaeren.

Daeruytte eensweeghs soude resulteren het aldergrootste inconvenienten, gheschillen ende desorders mits ieder een, hem te voorent niet gh'exerceert hebbende inde schipvaert, hem daaronder soude begheven, ende dat op dien voet de neerynghe vande schippers binnen de voors. andere steden soude aengroeyen tot overgrooten ende ontallenden nomber tot destructie, bederf ende onderganck van de vryschippers deser stadt ende het generael gemeente van diere.

Nu tot destructie van het gonne de voorn. andere steden ofte cooplieden souden connen objecteren, gelyck ghepresumeert wordt, te ghebeuren dat de supposten van voors. vrye neerynghe niet gereedt ofte prompt en souden syn om de goederen de aenveerden, in te laeden ende vervoeren tot sulcker plaetse als het aen den coopman sal believen.

Wordt in consideratie ghesteldt dat sy altyt voorsien syn gheweest, ghelyck sy alnoch doen, van een seer grooten nombre van schepen ende dat de voorn. supposten syn bestaende in beth als ses hondert familien de welcke al sullen gheredigeert worden tot de extremiteyt van armoede indien het voors. recht van privative ende exclusive laedynghe eenighe veranderinghe wierden ghedaen by admissie van andere vremde schippers t'gonne niet ghelooft en voort oyt te sullen ofte connen ghebeuren.

Dies te min daer deen helft vande voors. schepen schier het gheel jaer doore ledich ende sonder employ is ligghende ende van alsnu alsoo genoechsaem ghebreeckt om niet te segghen aermoede syn onderstaende.

Daeruytte eensweeghs resulteert dat het aen de voorn. supposten noynt en heeft ghedependeert nochte in toecommende dependeren en sal dat de coopman ende iedereen t'allen tyde wel behoorelick ende met de vuyterste promptitude sal ghedient worden ghelyck sy van allen tyde gheploghen hebben sonder datter oynde in dat ghesach eenighe clachten syn ghedaen, velemin de commercie gheretardeert ofte de commercie gheinteresseert.

Daertoe noch ghevoucht wort dat de voors. neerynghe haer beswaert is vindende met seer excessive schulden, monterende tot beth als tachentich duysent guldens wies de capitaelen ten intreste syn loopende ende voor desen opghelicht syn tot conservatie soo van de voorseyde gherechtigheden als omme aen de Princen van desen lande te doen de notabele diensten ende secoursen die sy vande voors. neerynghe in differente occasien hebben ghenoten.

Te min daer het ongehoort soude syn ende stryden jeghens de ingheboren clementie ende justicie vande Ma[t] te ontnemen de gherechtigheyt van eene particuliere neerynghe ende corpus soo diere ghecocht ende ten onereusen titel gh'acquireert.

Daeromme by dien wycken ende cederen moet alle het gonne van weghen de voors. andere steden van Brabandt ende andere ontwyfelick gheproponeert wort onder de specieuse deckmantel ende pretext vanden coophandel te willen beneficieren met de voors. neerynghe open te stellen ende van alle schippers een corpus te maecken als bestaende in enckele speculatie om niet te segghen chimere t'gonne oversulcx geen ghevolch en vermach te hebben.

III.

overgebracht den 8 Xber 1699.

Op de propositie ghedaen van weghen myn Ed[e] heeren schepenen vande Keure deser stadt van Ghendt vuytten naeme vande Ma[t] ande generaliteyt ofte corpus vande gheseyde onvry schippers der selver stadt nopende de generaele liberteyt van laedynghe voor alle schippers van syne Ma[t] ghehoorsaemheyt in alle steden en vlecken onder de selve ghehoorsaemheyt.

Is by de toensienders ende generaliteyt vande voorschreven gheseyde onvry schippers gheresolveert de dispositie weghens t'gone voorseyt te stellen inde voorsienighe discretie vande Ma[t] de selve ootmoedelick biddende in desen dieren ende droefven tyt te gheven ende te stellen convenabele middelen ende wetten opdat elcken

schipper ende corpus tot syne brootwinnnyghe gelyck ghestelt mach worden. Actum binnen Ghendt desen vierden december 1699.

(s) Jan Snelle
Jeronimus de Vynckt
Francis Inghels
Adriaen Inghels
Jan van Imschoot
Joos Verspeyen
Gillis Lydaert
François Serraes
Jeronimus de Rycke.

IV.

A Son Excellence,

Remonstrent avec toute soumission et respect ceux du Magistrat de la ville d'Anvers que pour restablir et faire revivre le languissant commerce de cette ville qui ne tire sa subsistance que du négoce par la perte duquelle, elle se trouve à présent presque totalement ruiné et réduit à l'impossibilité de se pouvoir maintenir, que l'on pourroit intenter aujourd'huy, représentant à ceux de Zélande de laisser le passage de l'Escaut d'Anvers à la mer ouvert, ce que la jalousie que portent l'une province des estats à l'autre, et se voyant celles de Zélande déstituées de leur navigation et droits, pour ce que n'ayant point de manufactures ni de fabriques, et prennent les notres en autre cours, leur fairoit plus facilement résoudre.

Tant plus en les intimidants, que l'on a résolu de faire navigable pour de grande navires, les rivières et canaux jusques à Ostende, qui alors se pourroit déclarer *purto franco* &[a].

Et si cella ne se peut facilement il faudroit tacher de faire rompre la charge à tous les navires et vaisseaux hollandois devant cette ville, comme il a esté promis dans l'acte d'engagère des tonlieux traitté avec sa Ma[t] le 9 mai d'an 1644.

Par quel moyen on empescheroit aux batteliers hollandois d'aller vendre leurs marchandises et vivres au plat-pays par tous les petits canaux et rivières au grandissime préjudice de cette ville.

Ou bien il faut faire cesser les droits d'entrée et de sortie sur toutes marchandises qui entrent dans cette ville, car autrement tout le plat-pays, ayant la campagne libre et ouverte au lieu de se pourvoir de ce qu'il a besoing de cette ville, le fait de celles de Hollande, comme le Pays de Waes de celle de Hulst, toute la campinnie et quasi tous les sept quartiers d'Anvers de celle de fort Lillo, Breda, Bolducque et autres, tout au grandissime préjudice de Sa Majesté qui ne tire aucun profit, et l'on ne peut remédier facilement estant impossible de garder et veiller sur tant de chemins qui servent à cet effet.

Aussy que les plats-pays ne payent aucun droit, l'on y trouve les marchandises à plus bas prix que dans cette ville, où elles ne peuvent entrer sans les avoir payés, ce qui distrait la consumption même de la ville, pourquoy il conviendroit de défendre le debit du plat-pays pour le moins de trois heures entour de la ville;

et pour ce qui concerne l'ulterieure commerce l'on debvroit soliciter qu'en Espagne nos navires ne fussent point molestez ni subjects à des arrests, cautions et visites, puisque les Anglois et Hollandois, ainsi que les François sont exemptes de ces embras.

Ce qui est la principale cause que les négotiants d'Espagne ayment mieux risquer leur argent et marchandises par de navires estrangers que par les nostres.

Comme aussy que toutes les laines d'Espagne lorsqu'elles autrefois s'apportoient à Bruges, où est encor l'estaple (et si cela ce peut practiquer de nouveau) qu'aucunes ne puissent être tirées hors d'Espagne que celles venant par nos navieres, et de nos alliez, dans notre port d'Ostende, cela seul augmenteroit fort notre commerce et navigation.

Mais si pour des raisons cette proposition n'est pas favorable, du moins sa Ma[té] en considération de ce que en son service on patiz ses fidels sujetz de pays-bas, les pourroit favoriser et faire grâce de deminuer les droits qu'on lève en Espagne sur dits laines de la moitié pour ces qui viendroient directement à Ostende, aussy du sel n'exiger que la moitié des droits, pour ce qui vient audit port.

En quoy il ne pouroit point avoir de contradiction de la Hollande ou autres nations étrangères. soubs prétexte qu'ils ne debvroient point payer plus de droits que les naturels, car il est tous iours permis aux souverains de favoriser leurs propres subjetcs allant de l'un de leurs royaumes à l'autre.

Comme nous voyons qu'en Angleterre les naturels ne payent pas tant des droits comme les estrangers sur leurs vaissaux et marchandises, qu'ils envoient en leur propre nom. hors de leur Royaume.

Comme on devroit aussy permettre aux inhabitans de cette province obéissante de pays-bas de negotier aux indes comme touts autres subjects de sa Ma^{té}.

Ce sont les moyens, Monseigneur, par les quelles ceux du magistrat croient, soubs très-humble correction et soumission, que l'on pourroit secourrir et remettre cette ville.

De l'Histoire de la musique et de son étude.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous avoue que j'ai été un peu troublé lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de cette séance.

En lisant les titres des trois premières communications, j'ai presque regretté d'avoir accepté l'honorable invitation du bureau de l'Académie et de m'être laissé inscrire au programme.

Jugez de ma témérité.

Non seulement je dois prendre la parole après les savants que vous venez si justement d'applaudir ; mais, tandis que ceux-ci vous ont apporté des contributions neuves et personnelles sur des points spéciaux de notre histoire artistique, économique et politique, je ne puis que développer devant vous quelques idées générales sur l'histoire de la musique et sur son étude.

Dans un tel embarras, un musicien de jadis eut invoqué le secours de sainte Cécile. Mais, vous le savez peut-être, les savants modernes, ces terribles démolisseurs de légendes, ont établi que la noble Romaine de ce nom, qui souffrit le martyre au commencement du IIIe siècle, n'eut aucun rapport connu avec notre art. Ce n'est qu'à partir du XVe siècle, à la suite d'une interprétation inexacte de la célèbre antienne: *Cantantibus organis*, qu'elle est devenue la patronne de la musique sacrée, et, par extension, de la musique.

Je ne puis donc que faire appel à votre indulgence.

Il est vrai que l'Académie royale d'archéologie de Belgique a toujours réservé, dans le programme de ses études, une place à l'histoire de la musique. Les noms du chevalier de Burbure, d'Edmond Van der Straeten, d'Alphonse Goovaerts, ces musicologues érudits dont nos *Annales* ont publié plusieurs travaux, justifient cette assertion.

D'autre part, cette ville d'Anvers, qui se fait honneur d'avoir été et d'être encore une métropole à la fois commerciale et artistique, cette ville a vu naitre ou travailler dans ses murs des musiciens tels que Jacques Obrecht, Cyprien de Rore, Hubert Waelrant, parmi les maîtres anciens, Albert Grisar, Peter Benoit, Jan Blockx, parmi les modernes. La maitrise de Notre-Dame était une école de premier ordre, encore au XVIII[e] siècle, quand Gossec y travaillait avant d'aller à Paris. Et les festivals anversois de l'époque contemporaine nous ont fait connaitre maintes fois des œuvres étrangères de la plus haute importance.

Tout cela m'enhardit et me fait espérer que je pourrai peut-être vous intéresser en vous entretenant, pendant quelques instants, de l'histoire de la musique et de l'intérêt de son étude, intérêt singulièrement agrandi aujourd'hui grâce à la nouvelle orientation de la musicologie.

La musique est inhérente à l'humanité comme le langage. Comme celui-ci, elle est une manifestation de l'intelligence. On peut exprimer sa pensée avec des notes comme on peut le faire avec des mots, et M[r] Combarieu a donné récemment cette définition nouvelle : *La musique est l'art de penser avec des sons* (1).

Définition heureuse, sinon philosophiquement indiscutable, et qui fournit une formule commode et élégante pour apprécier la valeur relative des œuvres musicales.

Comme le dit M[r] Combarieu : « Si on n'admet pas cela, il est impossible de comprendre un quatuor de Beethoven ou toute autre pièce musicale ; on ne peut plus distinguer une phrase d'une simple consécution régulière de sons ; on ne peut pas dire en quoi *Au*

(1) Jules Combarieu. *La musique, ses lois, son évolution* (Paris, Flammarion, 1907. Bibliothèque de philosophie scientifique).

clair de la lune diffère d'un adagio de grand maitre. Notre définition rend compte de tous les faits et permet de n'en sacrifier aucun. L'auteur de valses à exécuter dans un music-hall est un homme qui pense avec des sons, tout comme un Bach ou un Hændel; seulement sa pensée est faible, superficielle, banale, pauvre, et se distingue de celle de Hændel ou de Bach comme celle d'un écrivain quelconque se distingue de celle d'un Leibnitz, d'un Pascal ou d'un Bossuet. Le Hottentot, qui n'a que trois ou quatre notes pour ses mélodies, pense, lui aussi, avec des sons; seulement sa pensée (à notre point de vue) est encore trouble, incomplète, barbare ».

Des manifestations de l'intelligence, la musique est incontestablement une des plus puissantes.

Mais elle présente ce caractère propre d'être aussi apte à exprimer les sentiments de la foule que ceux de l'individu. Elle est un art à la fois intime et *social*, pour employer le mot à la mode.

Aussi occupe-t-elle une place considérable dans l'histoire de l'humanité. Sans parler des rapports du rythme et du travail, mis en valeur par Mr Bücher (1), rappelez-vous le rôle de la musique dans la civilisation gréco-romaine; songez à l'importance non moins grande, dans le monde moderne, des chants liturgiques de l'église catholique et des chorals luthériens.

Outre cette valeur *sociologique*, la musique possède encore une valeur spéciale au point de vue psychologique. Avec les autres arts, elle contribue à éclairer l'histoire d'une époque; elle a même cet intérêt particulier, ainsi que l'a fait observer avec beaucoup de finesse Mr Rolland, « de nous livrer l'expression toute pure de l'âme, les secrets de la vie intérieure, tout un monde de passions, qui longuement s'amassent et fermentent dans le cœur, avant de surgir au grand jour. Souvent, grâce à sa profondeur et à sa spontanéité, la musique est le premier indice de tendances qui plus tard se traduisent en paroles, puis en faits. La *Symphonie héroïque* devance de plus de dix ans le réveil de la nation ger-

(1) Karl Bücher. *Arbeit und Rhytmus* (2e édition: Leipzig, Teubner, 1899).

manique. Les *Meistersinger* et *Siegfried* chantent, dix ans avant, le triomphe impérial de l'Allemagne » (1).

A ce titre seul, l'étude de l'histoire de la musique s'imposerait, si elle ne rendait pas aussi les plus grands services pour la compréhension et, par conséquent, l'interprétation des œuvres.

Prise en elle-même, elle offre, d'ailleurs, un attrait des plus vifs à raison d'un phénomène qui la distingue nettement de l'histoire de la littérature ou des arts plastiques.

Ce phénomène, c'est le perfectionnement constant, dans la suite des siècles, de la technique.

Je m'explique.

Il n'y a pas de différence essentielle entre la rhétorique grecque et la rhétorique française, et les tribuns contemporains se servent encore des mêmes artifices oratoires, des mêmes tropes qu'il y a vingt siècles. De même les sculpteurs d'aujourd'hui manient les outils de Phidias, et il nous arrive fréquemment, devant un ouvrage de la statuaire antique, de nous écrier: « Comme cela est moderne! » Si notre œil n'était averti par des détails de costumes ou d'accessoires, nous pourrions prendre certaines figurines de Tanagra pour des chefs-d'œuvre de l'art actuel.

Il n'en va pas de même en musique, et il est impossible de confondre un hymne apollinique avec un lied de Schumann, parce que les procédés mis en œuvre ne sont pas les mêmes.

Si, en un hardi raccourci, nous essayons de résumer toute l'évolution de la musique, depuis la harpiste du palais de Tello qui paraît être la plus ancienne personnalité musicale connue d'une façon précise, puisqu'on s'accorde à faire remonter au trentième siècle avant notre ère le bas-relief qui conserve ses traits et son jeu, — depuis cette virtuose chaldéenne jusqu'à Claude Debussy et son nouveau style harmonique, nous constatons un développement continu des procédés d'expression.

Point d'âges classiques, de décadences, de renaissances, mais un perpétuel progrès.

Pendant l'antiquité, la mélodie et le rythme sont seuls, ou à peu près, au service du musicien. Le moyen âge lui donne l'harmonie

(1) Romain Rolland. *Musiciens d'autrefois* (Paris, Hachette, 1908), p. 4.

et le contrepoint; les temps modernes, le timbre, c'est-à-dire la merveilleuse palette orchestrale. Que lui apportera l'époque contemporaine? Il semble que ce soit la libération des contraintes tonales trop rigoureuses, l'affranchissement de la tyrannie des cadences et des notes sensibles.

De l'enrichissement continu de la langue musicale, le musicien ne néglige aucun des apports successifs. On trouve dans l'œuvre de Wagner des exemples caractéristiques de l'emploi de l'antique gamme chinoise (1), restée immuable chez ce peuple conservateur, comme on peut signaler un orientalisme réel dans les *Pagodes*, de Debussy, dans certaines pages des *Miroirs* de Ravel. Cela fait de l'*histoire comparée de la musique* une des branches captivantes de la musicologie.

Et cependant, en dépit de l'intérêt extrinsèque et intrinsèque de cette science, son étude a été singulièrement négligée jusqu'à nos jours.

Ouvrez un livre de synthèse historique, un manuel scolaire. Vous y trouverez, à côté du récit des événements politiques et économiques, des chapitres consacrés au mouvement littéraire, artistique et scientifique. Mais des beaux-arts, la musique est exclue, ou, si elle est mentionnée, c'est d'une façon accessoire, et le plus souvent inexacte.

C'est que le véritable intérêt de son histoire n'a été compris qu'assez récemment. Longtemps on s'était borné à retracer des biographies d'artistes, à dresser des catalogues d'œuvres.

Des noms, des dates, des titres, c'est quelque chose. Mais le principal c'est l'œuvre elle-même. C'est donc la recherche des productions du passé, leur publication, leur analyse, leur comparaison, qui doivent surtout solliciter l'activité des musicologues.

La *Revue musicale*, fondée en 1901, par Mr Combarieu, a défini, en termes heureux, le programme de ce genre de travaux:

« Partir de ce principe que la musique vient du cœur même de l'humanité, et que, par conséquent, elle exprime divers états de l'humanité; en toute question d'histoire musicale, recourir d'abord aux « sources »; examiner de près les documents originaux, les

(1) F.-A. Gevaert. *Traité d'harmonie théorique et pratique.* 1e partie (Paris, H. Lemoine, 1905), p. 25.

comparer, les faire parler le plus possible; s'effacer soi-même derrière les monuments qu'on veut faire connaître, et, au lieu de prétendre les embellir encore par la rhétorique, s'appliquer surtout à les décrire et à grouper autour d'eux les faits qui les éclairent; observer patiemment avant de juger, en s'assurant qu'on voit les choses comme elles sont, et non comme nous avons plaisir ou intérêt à les voir; considérer comme une source de délicates jouissances intellectuelles l'analyse des compositions anciennes, mais ne pas faire du plaisir esthétique le seul but de cette analyse, et tout étudier, — le beau et le moins beau, sans parti-pris d'exclusion, — suivant l'exemple de l'historien qui, ne créant pas lui-même l'objet de ses travaux, est obligé de porter son attention tantôt sur des héros, tantôt sur des monstres ou des hommes vulgaires; apporter dans l'étude du passé musical cette curiosité passionnée, cet amour des détails, ce souci d'exactitude et d'*authenticité* qui caractérisent le véritable amateur d'art... » (1).

En un mot, ce qu'il faut, c'est appliquer à l'histoire de la musique la méthode critique qui a rénové successivement la philologie, l'histoire et l'archéologie au XIXe siècle.

C'est ce qui se fait enfin aujourd'hui.

Aussi l'histoire de la musique a-t-elle conquis sa place dans l'enseignement supérieur officiel, du moins dans les principaux pays européens et aux Etats-Unis.

Des vingt universités allemandes qui l'ont inscrite à leur programme, Berlin est celle qui en a organisé l'étude de la façon la plus complète. Quatre professeurs ou chargés de cours de la faculté de philosophie: MM. Fleischer, Friedländer, Kretzschmar et Wolf y donnaient, pendant le semestre d'hiver 1907-1908, des cours réguliers consacrés à l'histoire générale de la musique (1re partie, du milieu du XVe siècle jusqu'à Palestrina et Lassus), à la musique allemande, à l'histoire de la musique au moyen âge, à l'histoire de la musique en Allemagne depuis le moyen âge, à l'histoire de la musique de piano et de chambre, à l'histoire du lied depuis H. Albert, — en même temps qu'ils dirigeaient des travaux pratiques de musicologie au

(1) *Revue d'histoire et de critique musicales* (depuis *Revue musicale*), t. I, 1901, p. 3.

Séminaire d'histoire de la musique et au Musée instrumental, des exercices de paléographie musicale et des lectures de didacticiens du moyen âge. Si l'on y ajoute les séances chorales accessibles à tous les étudiants doués de voix *(stimmbegabten)*, avec un entretien *(colloquium)* sur les éléments de la théorie musicale, et les exercices de chant choral évangélique annexés à la faculté de théologie, on arrive à un total de plus de vingt heures par semaine réservées, à Berlin, à l'enseignement musicologique.

A Vienne, celui-ci n'en comportait que huit pendant le même semestre, mais la matière des divers cours n'en constituait pas moins un ensemble très instructif. Mr le professeur Guido Adler consacrait une heure par semaine à Beethoven, deux heures à l'explication et l'appréciation d'œuvres musicales, et deux heures à des exercices pratiques dans l'Institut d'histoire de la musique, tandis que MM. les chargés de cours Max Dietz et Richard Wallaschek étudiaient respectivement la symphonie, son développement historique et sa signification esthétique (deux heures), et la signification de Friedrich Nietzsche pour l'art contemporain (une heure).

Je me borne à citer ces deux exemples ; ils suffisent à vous montrer comment est compris, dans les universités de langue allemande, l'enseignement de l'histoire musicale.

Des chaires lui sont consacrées également en France et en Angleterre. Cela n'a rien d'étonnant dans ce dernier pays où, dès le xve siècle, les universités d'Oxford et de Cambridge délivraient des diplômes de bachelier et de docteur en musique (1).

A Paris, sans parler du cours d'histoire de la musique donné depuis longtemps au Conservatoire par Mr Bourgault-Ducoudray, Mr Combarieu fait un cours d'histoire générale de la musique au Collège de France ; à la Faculté des lettres, un enseignement sembable est confié à Mr Rolland, qui dirige également la section musicale, si intéressante, de l'Ecole des hautes études sociales (2).

(1) Un fait significatif, démontrant le vif intérêt que les Anglais portent au sujet qui nous occupe : le petit manuel élémentaire de Mr Bonavia Hunt, qui fut longtemps professeur d'histoire musicale à Trinity College, à Londres, *A concise history of music*, a eu quinze éditions en vingt ans (de 1878 à 1898).

(2) Le programme de cette Ecole annonce, pour 1908-1909, les cours

Dans notre pays, des instituts privés ont compris l'utilité de l'histoire de la musique et l'ont inscrite dans leurs programmes (1), mais les universités lui sont encore fermées.

Il faut l'attribuer sans doute à la place, vraiment trop accessoire, faite à la musique dans l'instruction de la jeunesse belge.

Nous avons incontestablement, dans nos conservatoires, de remarquables écoles professionnelles. Mais, au point de vue de l'éducation générale, la musique, il faut le reconnaître, est complètement négligée dans l'enseignement moyen, alors qu'elle devrait constituer une branche obligatoire comme le dessin.

Je ne puis insister ici sur ce point, dont le développement me ferait sortir de mon sujet. Je dois cependant le signaler, car il en est naturellement de la musicologie comme de la musique même.

On peut dire, en somme, qu'elle n'est pas reconnue officiellement en Belgique.

Le seul organisme soutenu par les deniers publics est la Commission chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges, fondée en 1879, au sein de l'Académie royale de Belgique (2).

Depuis sa constitution, la Commission a édité 37 livraisons des œuvres de Grétry. J'apprécie l'intérêt des partitions du maître liégeois qui, pour reprendre un joli mot de Mr de Curzon, eût été,

suivants: La musique instrumentale avant la Renaissance, XIVe et XVe siècles (Mr Pierre Aubry); l'Opéra français de Lulli à Rameau (Mr Paul-Marie Masson); Musique des XVIIe et XVIIIe siècles: de Schütz à Keiser (Mr André Pirro); le Ballet de cour en France au XVIIe siècle (Mr Lionel de La Laurencie); les Notations musicales médiévales avant les mensuralistes (Mr Amédée Gastoué); la Musique à Naples au temps de Murat (Mr A. Ferdinand Hérold). Outre deux concerts de « musique nouvelle », l'Ecole organise une série de huit concerts, consacrés à la musique dramatique avant Gluck: l'Opéra italien du XVIIe siècle; Lulli; l'Opéra anglais et allemand au XVIIe siècle; Hændel; Scarlatti; Rameau, Campra, Destouches; l'Opéra comique du milieu du XVIIIe siècle; le Gluck des opéras italiens.

(1) Citons les leçons de Mr E. Closson, aux Cours d'art et d'archéologie organisés au local *Patria* à Bruxelles, celles de Mr Dwelshauwers-Dery à l'Ecole libre de musique à Liége, et nos propres conférences au Collège musical à Gand.

(2) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

avec un peu plus de science, « le Wagner de l'opéra-comique » [1]. Mais le mérite de Grétry n'est peut-être pas suffisant pour absorber l'attention de l'Etat dans un pays au passé musical si glorieux, qui possède des collections de la richesse de la bibliothèque et du musée du Conservatoire de Bruxelles ou du fonds Fétis à la Bibliothèque royale, des périodiques de l'importance du *Guide musical*, et des musicologues de la valeur de MM. Gevaert et Van Duyse.

L'heure m'oblige à m'arrêter.

Mais si, dans cette causerie sommaire et incomplète, je n'ai pu qu'effleurer le sujet sur lequel je voulais appeler votre attention, c'est-à-dire l'intérêt des études musicologiques, je suis, du moins, heureux d'avoir l'occasion de démentir, une fois de plus, le vieux proverbe qui prétend que nul n'est prophète dans son pays.

Et je rends, avec une patriotique fierté, un public hommage aux deux savants belges, qui, par leurs travaux monumentaux sur la musique grecque et le chant liturgique, et sur la chanson populaire néerlandaise [2], ont acquis une réputation mondiale.

PAUL BERGMANS.

---

(1) HENRI DE CURZON. *Grétry* (Paris, H. Laurens, [1907]. Les Musiciens célèbres), p. 85.

(2) Au moment où j'écrivais ces lignes, paraissaient précisément et simultanément, l'article de Mr Widor sur l'*Œuvre de Gevaert*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 septembre 1908, et l'analyse de *Het oude nederlandsch lied*, par Mr Closson, dans le *Guide musical*, 1908, nos 39 et suivants

